Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15863 – 7 F — SAMEDI 27 JANVIER 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La Russie au Conseil de l'Europe malgré la Tchétchénie

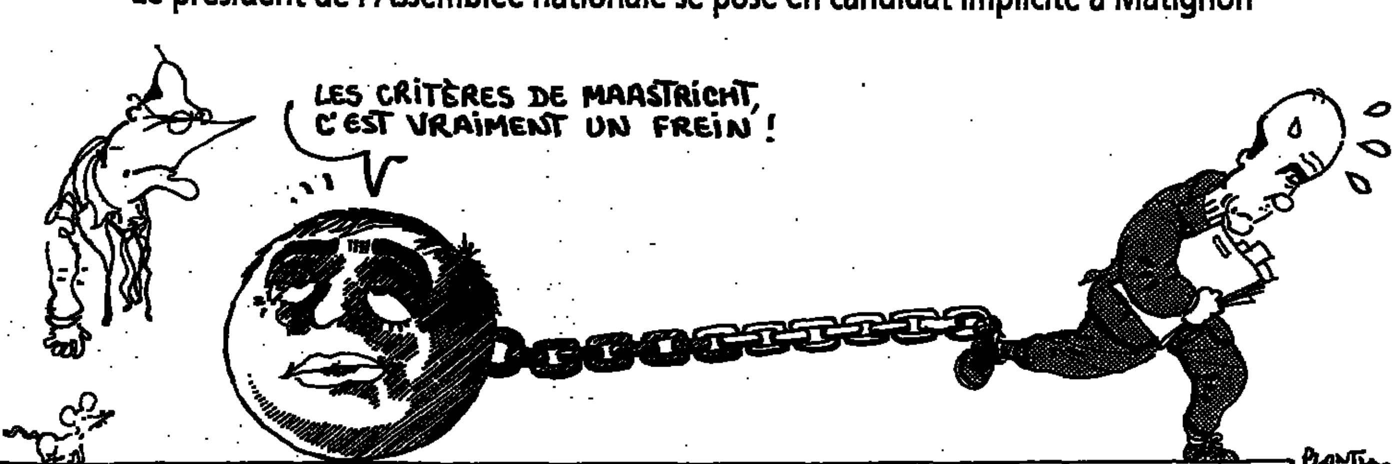
L'ASSEMBLÉE parlementaire a approuvé à une écrasante majorité, jeudi 25 janvier à Strasbourg, l'entrée de la Russie au Conseil de l'Europe, qui sera effective au début du mois de mars. Cédant aux pressions de leurs gouvernements, désireux de se concilier les bonnes grâces du Kremlin, les députés n'ont pas tenu compte des derniers développements du conflit tchétchène et de la reprise en main qui se manifeste à Moscou depuis la victoire des communistes aux élections de décembre.

La Russie est maintenant tenue de ratifier la Convention européenne des droits de l'homme. Malgré tout les citoyens russes ne disposeront pas dans les années à venir du droit de saisir directement la Cour chargée de faire respecter son application.

Lire page 2 et notre éditorial page 12

M. Séguin appelle la France et l'Allemagne à une relance politique de l'Europe

Le président de l'Assemblée nationale se pose en candidat implicite à Matignon



LORS D'UN COLLOQUE à Aix-la-Chapelle, en Allemagne, vendredi 26 janvier, Philippe Séguin a plaidé en faveur d'une *« initiative politique »* franco-allemande qui, à ses yeux, peut *« justifier, permettre, fonder le passage à une monnaie unique européenne »*. Dans un discours dont nous publions les principaux extraits, le président de l'Assemblée nationale a déploré que l'on ait initialement conçu la contruction européenne autour d'un choix technique, celui de la monnaie. *« Il nous faut donc, aujourd'hui, reprendre les choses à la base, recommencer par ce qui doit être, par ce qui aurait dû être le véritable commencement »*, c'est-à-dire un projet politique soudant la France et l'Allemagne et, au-delà, les autres pays européens. Par ce discours européen, M. Séguin s'est ainsi posé implicitement en solution de recours en cas de départ de M. Juppé de Matignon.

Le débat sur la politique européenne avait ressurgi, mercredi 24 janvier, avec la proposition de Valéry Giscard d'Estaing d'adopter une interprétation plus souple des critères du traité de Maastricht. Jeudi, deux ministres du gouvernement ont réagi favorablement aux propos de l'ancien président de la République : le ministre giscardien des affaires étrangères, Hervé de Charette, a estimé que cette proposition *« méritera d'être examinée »* ; Franck Borotra, ministre de l'industrie, RPR proche de Philippe Séguin, a lancé : *« Entre l'emploi et les critères de convergence de Maastricht, je choisis l'emploi. »* La réplique du premier ministre a été immédiate : *« Non seulement on n'en a pas délibéré, mais on n'en délibérera pas. La ligne est fixée. Le calendrier sera tenu. »*

Tandis que le franc restait faible, nul doute que le trouble au sein de la majorité sera encore accentué par la prise de position vigoureuse de M. Séguin.

Lire pages 6 et 15

L'enfer d'une Croate séquestrée trois ans dans une cave

SARAJEVO
de notre correspondant

Sadika Hajruli, une Croate, s'apprête à fêter ses cinquante et un ans entourée des siens dans l'appartement de Cengic Vila, situé dans un sale bâtiment grisâtre. Evidemment, le malheur n'a pas disparu, puisque son époux a été capturé par l'armée serbe et pourrait avoir été abattu. Néanmoins, Sadika savoure ces retrouvailles familiales. *« Je sors de l'enfer... »*, murmure-t-elle, perdue dans ses cauchemars, le regard vide.

« Je vivais à Hadzici [village à l'ouest de Sarajevo]. *Lorsque la guerre a éclaté, mon fils s'est enfui dans la forêt, et mon mari et moi avons été arrêtés par les soldats serbes. J'ai* [ensuite] *retrouvé seule ma maison où j'ai vécu durant neuf mois, terrorisée. Au début de l'année 1993, les policiers m'ont emmenée à 3 kilomètres de Hadzici, au hameau de Binjezevo, chez une femme serbe que je ne connaissais pas. Je devais rester chez elle jusqu'à la libération prochaine de sa fille. »*

La fille Padolevic, membre actif du parti nationaliste serbe de Radovan Karadzic, avait été capturée par l'armée bosniaque. Elle est retenue à la prison militaire de Tarcin, de l'autre côté de la ligne de front. *« Malheureusement, l'échange entre sa fille et moi était sans cesse retardé*, dit Sadika Hajruli. *La femme a commencé à m'insulter puis à me frapper. Je vivais avec elle. Un jour, elle m'a dit :* "Ma fille est séquestrée dans une cellule, donc tu dois aller dans la cave, afin d'être dans la même situation qu'elle." *Elle m'a enfermée dans le sous-sol. J'y ai vécu trois ans.*

» Le sol était en béton, et les murs de pierre étaient humides. Il faisait très froid. Il y avait un petit matelas. Je voyais la lumière à travers les barreaux d'une lucarne. La femme me battait souvent. La porte de la cave était fermée jour et nuit ; en fait, cela me protégeait des soldats qui traversaient la région. Lorsque la femme était de bonne humeur, elle m'autorisait à monter dans le jardin et à m'occuper des légumes. Peu avant ma libération, elle me rouait de coups encore plus qu'avant. Elle avait les nerfs à vif, à cause de sa fille toujours emprisonnée. Elle devenait folle, elle aussi... » Deux délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) entrent dans l'appartement. Sadika Hajruli se jette dans leurs bras, et elle pleure doucement. *« Ils m'ont sauvé ! »*, s'écrie-t-elle. Le CICR connaissait l'existence de Sadika dans la maison du hameau de Binjezevo, depuis plus de trois ans, et essayait d'obtenir son transfert dans une prison officielle de l'armée serbe. Sans succès.

Sadika affirme *« ne rien savoir »* de la guerre en Bosnie-Herzégovine ni de *« la folie qui a embrasé le pays »*. *« Aujourd'hui, je suis plus sereine »*, affirme-t-elle, malgré la perte de 45 kilos durant sa captivité. Sadika regarde distraitement l'album de photographies d'avant guerre, lorsque la famille se retrouvait sur les plages de la côte Adriatique. Elle est méconnaissable. Parfois, elle rit aux éclats. Sadika est allée chez le coiffeur, afin d'être jolie pour sa fête d'anniversaire.

Rémy Ourdan

Chanter la Corse à Paris

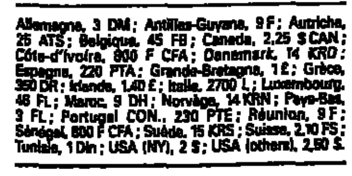


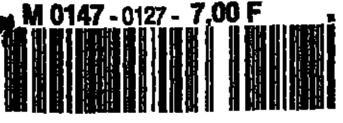
JEAN-FRANÇOIS BERNARDINI

C'EST LE GROUPE phare de *la musique corse d'aujourd'hui.* I Muvrini, sous l'impulsion de Jean-François Bernardini, a fait le pari fou de ces deux journées parisiennes autour de l'identité corse : vendredi 26 janvier un forum à la Mutualité et samedi 27 un grand rassemblement au Palais omnisport de Paris-Bercy. Bernardini, *« las de voir que la seule image de l'île diffusée à l'extérieur est systématiquement négative et qu'on est en train de* « diaboliser » *une communauté entière »*, se définit, avec une humilité vraie, comme *« juste un élément de la bande son de la Corse »*, qui veut se faire entendre, en rappelant, par-delà le cas exemplaire de la Corse, que *« la plus belle pratique culturelle c'est l'acceptation de tous les langages »*.

Même reconnu internationalement, I Muvrini n'oublient pas le long compagnonnage anonyme de leurs compatriotes, qui fut aux sources du succès présent. Un parcours exemplaire puisqu'en Corse *« il faut inventer la route avant de se mettre en chemin »*, dit Jean-François Bernardini.

Lire page 22


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 0127 - 7,00 F

POINT DE VUE

Oui, la réforme se construit *par Jacques Barrot*

La réforme a commencé. Elle est en marche. Les deux premières ordonnances viennent d'être adoptées par le conseil des ministres. Il y en aura trois autres avant le 30 avril. Et la révision de la Constitution a été votée hier par l'Assemblée nationale.

Cette première étape a été franchie dans les temps, comme l'avait annoncé le premier ministre. C'était un préalable nécessaire. Il fallait remettre les compteurs à zéro et freiner immédiatement les dérives, pour s'engager ensuite dans un effort de maîtrise de la dépense continu, efficace et évaluable. Il fallait aussi donner au Parlement la place qui lui revient afin qu'il puisse déterminer chaque année les orientations de la politique de sécurité sociale et fixer le cadre d'évolution de la dépense.

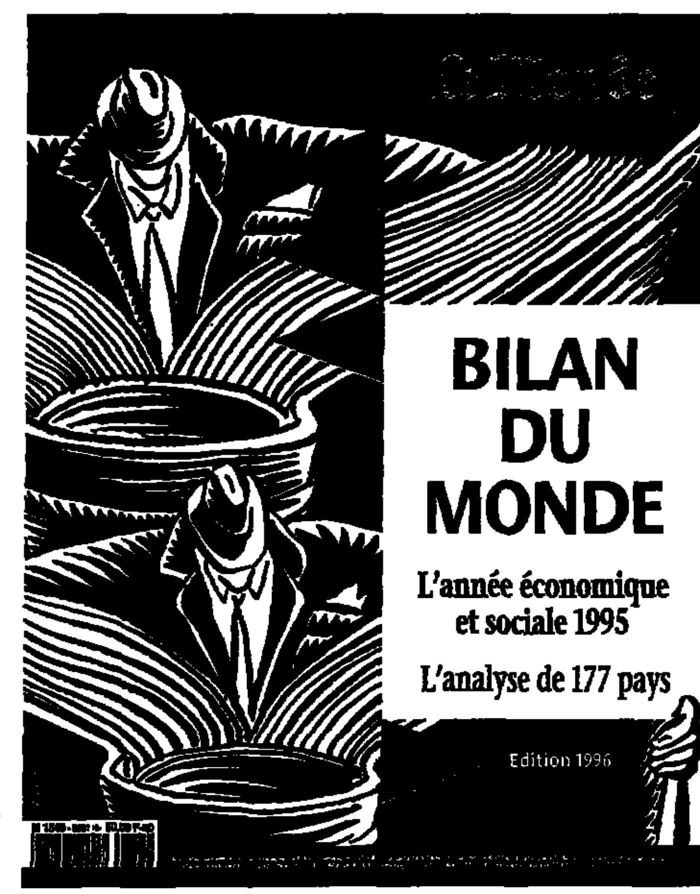
On aurait bien tort de minimiser la portée de ce premier acte de la réforme. Il s'agit d'apurer un passif et, en deux ans, de redresser les comptes. Même si elle n'était que financière, l'ambition ne serait déjà pas si mince. Mais le dispositif retenu va au-delà de cette ambition. Il se veut illustratif d'une démarche plus profonde. Il préfigure la suite de la réforme : un système de santé mieux financé, mieux géré et optimisé.

Le financement : avec le RDS, l'appel à la solidarité a été général, allant bien au-delà du champ couvert par la CSG, instituée en 1990. Les revenus du patrimoine, de l'assurance-vie à l'épargne-logement, en passant par les jeux, les bijoux et les œuvres d'art, sont eux aussi mis à contribution. Au-delà des nécessités conjoncturelles, cet appel à la solidarité trouvera sa légitimité profonde dans la garantie d'une évolution désormais maîtrisée de nos dépenses de santé.

Dans le même esprit, les cotisations d'assurance-maladie seront progressivement remplacées par une cotisation assise sur tous les revenus. Elle élargira le financement de la Sécurité sociale au-delà des revenus du travail, corrigera les effets des prélèvements sociaux sur l'emploi, sera déductible du revenu imposable.

Lire la suite page 13

Jacques Barrot *est ministre du travail et des affaires sociales.*



Nouveau départ pour l'ARC

Le conseil d'administration de l'Association pour la recherche contre le cancer a porté à sa présidence Michel Lucas, qui dirigea l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). M. Lucas est à l'origine, en 1990, des premières révélations sur l'ARC. Dans un entretien au *Monde*, il regrette qu'on ait attendu si longtemps avant de prendre les mesures qui s'imposaient. p. 8

Les salaires en Grande-Bretagne

Les patrons britanniques se prononcent pour une augmentation des salaires réels. Outre-Manche, le coût du travail est un des plus bas d'Europe. p. 28

La France prône une aide humanitaire à l'Irak

La France souhaite une augmentation de l'aide humanitaire à l'Irak. Elle encourage le régime de Bagdad à accepter de vendre du pétrole sous contrôle international afin de se fournir en produits de première nécessité. p. 4

Portrait d'Hillary Clinton



Femme complexe aux multiples visages, la première dame des Etats-Unis a d'abord séduit ses compatriotes avant de battre des records d'impopularité p. 11

Un sursis pour Schneider

Les actionnaires formant le « noyau dur » de l'entreprise dirigée par Didier Pineau-Valencienne ont accordé à celle-ci un délai de trois ans pour maintenir leur soutien. Celui-ci permettra au PDG de préparer sa succession. p. 14

La publicité virtuelle

Le groupe Lagardère ainsi que des firmes américaine et israélienne ont développé des systèmes permettant de substituer à des panneaux publicitaires, installés dans des enceintes sportives, des portions d'images virtuelles diffusées en direct. p. 18

Chang triomphe d'Agassi

L'Américain Michael Chang disputera dimanche 28 janvier la finale des Internationaux de tennis d'Australie contre Boris Becker. Il a battu jeudi son compatriote André Agassi. p. 19

VOTE En se prononçant, jeudi 25 janvier à Strasbourg, à une immense majorité pour l'adhésion de la Russie à leur institution, les parlementaires du Conseil de l'Europe ont donné un quitus à Boris Eltsine. Les engagements pris par Moscou sont en effet peu contraignants, notamment en ce qui concerne la poursuite de la guerre en Tchétchénie. Il y a un an, le Conseil de l'Europe avait pourtant reporté la demande d'adhésion de la Russie en raison de ce conflit. ● SERGUEÏ KOVALEV, le militant des droits de l'homme, souhaite que l'Europe s'engage à surveiller de près l'évolution démocratique de la Russie. ● BORIS ELTSINE, confirmant la nouvelle orientation du Kremlin en matière économique, a nommé un représentant du lobby industriel, Vladimir Kadannikov, au poste de vice-premier ministre, en remplacement du « père des privatisations », Anatoli Tchoubaïs.

La Russie de Boris Eltsine est admise sans réserve au Conseil de l'Europe

Contre toute attente, les parlementaires se sont prononcés, à une écrasante majorité, pour l'adhésion de Moscou sans exiger de réelles contreparties sur le respect des droits de l'homme. Une commission « ad hoc » pourrait être créée pour « examiner la situation en Tchétchénie. »

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)
de notre correspondant

Les chaleureux remerciements adressés, jeudi 25 janvier en début de soirée, à l'assemblée du Conseil de l'Europe par Vladimir Loukine, le chef de la délégation parlementaire russe qui a assisté au vote sur le dossier d'adhésion de son pays, n'étaient pas feints. Pouvait-il en être autrement à l'issue d'un scrutin qui a dégagé une écrasante majorité – 164 voix pour, 35 contre et 15 abstentions – en faveur de l'entrée, effective en mars prochain, de la Russie dans l'organisation des droits de l'homme.

Pourtant, au début de la semaine, pas une voix autorisée n'osait parier sur la victoire de Moscou, qui plus est, aussi large. Tout juste si on parlait, quelques heures avant le vote, d'un succès qui pourrait être acquis avec un gain de quelques suffrages.

Certes, la plupart des Etats membres de l'institution de Strasbourg, notamment ceux de l'Union européenne, avaient adressé des « recommandations » à « leurs » parlementaires. Ce qui avait déclenché l'ire de deux balladuriens du RPR, Jean Valleix et Jacques Baumel. Ce dernier s'indignait même en séance pour dénoncer *« les pressions extrêmes et scandaleuses venues de l'extérieur de l'assemblée »*. Daniel Hoeffel, balladurien de l'UDF, qui s'interrogeait comme eux sur l'opportunité d'accepter maintenant la Russie, a finalement voté « oui », contrairement à MM. Valleix et Baumel, seuls parlementaires français à refuser de participer au vote.

« VOTE PERSONNEL »

Des surprises, il y en eut d'autres. Compte tenu notamment des déclarations de nombreux parlementaires qui, la veille encore, avaient affiché leur détermination de refuser, ou au moins d'ajourner, l'adhésion de la Russie. L'exemple le plus notable est celui de Vytautas Landsbergis. L'ancien président lituanien, qui a ferraillé toute la journée pour durcir le rapport du libéral suisse Ernst Muehlemann – ne voulait-il pas qu'on parle de *« guerre coloniale en Tchétchénie » ?* –, s'est limité en fin de parcours à une simple abstention. Au bout du compte, quelques députés baltes et tchèques, accompagnés d'une poignée de conservateurs britanniques et de quelques membres du groupe démocrate-chrétien, se sont retrouvés pour former le camp du « non ».

Peter Leuprecht, secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, qui disait, avant l'ouverture des débats, qu'il s'agirait d'un *« vote personnel »* dépendant pour beaucoup de l'*« attitude »* de la délégation russe, a été écouté. Les parlementaires russes ont fait des interventions tout à fait « correctes », à l'exception de l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski, qui, à son habitude, a tenu des propos indicibles *(lire ci-contre)*.

Est-ce suffisant pour expliquer ce score flatteur pour Boris Eltsine, qui attribue au passage un label de qualité démocratique à la Russie ? On peut en douter. D'autant que les amendements adoptés ne changent pas sensiblement le texte initial, qui, pour tout dire, n'est pas contraignant pour Moscou. Toutes les mesures souhaitées par l'assemblée visant à accélérer la démocratisation du régime russe n'engagent qu'elle, et leur réalisation ne dépend que de la volonté du Kremlin. Même si, formellement le document final a belle allure par certains côtés.



SANCTIONS THÉORIQUES

Il est ainsi demandé à la Russie de suspendre, dès son adhésion, l'exécution des condamnés à mort jusqu'à l'abolition de la peine capitale dans un délai de trois ans et de placer sous l'autorité du ministère de la justice la responsabilité de l'administration pénitentiaire. Le texte parlementaire recommande, en outre, la ratification, dans les six mois de la Convention européenne des droits de l'homme *(lire ci-dessous)*. Considérant que dans les drames de Goudermes (Tchétchénie) et de Pervomaïskaïa (Daghestan) les autorités russes *« ne se sont pas assez préoccupées de la sécurité des otages »* et que *« l'usage manifestement inconsidéré de la force (...) a violé le droit humanitaire international »*, l'assemblée considère que le conflit tchétchène ne peut être réglé par la force. Aussi marque-t-elle son intention de créer une commission *ad hoc* pour *« examiner la situation en Tchétchénie »* avec la mission d'*« élaborer des propositions conformes à la Convention sur la protection des minorités nationales et acceptables par les deux parties »*. Dans le cas où la Russie n'honorerait pas ces demandes, le Conseil de l'Europe peut théoriquement prendre des sanctions, comme ce fut le cas pour la Grèce des colonels ou la Turquie après le coup d'Etat militaire de 1980.

Comment croire à une pareille éventualité, tant la géopolitique semble prendre le pas de manière décisive sur la défense des droits de l'homme ? A telle enseigne que la Russie est accueillie au moment même où son président parle d'« écraser » les Tchétchènes.

Manuel Scotto

Vladimir Jirinovski : « Vous oublierez la Tchétchénie »

« Après l'élection présidentielle, nous nous occuperons de la Tchétchénie et vous oublierez jusqu'à ce nom », a notamment déclaré le dirigeant ultranationaliste russe Vladimir Jirinovski au cours du débat de Strasbourg. « Refuser la Russie [au Conseil de l'Europe], ce serait un excellent cadeau pour moi, pour ma campagne à l'élection présidentielle » de juin prochain, a aussi hurlé M. Jirinovski devant l'Assemblée avant que son micro ne soit coupé en raison de l'épuisement de son temps de parole.

Les autres parlementaires russes venus à Strasbourg ont employé des arguments plus classiques. Ainsi Vladimir Loukine, le chef de la délégation, n'a pas « tenté de cacher les difficultés rencontrées par la Russie sur la voie d'un Etat de droit ». Fervent partisan de l'adhésion, le responsable communiste Guennadi Ziouganov a, pour sa part, insisté sur le fait qu'il ne fallait pas tirer un « nouveau rideau de fer entre les deux parties de l'Europe ». – (AFP.)

Un dispositif peu contraignant pour le moment

L'ENTRÉE de la Russie au Conseil de l'Europe, l'organisation créée en 1949 pour promouvoir la défense des droits de l'homme, signifie que Moscou sera représentée dans toutes les instances de l'institution (comité des ministres, secrétariat général, assemblée) et pourra participer à toutes ses activités (sociales, culturelles, scientifiques, etc.). Mais le grand changement pour tout nouveau membre est l'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme. Une cour de justice siège à Strasbourg pour examiner les plaintes contre les atteintes aux libertés individuelles.

En attendant la réforme, décidée en 1993, qui ne pourra être appliquée avant trois ou quatre ans en raison des délais de ratification par tous les Etats membres, le dispositif actuel souffre d'un inconvénient majeur. Hormis le fait que ses procédures sont très longues (de cinq à six ans), il n'oblige pas un pays adhérent à reconnaître le droit de recours individuel et la compétence de la Cour. Dans ce cas de figure, seul un Etat membre peut porter plainte contre un autre et l'instance d'arbitrage est le comité des ministres. Le futur système gommera ces anomalies.

Pour l'heure, la Russie pourrait donc ratifier la convention sans que cela soit très contraignant, tant il est difficile d'imaginer qu'elle pourrait se faire condamner par la majorité des autres pays européens pour atteinte aux droits de l'homme en Tchétchénie ou ailleurs. Néanmoins, Moscou a marqué son *« intention »*, selon les responsables du Conseil de l'Europe, d'accepter la requête individuelle et la juridiction de la Cour. Au Palais de l'Europe, on est convaincu que la Russie honorera cet engagement de la même manière que les nouvelles Républiques d'Europe centrale et orientale.

> Actuellement, Moscou pourrait difficilement se faire condamner pour atteinte aux droits de l'homme

Les résultats sont particulièrement spectaculaires en Pologne, où, en l'espace de trois ans, deux cent cinquante personnes ont introduit des recours à Strasbourg pour atteintes, notamment, aux droits sociaux. La mobilisation des cabinets d'avocats polonais explique en partie le succès de la juridiction européenne.

En Turquie, qui ne reconnaît la requête individuelle que depuis 1988, on assiste aussi à une flambée des plaintes ces dernières années : 600 depuis 1990, dont 40 % à 50 % sont liés à la question kurde.

M. S.

L'Europe doit assumer de « très lourdes responsabilités » pour l'ancien dissident Sergueï Kovalev

MOSCOU
de notre correspondante

« L'adhésion russe au Conseil de l'Europe me rendrait très heureux » : dans une lettre qu'il fit parvenir à Strasbourg, Sergueï Kovalev s'est donc prononcé pour l'intégration de son pays au Conseil de l'Europe. Mais cette adhésion *« n'a aucun sens si l'Europe n'est pas capable de prendre les très lourdes responsabilités que cela implique »*, a précisé au *Monde* le défenseur russe des droits de l'homme. Déjà qualifié de *« traître »* en 1995 par la propagande officielle, Sergueï Kovalev ne voulait pas prendre le risque d'être accusé de se faire l'avocat des *« terroristes »* tchétchènes. Pour le Kremlin, un vote négatif de l'Assemblée de Strasbourg aurait, en effet, signifié un soutien aux indépendantistes de la petite République caucasienne.

La mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'est conduite de façon *« irresponsable »*, a-t-il dit, en quittant Grozny à la veille des *« élections »* organisées en décembre en Tchétchénie. *« Ils ont lâchement quitté le pays en prétextant la crainte d'être à nouveau victimes de tirs de grenades. »* En réalité, affirme M. Kovalev, *« la mission a eu peur d'avoir à témoigner »* de cette farce et de compliquer ainsi ses relations avec Moscou. Aucune instance européenne n'a donc eu à dénoncer ces *« élections »* tchétchènes, qui furent pourtant directement à l'origine de l'escalade de la guerre, à Goudermes, puis au Daghestan voisin.

Jeudi 25 janvier, les indépendantistes tchétchènes ont, une nouvelle fois, refusé tout contact avec Dokou Zavgaev, le *« président élu »* de la Tchétchénie, tout en se disant prêts à reprendre à tout moment les négociations interrompues avec Moscou. Mais l'OSCE, revenue à Grozny, n'a aucun moyen de jouer les *« médiateurs »*, car Moscou lui refuse ce statut. De même, les Russes ont ignoré les offres de négociations du chef militaire tchétchène, Aslan Maskhadov, au début de la crise des otages du Daghestan, notamment par le canal de l'OSCE. Les déclarations de M. Maskhadov en ce sens ont été censurées sur la première chaîne de télévision russe. Pour sa part, le Comité international de la Croix-Rouge, dont les déplacements étaient déjà limités à l'intérieur de la Tchétchénie, a regretté, jeudi, que ses délégués se voient interdire, depuis début janvier, l'accès *« au centre de Grozny »*.

Sophie Shihab

Vladimir Kadannikov, le patron des usines Lada, prend les commandes de l'économie russe

Cet ancien cadre du régime soviétique a fait sa carrière dans un secteur aujourd'hui sinistré

MOSCOU
de notre correspondant

Un industriel au bord de la faillite, Vladimir Kadannikov, patron des usines d'automobiles AvtoVAZ (Lada), a été nommé, jeudi 25 janvier, par Boris Eltsine, au poste de vice-premier ministre en charge de l'économie. A cinquante-quatre ans, il succède à l'énergique réformateur Anatoli Tchoubaïs, limogé il y a une semaine par un président russe candidat à sa succession et à la recherche des *« saboteurs »* responsables des difficultés de l'économie du pays à moins de cinq mois de l'élection présidentielle.



PORTRAIT

Certes, Boris Eltsine a affirmé, le même jour, que le *« cours politique et économique ne sera aucunement révisé »*, qu'il était *« inadmissible de juger de façon aussi simpliste et hâtive de changements de personnes, et d'en tirer des conclusions sur de prétendus changements radicaux des priorités »*. Certes, M. Kadannikov, membre du Parti communiste de 1969 jusqu'à son interdiction, en 1991, affirme *« avoir toujours considéré les privatisations et le marché comme la seule voie possible pour réorganiser l'économie »*. Mais le quotidien libéral *Segodnia* estime que s'il gère l'économie comme il dirigeait son entreprise ce sera une *« catastrophe nationale »* : *« Son usine se trouve dans un état lamentable. Ses dettes s'élèvent à 1,3 milliards de dollars* [6,5 milliards de francs] *»*.

M. Kadannikov dirige, en effet, sans grand succès, les usines Lada depuis décembre 1988, après avoir mené toute sa carrière dans l'automobile. Apprenti-ajusteur dès seize ans à l'usine GAZ, qui produit les Volgas à Nijni-Novgorod (sud-est de Moscou), sa ville natale, il passe en 1967 à l'usine VAZ, près de Samara, sur la Volga. Il y gravit tous les échelons, d'ingénieur jusqu'à directeur. Certains, à Moscou, redoutent que M. Kadannikov ne soit prêt à appliquer au pays les recettes mises en œuvre dans son usine. Le salaire moyen (1 million de roubles par mois, soit mille francs) y est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Mais les émoluments à AvtoVAZ ne sont plus versés depuis novembre...

On peut aussi craindre que le nouveau patron de l'économie russe ne veuille, comme l'a promis Boris Eltsine, relancer la production. AvtoVAZ a ainsi annoncé, début janvier, son intention de produire 40 000 voitures de plus en 1996, mais M. Kadannikov reconnaît qu'il augmenterait ainsi les pertes d'une usine qui, dit-il, *« dépense plus qu'elle ne gagne »*.

Toutefois, Vladimir Kadannikov est considéré par certains comme un réformateur. Il avait été pressenti par Boris Eltsine comme premier ministre en décembre 1992 pour remplacer Egor Gaïdar, mais avait été rejeté en raison de ses idées trop libérales par le Parlement, au profit de Viktor Tchernomyrdine. Après sa nomination, jeudi, M. Kadannikov a néanmoins affirmé qu'il apporterait *« des corrections sérieuses à la politique industrielle »*. Il représentera donc au gouvernement les industries légères négligées face à un puissant et riche secteur de l'énergie, qui a déjà son protecteur en la personne du premier ministre – ancien patron du géant du gaz Gazprom –, et aux intérêts du complexe militaro-industriel, défendus par un autre vice-premier ministre, Oleg Soskovets.

> Le quotidien « Segodnia » estime que s'il gère l'économie comme il dirigeait son entreprise ce sera une « catastrophe nationale »

Toute la question semble être de savoir si le nouveau responsable de l'économie arrivera à s'imposer face aux autres lobbies. Par exemple, s'il arrivera à augmenter les impôts ridiculement bas du secteur énergétique pour combler le déficit budgétaire et aider l'industrie. Ou bien s'il se contentera de puiser, lui aussi, dans la caisse, en baissant, par exemple, les impôts de l'automobile, en sacrifiant la stabilisation pour « sauver » son secteur.

L'hypothèse la plus probable est qu'en choisissant Vladimir Kadannikov le président Eltsine n'ait pas vraiment redéfini sa politique économique. *« Il ne faut pas confondre la vitesse des changements et leurs objectifs, la stratégie et la tactique temporaire dictées par les événements »*, a-t-il expliqué jeudi. Le président russe a sans doute voulu, toujours sans avouer de changement de cap, envoyer un message politique au pays : les réformes économiques seront « corrigées » ; elles continuent, mais personne ne sera plus sacrifié. Au moins jusqu'à sa réélection.

Jean-Baptiste Naudet

Le dossier des GAL embarrasse de plus en plus les socialistes espagnols

José Barrionuevo et Rafael Vera sont désignés comme responsables d'un terrorisme d'Etat

Treize mois après le rebondissement du scandale des GAL (groupes antiterroristes de libération), ce dossier prend une tournure inquiétante pour le pouvoir socialiste. L'acte d'accusation contre l'ancien ministre de l'intérieur José Barrionuevo le désigne, ainsi que Rafael Vera, ancien directeur de la sécurité de l'Etat, comme dirigeants des GAL, *« une structure capable de répondre à l'activité de l'ETA au Pays basque »*.

MADRID
de notre correspondant

Les deux hauts responsables de la lutte antiterroriste, José Barrionuevo et Rafael Vera, auraient approuvé dans le courant du mois de septembre 1983 la création des GAL (groupes antiterroristes de libération), dont l'initiative était due à Julian Sancristobal, gouverneur civil de Biscaye (province basque), Ricardo Garcia Damborenea, secrétaire général du Parti socialiste dans cette même province, Francisco Alvarez, chef supérieur de la police de Bilbao, et Miguel Planchuelo, chef de la brigade régionale d'information (renseignements généraux).

L'acte d'accusation rappelle qu'afin de tenter de contrer les actions meurtrières commises par l'organisation indépendantiste à partir du territoire français, et notamment l'enlèvement du capitaine Martin Barrios – qui fut exécuté par la suite –, il fut décidé de procéder au rapt d'un militant présumé de l'ETA, José Maria Larretxea. L'opération, exécutée par quatre policiers espagnols à Hendaye le 18 octobre 1983, se solda par un échec et les quatre responsables furent arrêtés. José Barrionuevo a toujours admis sa responsabilité dans cette affaire, premier « ratage » d'une longue série de bavures. Ensuite, il fut décidé d'utiliser des mercenaires pour procéder à l'enlèvement d'un autre militant présumé de l'ETA, Mikel Lujua. *« Cette opération fut autorisée par MM. Sancristobal, Barrionuevo et Serra »*, indique le juge Moner.

Ce fut un nouvel échec car les gros bras recrutés se trompèrent de cible en kidnappant Segundo Marey, lequel fut séquestré pendant dix jours à partir du 4 décembre 1983, afin de *« faire pression sur les Français »*. Le 6 décembre, un communiqué rédigé par MM. Sancristobal et Garcia Damborenea annonçait que si les quatre policiers n'étaient pas libérés, Segundo Marey serait éxécuté.

> **Felipe Gonzalez continue d'affirmer qu'il n'assumera ses responsabilités que lorsque celles d'un membre de son gouvernement seront établies**

Ils furent donc relâchés deux jours plus tard et l'infortuné sequestré recouvra la liberté le 14 décembre. Dans sa poche, un communiqué annonçait la création des GAL en ces termes : *« En raison de l'augmentation des assassinats, des enlèvements et extorsions commis par l'ETA sur le sol espagnol, programmés et dirigés depuis le territoire français, nous avons décidé de mettre fin à cette situation... Il sera répondu à chaque assassinat et nous nous attaquerons aux intérêts français en Europe... »*.

Aujourd'hui, José Barrionuevo et Rafael Vera sont tous les deux désignés comme étant les responsables d'un terrorisme d'Etat qui s'est poursuivi jusqu'au mois de juillet 1987 au Pays basque français, sans que l'on sache quel fut leur rôle après les premiers ratés dans la poursuite de cette « sale guerre ». Tous deux ont immédiatement décidé d'intenter un recours contre l'acte d'accusation et ont clamé leur innocence. Une caution de 80 millions de pesetas (3,2 milliards de francs) a été imposée à M. Barrionuevo.

Il reste à savoir quelle fut la participation des treize autres protagonistes actuellement inculpés dans ce dossier. Peu d'éléments ont pu être réunis sur leurs agissements lors des trente-deux actions de terrorisme, qui se sont soldées par vingt-neuf victimes. Les langues ne se sont évidemment déliées que pour les opérations qui n'ont pas provoqué de morts. Pour la plupart des autres, les enquêtes judiciaires françaises n'ont pas permis de remonter aux commanditaires et les faits sont désormais souvent couverts par la prescription.

Ce nouveau rebondissement soulève aussi la question de savoir dans quelle mesure Felipe Gonzalez n'a pas été mis au courant de la mise en place de cette stratégie antiterroriste et pourquoi il n'a pas tenté d'y mettre fin lorsqu'elle a donné lieu à des dérapages. Fidèle à sa ligne de défense, le chef de l'éxécutif assure toujours qu'il n'a jamais *« ni toléré, ni consenti, ni évidemment organisé les GAL »* et qu'il n'assumera ses responsabilités que lorsque celles d'un membre de son gouvernement seront établies. Ce qui n'est pas encore le cas, puisque M. Barrionuevo n'est pas encore jugé.

La mise en cause de celui qui fut toujours un de ses proches place Felipe Gonzalez dans une situation difficile à quelques semaines des élections générales du 3 mars, même si de nouveaux développements ne devraient pas intervenir d'ici là. Contre vents et marées, il continue d'apporter son soutien à son ancien ministre, *« persuadé de son innocence et de sa ferme défense des valeurs démocratiques »*. Toute l'opposition demande que la responsabilité politique de cette affaire soit assumée. *« Personne ne peut croire, et ce ne peut être vrai, que le président ne connaissait pas les GAL*, a dit José Maria Aznar, président du Parti populaire, *parce qu'il est effrayant de penser que tout cela ait pu se produire sans que le chef du gouvernement soit au courant ou s'en rende compte. »*

Michel Bole-Richard

Les conservateurs également mis en cause

Des dirigeants du Parti populaire (PP, opposition de droite) ont été accusés, jeudi 25 janvier, par un haut responsable socialiste, d'avoir participé à la *« guerre sale »* contre l'ETA, menée, selon lui, par les gouvernements centristes espagnols entre 1976 et 1982. José Bono, chef du gouvernement régional de Castille-La Manche, affirme que le PP avait fait échouer en décembre 1995 la commission d'enquête du Sénat sur les GAL par peur des révélations d'un militaire. Le général Emilio Saenz de Santamaria avait alors affirmé qu'il était prêt à comparaître devant cette commission, mais qu'il y révélerait l'existence d'une *« guerre sale »* contre les Basques de l'ETA avant l'arrivée des socialistes au pouvoir en 1982. Un dirigeant du Parti nationaliste basque (PNV), Inaki Anasagasti, s'est exprimé dans des termes semblables lors d'une conférence de presse, jeudi à Bilbao, en confirmant que le général voulait révéler *« l'existence d'une quarantaine de cas de terrorisme d'Etat pendant cette époque »*. – (AFP)

Détente budgétaire aux Etats-Unis

Les républicains, conscients qu'ils risquaient d'assombrir leur image en s'obstinant davantage, amorcent un repli tactique

WASHINGTON
de notre correspondant

Il faut savoir terminer une épreuve de force. Conscients des graves conséquences qu'entraînerait une nouvelle fermeture de nombreux services publics, la Maison Blanche et la majorité républicaine au Congrès ont conclu, jeudi 25 janvier, un accord budgétaire provisoire. Celui-ci donne les moyens à l'administration de financer jusqu'au 15 mars les dépenses fédérales, dont certains budgets n'ont toujours pas été votés pour l'exercice commencé au 1er octobre 1995.

Le Grand Old Party s'est rendu compte qu'à s'obstiner davantage, il risquait d'assombrir son image de marque avant le scrutin présidentiel de novembre. Son intérêt immédiat était donc de trouver une solution lui permettant de « sauver la face ». Newt Gingrich, le speaker de la Chambre des représentants, a reconnu qu'il était vain d'espérer aboutir à un accord avec la Maison Blanche pour équilibrer les comptes fédéraux en sept ans, du moins *« tant que le président Clinton est en fonction »*.

Le geste fait jeudi 25 janvier par les républicains doit être confirmé par un vote du Sénat vendredi. Il signifie, semble-t-il, que les républicains sont prêts à se contenter d'un « acompte » de quelque 100 milliards de dollars d'économies budgétaires, à condition que M. Clinton accepte certains allégements fiscaux. Le président des Etats-Unis, de son côté, a fait savoir qu'il signerait la loi amendée concernant la défense, soulignant que le Congrès avait notamment renoncé au système de défense antimissiles.

Un autre sujet de désaccord grave concerne la dette publique, dont le plafond actuellement fixé à 4 900 milliards de dollars doit être périodiquement relevé par une loi que les Républicains ont jusqu'à présent refusé de voter, se bornant à accorder des rallonges provisoires. Cette tactique de harcèlement ne semble plus la bonne. Certes, les milieux financiers internationaux ne croient pas sérieusement que les Etats-Unis pourraient – pour la première fois de leur histoire – se retrouver en cessation de paiement, si le plafond de la dette n'était pas relevé à l'échéance du 1er mars.

Il n'empêche que cette perspective a gagné en crédibilité depuis que Moody's, l'une des principales agences de notation financière, a annoncé qu'elle plaçait en examen une partie de la dette américaine, soit quelque 387 milliards de dollars (2 000 milliards de francs) d'obligations à moyen et long terme du Trésor, en vue d'en baisser éventuellement la « note », actuellement un triple A, la meilleure que l'on puisse obtenir.

CONJONCTURE DÉFAVORABLE

Moody's n'a pas caché qu'une telle décision – qui reviendrait à introduire un doute sur le crédit des Etats-Uni – était dictée par la poursuite de l'impasse budgétaire, ainsi que par les propos alarmistes du secrétaire au Trésor, Robert Rubin, qui avait affirmé que l'administration ne disposait plus de moyens légaux pour faire face aux échéances du service de la dette.

Tout cela a fait comprendre aux républicains qu'ils jouaient avec le feu, d'autant que la conjoncture politique leur est défavorable. Les réactions au discours sur l'état de l'Union prononcé mardi 23 janvier par Bill Clinton l'ont confirmé : le chef de la Maison Blanche est crédité d'un succès politique, celui-ci étant accru par la médiocrité de la prestation, le même soir, de Robert Dole. Le manque de charisme du chef de la majorité sénatoriale et candidat à l'investiture républicaine est apparu ce soir-là d'une manière crue.

Tout cela explique qu'un accord tacite soit intervenu. Les chefs de file du Grand Old Party et Bill Clinton ont renoncé à régler dans l'immédiat leurs principales divergences budgétaires, celles notamment qui concernent les économies à réaliser dans les programmes sociaux.

Laurent Zecchini

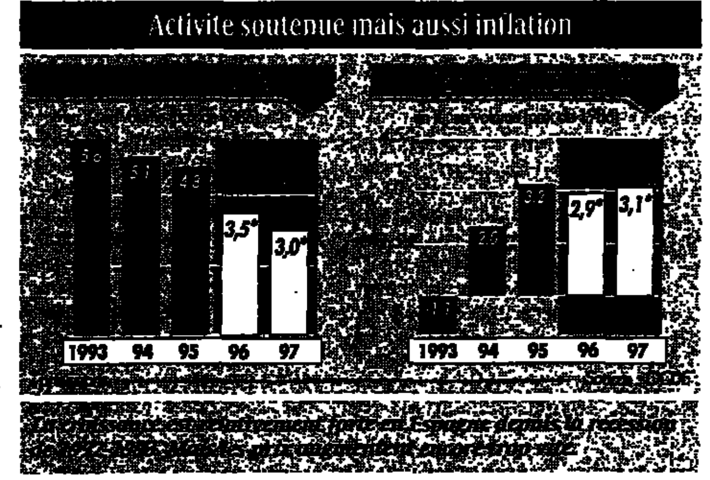
L'Espagne a retrouvé la croissance grâce aux exportations

Les déficits publics et l'inflation ne satisfont cependant pas encore aux critères de Maastricht

PARCE QUE la croissance économique y est restée soutenue tout au long de l'année 1995, l'Espagne fait figure d'exception enviable au sein de l'Union européenne. La production nationale a augmenté de 3,2 % en 1995, soit un taux supérieur à la moyenne européenne qui – du fait des médiocres performances de la France et de l'Allemagne – s'est établie à 2,7 % seulement. Et 1996 s'annonce bien pour l'Espagne si l'on en croit l'OCDE qui, dans la longue analyse qu'elle vient de consacrer à ce pays, écrit que, *« pour la première fois depuis de longues années, on peut espérer une croissance durable non inflationniste »*.

Comme l'économie italienne et un peu pour les mêmes raisons, l'Espagne a retrouvé le chemin de la croissance grâce à une forte progression de ses exportations. Celles-ci ont augmenté de presque 18 % en 1994, ce qui est considérable et s'explique évidemment par la dévaluation de 20 % de la peseta intervenue en 1992-1993. En 1995, les ventes de l'Espagne à l'étranger ont encore progressé de presque 10 %.

Pour l'OCDE, la forte activité dont bénéficie le pays, après la *dure récession de 1992-1993*, n'est pas un simple feu de paille provoqué par une dépréciation importante de la monnaie. Un véritable cercle vertueux semble bien s'être



enclenché chez nos voisins : les succès à l'exportation ont permis aux entreprises de réaliser des profits exceptionnellement élevés, qui ont été à l'origine d'un boom des investissements privés et de nombreuses créations d'emplois. Tout cela sans que les salaires augmentent trop rapidement, ce qui aurait rapidement annulé l'avantage de compétitivité des produits espagnols sur les marchés extérieurs. Une dévaluation réussie donc.

Exportations puis investissements : le troisième moteur de la croissance devrait bientôt s'allumer. *« Il est en outre probable que la reprise sera de plus en plus étayée par la consommation : le chômage s'inscrivant en baisse, la confiance des consommateurs s'améliorera et le taux d'épargne des ménages, élevé en 1993, tendra à baisser »*, écrit l'OCDE. Ces enchaînements vertueux, dont rêvent les gouvernements en France et en Allemagne, ont permis à l'Espagne de rééquilibrer des comptes extérieurs courants, largement déficitaires (plus de 3 % du PIB) jusqu'en 1992. Ce qui n'est pas un mince résultat pour un pays en plein développement.

Il existe cependant des ombres au tableau qui, pour s'effacer, exigeront de gros efforts. L'Espagne va devoir réduire une inflation encore forte et qui, pour des raisons en partie accidentelles, s'est accélérée depuis l'été 1994. *« L'inflation sous-jacente sur douze mois, qui était tombée à un minimum de 4,3 % en juillet 1994, est remontée à 5,2 % en juin 1995. »* L'OCDE estime qu'il faut voir là les effets du relèvement du taux de TVA et de la hausse des prix des produits intermédiaires importés, mais ajoute *« qu'on ne peut exclure que des facteurs plus fondamentaux soient en jeu »*. L'économie espagnole est-elle restée inflationniste ? Quelle que soit la réponse, *« le taux d'inflation reste supérieur d'environ 3 points à la moyenne des trois meilleurs résultats enregistrés dans les pays de l'Union européenne »*. Ce qui discréditerait largement l'Espagne si l'examen des performances nationales pour le respect des critères de Maastricht devait avoir lieu maintenant.

Il est un autre domaine où l'Espagne, qui ne cesse de réaffirmer sa volonté de faire partie de l'Union monétaire, est encore loin du compte : celui des finances publiques et de l'endettement de l'Etat et des collectivités locales. Si le pays a bien commencé à réduire le déficit de ses administrations publiques, les ramenant de 6,6 % du PIB en 1994 à 5,9 % en 1995, le plus gros de l'effort reste à faire : revenir à 4,4 % en 1996 et à 3 % en 1997.

« SPIRALE DE L'ENDETTEMENT »

Un effort nécessaire non pas seulement pour satisfaire aux critères de Maastricht mais, comme le rappelle l'OCDE, *« pour éviter le développement d'une spirale de l'endettement »*. En 1995, le rapport de la dette publique sur le PIB s'est établi à environ 65 % et devrait sur sa lancée atteindre 67 % à la fin de 1997, malgré les efforts faits par ailleurs pour réduire le déficit annuel.

Pour stabiliser puis inverser cette dynamique perverse, les finances publiques devraient dégager chaque année des excédents primaires – c'est-à-dire hors charges de la dette – d'au moins 2,5 % du PIB. Un effort qui n'est pas hors d'atteinte puisque des pays lourdement endettés comme l'Italie et la Belgique y parviennent dès maintenant. Mais obtenir un tel résultat exigera de l'Espagne de nombreuses réformes allant de la diminution des subventions aux entreprises publiques – dans les mines et les chantiers navals notamment – jusqu'à la réforme du système de santé, qui apparaît pour l'OCDE comme une priorité.

Alain Vernholes

Les conflits sociaux soumis à un arbitrage obligatoire

Les syndicats et le patronat espagnols ont signé, jeudi 25 janvier à Madrid, un accord qui prévoit de soumettre à arbitrage obligatoire les futurs conflits sociaux. Les syndicats devront procéder ainsi avant de déclencher des grèves, et les chefs d'entreprise devront se soumettre à la même règle avant de recourir à des licenciements collectifs ou à des modifications importantes des conditions de travail. Ce pacte, qui aboutira à la création d'un *« service de médiation et d'arbitrage »* placé sous la tutelle du ministère du travail, a été considéré par les centrales syndicales et par le patronat comme le début d'une nouvelle étape dans leurs relations. *« C'est le coup d'envoi d'une nouvelle culture syndicale et d'entreprise »*, a déclaré José Maria Cuevas, le président du patronat espagnol. Certains juristes considèrent qu'il s'agit là de *« l'un des grands pactes sociaux »* conclus depuis l'entrée en vigueur de la Constitution espagnole, en 1978. – (AFP)

Le premier ministre canadien remanie son gouvernement

MONTRÉAL
de notre correspondante

Trois mois après le référendum sur l'indépendance du Québec, remporté d'une courte tête par les tenants du fédéralisme, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a procédé, jeudi 25 janvier, à un important remaniement ministériel et a fixé à son nouveau gouvernement l'objectif de *« renouveler la fédération canadienne et assurer l'unité du Canada »*.

Si ce premier remaniement depuis l'élection des libéraux à Ottawa, en octobre 1993, affecte peu les postes économiques (Paul Martin, notamment, conserve le portefeuille des finances), il transforme profondément l'équipe politique autour de Jean Chrétien. A des postes-clés, en vue de livrer bataille sur la question névralgique du renouvellement du fédéralisme canadien, le premier ministre a nommé trois jeunes fédéralistes québécois convaincus. Stéphane Dion, professeur de droit constitutionnel à l'université de Montréal, qui a vigoureusement défendu le point de vue fédéraliste lors du référendum québécois, devient ministre des affaires intergouvernementales et président du conseil privé. Pierre Pettigrew, expert en droit international, qui fut conseiller de l'ancien premier ministre Pierre Trudeau, est nommé à la coopération internationale et à la francophonie. Martin Cauchon, député libéral de la circonscription montréalaise d'Outremont, devient secrétaire d'Etat au développement régional.

Lucienne Robillard, une des personnalités les plus en vue dans le camp fédéraliste lors du référendum québécois, reste au gouvernement mais passe du ministère du travail à celui de la citoyenneté et de l'immigration, où elle aura à piloter une réforme du code de la citoyenneté, autre dossier sensible dans le débat sur l'éventuelle indépendance du Québec. Quatre ministres importants quittent le gouvernement, dont André Ouellet, remplacé au ministère des affaires étrangères par Lloyd Axworthy, ancien ministre des ressources humaines.

Le nouveau gouvernement est composé de vingt-quatre ministres et de neuf secrétaires d'Etat ; avec sept ministres et secrétaires d'Etat originaires du Québec, la Belle Province est solidement représentée au sein du nouveau gouvernement canadien, au moment où la popularité du premier ministre souffre d'une baisse sensible dans l'opinion. Attaqué par les fédéralistes de tout le pays pour avoir sous-estimé la montée en puissance des indépendantistes québécois lors du dernier référendum, Jean Chrétien doit prouver à ses détracteurs qu'il est en mesure d'apporter des solutions à la crise constitutionnelle canadienne.

« Nos objectifs sont clairs, a dit le premier ministre : *renouveler la Fédération canadienne et assurer l'unité du pays, favoriser la création d'emplois et la croissance économique, continuer d'assainir les finances publiques et veiller au bien-être des Canadiens. »*

La nouvelle équipe fédérale sera à pied d'oeuvre lorsque le premier ministre désigné du Québec, Lucien Bouchard, prendra officiellement ses fonctions, lundi 29 janvier.

Sylviane Tramier

La France veut augmenter et optimiser l'aide humanitaire à l'Irak

Paris encourage Bagdad à accepter la formule « pétrole contre nourriture »

Alors que les préparatifs sont en cours pour des discussions entre l'Irak et les Nations unies sur la formule « pétrole contre nourriture », la France veut que l'assistance humanitaire à ce pays soit renforcée. Paris envisage de fournir une aide directe en produits alimentaires et pharmaceutiques et de faire en sorte que l'aide européenne réponde de manière mieux appropriée aux besoins de la population.

TOUT FAIRE pour empêcher que la situation humanitaire en Irak ne tourne au désastre. Au moment où le secrétaire général des Nations unies doit engager, par experts interposés, des discussions avec Bagdad sur la formule *« pétrole contre nourriture »*, la France s'emploie à étudier les moyens de faire en sorte que l'aide humanitaire soit renforcée.

Aussi, parallèlement à la décision prise récemment, à l'initiative de Paris, par le Conseil de sécurité de l'ONU, de dépêcher une délégation en Irak pour juger sur place des déficits en tout genre, le gouvernement français veut agir là où il a le plus de chances d'être efficace : c'est-à-dire de manière bilatérale, en optimisant la fourniture d'aide humanitaire par le biais de l'Union européenne, de manière à mieux prendre en compte les besoins de la population.

La contribution française à l'assistance humanitaire à l'Irak passe essentiellement jusqu'à maintenant par une participation au financement des actions des organisations non gouvernementales (ONG), de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) et des différents programmes de l'ONU. L'*« idée »*, aujourd'hui, selon une bonne source, est d'apporter une aide directe en produits alimentaires et *« peut-être aussi une assistance au système de santé, notamment par la fourniture de médicaments »*.

Lorsque cette *« idée »* aura pris forme de projet concret, la France devra en saisir le comité des sanctions de l'ONU, passage obligé de toute marchandise entrant en Irak depuis un peu plus de cinq ans, c'est-à-dire depuis l'imposition par le Conseil de sécurité, le 2 août 1990, de l'embargo international après l'invasion du Koweït. L'aide humanitaire est acheminée via la Jordanie ou la Turquie, selon les régions auxquelles elle est destinée. Mais ledit comité peut aussi autoriser le transport par la voie des airs comme il l'a fait en 1994 pour un avion soudanais, avec une cargaison de viande, et un appareil pakistanais, avec des pèlerins désireux de visiter les lieux saints chiites.

Pourquoi cette sollicitude de la France ? Parce que celle-ci est convaincue qu'aussi longtemps que l'Irak n'aura pas donné satisfaction à la Commission de l'ONU chargée de son désarmement, il n'a aucune chance d'obtenir l'application du chapitre 22 de la résolution 687 des Nations unies, qui prévoit la levée de l'embargo pétrolier. D'autant que les Etats-Unis, qui ont diabolisé Bagdad, sont entrés en année électorale et ne risquent pas d'assouplir d'un iota leur position.

Aussi est-il urgent, pour Paris, de répondre aux besoins d'une population, seule pénalisée par l'embargo. Un rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui remonte à septembre 1995 – ce qui signifie que la situation n'a fait qu'empirer depuis lors –, fait état d'*« énormes carences en produits alimentaires de base »*, un calcul approximatif révélant *« que 2,7 milliards de dollars seraient nécessaires pour l'importation de produits de base qui répondraient aux carences anticipées pour 1995-1996 »*. Les prix de ces produits ont *« augmenté de manière phénoménale »*, dit encore le rapport – le prix de la farine, par exemple, étant, en août 1995, 11 667 fois plus élevé qu'en juillet 1990, et 4 000 à 5 000 fois plus pour les prix d'autres produits.

> D'après l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le prix de la farine était, à Bagdad, en août 1995 11 667 fois plus élevé qu'en juillet 1990

La chute du pouvoir d'achat et les déficits alimentaires et pharmaceutiques conjugués ont conduit à une situation humanitaire catastrophique, dont les enfants, les femmes enceintes et les malades ne sont malheureusement pas les seules victimes. Les donateurs se faisant avares, le Programme alimentaire mondial (PAM) a été forcé de limiter son assistance aux groupes vulnérables, tant pour ce qui concerne les quantités de produits fournies que le nombre des bénéficiaires.

C'est pourquoi le gouvernement français a fait de son mieux pour convaincre l'Irak d'accepter la résolution 986 du Conseil de sécurité – qui prévoit des ventes limitées de pétrole pour répondre aux besoins urgents de la population –, en dépêchant, en novembre 1995, en Irak, le directeur Afrique du Nord-Moyen-Orient du Quai d'Orsay, Denis Bauchard, et en recevant, en décembre, à Paris, le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz, qui, pour la première fois, a rencontré le premier ministre.

Mouna Naïm

■ **Le parquet fédéral allemand** a lancé un mandat d'arrêt pour *« haute trahison »* contre un ingénieur allemand soupçonné d'être le maître espion du programme nucléaire militaire irakien, a affirmé, jeudi 25 janvier, le quotidien *Bild*. Les soupçons qui pèsent sur cet ingénieur ont été confirmés, à Vienne, par un porte-parole de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui avait permis de le démasquer. Selon l'agence de presse allemande DPA, l'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, résiderait au Brésil. – *(AFP.)*

La levée partielle de l'embargo risque de perturber le marché pétrolier

HAUSSE DU DINAR irakien, baisse des cours pétroliers. La perspective d'une levée partielle de l'embargo imposé par l'Organisation des Nations unies sur les exportations de brut pour des raisons humanitaires provoque des réactions opposées allant de l'enthousiasme au doute. A l'intérieur du pays, la monnaie a fait une remontée spectaculaire face au dollar : le billet vert s'échange désormais au marché noir, à 1 500 dinars au lieu de 2 650 dinars une semaine auparavant.

A l'inverse, sur les marchés internationaux, cette perspective pèse sur les cours du baril, les érodant un peu plus à mesure que se concrétise l'hypothèse. Le 23 janvier, au lendemain des propos du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, selon lesquels Bagdad a *« plus de chances aujourd'hui qu'avant »* d'appliquer la formule *« pétrole contre nourriture »*, le baril de brent échéance mars perdait 10 cents à 16,87 dollars. A New York, le *light sweet crude*, échéance mars, perdait 9 cents à 18,06 dollars. Tout d'abord surpris par l'assouplissement des positions irakiennes, les opérateurs jugent comme très probable une levée partielle des sanctions, mais se refusent à en préciser la date. Une fois l'accord signé, il faudra attendre la remise en état des infrastructures. L'oléoduc qui écoule le pétrole vers l'Occident *via* la Turquie est inutilisé depuis cinq ans.

Au-delà de cette échéance, les investisseurs doutent des capacités de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de gérer un retour même progressif de celui qui fut, jusqu'en 1990, le deuxième producteur du cartel. La mise en œuvre de la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU autoriserait l'Irak à exporter du pétrole à hauteur de 1 milliard de dollars par trimestre pour acheter des médicaments et des vivres, sous strict contrôle international. Au cours actuel, ces ventes représentent environ 700 000 barils/jour, plus de 1 % de la production mondiale (68 millions de barils). A court terme, cet afflux d'huile risque de déséquilibrer le marché et laisse présager une période délicate pour le cartel.

CRISE AU SEIN DE L'OPEP

Depuis septembre 1993, soucieuse de ne pas provoquer une chute des cours, l'OPEP n'augmente pas son niveau global de production (25,4 millions de barils/jour), qui représente 36 % du marché mondial. Mais cette stratégie unilatérale a bénéficié aux autres pays producteurs, notamment ceux de la mer du Nord qui accroissent régulièrement leur part en répondant, seuls, à la hausse régulière de la demande mondiale. Contestant cette politique qui les dessert, des membres importants du cartel comme l'Iran, le Nigeria ou le Venezuela dépassent ostensiblement leurs quotas de production depuis plusieurs mois. Dans ces conditions, ils ne seraient pas prêts à se sacrifier pour laisser un peu de place à l'Irak. Après l'Equateur en 1992, le Venezuela pourrait même décider de quitter l'OPEP, car sa nouvelle stratégie pétrolière, passant par la privatisation de son industrie pour augmenter sa production, ne supporterait plus un tel carcan.

Le retour de l'Irak pourrait alors avoir comme conséquence indirecte de provoquer ou d'accélérer une crise au sein de l'OPEP. Jusqu'à maintenant, le principal acteur, l'Arabie Saoudite, a réussi à maintenir la discipline du groupe en prônant la stabilité, voire la hausse des cours pétroliers plutôt que la conquête des marchés. Mais son objectif de départ, qui consistait à faire remonter le cours du baril à 21 dollars, n'a pas été atteint, faute d'accord avec les autres producteurs de la planète. Dans ces conditions, un sacrifice supplémentaire pour un résultat incertain aura donc du mal à être imposé.

Derrière la levée partielle de l'embargo contre l'Irak plane toujours, pour les autres membres du cartel, un possible retrait total des sanctions. Si cette mesure est hautement improbable avant l'élection présidentielle américaine de novembre, elle pourrait intervenir ensuite. Bagdad, avec une capacité d'exportation quotidienne de 3,2 millions de barils, pourrait perturber le fonctionnement de l'OPEP.

Dominique Gallois

L'Australie se pose en champion du désarmement nucléaire

M. Rocard a participé à une réunion d'experts à Canberra

CANBERRA
de notre envoyée spéciale

Des dix-sept *« éminences »* invitées à participer à la commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, installées par le gouvernement australien, seul le commandant Jacques-Yves Cousteau n'a pas pu se rendre à la première rencontre, qui s'est conclue, jeudi 25 janvier, à Canberra. Mais les autres avaient fait le déplacement : Robert McNamara, ancien secrétaire américain à la défense pendant la guerre du Vietnam, Michel Rocard, ancien premier ministre français, le professeur Joseph Rotblat, prix Nobel de la paix 1995 et un groupe hétéroclite de diplomates, de scientifiques, de militaires ou d'hommes politiques russes, chinois, suédois, égyptiens, japonais, américains, malais, anglais et français.

Si la plupart des membres brillent davantage par leur passé que par leurs responsabilités du moment, *« nous ne sommes pas une bande d'utopistes chevelus »*, a affirmé au *Monde* l'ancien premier ministre Michel Rocard. L'ambassadeur australien aux Nations unies, qui préside cette commission, Richard Butler, l'a affirmé haut et fort : tous les membres sont d'accord sur le fait que *« l'élimination totale des armes nucléaires est nécessaire et possible »*.

« VISITE PRIVÉE »

Le rapport final, que les membres vont peu à peu élaborer lors de leur prochaines rencontres, s'efforcera de répondre à deux questions : *« Pourquoi il est impératif d'éliminer toutes les armes nucléaires de la planète »* et *« comment, de façon pratique, s'en débarrasser. »* La commission s'est engagée à produire une charte qui précisera les étapes concrètes vers son but ultime, qui va donc bien plus loin que les traités Start I et Start II.

« C'est la première initiative de ce genre prise [et financée] *par un gouvernement qui rassemble (...) une palette aussi variée de personnes »*, a expliqué le ministre australien des affaires étrangères, Gareth Evans. La presse australienne, particulièrement sceptique quant au bien-fondé de l'exercice, n'a pas manqué de souligner le caractère *« naïf »*, *« déjà vu »* ou purement politicien de cette initiative.

La participation de M. Rocard, *« un joueur absolument central dans cette entreprise »* selon M. Evans, a elle-même prêté à diverses interprétations. Il était venu à Canberra, a-t-il expliqué, *« apporter à cette commission, notamment sur le rôle de la dissuasion nucléaire, des éléments dont elle a besoin pour réfléchir »*. Opposé personnellement à la reprise des essais en Polynésie, il n'était toutefois pas sur la même longueur d'ondes que d'autres participants. Selon la presse australienne, il a déclaré, à Sydney, que *« les essais nucléaires français ne remettaient pas en cause le processus global de désarmement »*. Position soutenue par Robert McNamara mais peu conforme à ce que souhaitait entendre le gouvernement australien...

L'éditorialiste Greg Sheridan, auteur de quelques diatribes restées célèbres contre les Français dans *The Australian*, a estimé, pour sa part, que l'invitation à Canberra de l'ancien premier ministre n'était qu'*« un missile de plus sur le gouvernement français »*. M. Rocard, aujourd'hui député européen et sénateur, n'a pas été reçu à l'ambassade de France à Canberra, *« venant ici à titre privé »*. Au ministère des affaires étrangères, on a tenu à préciser que, même si cette commission a été créée après la reprise des essais nucléaires français sur l'atoll de Mururoa, elle n'est en aucun cas une institution *« anti-French »*.

Florence de Changy

Cessez-le-feu « de facto » en Sierra Leone

FREETOWN. Un cessez-le-feu *de facto* est observé, depuis mardi 23 janvier, en Sierra Leone, où les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) se sont déclarés prêts à ouvrir des pourparlers avec le nouveau régime, après avoir annoncé un cessez-le-feu unilatéral d'une semaine. Cette situation pourrait déboucher sur l'ouverture prochaine de pourparlers de paix au Mali ou en Afrique du Sud, ont indiqué des sources bien informées à Freetown.

Une réunion, mercredi, des quinze partis politiques, du gouvernement militaire et de la commission électorale a abouti à un large consensus sur le maintien de la date du 26 février pour les élections générales, selon un communiqué de la commission diffusé jeudi. Les quinze partis devaient désigner, vendredi, chacun un candidat pour le scrutin présidentiel et soixante candidats pour les élections législatives. Le président ghanéen, Jerry Rawlings, a conseillé, jeudi, à la Sierra Leone de reporter les élections, compte tenu des propositions de dialogue formulées par le RUF, au cours d'une conférence de presse conjointe avec le nouveau chef de l'Etat sierra-léonais, le général Julius Maada Bio, qui a effectué une visite de quelques heures à Accra. – *(AFP.)*

Un plan européen pour éviter la faillite à l'ONU

LES QUINZE PAYS MEMBRES de l'Union européenne (UE) ont proposé, jeudi 25 janvier, à New York, un plan destiné à sortir l'Organisation des nations unies des graves difficultés financières dans lesquelles elle se débat. La principale innovation consiste à modifier la grille des contributions versées par les Etats-membres. Les Etats-Unis paieraient moins, tandis que l'Allemagne, la Chine, le Japon, à cause de leur poids économique grandissant, verseraient davantage. En contrepartie, les Etats-Unis, qui, avec plus d'1 milliard de dollars d'arriérés (5 milliards de francs), sont largement respnsables des difficultés financières de l'ONU, ainsi que les autres débiteurs défaillants, seraient tenus de régler leurs dettes, sauf à s'exposer à des sanctions.

AFRIQUE

■ **BÉNIN : l'Assemblée nationale a rejeté**, jeudi 25 janvier, la loi de finances 1996 malgré les menaces de la mouvance présidentielle selon laquelle un rejet pourrait empêcher l'organisation de l'élection présidentielle dont le premier tour est prévu le 3 mars. Le projet de loi présenté par le gouvernement a été rejeté par quarante-cinq voix en l'absence des trente-quatre députés de la mouvance présidentielle qui avaient décidé de boycotter la séance après un discours de la présidente de leur groupe parlementaire. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **CHILI : le meurtrier présumé du général Carlos Prats**, qui s'était opposé au coup d'Etat d'Augusto Pinochet, en 1973, le Chilien Enrique Arancibia Clavel, arrêté le 19 janvier à Buenos Aires, a été placé en détention préventive, jeudi 25 janvier. Enrique Arancibia Clavel était à l'époque des faits le principal agent de la DINA (les services d'intelligence chiliens) dans la capitale argentine. – *(AFP.)*

■ **COLOMBIE : le Parti conservateur**, qui partage depuis 1958 le pouvoir avec le Parti libéral du président Ernesto Samper, a annoncé, jeudi 25 janvier, sa décision de couper toute relation avec le gouvernement. Deux des quatre membres conservateurs du gouvernement, ainsi que les ambassadeurs de Colombie au Venezuela, [illegible] et aux Pays-Bas ont démissionné, mercredi et jeudi. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ÉTATS-UNIS : un peloton de cinq hommes a exécuté**, vendredi 26 janvier, dans l'Utah le condamné à mort John Albert Taylor, un Américain de trente-six ans reconnu coupable du viol et du meurtre d'une fillette de onze ans en 1989. La dernière exécution par fusillade aux Etats-Unis – celle de Gary Gilmore – remontait à 1977. C'est la deuxième exécution capitale aux Etats-Unis en vingt-quatre heures. Un homme condamné pour le meurtre d'un couple de personnes âgées avait été exécuté, par pendaison, jeudi peu après minuit, dans le Delaware. – *(AFP.)*

ASIE

■ **HONGKONG : les préparatifs du retour de Hongkong** à la Chine sont entrés, vendredi 26 janvier, dans leur phase finale avec la présentation par Pékin d'une commission chargée de superviser l'installation du premier gouvernement de Hongkong après la rétrocession de la colonie britannique, en juillet 1997. Cette commission de cent cinquante membres est considérée par l'opinion locale comme un *« gouvernement fantôme »* du territoire. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : la guérilla khmère rouge** a ordonné à des milliers de paysans qui vivent le long de la frontière avec la Thaïlande de se déplacer à l'intérieur du Cambodge, alors que les forces royales convergent vers la base rebelle de Phnom Malai, a rapporté, jeudi 25 janvier, un déserteur khmer rouge. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **POLOGNE : les deux partis de la coalition au pouvoir**, l'Alliance social-démocrate (*SLD*, ex-communiste) et le Parti paysan (PSL), devaient désigner, vendredi 26 janvier, le successeur de Jozef Oleksy, qui a démissionné, mercredi, de son poste de premier ministre après l'ouverture par le parquet militaire d'une enquête sur les accusations d'espionnage portées contre lui. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **MAROC : le ministre chargé des droits de l'homme**, Mohamed Ziane, a été, *« à sa demande »*, démis de ses fonctions par le roi Hassan II, a annoncé, jeudi 25 janvier, un communiqué de la Maison royale. Le ministre de la justice, Abderrahman Amalou, s'est vu confier l'intérim du ministère des droits de l'homme. La nomination de M. Ziane avait suscité un tollé au sein des partis de l'opposition et des organisations humanitaires, qui lui reprochaient son alignement aux côtés du pouvoir. Mais, tout récemment, M. Ziane s'était opposé à la campagne officielle de lutte contre la contrebande, la jugeant *« illégale »*, et avait demandé la libération de toutes les personnes arrêtées. – *(AFP.)*

■ **MAURITANIE : les élections législatives prévues** pour le début de 1997, ont été avancée en octobre 1996 pour permettre à la future assemblée de voter le budget de l'Etat, lors de sa session d'automne. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **YÉMEN : la France a accepté** *« d'apporter son concours à la recherche d'un règlement pacifique »* du conflit qui oppose le Yémen à l'Erythrée pour le contrôle d'îles stratégiques en mer Rouge, a déclaré un porte-parole du Quai d'Orsay. La *« proposition française porte non pas sur le fond, mais sur le processus pour parvenir à un règlement »*, a précisé le porte-parole. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

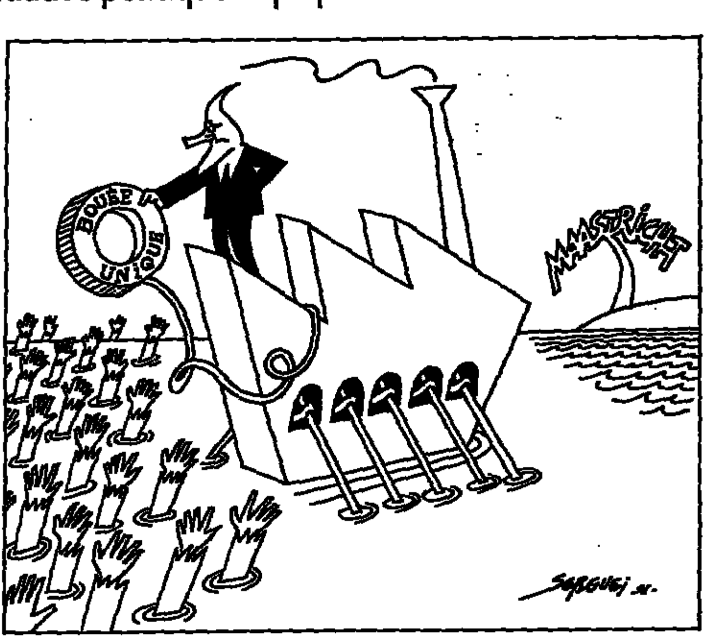
■ **DÉVELOPPEMENT : une centaine de pays en développement (PVD) s'appauvrissent**, a déclaré, mercredi 24 janvier, à Vienne, Mauricio de Maria y Campos (Mexique), directeur général de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Il a observé que si l'ensemble des PVD enregistraient, depuis le début des années 90, des taux de croissance supérieurs à ceux des pays riches, ce phénomène cache de fortes disparités régionales. – *(AFP.)*

MAASTRICHT Le débat sur la monnaie unique, relancé en France par les déclarations de M. Delors et de M. Giscard d'Estaing, a pris une tournure nouvelle avec le discours prononcé à Aix-la-Chapelle, vendredi 26 janvier, par Philippe Séguin, lors d'un colloque franco-allemand. Le président (RPR) de l'Assemblée nationale, adversaire du traité de Maastricht en 1992, a réaffirmé que le traité ayant été ratifié, son respect s'impose. ● UNE INITIATIVE POLITIQUE franco-allemande est aujourd'hui d'« extrême urgence », selon M. Séguin, pour assurer le passage à la monnaie unique sur des « bases saines », c'est-à-dire sur le choix clairement affirmé de défendre le modèle de société européen. ● LE PATRONAT EUROPÉEN souligne, par la voix de François Perigot, son souhait que soit assuré, sans retard ni remise en question des critères, le passage à la monnaie unique.

M. Séguin appelle Paris et Bonn à une relance politique de l'Europe

Refusant de participer au débat sur les critères ou la date de la monnaie unique, le président de l'Assemblée nationale estime « urgente » une « initiative politique » qui puisse donner un « socle » social et démocratique à l'Union économique et monétaire

LE DÉBAT franco-français sur Maastricht est relancé, et, comme par le passé, il bouscule les clivages politiques traditionnels. Un gouvernement qui défend bec et ongles la monnaie unique, mais qui ne livre pas le fond de sa pensée ; des partisans du traité européen qui prônent une interprétation souple des critères de convergence ; des opposants à ce même traité qui exultent et préconisent de le faire passer aux oubliettes : depuis le début de la semaine, la controverse a brutalement pris de l'ampleur, accentuant les divisions au sein de la majorité et faisant entendre une curieuse cacophonie au sein même du gouvernement.



Le débat avait déjà été esquissé, le 17 janvier, dans nos colonnes, par l'ancien premier ministre, Edouard Balladur, qui s'interrogeait sur la réduction des déficits publics imposée par le traité de Maastricht avant le passage à la monnaie unique : *« Faut-il sacraliser un pourcentage à atteindre ou bien considérer également, comme le traité nous le permet, la tendance ? Ou bien encore faut-il admettre que tout ne serait pas perdu si le passage à la monnaie unique n'intervenait qu'avec quelque retard ? »* Le 22 janvier, dans un entretien à *La Tribune-Desfossés*, Marc Viénot, PDG de la Société générale, revenait à la charge en déclarant : *« Il faut renégocier Maastricht, vite ! »* L'ancien président de la Commission de Bruxelles, Jacques Delors, glissait, lui-même, le 25 janvier, dans un entretien à *Sud-Ouest*, qu'*« il sera bien difficile de réaliser, dans les délais, l'Union économique et monétaire »*.

Mais c'est l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, qui a véritablement déclenché la controverse actuelle. Lors d'un colloque à Bruxelles, le 24 janvier, il a invité les Européens à respecter le calendrier prévu par Maastricht, et donc à envisager la création de la monnaie unique pour 1999. Mais il a estimé que, pour éviter que les efforts de réduction des déficits publics ne plongent l'Union européenne dans la récession, il serait possible d'avoir une interprétation souple de la condition fixée par le traité de ramener le déficit public des Etats membres à 3 % du produit intérieur brut (PIB). Jeudi 25 janvier, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères et proche de M. Giscard d'Estaing, a déclaré, sur France-Inter, que *« le gouvernement français n'en avait pas délibéré »*, mais que *« c'est une proposition qui entre dans le débat et qui, le cas échéant, méritera d'être examinée »*.

LA RÉPLIQUE DE MATIGNON

Alors que le franc est pris de nouveau dans de petites turbulences, le premier ministre, Alain Juppé, a cherché, lui, à remettre de l'ordre dans la maison gouvernementale. *« Non seulement on n'en a pas délibéré, mais on n'en délibérera pas. La ligne est fixée »*, a-t-il, sèchement, déclaré, avant d'ajouter : *« Le calendrier sera tenu. »* De son côté, le ministre des finances, Jean Arthuis, a indiqué que la France *« n'entend pas s'écarter des critères »* de convergence, *qui sont « ceux de la sagesse »*. Avec des marchés financiers à l'affût de la moindre entorse à la politique de réduction des déficits, cette réaction, claire et nette, était prévisible. Elle n'est toutefois pas sans ambiguïté, car, dans les sommets du pouvoir, on admet officieusement que la France a effectivement peu de chances de respecter, à l'échéance prévue, l'un des cinq critères, celui qui fixe à 3 % du PIB le niveau maximum des déficits publics. Avec le ralentissement de l'activité qui affecte l'économie hexagonale, les déficits publics devraient avoisiner 5,1 % à 5,2 % du PIB en 1995. Avec près de 40 milliards de francs de manque à gagner sur les impôts et les cotisations sociales, ces même déficits pourraient encore atteindre 4,5 % en 1996. Au mieux, la France peut donc espérer être à 3,5 %, voire 3,8 %, en 1997.

Cette situation explique que le rappel à l'ordre du premier ministre n'ait guère été respecté. Bien au contraire. Quelques heures plus tard, Franck Borotra, RPR proche du président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, et ministre de l'industrie, jetait un nouveau pavé dans la mare. Devant des chefs d'entreprise, il a déclaré carrément : *« Si l'on me demandait de choisir entre l'emploi et les critères de convergence de Maastricht, mon choix est immédiatement fait, je choisis l'emploi. »* Même si M. Borotra a été prié de faire machine arrière, un peu plus tard, sur LCI, en déclarant qu'il n'avait *« pas de divergence avec la politique du gouvernement »*, plusieurs responsables de la majorité se sont engouffrés dans la brèche. Ainsi Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale et anti-maastrichtien convaincu, rappelait, au Palais-Bourbon : *« Je crois me souvenir que le président de la République avait lui-même suggéré un référendum durant sa campagne. »* Pierre Dauzier, PDG de Havas et proche de Jacques Chirac, est à son tour monté au créneau en notant que *« 1999 ne devrait pas être une date impérative »* pour la monnaie unique.

Même les européens convaincus nuançaient leur position. Le président de la commission des finances de l'Assemblée, le centriste Pierre Méhaignerie, s'est ainsi déclaré convaincu de la nécessité de la monnaie unique et attaché au calendrier, mais ouvert à une interprétation plus souple des critères de convergence, dans le cadre d'une *« adaptation pragmatique et temporaire, suite à la chute de la croissance »*. De son côté, François Léotard, président du Parti républicain, a jugé *« très intéressantes »* les propositions de M. Giscard d'Estaing et a rappelé qu'à ses yeux l'important était de respecter *« l'esprit de Maastricht, c'est-à-dire la convergence des économies européennes »*, dans le cadre d'une concertation étroite avec l'Allemagne.

Devant cet embrasement, l'entourage du chef de l'Etat s'est senti dans l'obligation de faire quelques mises au point, en marge du voyage de Jacques Chirac dans les Deux-Sèvres. Mais personne ne doutait que la controverse rebondirait, dans les prochains jours, après le discours de Philippe Séguin, vendredi à Aix-la-Chapelle. Tant il est évident que celui qui avait été, lors du référendum de 1992, le chef de file du non à Maastricht, est décidé à pousser aujourd'hui son avantage et ses convictions. En assurant que sa seule volonté est d'aider le président de la République.

Gérard Courtois et Laurent Mauduit

L'Elysée en première ligne

Le retour brutal, dans la majorité, du débat européen a conduit l'entourage du chef de l'Etat à mettre les choses au point. En marge du voyage de M. Chirac dans les Deux-Sèvres, jeudi 25 janvier, on y soulignait que *« l'Europe est un processus inévitable et vital »*. *« Elle tire tout le monde vers le haut. Elle empêche les mauvaises gestions. Les critères de Maastricht ne sont rien d'autre que des glissières sur une route de montagne. »* Et l'on ajoutait : *« Maastricht, ce n'est pas un chef-d'œuvre. Il y a une réaction dans l'opinion contre l'Europe qui tient à la façon dont l'Europe a été gouvernée trop longtemps. Ce sont les excès d'une commission complètement irresponsable, qui ont été condamnés par l'opinion publique »*. Néanmoins, l'on restait ferme : *« La France a pris des engagements, elle les tiendra. Ces objectifs seront atteints dans le temps prévu. »*

« Le passage à une monnaie unique » suppose « une initiative politique » franco-allemande

PRONONÇANT le discours d'ouverture du huitième colloque Charlemagne d'Aix-la-Chapelle, vendredi 26 janvier, Philippe Séguin a notamment déclaré :



VERBATIM

« On pourra voir quelque paradoxe dans le fait que l'un des deux discours d'ouverture (...) soit prononcé par un responsable public qui s'est déterminé haut et fort contre le traité de Maastricht (...). Je n'ai rien renié des principes et des motifs de mon engagement (...). Tout, en Europe, paraît aujourd'hui porter au pessimisme. L'armée américaine que nous avons nous-mêmes appelée à la rescousse, s'installe sur les ruines de ce qui fut la Bosnie, soulignant, jusqu'à la caricature, notre impuissance à résoudre entre Européens cette terrible déchirure.

» Au même moment et, cette fois-ci, de tous côtés, des voix s'élèvent pour critiquer la stratégie économique de l'Union européenne : les uns s'alarment des effets dangereux d'une Europe à deux vitesses (...) ; les autres dénoncent l'amorce d'une véritable déflation continentale, où la double surévaluation du mark et du franc entraîne les deux économies les plus fortes du continent dans une récession parallèle et également meurtrière. »

Pour M. Séguin, *« l'Europe se porte plutôt mal »*. Rappelant ses mises en garde contre *« les impasses, les dangers et les erreurs de calcul qui avaient présidé à l'élaboration du traité de Maastricht »*, il a affirmé : *« Je crois plus que jamais à la nécessité de l'Europe pour nos différentes nations, au devoir pour les principaux organisateurs de l'Union européenne d'accélérer son édification (...). J'ai dit à plusieurs reprises (...) qu'il fallait appliquer le traité de Maastricht qui, en France même, s'impose à tous les responsables politiques (...). Je ne me prononcerai donc pas ici, formellement, ni surtout si tôt, en faveur du respect des échéances ou de la révision des critères de convergence, réclamés par les uns et les autres. Ce serait, à mes yeux, une solution de facilité. »*

Pour le président de l'Assemblée nationale, il incombe à la France et à l'Allemagne de *« quitter le terrain de la technique »* et de *« faire de la politique, de la vraie politique »*. *« Si l'on veut sauver le projet de monnaie unique*, a-t-il dit, *il va falloir que nous fassions aujourd'hui ce qui aurait dû être entrepris* [en 1991], *il va falloir que nous mettions en place enfin l'initiative politique qui, seule, peut justifier, permettre, fonder le passage à une monnaie unique européenne. »*

M. Séguin a opposé les conditions dans lesquelles s'était construit le Marché commun, dans les années 60 et 70, à celles qui prévalent aujourd'hui. A ses yeux, *« il est clair que nous sommes, dans le domaine économique, sur la défensive »*. *« Nous sommes même, à bien des égards, acculés*, a-t-il repris, *même si nous feignons qu'il n'en soit rien, car nous devons restructurer l'Etat-providence et combattre les déficits sans le secours de la forte croissance d'autrefois (...). C'est pourquoi le choix qui a été fait de mettre la monnaie – c'est-à-dire une technique, un levier économique – en exergue d'une nouvelle phase de la construction de l'Europe, s'il apparaissait en quelque sorte comme le triomphe de l'économisme, n'en était pas moins risqué et contestable. (...) Il y a risque, alors que l'inflation est partout maîtrisée sur le continent, que l'on freine délibérément la croissance pour des objectifs purement institutionnels. »*

> « Il y a risque que l'on freine délibérément la croissance pour des objectifs purement institutionnels »

Pour M. Séguin, en outre, l'attitude de la Bundesbank conduit à ce que *« la question de la monnaie unique débouche nécessairement sur celle de la légitimité de la direction économique de l'Europe »*. *« Seuls des gouvernements responsables devant leurs parlements*, estime-t-il, *ont la légitimité suffisante pour appliquer l'esprit du traité de Maastricht (...). S'il y a accord politique initial de la France et de l'Allemagne sur ces bases, s'il y a association réelle, sur le fondement d'une décision volontaire, des autres pays membres de l'Union à l'élaboration de la stratégie globale, quel que soit le degré d'évolution de leurs indicateurs macroéconomiques, alors, nous pourrons concevoir de conduire ensemble notre convergence économique et de passer ainsi à la monnaie unique. »*

« Il nous faut donc aujourd'hui reprendre les choses à la base, recommencer par ce qui doit être (...) le véritable commencement, a insisté M. Séguin. *Il nous faut faire d'urgence et en même temps que la monnaie unique ce qui aurait dû être fait avant. Il y a extrême urgence. Après avoir failli tout gâcher avec un bien mauvais traité, nous n'allons pas, maintenant, tout compromettre en renonçant brutalement aux objectifs qu'il était censé nous assigner ! »*

Afin d'établir le *« socle »* de la monnaie unique, M. Séguin propose d'affirmer l'existence d'un modèle de société européen, qui implique de lutter contre le chômage, et la volonté de l'Europe de *« jouer un rôle à sa mesure dans le monde »*, ce qui suppose *« une réflexion approfondie sur le concept de dissuasion concerté et partagé »*. Il faut aussi remédier, selon lui, au *« déficit démocratique »* de la construction communautaire. Bref, il s'agit de *« relancer le processus européen sur des bases saines, solides, acceptées de tous »*.

François Perigot, président des patrons européens

« Il faut prendre son courage à deux mains et y aller ! »

PARTISAN du traité de Maastricht alors qu'il était président du CNPF, François Perigot, aujourd'hui président de l'Union des industriels de la Communauté européenne (Unice), confirme que tout atermoiement et tout laxisme dans la mise en place de la monnaie unique seraient, à ses yeux, catastrophiques. Il presse les responsables de faire preuve de pédagogie à l'égard d'une opinion publique désorientée.

« Etes-vous autant partisan de la monnaie unique que par le passé ?

– Je ne m'exprime pas au nom d'une entreprise, mais au nom de vingt-cinq patronats, dont quinze sont concernés par la construction de l'Union européenne. Notre point de vue est cohérent et stable depuis le début. Le mois dernier encore, avant le sommet de Madrid, nous avons encouragé les Etats à confirmer leurs décisions antérieures sur les modalités et le calendrier de la monnaie unique.

– Pourquoi cette constance ?

– Nous sommes partis du constat que les pays européens sont, dans l'ensemble, en perte de vitesse en matière de compétitivité. Les rigidités et les coûts accumulés au cours des années de prospérité sont devenus des obstacles pour l'adaptation à la concurrence internationale. Lorsque nos pays ont choisi l'économie de marché, ils ne se sont pas préoccupés des réformes qui s'imposaient. Ce n'est pas un constat purement patronal, puisque les syndicats européens ont incriminé autant que nous les rigidités du travail ou les déficits publics, qui obligent à prélever des montants intolérables.

– En quoi l'union monétaire participe-t-elle de cette mise à jour de l'Europe ?

– La monnaie unique est garante de la cohésion économique à l'intérieur du grand marché, et sa mise en place oblige à une saine remise en ordre des économies.

– Pourquoi assiste-t-on à une contestation du processus ?

– Il s'agit d'une politique décidée, mûrie et confirmée par les gouvernements de tous les Etats membres et de quelque couleur qu'ils aient été. Aujourd'hui, les perspectives de croissance fléchissent. Alors, certains incriminent la politique de rigueur et les critères de convergence. Ils réclament une Europe douce et disent : « Ne soyons pas trop sévères ! »

» Je ne nie pas les difficultés rencontrées par les gouvernements face à des opinions publiques qui n'ont pas conscience que nous sommes sur un volcan et qui ne croient pas à la menace de dettes publiques insupportables. Toutes les catégories sociales, sans exception, refusent de tirer les conséquences du modèle économique que nous avons choisi. On se trouve en présence d'un véritable refus du réel. Oui, il est difficile de faire passer des réformes, mais ce n'est pas une raison pour y renoncer. J'estime qu'inviter les gouvernements à résister à ces tentations est un devoir civique.

– Le passage à la monnaie unique n'est-il pas trop rapide ?

– Quand un cavalier approche d'un obstacle, il sait que sa monture éprouvera de l'appréhension au dernier moment. Si vous ne le poussez pas, il ne sautera pas. Si nous cassons l'élan de l'union monétaire, nous ne la réussirons jamais. Toute remise en cause des critères et des échéances aurait des effets démobilisateurs. Il y a un moment où il faut prendre son courage à deux mains et y aller !

» Malgré leur refus, les opinions publiques sentent confusément que les réformes sont nécessaires, que la modération salariale, la lutte contre les déficits et les réformes de structure sont inévitables. Il faut leur montrer aussi les ravages de l'instabilité monétaire et des dévaluations compétitives.

– La rigueur présente des inconvénients en matière d'emplois et de confiance...

– Le laxisme a des inconvénients plus graves encore ! C'est vrai que la rigueur ne crée pas l'euphorie, mais si nous créions du pouvoir d'achat de façon inconsidérée, comme on le suggère ici ou là, nous nous réveillerions vite avec une « gueule de bois ». Il faut un plus grand effort pédagogique de la part des responsables et le patronat va y participer.

» L'opinion ne comprend pas à quoi sert le traité de Maastricht. Elle se moque d'avoir des billets baptisés « euro » à la place du franc. Il faut lui expliquer les implications du modèle concurrentiel où nous baignons et pourquoi la sécurité à tout prix doit être abandonnée. C'est une véritable révolution culturelle ! Mais il est également nécessaire de lui détailler les vertus de la monnaie unique, afin que la perspective de son entrée en vigueur donne aux Européens une vraie confiance dans l'avenir. »

Propos recueillis par Alain Faujas

Jacques Chirac confirme son intention de réformer le service national

Le chef de l'Etat poursuit sa visite dans les Deux-Sèvres, axée sur l'écoute et le dialogue

Arrivé mercredi 24 janvier dans les Deux-Sèvres, qu'il devait quitter vendredi soir, Jacques Chirac a consacré sa journée de jeudi à des rencontres avec les acteurs économiques, à la visite d'une usine et à celle d'un lycée, avant de dîner en compagnie d'un échantillon représentatif de Français « ordinaires ». Il a confirmé son intention de réformer le service national en développant ses formes « civiles ».

NIORT
de notre envoyée spéciale

Le temps était morose, ce jeudi-là, sur la place de l'hôtel de ville de Niort. Aux centaines de personnes venues l'écouter, le président de la République se devait de rendre un espoir que le temps avait trop vite écorné. *« L'emploi demeure ma principale préoccupation,* leur dit-il. *Je compte sur la volonté des Français. La mienne, croyez-moi, ne fléchira pas. Peu importent les campagnes qui se déroulent ici et là. Le changement, nous y sommes ! »* C'était le jeudi... 3 novembre 1983. Le président de la République s'appelait François Mitterrand.

Quelque douze ans plus tard, même lieu, autre jeudi. Le maire a changé. Le président aussi. Le chômage, lui, est resté. A Niort moins qu'ailleurs. Dans les salons de l'hôtel de ville, où il est courtoisement accueilli par Bernard Bellec (PS), Jacques Chirac vient parler d'espoir, *« ce rêve de l'homme éveillé »*, selon Aristote. Il poursuit : *« J'ai eu le sentiment que, dans ce département, il n'y a pas de fatalité dans le comportement, il y a une volonté très ferme d'espérance. C'est probablement, aujourd'hui, le ressort le plus nécessaire pour le redressement indispensable de notre pays si nous voulons lutter contre le chômage et l'exclusion. »*

Le chômage, la formation, l'emploi : la deuxième journée de ce voyage présidentiel dans les Deux-Sèvres n'a pas dérogé à cette obsédante trilogie. Comme il l'avait indiqué, la veille, devant les élus du département (*Le Monde* du 26 janvier), M. Chirac est venu écouter, dialoguer, apprendre. Partout, son attitude est la même. Assis au centre de la table, quelques feuilles blanches posées devant lui, la tête appuyée dans une main, le regard attentif, le front plissé, il écoute, interroge. Seul le décor change.

Boiseries sobres et patinées en matinée. Dans la grande salle du conseil général, M. Chirac est entouré de quarante personnes, représentants des chambres de métiers, de commerce et d'agriculture, patrons de petites et moyennes entreprises, artisans, syndicalistes, fonctionnaires des collectivités territoriales, présidents d'association et quelques élus, dont le président du conseil général, André Dulait (UDF). Le temps s'écoule lentement. Un artisan évoque la lourdeur des procédures administratives. Un entrepreneur du bâtiment et travaux publics demande des aides supplémentaires en faveur de la construction.

M. Chirac l'interrompt et se tourne vers le directeur départemental de la Banque de France : *« Les prêts à taux zéro ont un effet variable selon les départements. Qu'en est-il ici ? »* Prudemment, le représentant de la Banque de France lui répond : *« La demande n'est pas très forte. Certains s'y intéressent, puis renoncent, car ils ne peuvent pas bénéficier des avantages fiscaux que leur offrent les autres prêts. »* M. Chirac griffonne quelques mots sur sa feuille et, d'un regard, intime l'ordre au secrétaire général adjoint de l'Elysée d'en faire de même. Affaire à suivre.

Deux heures ont passé, le président doit conclure. Il n'a pas de discours, mais quelques messages précis à délivrer. Il adresse un avertissement à propos de la diminution du coût du travail : *« On l'a déjà fait et cela a été décevant. Il n'y a pas eu de lien réel entre la baisse du coût du travail et la création d'emplois. Je souhaite,* poursuit-il, *que le gouvernement exige, de la part des entreprises, une contrepartie en matière d'emploi. Un certain nombre d'entre elles ont empoché les bénéfices de la diminution du coût du travail, sans se soucier de créer des emplois. »*

Deuxième étape, deuxième décor. Celui d'une usine à la campagne. « L'Usine », avec majuscule, devrait-on écrire plus justement, tant les bâtiments de l'entreprise Heuliez se confondent avec le paysage. Cette entreprise familiale, créée au début du dix-neuvième siècle, fait régner presque à elle seule un micro-climat économique sur le Bocage. A Cerizay et dans sa périphérie immédiate, le groupe Heuliez emploie près de deux mille cinq cents personnes dans ses unités de production automobile et continue d'embaucher. Devant les chaînes de montage, M. Chirac serre les mains des employés, essaie avec enthousiasme le prototype d'une voiture présidentielle Citroën, immatriculée 1 PR 75, avant de rejoindre la cantine de l'usine pour partager le déjeuner avec une vingtaine d'ouvriers.

LES FILLES AUSSI...

Une trentaine de kilomètres plus loin, dans l'une des salles de classe du lycée Maurice-Genevoix de Bressuire, les élèves de l'IUT de technologie et les lycéens choisis pour dialoguer avec le chef de l'Etat révisent la liste de leurs questions. M. Chirac s'asseoit devant le tableau noir. A sa droite, une jeune fille bafouille et s'emmêle dans ses mots trop choisis pour parler de la difficulté des jeunes à s'orienter. Il l'encourage : *« Moi, quand j'étais en première, je voulais être médecin. »* Aux étudiants qui suivent une formation en alternance, il vante les mérites de l'apprentissage.

Puis il leur parle de l'Europe, qui *« garantit la paix – ne l'oubliez jamais ! – et l'emploi »*. Un jeune homme l'interroge sur le service militaire. *« Si vous voulez me dire qu'il n'est pas tout à fait adapté au monde moderne, je partage votre avis et je travaille à une réforme de cette vénérable institution »*, répond le président, en précisant que ce service était *« justifié lorsqu'il reposait sur deux principes, l'égalité et l'universalité »*. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, observe-t-il, avant de défendre l'idée d'un service civil effectué dans des *« brigades d'intervention humanitaires, des emplois verts et tout ce qui touche le soutien scolaire et l'aide aux personnes »* (*Le Monde* du 25 janvier). A titre *« personnel »* ajoute M. Chirac, *« je pense qu'il faudra un jour que les filles soient soumises aux mêmes exigences que les garçons »*. Les filles apprécient diversement.

L'ultime étape de sa journée ramène le président de la République dans un restaurant de Niort. On lui a composé le plus joli bouquet de « gens » qui se puisse imaginer. Un programme détaille leur identité : un chef de sapeurs-pompiers volontaires, un spécialiste de l'histoire médiévale de Niort, deux instituteurs ingénieux, un artisan-cordonnier, un ancien chômeur-de-longue-durée bénéficiant d'un contrat emploi-solidarité, un champion de marche à pied, un artiste-peintre spécialiste... des pommes, une infirmière s'occupant de malades de sida, et ainsi de suite.

Une phrase d'Alain, citée le matin même par le maire de Niort, prenait, à cet instant, tout son sens : *« Le pessimisme est d'humeur et l'optimisme, de volonté »*.

Pascale Robert-Diard

L'Assemblée nationale a adopté la révision constitutionnelle

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, jeudi 25 janvier, en première lecture, le projet de révision constitutionnelle visant à donner au Parlement une compétence sur les comptes des régimes sociaux. Les députés RPR et UDF ont voté pour, ceux du PS, du PCF et du Mouvement des citoyens contre. Le principal article de ce texte dispose que *« les lois de financement de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses »*. Le projet de révision va être discuté au Sénat – en principe, les 6 et 7 février en séance publique –, qui doit l'adopter dans les mêmes termes que l'Assemblée. Les députés et les sénateurs pourront alors se réunir en congrès à Versailles pour son adoption définitive, probablement le 19 février.

DÉPÊCHES

■ **INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS : les députés ont adopté**, jeudi 25 janvier, un projet de loi assouplissant la réglementation des investissements étrangers en France. La majorité RPR et UDF et le PS ont voté pour. Le PCF a voté contre. Le projet prévoit que les investisseurs étrangers ne seront plus soumis qu'à une déclaration administrative auprès de la direction du Trésor. La procédure d'autorisation préalable est maintenue pour les investissements dans les secteurs sensibles. Le gouvernement a également fait adopter un amendement levant le monopole des sociétés de Bourse sur la Nouveau Marché et permettant à des intermédiaires étrangers d'être membres des marchés boursiers français.

■ **ARMÉE : le premier ministre s'est rendu**, jeudi 25 janvier, sur la porte-avions *Clemenceau*, qui navigue actuellement sur l'Adriatique dans le cadre d'une opération de soutien à la Force internationale déployée dans l'ex-Yougoslavie. Pour cette première prise de contact avec la marine nationale, Alain Juppé a assuré que la prochaine loi de programmation militaire confirmera *« la place centrale de la composante océanique »* au sein des forces stratégiques de dissuasion. Il a prôné *« un rapprochement européen »* sur le plan des matériels de défense et des structures de commandement.

■ **COMMERCE EXTÉRIEUR : l'excédent commercial de la France a atteint**, en novembre, le niveau record de 14,068 milliards de francs (en CVS), après 6,4 milliards en octobre. Il est essentiellement dû à une chute des importations (témoin du ralentissement de l'activité au dernier trimestre de 1995), qui s'établissent à 104 milliards, les exportations atteignant 118 milliards (+ 2 milliards par rapport à octobre). Sur les onze premiers mois de 1995, l'excédent cumulé a atteint 98 milliards.

■ **ASSURANCE-MALADIE : le président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF)** affirme, dans un entretien au *Quotidien du médecin*, vendredi 26 janvier, qu'il a *« été trompé »* par le gouvernement. Claude Maffioli annonce qu'il est *« hors de question »* que la CSMF participe aux négociations sur la convention médicale avec les caisses d'assurance-maladie, prévues les 7 et 14 février.

■ **PRÉFECTURES : les 28 000 agents des préfectures ont élu**, mardi 23 janvier, leurs représentants. FO enregistre une baisse (39,67 % contre 42,12 % en 1992), ainsi que la CFDT (28,6 % contre 29,71 %). Le Syndicat autonome des personnels administratifs des préfectures (Sapap) progresse (22,15 % contre 18,27 %).

■ **EXTRÊME DROITE : Jean-Marie Le Pen, invité de France 2 jeudi 25 janvier**, a déclaré que *« si la Corse devenait indépendante, le président serait maghrébin, car un tiers de la population est maghrébine »*. Propos fantaisistes puisque sur 250 371 habitants, l'île compte 24 847 étrangers (soit moins de 10 %) et, parmi eux, la part de la population maghrébine est de 64,2 %.

Des discussions s'engagent dans la fonction publique sur le temps de travail

L'ÉTAT-PATRON ne serait-il pas prêt à montrer l'exemple ? Bien que Jacques Chirac ait émis le souhait que 1996 soit l'année d'un *« engagement collectif et négocié pour l'aménagement et la réduction du temps de travail »*, la négociation qui s'est ouverte dans la fonction publique, jeudi 25 janvier, n'a porté que sur le premier point. Les fédérations de fonctionnaires ont plaidé pour que le ministre ouvre une négociation sur la *« réduction »* du temps de travail, seul remède au chômage. Dominique Perben n'a dit ni oui ni non. Il a seulement rappelé la nature de son mandat, limité à l'exploration de quatre pistes.

La première, destinée à mieux servir les usagers, envisage l'aménagement des horaires d'ouverture des services publics. La deuxième touche le « temps choisi » individuellement par les fonctionnaires (temps partiel, annualisation du temps de travail, capitalisation des droits à congé). La troisième porte sur la réglementation du temps de travail, déficitaire par rapport à celle du secteur privé. La quatrième vise la transposition aux trois fonctions publiques de l'accord national interprofessionnel du 6 septembre 1995, sur la cessation anticipée d'activité (*Le Monde* du 25 janvier). M. Perben souligne que cet accord aborde la réduction du temps de travail, puisqu'il autorise le départ volontaire à la retraite, dès cinquante-huit ans, des salariés ayant quarante annuités de cotisation. Les fédérations de fonctionnaires ont accepté de participer aux groupes de travail qui vont être installés, bien qu'elles ne se satisfassent pas des propositions du ministre.

LES SYNDICATS ENTENDUS, BERCY DÉBOUTÉ

En revanche, Dominique Perben a donné satisfaction aux fonctionnaires sur un autre point, en annonçant, jeudi également, que la cotisation maladie des fonctionnaires retraités serait, en 1997, égale à celle des retraités du secteur privé, et non plus élevée, comme le souhaitait Bercy. Pour combler le déficit de la branche maladie de la Sécurité sociale, Alain Juppé avait annoncé, le 15 novembre 1995, qu'il voulait relever de 1,2 point, en 1996 et 1997, le taux de cotisation de l'ensemble des retraités. Dans le secteur privé, le taux de cotisation au régime général passera progressivement à 3,8 % en 1997, et le taux de cotisation à un régime complémentaire, à 4,8 %. Or les retraités de la fonction publique versent aujourd'hui une contribution plus lourde à l'assurance maladie (2,65 % de leur pension) que les retraités du secteur privé (1,84 %, en moyenne pondérée). Leurs représentants syndicaux ne souhaitaient pas que cette inégalité perdure. Ils ont été entendus. Leur taux de cotisation passera donc à 3,8 % en 1997, comme pour les retraités du privé, après une augmentation de 0,4 point, puis de 0,75 point.

Matignon a en outre refusé d'accéder à la demande de Bercy, qui voulait aligner la contribution des fonctionnaires sur celles des deux régimes de retraite des salariés du secteur privé (régime de base et régime complémentaire), alors que les agents de l'Etat n'ont pas de retraite complémentaire.

Rafaële Rivais

La France va relancer son programme de développement durable

CRÉÉE après le sommet de Rio, en 1993, la nouvelle « commission du développement durable » a été présentée officiellement, jeudi 25 janvier, par Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Après la disparition du « conseil pour les droits des générations futures », naguère présidée par le commandant Cousteau, puis la suspension de fait du « collège de la prévention des risques technologiques », créé en 1989 par Michel Rocard *(voir page 18)*, on peut légitimement s'inquiéter pour cette nouvelle structure, aux missions encore plus vastes. Le gouvernement français est néanmoins tenu par ses engagements internationaux : comme les autres pays signataires de l'Agenda 21, il doit remettre sa copie au secrétariat des Nations unies en 1997. La nouvelle commission n'a donc qu'un an pour élaborer une stratégie de développement compatible avec la préservation du patrimoine naturel et de la qualité de vie de ses citoyens. *« Nous nous sommes fixés des objectifs précis,* explique Mme Lepage. *Tout d'abord la ville et l'urbanisme, dans la perspective de la prochaine conférence d'Istanbul, dite Habitat II. Ensuite, les transports, la biodiversité, la forêt, l'atmosphère et le climat, l'eau et les déchets. »*

« LUNETTES À DOUBLE FOYER »

Le nouveau président, Christian Brodhag, conseiller régional de Rhône-Alpes, quarante-trois ans – qui n'a pas oublié son passage chez les Verts, dont il a été le porte-parole et reste ingénieur de recherche à l'Ecole des mines de Saint-Etienne –, souhaite faire porter l'effort sur une stratégie de développement par transfert de technologie, *« vers le tiers-monde comme vers nos PME »*.

Seuls les grands groupes industriels, en effet, comme ceux représentés à la commission (Rhône-Poulenc, L'Air Liquide), ont adopté les technologies « propres » ou économes d'énergie, de rigueur sur la scène internationale. Dans ses profondeurs hexagonales, le tissu économique a du chemin à faire pour parvenir à des comportements *« écologiquement corrects »*. Selon M. Brodhag, cette commission doit donc jouer le rôle de *« lunettes à double foyer du gouvernement »*, envisager le court et le long terme, le local et le global.

Large programme, donc, pour une structure de réflexion où l'on a savamment dosé les représentations politiques et professionnelles – du sociologue Edgar Morin au sénateur (RPR) du Pas-de-Calais Jean-Paul Delevoye, président de l'Association des maires de France. Mme Lepage reconnaît que l'objectif est ambitieux, mais impératif : *« Nous n'échapperons pas aux conséquences du réchauffement de la planète, déjà perceptibles autour de nous. Si nous ne faisons rien, ce sera comme pour la Sécurité sociale : on devra prendre des mesures d'urgence, dans de mauvaises conditions. »*

L'ancienne avocate des associations souhaite aussi que le débat *« monte de la base »* et fasse naître *« une nouvelle citoyenneté »* par une véritable concertation, où le PDG de Rhône-Poulenc puisse discuter d'égal à égal avec un ancien militant des Verts ou un président d'association locale...

Roger Cans

CANCÉROLOGIE A la surprise de bon nombre d'administrateurs, Michel Lucas a été élu, jeudi 25 janvier, à la présidence de l'Association pour la recherche sur le cancer, en remplacement de Jacques Crozemarie, qui demeure au conseil d'administration. Dix-sept membres ont voté pour l'ancien patron de l'IGAS, onze contre. ● L'ÉLECTION de celui qui, dès 1984, se pencha sur les pratiques de M. Crozemarie devrait s'accompagner d'une reprise en main de l'association. M. Lucas espère que la moitié des sommes collectées pourra *« rapidement »* être affectée à la recherche. Le récent rapport de la Cour des comptes expliquait que 27 % seulement de ces sommes y étaient consacrés. ● L'ASSOCIATION a décidé de se porter partie civile dans les procédures judiciaires en cours. Les différents contrats passés avec des sociétés sous-traitantes vont être revus.

L'ARC réoriente ses activités et met fin à l'ère Crozemarie

Elu à la tête de l'association, jeudi 25 janvier, l'ancien patron de l'IGAS Michel Lucas avait bataillé depuis 1984 contre les agissements de l'ancien président. Il souhaite revoir au plus vite les contrats passés avec les entreprises sous-traitantes et les missions de l'organisme

AGENTS DE POLICE et vigiles quadrillaient, jeudi 25 janvier, les allées qui séparent l'Institut Gustave-Roussy (IGR) de Villejuif du centre d'information scientifique de l'ARC, où se tenait un conseil d'administration que l'on savait décisif pour l'avenir de cette puissante association. Ce conseil fut précédé d'une réunion du groupe des six administrateurs chargés de répondre aux accusations de la Cour des comptes. L'arrivée de ces derniers se fit dans le plus grand désordre. *« Nous allons sauver l'ARC ! »*, lançait Léon Schwartzenberg, tandis que le professeur Maurice Tubiana se disait *« serein et confiant »*.

A 10 h 45, trente administrateurs – sur trente et un – prenaient place autour de la table. La dizaine de membres du conseil encore tout entiers dévoués à Jacques Crozemarie étaient assis aux côtés du président démissionnaire. Le camp adverse était composé du « groupe des six », des cinq membres de droit et de quelques autres. La séance commença dans une atmosphère tendue. Ordre du jour : le vote d'un texte approuvant les conclusions chiffrées de la Cour des comptes (*Le Monde* du 24 janvier) et l'élection du nouveau président de l'association. Le professeur Tubiana ouvrit un débat qui, à en croire la plupart des participants, fut *« de bonne tenue »*. Quelques vieux administrateurs n'avaient pas encore saisi les enjeux. *« Pourquoi être à ce point masochistes ? Nous n'avons rien à nous reprocher »*, assuraient-ils. D'autres voix, dissonantes, s'élevèrent pour refuser l'adoption des procès-verbaux des deux derniers conseils d'administration. Selon eux, ces documents avaient été *« passablement édulcorés »*. Autant de questions de procédure inédites dans l'histoire du conseil d'administration de l'ARC...

Aux demandes d'informations complémentaires sur les anomalies constatées par la Cour des comptes, il fut répondu : *« Une enquête est en cours, ce n'est pas le moment. »* Coupant la parole, entendant mener les débats, Jacques Crozemarie n'avait pas quitté ses habits de président. Mais il resta silencieux quand on lui fit remarquer qu'il avait récemment menti, au moins par deux fois, aux membres du conseil d'administration. Par la suite, il continua à parler de complot, fascinant toujours un carré d'irréductibles fidèles.

Le vote, à bulletin secret, vit le rapport de la Cour des comptes approuvé par dix-huit voix contre onze. Parallèlement, le « groupe des six » demandait au conseil de coopter un nouveau membre pour succéder à Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française, qui avait adressé sa lettre de démission quelques jours plus tôt. C'est alors que le nom de Michel Lucas fut prononcé. Yves Rocca, ancien magistrat, un moment pressenti, affirma qu'il n'était pas candidat et qu'il soutenait la candidature de M. Lucas. Il devenait clair que l'ancien patron de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) allait succéder à Jacques Crozemarie.

TROIS DÉMISSIONS

On put lire la stupeur sur une dizaine de visages. Quelques-uns crièrent à la *« provocation »*, d'autres au *« scandale »*. Le professeur Georges Mathé se montra des plus virulents, tout comme Gérard Milhaud. Dix-sept voix pour, onze contre et deux abstentions : l'ancien chef de l'IGAS prenait la présidence de l'association. Trois membres du bureau annonçaient leur démission.

L'effet de surprise avait été total. Dans les jours précédents, plusieurs scénarios avaient été envisagés. Le « groupe des six » avait notamment imaginé d'installer une structure de transition composée de diverses personnalités, tels le professeur Claude Got, spécialiste de santé publique, Jean Choussat, ancien directeur général de la santé, Marceau Long, ancien vice-président du Conseil d'Etat, Dieudonné Mandelkern, ancien président de la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, Olivier Philip, ancien préfet de région, René Thomas, président d'honneur de la BNP, et Michel Lucas. La récente démission de M. Crozemarie a bousculé ce plan. Jeudi 25 au matin, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, appelait M. Lucas pour le presser d'accepter cette nouvelle responsabilité.

Vers 13 heures, Michel Lucas et Thierry Hercend, le directeur délégué de l'ARC licencié par Jacques Crozemarie et aussitôt rappelé par le « groupe des six », faisaient leur entrée. Les modalités de rupture des liens contractuels avec les sociétés sous-traitantes de l'ARC épinglées par la Cour des comptes étaient analysées. M. Lucas obtenait ensuite du conseil qu'il se portât partie civile dans les affaires en cours. La séance levée, Jacques Crozemarie invita Michel Lucas à venir visiter son bureau.

Vers 13 h 40, le professeur Tubiana dit quelques mots : *« Michel Lucas a exprimé les principes qui allaient inspirer son action : prendre toutes les mesures nécessaires pour retrouver la confiance du public et des donateurs, pour que le maximum des sommes recueillies soit affecté à la recherche et à la prévention, pour clarifier la gestion de l'ARC. »* En attendant l'assemblée générale qui aura lieu *« dans les deux mois »*, M. Crozemarie reste membre du conseil d'administration.

Laurence Folléa



Dix ans de bras de fer

Agé de soixante-sept ans, Michel Lucas a suivi une formation de droit public et d'économie politique. Il fut d'abord membre de l'Inspection générale de la Sécurité sociale, avant d'être nommé à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en 1961, à sa création. Il dirigea cette dernière de juillet 1982 à mars 1993. Durant cette période, l'IGAS travailla à plusieurs reprises sur les problèmes de l'ARC, notamment en 1984, dans le cadre d'une enquête consacrée au mouvement associatif, puis en 1988, à l'occasion d'une mission consacrée à l'Institut Gustave-Roussy. En 1990, une nouvelle mission de l'IGAS sur l'ARC dut être interrompue à la suite d'une décision de justice. Cette enquête donna cependant lieu à une *« note d'étape »* signée de Michel Lucas, dont *Le Monde* révéla la teneur en 1994 (nos éditions du 2 décembre 1994), avant d'en dévoiler récemment l'intégralité (*Le Monde* du 9 janvier).

Michel Lucas, président de l'Association pour la recherche sur le cancer

« Le rôle de liquidateur ne me convient nullement »

« Avez-vous un sentiment de revanche en prenant aujourd'hui le siège de Jacques Crozemarie ?

– J'ai un sentiment de satisfaction, qui ne tient nullement à la personne de Jacques Crozemarie. Ce dernier a été battu, démocratiquement battu, et s'il siège encore au conseil il est désormais minoritaire. Ma satisfaction tient au fait que l'on reconnaît la validité des analyses qui ont pu être faites dans le passé et dont j'ai été porteur lorsque j'étais à la tête de l'IGAS. Elle tient aussi au fait que je vais pouvoir mettre en œuvre des propositions qui n'avaient pas été écoutées en leur temps. Il est malheureusement vrai, aussi, que l'on a perdu quelques années pour rendre plus transparente la gestion de l'ARC et renforcer la part de l'action consacrée à la recherche.

– N'est-il pas trop tard pour rattraper ces années perdues ?

– Je pense que non. Il est acquis, dans le domaine social, et en France tout particulièrement, que des périodes de crise peuvent faire avancer les choses plus vite que des périodes plus calmes, plus sereines. Nous avons certes perdu quelques années à cause du retard dans la prise de conscience des responsables de l'ARC et d'une majorité du conseil d'administration. Pour autant, la mise en chantier des réformes n'est peut-être pas trop tardive.

– N'y a-t-il pas contradiction entre votre carrière faite au service de l'Etat et votre émergence à la tête de l'ARC ?

– Non. Et pour deux raisons. La première est institutionnelle. Je crois en effet avoir pu faire évoluer le mode d'intervention de l'IGAS, durant les onze ans où j'ai dirigé cette inspection, d'une structure de contrôle, d'une structure d'audit, vers une force de proposition. L'IGAS n'a pas été avec moi qu'une « police des affaires sociales ». D'autre part, j'ai eu des responsabilités associatives, tout comme de nombreux fonctionnaires du secteur sanitaire et social.

– Certes, mais il ne s'agissait pas de responsabilités de l'ampleur de celles imposées par une puissance comme l'ARC.

– J'ai déclaré au conseil d'administration de l'ARC que c'était à l'Etat de situer les priorités, de définir les politiques et d'ouvrir le champ aux autres actions complémentaires du secteur associatif. En revanche, le développement de l'action associative s'impose à mes yeux, tant pour compléter l'action de l'Etat que pour impliquer l'ensemble des citoyens. Avec quinze ans de retard, j'espère que nous allons pouvoir rechercher les coordinations souhaitables entre la Ligue nationale contre le cancer et l'ARC. Je ne suis pas mandaté ici pour fondre l'ARC dans la Ligue. Le rôle de liquidateur ne me convient nullement.

– Entendez-vous refondre les statuts de l'association, modifier son champ d'action ? Quelle fraction des sommes recueillies devrait aller à la recherche ?

– J'ai deux objectifs. Tout d'abord, obtenir une véritable distinction entre la recherche, l'information et la prévention. On peut d'ailleurs s'interroger, à la lecture des statuts actuels, si la prévention fait bien partie des missions de l'association. Ensuite, il faut rééquilibrer les choses afin que plus d'argent aille financer les travaux de recherche. J'estime que nous devrions pouvoir rapidement obtenir que la moitié des sommes recueillies soit consacrées à ces travaux.

– Partagez-vous l'opinion de ceux qui, comme le professeur Claude Got, estiment que l'ARC ne pourra survivre si elle ne modifie pas son mode de fonctionnement, et notamment ses méthodes de collecte ?

– Une réflexion sur ce thème doit effectivement être menée. J'ai entendu des propos très contradictoires quant à l'efficacité des méthodes de collecte du type de celles de l'ARC. J'observe que la Ligue nationale contre le cancer et l'Association française contre les myopathies ont des techniques différentes. Je me demande pourtant si un changement dans la politique des collectes permettra de revivifier la confiance des donateurs de l'ARC. En tout cas, une chose est claire : on ne me verra pas à la télévision comme on voyait mon prédécesseur. J'estime que la mission d'une telle association impose d'en finir avec la personnalisation de son président. »

Propos recueillis par J.-Y. N.

COMMENTAIRE

TARDIVE VICTOIRE

Le nouveau président de l'ARC ne peut le dire. C'est pourtant une éclatante revanche que s'offre aujourd'hui l'homme qui – avec de rares organes de presse – avait, depuis le milieu des années 80, engagé un difficile combat contre celui dont il prend aujourd'hui le siège. Jacques Crozemarie avait très tôt compris qu'avec l'IGAS de Michel Lucas il devrait faire face à un redoutable adversaire, risquant, si on le laissait agir, de mettre à mal l'empire associatif qu'il entendait bâtir pour sa gloire et celle de quelques-uns de ses courtisans.

Si le président Crozemarie continua de trôner à Villejuif, c'est qu'on ne laissa guère agir Michel Lucas. Pour des raisons qui restent à élucider, l'omnipotent président de l'ARC bénéficiait en très haut lieu d'étranges protections. Il y eut bien quelques escarmouches, comme celles de 1984 et de 1988. Mais il fallut le courage de la tutelle, exercée en 1990 par Claude Evin, alors ministre des affaires sociales, pour autoriser Michel Lucas et ses inspecteurs à engager officiellement le combat, puis, après une décision de justice favorable à l'association, à mettre en chantier une loi. Loi qui devait autoriser la Cour des comptes à faire ce que l'on refusait cinq ans plus tôt à l'IGAS.

L'élection de Michel Lucas préviendra-t-elle la chute d'un empire mandarinal depuis longtemps obsolète ? La justice étant enfin saisie, on est loin d'en avoir fini avec les scandales de l'ère Crozemarie. La future direction de l'ARC devra vite retrouver la confiance des donateurs. C'est dire la responsabilité de ceux, administrateurs et hommes politiques, qui interdirent à Michel Lucas d'agir quand il le fallait et qui font que sa victoire est teintée d'amertume.

Jean-Yves Nau

La dépression maternelle après l'accouchement menace le développement psychique de l'enfant

MONACO
de notre envoyée spéciale

Le champ de la psychiatrie aura rarement été traversé de tant d'influences. L'étude de la santé mentale des nouveau-nés intéresse la psychanalyse, la pédiatrie, la pédopsychiatrie, l'ethnopsychiatrie, la psychologie, mais aussi la médecine générale, la gynécologie-obstétrique, l'échographie, la maïeutique, la puériculture et la sociologie... Un colloque international de psychiatrie périnatale, organisé du 18 au 20 janvier à Monaco, a montré que ce brassage pluridisciplinaire était riche de promesses.

Clairement distincte du *« baby blues »*, qui touche essentiellement les femmes qui accouchent pour la première fois, la dépression postnatale se déclenche environ un mois après la naissance et peut durer jusqu'à une année. Elle frappe indifféremment, du nord au sud de la planète, 10 % à 15 % des mères ayant récemment accouché. Les femmes isolées ainsi que les jeunes mères issues de milieux défavorisés sont les plus menacées. Trop souvent méconnus, les effets de cet épisode dépressif sur le développement cognitif et affectif du nouveau-né, puis du jeune enfant, sont considérables.

LE BÉBÉ EST « ACTIF »

Longtemps, le bébé a été considéré comme un être passif – un *« tube digestif »*, ont dit certains –, conditionné à l'environnement et, en premier lieu, à sa mère. Depuis le début des années 80, on considère que le nourrisson est *« actif »* et capable d'engendrer des modifications dans son entourage. Les recherches actuelles en psychopathologie du nouveau-né sont fondées sur l'idée que les processus relationnels entre le bébé et ses proches participent à la naissance de sa vie psychique et à son développement mental. C'est de la qualité des *« interactions »* entre le nourrisson et ses parents que va dépendre l'organisation mentale et émotionnelle de l'enfant.

« Par exemple, si la perception par la mère de l'état de conscience du nourrisson est que celui-ci a l'intention d'essayer d'attraper un ballon, alors qu'en fait le bébé a l'intention de caresser son visage, a résumé le professeur Philippe Mazet (hôpital Avicenne, Bobigny), organisateur de cette réunion scientifique, *alors un système « dyadique » ne sera pas créé. Les deux systèmes, le bébé et la mère, resteront séparés et dyscoordonnés. »* Le développement normal du nourrisson s'en trouvera *« interrompu et distordu »*.

Une étude menée auprès de 702 femmes britanniques par l'équipe du docteur Lynne Murray (université de Cambridge) a prouvé que, *« là où l'expérience interactionnelle précoce des nourrissons avec leurs mères* [a] *été particulièrement difficile, il peut y avoir des effets à long terme sur le fonctionnement cognitif de l'enfant »*. A dix-huit mois, *« comparés aux enfants de femmes bien portantes, les enfants de femmes qui avaient été déprimées pendant la période postnatale ont présenté un certain nombre de troubles évolutifs négatifs »*, a expliqué le docteur Murray. Ces bébés ont ainsi *« un risque plus important de présenter des signes de troubles du comportement, en particulier de troubles du sommeil, des crises de nerfs, des problèmes d'alimentation et des difficultés de séparation »*. En réexaminant ces mêmes enfants à l'âge de cinq ans, les chercheurs ont constaté que, plus la mère avait stimulé son bébé à l'âge de deux mois, *« meilleure était la performance à l'index cognitif général »*.

Les jeunes mères ont souvent du mal à percevoir elles-mêmes leur état dépressif. Un test simple, mis au point par le docteur John Cox (université de Keele, Grande-Bretagne) et baptisé l'*Edinburgh postnatal depression scale* (EPDS), vient d'être traduit et validé en France par le docteur Nicole Guédeney dans la revue spécialisée *Devenir* (volume 7, 1995, nº 2). Destiné à des professionnels exerçant en dehors du champ de la psychiatrie (sages-femmes, puéricultrices, etc.), cet autoquestionnaire de dépistage ne nécessite aucune formation. L'EPDS contient des formules simples et *« évite une réponse en bien ou en mal, en normal ou en pathologique »*, précise le docteur Guénedey.

Quand elle est détectée, la dépression postnatale peut être traitée au cours de psychothérapies brèves. Six à sept séances sont souvent suffisantes. Les comportements de la mère, du père et du nourrisson sont observés. Grâce à la thérapie, la « dysconnexion » relationnelle entre la mère et son bébé disparaît, l'harmonie redevient possible.

L. F.

La psychopathologie du nourrisson sur Internet

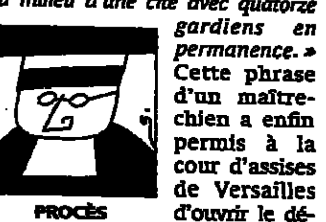
Le professeur Serge Lebovici, psychiatre et psychanalyste, pionnier dans l'étude de la santé mentale des nouveau-nés, travaille à la mise au point d'un « forum Internet » sur la psychopathologie du bébé. Une série de dix CD-ROM, qui sera traduite en anglais, en espagnol et en russe, devrait également être réalisée sur ce thème. *« Il ne sert à rien d'aller dans un pays faire le "prophète" si nous ne sommes pas soutenus par un contact continu. Il nous faut maintenant profiter des autoroutes de l'information »*, nous a expliqué M. Lebovici.

Le directeur de l'hypermarché de Sartrouville admet « une part de responsabilité »

Il reconnaît des carences dans l'organisation de la sécurité de l'Euromarché où un lycéen a été tué

Devant la cour d'assises de Versailles (Yvelines), qui juge un vigile pour le meurtre d'un lycéen de 19 ans en mars 1991, le directeur du magasin Euromarché de Sartrouville a reconnu, jeudi 25 janvier, *« une part de responsabilité »*. Cette journée, qui a permis de faire apparaître des carences dans le recrutement des vigiles, a aussi permis d'amorcer un vrai dialogue entre la défense et la famille de la victime.

« L'EUROMARCHÉ, c'était comme une lumière dans la nuit, il attirait les jeunes. Il est anormal qu'un centre commercial se trouve au milieu d'une cité avec quatorze gardiens en permanence. » Cette phrase d'un maître-chien a enfin permis à la cour d'assises de Versailles d'ouvrir le débat sur l'une des causes indirectes de la mort d'un lycéen de dix-neuf ans, Djamel Chettouh, tué le 26 mars 1991 à Sartrouville (Yvelines) par un vigile.



PROCÈS

Dans la salle, parmi la soixantaine de jeunes de la cité des Indes qui assistent assidûment au procès, des visages s'illuminent. Enfin, le discours tenu dans les couloirs passe à l'audience. Moins virulent, le maître-chien n'assimile pas clairement l'implantation du centre commercial à une provocation. Mais il montre qu'il a compris les jeunes de la cité. Un autre maître-chien ajoute : *« On n'est pas vigile par vocation. Ce sont des gens qui cherchent du travail à tout prix. »* Dans leur sagesse, ces deux témoins venaient d'expliquer à la cour qu'il y avait peu de distance entre le surveillant et le surveillé. Le premier maître-chien concluait en insistant : *« Pour moi, c'est le chef de la sécurité qui devrait être dans le box avec eux. »*

A l'époque, le magasin Euromarché de Sartrouville ne disposait pas d'un chef de sécurité et c'est le directeur de la grande surface qui assurait cette fonction. Malgré un complément d'information ordonné par la chambre d'accusation demandant que l'on recherche les éventuelles responsabilités pénales et civiles d'Euromarché et de la société de vigiles, le directeur, Philippe Blain, n'a jamais été interrogé par les juges. A la barre, il explique que, lassé par l'augmentation des vols et par une certaine inertie de la police, il avait décidé de s'attacher les services d'Assistance-Sécurité. Il lui en coûtait le double d'une surveillance normale, soit deux millions de francs par an.

« DES ARMES ? IL Y EN AVAIT »

Interrogé par M[e] Françoise Cotat qui lui demande si cela ne revient pas à installer un service de sécurité parallèle à la police, dans un processus qui engagerait sa responsabilité dans le drame, M. Blain reconnaît que lui revient *« une part de responsabilité »*. Sur les 350 personnes employées par le centre commercial, seules cinq ou six habitaient la cité des Indes et le directeur admet *« qu'il aurait mieux valu embaucher des jeunes de la cité. »*. *« Cela m'a enseigné à être plus vigilant en matière de sécurité »*, précise M. Blain qui affirme avoir précisé à la société de surveillance qu'il ne voulait pas d'arme dans le magasin. Ces armes, Jean-Claude Millaud, gérant de la société Vigile-Assistance, jure qu'il ne les a jamais vues. Mais son discours souvent trop théâtral ne cache pas son incompétence. Lorsqu'on lui parle de formation, il invoque un règlement intérieur qui aurait été distribué à chacun de ses employés. Il ne sait plus qui a embauché deux des vigiles accusés mais il déclare tout net qu'ils ne sont *« pas qualifiés et pas maître d'eux »*. Son chef d'exploitation reconnaît : *« Un peu tout le monde recrutait les vigiles. »* La seule précaution consistait à faire remplir aux candidats une déclaration sur l'honneur précisant qu'ils n'avaient jamais été condamnés. Et comme les autres, ce chef d'exploitation n'a vu ni fusil ni battes de base-ball.

Dans le box des accusés, Kamel Zouabi explose. Il a reconnu avoir tiré, de façon involontaire, sur le lycéen lors d'une bousculade. Mais le discours de ses chefs le fait bondir : *« Des armes ? Il y en avait dans l'armoire de son bureau ! Tous les agents avaient des armes ! Moi, je regrette ce qui s'est passé mais eux ne regrettent rien du tout ! »*

Un dernier témoin s'avance. Animateur à la cité qui décrit la douleur des jeunes, toujours aussi vive. Et brusquement la cour d'assises semble avoir disparu. Une discussion spontanée s'engage entre les avocats de la défense, l'animateur, la soeur et le père de la victime. La présidente Marie-Thérèse Lesueur de Givry laisse faire. On se parle, c'est un début pour se comprendre.

Maurice Peyrot

Le nom d'Alexis Carrel, « l'eugéniste scandaleux », effacé du fronton d'une faculté de Lyon

LYON
de notre bureau régional

Le conseil d'administration de l'université Claude-Bernard (Lyon-I) a décidé, jeudi 25 janvier, à l'unanimité des membres présents – soit quarante-six sur cinquante-neuf –, de débaptiser la faculté de médecine Alexis-Carrel. Celle-ci portera désormais le nom de Laennec. Ce vote met un terme à la vive polémique qui, depuis 1992, agitait la communauté universitaire de Lyon.

En 1969, cette même communauté avait choisi avec la même unanimité le nom d'Alexis Carrel pour l'une de ses quatre facultés de médecine. La renommée de ce chirurgien, né en 1873 à Sainte-Foy-lès-Lyon et mort à Paris en 1944, était apparemment incontestable ; il avait été en 1912, à trente-neuf ans, le plus jeune lauréat du prix Nobel de médecine, pour ses travaux, menés non pas à Lyon mais au Rockefeller Institute de New-York, sur les sutures de vaisseaux, les greffes d'organes et la culture des tissus.

Mais, depuis, des élus écologistes, des historiens et des militants antiracistes ont mis en évidence un autre visage du docteur Carrel, qui cependant apparaissait déjà clairement dans son livre, *L'Homme, cet inconnu*, publié en 1935 et traduit dans une vingtaine de langues. Dans cet ouvrage, qui fut un immense succès de librairie, le médecin se faisait le champion d'un eugénisme sévère en vue d'une *« aristocratie biologique héréditaire »*.

De ces criminels *« qui ont tué, qui ont volé à main armée, qui ont enlevé des enfants, qui ont dépouillé les pauvres*, écrivait-il, *un établissement euthanasique, pourvu de gaz appropriés, permettrait* [de] *disposer de façon humaine et économique. Le même traitement ne serait-il pas applicable aux fous qui ont commis des actes criminels ? Il ne faut pas hésiter à ordonner la société moderne par rapport à l'individu sain. Les systèmes philosophiques et les préjugés sentimentaux doivent disparaître devant cette nécessité »*. De plus, en 1941, sous l'Occupation, Alexis Carrel avait exercé la régence de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains créée par le maréchal Pétain. Il avait également appartenu, en 1938, au Parti populaire français (PPF), le mouvement d'extrême droite de Jacques Doriot.

THÈSES « INSUPPORTABLES »

Dès la fin de 1992, une commission universitaire avait recommandé de *« condamner fermement »* les thèses *« actuellement insupportables »* de l'ancien Prix Nobel et d'apposer à l'entrée de la faculté une plaque spécifiant qu'Alexis Carrel avait été choisi *« exclusivement pour honorer l'homme de science lyonnais »*. Le conseil d'administration de l'université Claude-Bernard, plus audacieux, s'était, quant à lui, prononcé en faveur d'un changement de nom, mais sans réunir, à l'époque, la majorité des deux tiers requise.

Trois ans de réflexion auront donc été nécessaires avant qu'on ne se décide à effacer du fronton de la faculté de médecine le nom d'un homme dont les thèses furent autrefois tolérées, voire applaudies. Le conseil de faculté a donc cherché des remplaçants à « l'eugéniste scandaleux ». Il a d'abord pensé à François Rabelais. C'était sans risque. Finalement, son choix s'est arrêté sur René Théophile Hyacinthe Laennec (1781-1826), inventeur du stéthoscope, célèbre pour ses travaux sur les affections pulmonaires et hépatiques. Un hommage à l'un des *« pères de la médecine moderne »*, ainsi que l'explique Gérard Fontaine, président de Lyon-I. Sans doute. Mais aussi parce qu'avec Laennec c'est l'unanimité assurée pour toujours.

Pierre Le Hir

Devant les assises du Rhône, le flou persiste autour du meurtre de deux convoyeurs de fonds

LYON
de notre bureau régional

Saura-t-on jamais qui a tué, il y a sept ans, Alain Monnier et Freddy Bonneau, les convoyeurs de fonds de la société Transval, à Firminy (Loire) ? Attribuée à trois membres de la bande organisée qui, de 1985 à 1990, a commis une soixantaine de hold-up dans la région Rhône-Alpes (*le Monde* du 17 janvier), cette attaque était, mercredi 24 janvier, devant la cour d'assises du Rhône, au centre de la dixième audience d'un procès-fleuve. Parmi les quatorze accusés, figurent cinq anciens policiers du commissariat du 3[e] arrondissement de Lyon.



PROCÈS

Il est environ 19 heures, ce 28 janvier 1989, lorsqu'un fourgon blindé se gare sur le parking du centre Leclerc de Firminy. Les trois hommes qui attendaient à bord d'une Renault 25 décident aussitôt d'attaquer les deux convoyeurs pour leur dérober le sac contenant la recette de la journée ; l'un des malfaiteurs reste au volant. Mais l'affaire tourne mal. Les convoyeurs sont mortellement blessés par balles sans avoir eu le temps de dégainer. Les agresseurs prennent la fuite avec un butin de plus de 630 000 francs.

Michel Lemercier, ancien policier, et Dominique Delagrée confirment leur participation à ce hold-up mais se défendent d'avoir utilisé une arme. Chacun s'attribue le rôle du conducteur de la voiture, laissant à l'autre la responsabilité des coups de feu mortels. Les regards se tournent alors vers le troisième accusé, Alain Chémédikian, qui nie toute implication dans ce hold-up, comme il l'avait fait la veille, lors de l'examen du vol à main armée contre le bar PMU *Aux Transporteurs*, à Genas (Rhône), qui, en décembre 1987, s'était terminé par la mort d'un témoin. *« Je n'y étais pas*, dit-il, *il faut être fou pour s'attaquer à des convoyeurs. »* Ses deux comparses affirment le contraire. Lemercier l'accuse même d'avoir été l'instigateur de l'attaque du fourgon alors qu'ils n'avaient que l'intention de *« faire la caisse »* du magasin. Toutefois, les accusations de Delagrée et Lemercier n'auraient pas suffi à mettre en cause Chémédikian sans le témoignage d'autres membres de la bande.

« J'avais déjà fait des repérages sur les lieux avec lui, affirme Don-Jean Giovannetti, l'un des policiers du groupe. *Quand j'ai eu connaissance de l'attaque par la radio, j'ai su que ça ne pouvait être qu'eux. »* Lemercier, affirme-t-il, lui aurait confirmé la présence de Chémédikian quelques jours après les faits. La description par les témoins d'un des agresseurs – de forte corpulence et d'une démarche particulière – a également permis de confondre Alain Chémédikian. Toutefois, cela ne permet pas à la cour d'établir le rôle exact de chacun des accusés. Le premier témoin appelé à la barre ne se souvient plus de rien. Victime, depuis, d'un accident de la route, il a perdu la mémoire. Les autres ne se montrent pas plus loquaces.

L'expertise balistique produite par Jean-Jacques David, ancien directeur du laboratoire de la police scientifique, ne permet pas davantage d'éclairer la cour. Les certitudes sont bien minces : les tirs n'ont été portés ni à bout touchant ni à bout portant et ils proviennent de deux pistolets automatiques de calibre à peu près identique. Impossible, donc, de savoir si une seule arme a tué et laquelle. Seuls les trois accusés connaissent les faits, mais, pas plus qu'à l'instruction, les débats devant la cour n'ont permis d'établir un début de vérité.

Acacio Pereira

Mise en examen de l'ancien conservateur de la fondation Mentor

YVAN-PAUL VALENTI, ancien directeur de la Villa Tamaris-Pacha, qui devait abriter à La Seyne-sur-Mer (Var) une fondation dédiée au peintre catalan Blasco Mentor, a été mis en examen le 22 janvier par le juge d'instruction toulonnais Jean-Luc Tournier, pour *« recel d'escroquerie »*. M. Valenti, qui avait été directeur du cabinet de Charles Scaglia, l'ancien maire (UDF) de La Seyne, est soupçonné d'avoir usé de manœuvres pour *« capter »* une part importante de l'œuvre du peintre, dont il s'était fait désigner, en 1991, comme le *« conservateur perpétuel »*. C'est à la suite de la publication d'un audit effectué par l'ancien inspecteur de police Antoine Gaudino que Blasco Mentor, âgé de 76 ans, avait déposé une plainte. L'avocat du peintre, M[e] Dominique Inchauspé, nous a indiqué, jeudi 25 janvier, qu'il espérait obtenir prochainement la restitution de quelque 250 toiles et dessins, conservés actuellement par la justice.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la chambre criminelle de la Cour de cassation**, présidée par Hector Millevillec, a rejeté, mardi 25 janvier, un pourvoi de l'ancien doyen Charles Debbasch, qui contestait le maintien de son contrôle judiciaire décidé par la cour d'appel d'Aix-en-Provence le 18 juillet 1995 et qui l'empêche de quitter la France. M. Debbasch, 58 ans, professeur de droit à la faculté d'Aix-Marseille-III, et ancien président de la Fondation Vasarely, avait été mis en examen pour abus de confiance et placé en détention du 29 novembre 1994 au 15 février 1995, dans l'affaire qui l'oppose au peintre Victor Vasarely et à sa famille.

■ **RYTHMES SCOLAIRES : les propositions de Guy Drut**, ministre de la jeunesse et des sports, en faveur de l'aménagement des rythmes scolaires (*Le Monde* du 26 janvier) suscitent des réserves parmi les organisations syndicales. S'interrogeant sur la *« démission inquiétante et inexplicable du ministre de l'éducation »*, le Snuipp-FSU s'inquiète *« de la tendance du gouvernement à transférer sur les municipalités une part des responsabilités d'Etat en matière d'éducation »*. De son côté, le Syndicat des enseignants (FEN) craint un accroissement des *« inégalités entre les communes et donc entre les enfants »*.

■ **RACKET : en Seine-Saint-Denis, la police, la justice et l'éducation nationale ont lancé**, jeudi 25 janvier, une campagne de sensibilisation en direction des enseignants, des élèves et de leurs parents sur les vols avec violence, chantages, extorsions de fonds et menaces sous condition. Cette campagne repose sur un ensemble d'outils pédagogiques et une exposition itinérante. Cependant, les enseignants d'un collège de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) et du lycée professionnel de Grand-Charmont (Doubs) poursuivaient, vendredi 26 janvier, des mouvements de grève pour protester contre l'insécurité dans leurs établissements.

■ **SIDA : Frédéric Edelmann, cofondateur de l'association Aides** et journaliste au *Monde*, a été élu, mercredi 24 janvier, président d'Arcat-Sida en remplacement de Pierre Bergé. Fondateur et directeur du *Journal du sida*, M. Edelmann était jusqu'à présent vice-président d'Arcat-Sida. M. Bergé, démissionnaire, a pour sa part été élu, jeudi 25 janvier, président d'Ensemble contre le sida (ECS), une structure groupant l'ensemble des associations et des chercheurs et gérant les fonds du « Sidaction ». Il était déjà président par intérim d'ECS depuis le 9 janvier, date du départ *« pour raisons personnelles »* de René Thomas, président d'honneur de la BNP.

DISPARITIONS

Don Simpson

Un producteur hollywoodien

DON SIMPSON, coproducteur de *Top Gun* et de *Flashdance*, a été retrouvé mort, vendredi après-midi 19 janvier, dans la salle de bains de sa maison de Bel Air, à Los Angeles. Il était âgé de cinquante-deux ans. Il serait mort de cause naturelle ; une enquête a cependant été ouverte.

Il s'était associé en 1983 avec Jerry Bruckheimer et l'industrie les avait vite surnommés « Don et Jerry ». Le tandem Simpson-Bruckheimer « pesait » lourd : plus de deux milliards de dollars en recette-salle, vente d'albums, vente et location de vidéocassettes. Ils furent à deux reprises, en 1985 et en 1988, nommés « producteurs de l'année » par l'Association nationale des exploitants de salles. De *Flic de Beverly Hills* en *Top Gun*, leur formule était simple : action à haute dose et humour de potache.

Né à Seattle dans une famille profondément religieuse, élevé à Anchorage, en Alaska, et diplômé de l'université de l'Oregon, c'est par l'écriture que Don Simpson avait abordé Hollywood. En 1975, il quittait la Warner pour la Paramount, dont il fut président de la production mondiale de 1981 à 1983, date à laquelle, s'associant avec Bruckheimer, il opta pour une activité de producteur indépendant. En 1988, Simpson et Bruckheimer signent avec la Paramount un contrat portant sur plusieurs films.

PASSAGE CHEZ DISNEY

Mais l'échec de *Jours de tonnerre* (1990), malgré la présence de Tom Cruise, conduit la Paramount à exiger la révision de l'accord. Simpson et Bruckheimer passent alors au studio Disney, où ils ont produit leurs derniers films, dont *The Ref*, de Ted Demme, avec Judy Davis et Kevin Spacey, et *Jeux dangereux* (encore inédit en France), avec Michele Pfeiffer dans le rôle d'un ancien officier de marine devenu enseignant dans une classe de lycée extrêmement violente.

Henri Béhar

■ **JEAN-PAUL CHAMBRIARD**, sénateur et conseiller général UDF de Haute-Loire, s'est tué mercredi 24 janvier dans un accident de voiture à Wissous (Essonne). Il était âgé de soixante-cinq ans. Le chauffeur du taxi dans lequel il se trouvait est également décédé. Né à Brioude (Haute-Loire), Jean-Paul Chambriard a été conseiller à la Banque de France et dirigeait l'entreprise familiale, spécialisée dans le bois. Maire de Brioude de 1983 à 1989, puis conseiller municipal, Jean-Paul Chambriard, adhérent direct de l'UDF, était conseiller général depuis 1985.

■ **ETIENNE SVED**, photographe d'origine hongroise, est mort le 19 janvier à l'âge de quatre-vingt-un ans. Réfugié en Egypte pendant la seconde guerre mondiale, il y collecte la matière de deux ouvrages : *L'Art égyptien* et *L'Egypte face à face*, réédité en 1989, dans lequel un texte de Tristan Tzara accompagne ses photos. Editeur et auteur de livres sur la Provence, il obtient le prix Nadar en 1970 pour *Provence des campaniles*. Au moment où il a été atteint par la maladie d'Alzheimer, Etienne Sved achevait un *Itinéraire du « Hussard sur le toit »* que Jean Giono l'avait encouragé à réaliser.

■ **PETRO CHELEST**, ancien chef du Parti communiste ukrainien, est décédé cette semaine à Moscou à l'âge de quatre-vingt-sept ans, a fait savoir jeudi l'ambassade d'Ukraine. Il avait dirigé le PC d'Ukraine de 1963 à 1972. Ce partisan d'une ligne dure s'affirma, en 1968, un des plus ardents défenseurs de l'intervention en Tchécoslovaquie. Envoyé à Moscou en 1972, Petro Chelest fut, pendant un an, vice-premier ministre et travailla avec Alexeï Kossyguine. Définitivement écarté du bureau politique du PCUS en avril 1973, il fut alors présenté par la direction soviétique comme un champion du « régionalisme », lui qui pourchassa avec zèle les libéraux et les nationalistes ukrainiens. En fait, cette justification visait à détourner l'attention des motifs réels de son limogeage : ses relations difficiles avec le « patron » du Parti communiste soviétique, Leonid Brejnev, et, dit-on aujourd'hui, son opposition résolue à toute perspective d'une ouverture américano-soviétique, engagée par la visite de M. Nixon en 1972 à Moscou, visite à laquelle il se serait opposé. Sa nomination en 1973 à la tête d'une usine militaire sonna le glas de sa carrière dans le sérail soviétique.

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, le conseil des ministres du mercredi 24 janvier a procédé au mouvement préfectoral suivant : **Charles Meunier**, préfet de la Lozère, est nommé préfet hors cadre, en attendant d'être appelé à d'autres fonctions. **Alain Weil**, préfet, représentant du gouvernement à Mayotte, est nommé préfet de la Lozère, en remplacement de M. Meunier. **Philippe Boisadam**, secrétaire général de la préfecture du Rhône, est nommé préfet, représentant du gouvernement à Mayotte, en remplacement de M. Weil. **Philippe Callede**, préfet de la Vendée, âgé de soixante-quatre ans, est nommé préfet hors cadre. **Pierre Mirabaud**, préfet de la Corrèze, est nommé préfet de la Vendée, en remplacement de M. Callede. **Paul Girot de Langlade**, sous-préfet de Brive-la-Gaillarde (Corrèze), est nommé préfet de la Corrèze, en remplacement de M. Mirabaud. **Léon Legrand**, préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna, est nommé préfet hors cadre. **Claude Pierret**, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, est nommé préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna, en remplacement de M. Legrand.

[Né le 17 mai 1945 à Aurillac, Alain Weil commence sa carrière comme inspecteur des impôts, avant d'être reçu à l'ENA, en 1975. Devenu administrateur civil, il est affecté au ministère de l'intérieur. Il est successivement directeur du cabinet du préfet de la Dordogne (1977), du Var (1978), secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron (1981) et chef de bureau au ministère de l'économie (1983). En avril 1986, il est nommé conseiller technique au cabinet du ministre des départements et territoires d'outre-mer, Bernard Pons. En 1987, il devient directeur général des services du conseil régional de Champagne-Ardenne, présidé par Jean Kaltenbach (RPR). Depuis décembre 1993, il était préfet, représentant du gouvernement à Mayotte.]

[Né le 21 février 1941 à Dakar, Philippe Boisadam commence sa carrière comme professeur de lettres, avant d'être admis à un concours de recrutement de sous-préfets, en 1973. Il est successivement directeur du cabinet du préfet de l'Indre (1974), du Morbihan (1975) et de Mayotte (1976). Il est ensuite secrétaire général de la préfecture de Mayotte 1977), de Belfort (1978) et sous-préfet de Carpentras (1979). De 1981 à 1984, il est adjoint au chef de la mission française de coopération à l'ambassade de France à Dakar. En 1984, il devient secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie. En 1986 et 1987, il est chargé de mission, puis secrétaire général pour les affaires régionales, auprès du préfet de la région Bretagne (1986). Il devient sous-préfet de Saint-Nazaire (1989), et secrétaire général de la préfecture du Rhône (1991).]

[Né le 7 février 1948 à Boulogne-Billancourt, Pierre Mirabaud devient administrateur civil, à sa sortie de l'ENA, en 1972. Il est affecté à la préfecture de police de Paris, avant d'être nommé directeur de cabinet du préfet du Cantal (1974), sous-préfet à La Réunion (1975), et secrétaire général de la préfecture de l'Indre (1977). De 1979 à 1981, il est chef du cabinet de Jean-François Deniau, successivement ministre du commerce extérieur et ministre délégué aux réformes administratives, puis conseiller technique au cabinet de Raymond Barre, alors premier ministre. Entre mai 1982 et janvier 1985, il occupe les fonctions de chargé de mission à la Caisse nationale du Crédit agricole, puis de secrétaire général du fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. M. Mirabaud devient sous-directeur au ministère de l'intérieur, en 1985, avant d'être nommé chef du cabinet civil d'André Giraud, ministre de la défense (1986). Il est ensuite secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime (1988). Il était préfet de la Corrèze depuis 1993.]

[Né le 11 août 1946 à Meilhaud (Puy-de-Dôme), Paul Girot de Langlade, ancien élève del'Ecole militaire spéciale de Saint-Cyr, diplômé d'état-major, commence sa carrière comme officier (1968-1984). Il devient directeur du cabinet du préfet de l'Ain (1984), puis directeur de cabinet du préfet du Languedoc-Roussillon (1986), et sous-préfet de l'arrondissement d'Ussel (1987). En 1991, il est nommé secrétaire général des île Wallis et Futuna. Depuis 1993, il était sous-préfet de Brive-la-Gaillarde (Corrèze).]

[Né le 7 décembre 1939 à Saintes (Charente-Maritime), Claude Pierret est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il commence sa carrière comme chef de cabinet du préfet des Ardennes (1964), puis de la Corrèze (1965), et de l'Ariège (1965). Il est ensuite directeur de cabinet du préfet de l'Ariège (1967), de la Guyane (1968), et de La Réunion (1971). Il devient alors secrétaire général de la préfecture du Cantal (1974), de la Dordogne (1975), du Gard (1978), et de la Corse-du-Sud (1979). Il est nommé sous-préfet de Villefranche-sur-Saône (1981), secrétaire général de la préfecture de la Loire (1985), sous-préfet de Thionville (1990). Il était secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne depuis 1994.]

AU CARNET DU « MONDE »

Noces d'or

– Catherine, Patrick, Denise, Pony, Gisèle, Jean-Louis, Marianne, Juliette, Julien, Anaïs, Cyril, Philippe,
présentent toutes leurs chaleureuses félicitations à

Jean et Anne-Marie,

pour leurs noces d'or.

Décès

– Cécile Coussy,
son épouse,
Mathieu Coussy,
son fils,
Léa et Roxane Coussy,
ses petites-filles,
Geneviève et François Berton,
Jean et Denise Coussy,
Et toute la famille,
font part du décès de

Pierre COUSSY,
trésorier-payeur général honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 25 janvier 1996, à l'âge de soixante-neuf ans.

La cérémonie aura lieu le jeudi 1er février, à 15 h 45, au crématorium du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

50, rue de Conflans,
94220 Charenton.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Anne Feltz,
son épouse,
Jean-Pierre et Frédéric,
ses enfants,
son frère, Jean-Pierre Feltz,
Et sa famille,
M. et Mme Moïse Le Yaouanc,
ses beaux-parents,
Les familles Feltz, Le Yaouanc,
Do Huu Chan et Chan,
Tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul FELTZ,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur à l'université Louis-Pasteur
de Strasbourg,

survenu le 24 janvier 1996, à l'âge de cinquante-quatre ans.

6, rue Jean-Hultz,
67000 Strasbourg.

– Le président,
Les conseils universitaires,
Et les personnels de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg,
Le directeur général et les personnels du Centre national de la recherche scientifique,
ont le profond regret de faire part du décès de

M. Paul FELTZ,
professeur des universités
de physiologie animale,
directeur de l'institut de physiologie
et chimie biologique et du laboratoire
de physiologie générale
(URA 1446 du CNRS).

La communauté universitaire conservera le souvenir de cet éminent collègue et lui gardera toute sa reconnaissance.

– Le directeur de l'UFR de droit, administration et secteur public de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne,
Ses collègues enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre LALUMIÈRE,
professeur de droit public,

survenu le 21 janvier 1996.

– Le président de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre LALUMIERE,
professeur de droit public,

survenu le 21 janvier 1996.

– Les familles Sarfati, Haddad,
Bokobza, Brami, Chemama,
Krief et Lellouche
ont le regret d'annoncer le décès de

David SARFATI
(le Kef).

Des prières auront lieu le dimanche 28 janvier, à 17 h 30, à la synagogue de la Roquette, 75011 Paris.

– Mme Max Soumagnac,
sa mère,
Myriam Soumagnac,
sa sœur,
Olivier, Laurent, Karine, Natacha,
David Soumagnac,
ses enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. Max SOUMAGNAC,
artiste peintre,
scénographe,
professeur à l'école d'architecture
de Paris-Villemin,
chevalier dans l'ordre
des Palmes académiques,

survenu le 21 janvier 1996.

L'incinération aura lieu, le mercredi 31 janvier, à 15 heures, au crématorium de Valenton-Villeneuve-Saint-Georges, avenue de la Fontaine-Saint-Martin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, rue des Religieuses,
77760 Amponville.

– Rennes. Paris.

Mme Geneviève Terrière,
son épouse,
M. et Mme Jean Terrière,
M. et Mme Jacques Terrière,
ses enfants,
Romain, Nicolas et Samantha,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri TERRIÈRE,
journaliste,
critique d'art,

survenu à l'âge de quatre-vingts ans.

Avis de messe

– Emiland et Lucile Guillerme,
Ses enfants et Domitilla,
feront célébrer une messe en souvenir de

Jacques GUILLERME,

samedi 27 janvier 1996, à 10 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.

Services religieux

– Un service religieux à l'intention de

Jean-Pierre DANNAUD,

décédé le 7 décembre 1995,

sera célébré le mardi 6 février 1996, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7e.

Anniversaires de décès

– En ce dixième anniversaire de sa mort, sa famille demande à tous ceux qui l'ont connue et aimée de se souvenir de

Andrée ALRIVIE,
née SANDRAS,

et d'y associer son époux,

Jean ALRIVIE,

décédé le 11 janvier 1995.

– Pour le Xe et le IXe anniversaire de la disparition de

Véronique et Michel BAROIN,

une messe sera célébrée en leur mémoire, le lundi 5 février 1996, à 19 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, 75017 Paris.

– Il y a un an, disparaissait

Luciane DUBOIS-LIPPMANN.

Son époux, sa famille, demandent une pensée attentionnée à tous ceux qui l'ont connue et appréciée.

201, avenue de Choisy,
75013 Paris.

– Il y a neuf ans,

Michèle

nous quittait.

Notre tristesse est immense.

– Nous avons une pensée émue à la mémoire de

Pascal PEPIN LEHALLEUR,

disparu il y a vingt ans.

– Le 27 janvier 1995, disparaissait l'écrivain

Jean TARDIEU.

Ceux qui l'ont aimé se souviennent.

Communications diverses

– Sous l'égide du Fonds social juif unifié, hommage à Emmanuel Levinas, lundi 29 janvier, à 20 h 30, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, avec David Banon, Gilles Bernheim, Catherine Chalier, Ilana Cicurel, R.P. Bernard Dupuy, Alain Finkielkraut, Bernard-Henri Lévy, Salomon Malka, Guy Petitdemange, Paul Ricœur, Jacques Rolland, RCJ 94.8 FM, *L'Arche*. Renseignements : centre communautaire de Paris, tél. : 49-95-95-92 PAF.

– Les journées de la culture yiddish, dimanche 28 janvier 1996. 17 heures, table ronde : « La littérature yiddish entre actualité et nostalgie ? », avec Myriam Anissimov, Lazare Bitoun et Henri Raczymow. 19 heures, table ronde : « La culture yiddish : devoir de mémoire ? », avec Bernard Kanovitch, Henri Minczeles et Charles Dobzinski. Centre communautaire de Paris, tél. : 49-95-95-92 PAF.

Soutenances de thèse

– Michel Grabar soutiendra, le samedi 27 janvier 1996, à l'EHESS, 105, boulevard Raspail, salle 8, une thèse de doctorat intitulée : « La renaissance de la philosophie religieuse en Russie au début du XXe siècle. De la crise de l'idéalisme au réalisme symboliste ».

Le jury sera composé de Mmes Jutta Scherrer et Françoise Dastar et de MM. Jacques Catteau, Georges Nivat et Nikita Struve.

CARNET DU MONDE
Télécopieur : 45-66-77-13
Téléphone : 40-65-29-94 / 40-65-29-96

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 24 janvier sont publiés :

● **Calvados** : un décret portant modification des limites territoriales de communes, de cantons et d'arrondissements du département du Calvados.

● **Experts-comptables** : un décret relatif à l'obligation d'assurance des experts-comptables.

Au *Journal officiel* du jeudi 25 janvier sont publiés :

● **Sécurité sociale** : un rapport au président de la République concernant l'ordonnance relative au remboursement de la dette sociale, ainsi que l'ordonnance elle-même, relative au remboursement de la dette sociale ; un rapport au président de la République concernant l'ordonnance relative aux mesures urgentes tendant au rétablissement de l'équilibre financier de la Sécurité sociale, ainsi que l'ordonnance du 24 janvier, relative aux mesures urgentes tendant au rétablissement de l'équilibre financier de la Sécurité sociale (*Le Monde* du 25 janvier).

Au *Journal officiel* du vendredi 26 janvier sont publiés :

● **Logement** : un décret modifiant le code de la construction et de l'habitation, relatif aux subventions et prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés.

● **Privatisation** : un avis de la commission de la privatisation, relatif au transfert au secteur privé de la participation majoritaire détenue indirectement par l'Etat au capital de la Banque française du commerce extérieur (BFCE).

Dragon, sainte ou manipulatrice ? Femme complexe aux multiples visages, la première dame des Etats-Unis a d'abord séduit ses compatriotes, avant de battre des records d'impopularité



PHOTOS TOMAS MUSCIONICO/CONTACT, REX FEATURES, GREGORY HEISLER/TIME

Hillary Clinton, du Capitole à la roche Tarpéienne

QUEL effet cela fait-il d'être numéro deux à la Maison Blanche ? demanda-t-on un jour au vice-président Al Gore. *« Je n'en sais rien, demandez donc à Hillary »*, répondit-il. Al Gore, bien sûr, plaisantait. C'était au début de la présidence Clinton. Cette *first lady* d'un nouveau genre se pavanait haut dans les sondages ; elle surprenait, impressionnait même, et tout le monde rit de bon cœur. Le président lui-même n'avait-il pas largement vanté les qualités de sa femme pendant la campagne, promettant aux électeurs : *« Votez pour moi, vous en aurez deux pour le prix d'un »?*

Aujourd'hui, la plaisanterie passerait pour un coup de poignard dans le dos. Hillary Rodham Clinton bat tous les records d'impopularité des « premières dames » ; elle est devenue la cible préférée des amuseurs publics ; elle a trois commissions d'enquête aux trousses et, à neuf mois de l'élection présidentielle, Barbara Walters, grande prêtresse de l'entretien télévisé sur ABC, la regarde droit dans les yeux et lui demande : *« Êtes-vous devenue un handicap pour votre mari ? »*

Imperturbable, Hillary Clinton fait face. La sortie de son livre, *It Takes a Village – and Other Lessons Children Teach Us* (« Il faut un village – Et autres leçons que les enfants nous apprennent », Simon & Schuster), un ouvrage sur l'enfance, lui fournit l'occasion ces jours-ci d'être chaque jour sur les petits écrans, où elle livre patiemment, méthodiquement, les mêmes réponses aux mêmes questions. Non, elle n'a pas donné l'ordre, en 1993, de limoger le personnel du bureau des voyages officiels à la Maison Blanche. Non, elle n'a dissimulé aucun document sur l'affaire Whitewater. Oui, elle est prête à déposer devant ces commissions, *« à aller jusqu'au pôle Sud »*, s'il le faut, pour être lavée de tous soupçons... mais le problème de l'enfance aux Etats-Unis, voilà un vrai problème. La preuve : en deux semaines, 350 000 exemplaires de son livre ont déjà été vendus. Si certains la disent aux abois, Mme Clinton le cache bien, feignant, comme le président, de prendre son parti de la guérilla que livrent les républicains sur l'affaire Whitewater (un fiasco immobilier dans lequel les Clinton avaient fait un investissement, en Arkansas), avec une intensité renouvelée à l'approche des échéances électorales ; depuis quatre ans, rien de frauduleux n'a pu être retenu contre les Clinton, malgré les multiples maladresses de la Maison Blanche.

HILLARY Rodham Clinton n'a jamais refusé un combat. Elle raconte volontiers qu'à quatre ans, lorsqu'elle sortait de chez elle, les enfants du quartier lui tombaient dessus, la contraignant à une retraite aussi stratégique que rapide à l'intérieur de la maison familiale : jusqu'au jour où sa mère lui ferma la porte au nez et, décrétant : *« Il n'y a pas de place pour les lâches dans cette maison »*, la poussa à affronter ses adversaires. Quarante-quatre ans plus tard, dit-elle, la leçon lui sert encore. Non pas que la jeune Hillary ait connu l'enfance troublée des ghettos. Son père, chef d'une petite entreprise qui fabriquait des rideaux, avait installé sa famille dans une coquette banlieue de Chicago ; c'est là qu'Hillary, née du *baby boom* de l'après-guerre, grandit avec ses deux frères, au rythme de l'école du dimanche à l'église méthodiste, des bonnes notes et de l'amour de deux parents unis qui, écrit-elle, *« consacrèrent leur temps, leur énergie et leur argent à leurs enfants et se sacrifièrent pour qu'ils aient une vie meilleure »*. A l'université (Wellesley College), puis à Yale, où elle étudie le droit et rencontre Bill Clinton, Hillary Rodham émerge du lot, brillante, sûre d'elle et de son avenir. Jeune avocate, elle travaille en 1972 à la campagne présidentielle du démocrate de gauche George McGovern, au Children's Defense Fund, une association spécialisée dans la défense des droits des enfants, puis à la commission judiciaire du Congrès qui prépare la procédure d'*impeachment* contre Richard Nixon. Tout prédispose Hillary Rodham à une carrière politique. Pourtant, elle décide de suivre Bill Clinton et ses grandes ambitions dans son obscur Etat du Sud, l'Arkansas. Ils s'y marient en 1975, elle, la cérébrale, un peu intimidante, lui, l'actif, le bon vivant à la chaleur communicative.

Hillary Rodham participe encore à la campagne de Jimmy Carter en 1976. Mais désormais, c'est des campagnes de son mari qu'elle va s'occuper. Et efficacement : à trente-deux ans, il est élu gouverneur de l'Arkansas. Elle s'investit moins dans la campagne suivante pour sa réélection ; leur fille Chelsea vient de naître et elle-même vient d'entrer dans un grand cabinet d'avocats de Little Rock, Rose Law Firm. Résultat, Bill Clinton est battu. On ne l'y reprendra pas : à partir de là, Hillary veillera au grain. Pourquoi une femme aussi ambitieuse et déterminée a-t-elle sacrifié des perspectives prometteuses de carrière politique pour faire celle de son mari ? La question n'a pas fini d'intriguer les féministes, mais Hillary Clinton n'est pas un personnage simple. Une anecdote, rapportée par le président Clinton au *New Yorker*, reflète assez bien cette complexité : l'insistance de la jeune femme du gouverneur à garder son nom de jeune fille avait beaucoup choqué en Arkansas, où l'émancipation féminine ne faisait pas, à l'époque, de grandes percées. Lorsque Bill Clinton voulut retrouver son siège de gouverneur en 1982, Hillary, raconte-t-il, avait compris que son nom de jeune fille *« faisait partie d'une image négative que nous donnions aux électeurs »*. Alors, un jour, elle décida de renoncer à son nom. *« Je ne veux pas que tu me le reproches*, lui répondit Bill, qui savait à quel point elle y tenait ; *je préfère perdre l'élection que te perdre toi. » « Ecoute, Bill*, rétorqua-t-elle, *c'est ridicule. On ne va pas risquer de perdre l'élection pour ça ! »* Stratège de la campagne, Hillary Rodham devint, pour les électeurs, Hillary Clinton ; elle se maquilla, fit des efforts vestimentaires. Et Bill Clinton fut réélu.

C'est encore Hillary qui, en 1992, sauve la candidature de son mari à l'élection présidentielle, lorsque, au beau milieu des primaires, l'une des anciennes maîtresses de Bill Clinton, la blonde platine Gennifer Flowers, convoque la presse pour raconter la liaison adultère – enregistrements à l'appui. L'image du coureur de jupons invétéré fait vaciller tout l'édifice. Comment Hillary Clinton, femme forte, indépendante et volontaire, tolère-t-elle ce rôle d'épouse trompée par un mari volage ? C'est une autre énigme du personnage. Mais, ce jour-là, elle fait face : devant les caméras du magazine de CBS « 60 Minutes », aux côtés de son mari, elle ose avouer les difficultés d'un mariage et dit sa fierté de les avoir surmontées, *« ensemble »*. Stupéfaite, mais ô combien compréhensive, l'Amérique applaudit. La route de la Maison Blanche est ouverte. Non sans, encore, une petite tempête quand, interrogée sur d'éventuels conflits d'intérêts entre son métier et celui de son mari, elle répond amèrement : *« Evidemment, j'aurais pu rester à la maison faire des petits fours... »* La *« gaffe des cookies »* cingle comme une insulte à toutes les femmes au foyer d'Amérique, et la future première dame aura tout le mal du monde à remonter la pente.

« Evidemment, j'aurais pu rester à la maison faire des petits fours... »

LE « premier mandat » d'Hillary Clinton sera un numéro permanent d'équilibriste entre son rôle de femme, d'épouse, de mère – sur les conseils de Jackie Kennedy, elle protège soigneusement Chelsea de la vie publique – et celui de professionnelle, de femme qui, comme disent les Américains, *« a une carrière »*. Un peu comme ses coiffures, elle déroute. Surnommée *« Sainte Hillary »* par le *New York Times* ou traitée, deux ans plus tard, de *« menteuse congénitale »* dans les colonnes du même journal à propos de Whitewater, elle est aussi capable de prendre des poses langoureuses dans une robe de velours noir pour l'objectif d'Annie Leibovitz dans *Vogue* que de défendre la cause des femmes et des droits de l'homme à Pékin. Beaucoup d'Américaines des années 90 se retrouvent dans cette multiplicité de rôles, quotidienne et éternellement imparfaite.

Refusant de *« laisser son cerveau au vestiaire »*, Mme Clinton croit que l'Amérique est prête pour une *first lady* pas comme les autres. A peine entré en fonctions, le président Clinton la charge officiellement – une grande première dans l'histoire des Etats-Unis – de piloter ce qui doit être le projet le plus important du début de son mandat : la réforme du système de santé. Elle s'y attelle aussitôt, à la tête de plusieurs centaines de collaborateurs, auxquels, pendant neuf mois, elle impose le secret.

Hillary Clinton n'aime pas la presse et pense pouvoir s'en passer. Tous les espoirs sont permis lorsque, en septembre 1993, Mme Clinton, cheveux courts et tailleur de femme d'affaires, présente brillamment et sans notes, devant cinq commissions successives du Congrès, son plan, articulé autour d'une idée : la garantie universelle de l'assurance-maladie. Ebahis par sa performance, sénateurs et représentants s'extasient avec une candeur touchante. Mais le succès est trompeur : c'est la *first lady* qu'ils applaudissent, pas ce qu'elle dit. Et, pendant l'hiver, l'entreprise titanesque d'Hillary Clinton, mal gérée politiquement et médiatiquement, tourne au fiasco. Trop ambitieux, cher, bureaucratique, compliqué, le projet de loi de plus de 1 300 pages est enterré au cours de l'été 1994. L'échec du projet ouvre la voie au triomphe républicain aux législatives de novembre. Et cet échec, c'est d'abord celui de Mme Clinton.

Cette défaite est un point d'orgue à une première année éprouvante : elle a perdu son père, sa belle-mère et un ami très proche, l'avocat Vincent Foster, qu'elle avait fait venir de Little Rock comme conseiller juridique à la Maison Blanche. Déstabilisé par les attaques de l'*establishment* washingtonien contre la gestion des « affaires », Vincent Foster s'est tiré une balle dans la tête. Hillary Clinton adopte un profil plus bas. A Simone Veil, qui la rencontre à Washington à l'automne 1994, elle ne donne cependant *« pas du tout l'impression de quelqu'un qui s'est retirée »* ; elle est *« trop engagée, psychologiquement et politiquement »*, pour renoncer ; simplement, dit Mme Veil, *« elle va trouver d'autres voies, plus progressives, moins ambitieuses peut-être »*...

POUR Ann Lewis, une alliée du Parti démocrate, *« la profondeur et la méchanceté du ressentiment mâle »* à l'égard de Mme Clinton reflètent les incertitudes sur l'évolution du rôle des femmes et des hommes. Rosalynn Carter ou Nancy Reagan, souligne Barbara Walters, exerçaient leur influence en coulisses ; Hillary Clinton le fait ouvertement. D'autres, en revanche, refusent de voir en elle un symbole de la guerre des sexes : c'est plutôt la question de la responsabilité politique d'une personnalité non élue, non membre du gouvernement, qui est posée. Peut-on limoger une *first lady*? *« Je suis une sorte de personnage de transition dans la vie de ce pays »*, résume l'intéressée à CNN.

L'homme qui monte, à la tête de la droite populiste, s'appelle alors Newt Gingrich. Que pense-t-il d'Hillary Clinton, demande-t-on à sa mère à la télévision? Pas beaucoup de bien, sourit la vieille dame. Mais encore? *« Il m'a dit... c'est une salope* [*she's a bitch*] *»*, confie-t-elle. Hillary encaisse gracieusement. Mais, derrière son impressionnante carapace, dans des interviews à *Vanity Fair* et à *Working Woman*, elle évoque les attaques qui *« lui ont brisé le cœur »*, laisse percer sa révolte, persuadée que des gens *« passent des journées entières à réfléchir à comment ils vont nous détruire, mon mari et moi »*. Son mari, qui lui doit bien ça, lui apporte un soutien sans faille. Ses proches la disent chaleureuse et même drôle, mais elle est tellement sur ses gardes que seule transparaît l'image d'une femme sûre d'elle et vertueuse, presque arrogante.

Pour les Américains, le vrai visage d'Hillary Clinton reste un mystère. Est-ce Hillary-le-dragon, qui veut le pouvoir à travers son mari ? Sainte Hillary qui, dans son livre, prêche les valeurs familiales, l'abstinence sexuelle jusqu'à vingt et un ans, la fin du divorce facile et les mérites de la religion ? Hillary-la-manipulatrice qui, en 1979, gagna 100 000 dollars avec un investissement de 1 000 dollars en jouant sur les cours du bétail et, parce qu'elle gérait les finances du ménage, s'est plus occupée de Whitewater que son mari ? Ou une femme de conviction, scandalisée par le sort de millions d'Américains sans assurance maladie et d'enfants qui n'ont droit ni aux crèches ni aux maternelles ?

Dans son bureau, trône une photo d'Eleanor Roosevelt. Traitée par les républicains de *« Lénine en jupons »*, l'épouse de « FDR » (Franklin Delano Roosevelt) fut, elle aussi, très active et très controversée. A une différence près, souligne l'historienne Doris Kearns Goodwin : *« Eleanor était la voix des outsiders »*, des exclus, des pauvres, des Noirs, des femmes, alors que *« Hillary agit à l'intérieur de l'appareil »*.

Le livre de Mme Clinton, sa volonté de susciter *« une discussion nationale sur l'enfance »* en dehors des structures officielles laissent peut-être prévoir un changement de stratégie. *« Mme Clinton redéfinit le rôle de* first lady *»*, estime Geraldine Ferraro, ex-candidate à la vice-présidence. Déjà, d'autres s'engouffrent dans la brèche : Elizabeth Dole, ancien ministre et femme du probable adversaire républicain de Bill Clinton en novembre 1996, le sénateur Bob Dole, vient d'annoncer que si son mari était élu, elle continuerait à travailler comme présidente de la Croix-Rouge américaine. Du jamais vu.

Sylvie Kauffmann

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ». Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Le géant sud-africain inquiète ses voisins

MOINS DE DEUX ANS après le sacre électoral du président Nelson Mandela, le paysage de l'Afrique australe change. Géant régional, l'Afrique du Sud commence à inquiéter ses voisins, qui la soupçonnent de succomber à la tentation d'hégémonie. Devenu ami, l'ennemi d'hier pourrait paradoxalement se révéler demain plus envahissant pour les pays de l'ancienne « ligne de front », la suprématie économique ayant remplacé l'adversité idéologique et militaire de naguère.

Politiquement, l'Afrique du Sud a adopté un profil bas. Loin de s'engager spectaculairement, comme certains l'espéraient ou le redoutaient, en faveur des forces démocratiques sur le continent, ou de jouer les croisés au service des droits de l'homme, Nelson Mandela s'est bien gardé de se comporter en « grand frère », encore moins en donneur de leçons. Exception faite de son appel récent à des sanctions commerciales contre la junte du Nigeria, le désintérêt politique de Pretoria envers l'Afrique noire frise parfois l'indifférence, alors même que ses voisins appréhendent les incertitudes et les risques d'instabilité de l'après-Mandela.

Economiquement, en revanche, une logique de puissance est à l'oeuvre. Elle découle de l'écrasante domination, industrielle, commerciale et démographique, de l'Afrique du Sud dans sa région. Le pays de Nelson Mandela dispose à lui seul d'un PIB quatre fois plus important que l'ensemble de ceux de ses onze partenaires (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe) associés au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui regroupe quelque trente millions d'habitants. Un Sud-Africain est – en moyenne – trente-cinq fois plus riche qu'un Mozambicain.

La supériorité économique de l'Afrique du Sud est multiforme. Ses réseaux ferroviaire, routier, énergétique, bancaire et de télécommunications irriguent le continent du cap de Bonne-Espérance jusqu'au sud du Zaïre, en attendant l'impact culturel accru de ses chaînes télévisées. Elle possède sur ses voisins nombre d'avantages : des coûts de transport moins élevés, une technologie plus avancée, une infrastructure plus efficace, des instruments financiers plus sophistiqués, un secteur privé plus expérimenté et plus dynamique, un marché intérieur plus vaste.

Sa banque centrale dirige *de facto* les politiques monétaires de trois pays voisins : Lesotho, Namibie et Swaziland. Par la structure de ses échanges, l'Afrique du Sud se retrouve dans la position d'un pays industrialisé envers des voisins en développement. Elle leur vend surtout des produits manufacturés et des biens de consommation en échange, pour l'essentiel, de matières premières. Certains voisins de l'Afrique du Sud qui avaient fermement soutenu le combat de l'ANC espéraient, parfois sans trop y croire, empocher quelques dividendes de l'après-apartheid. Ils attendaient du pays de Mandela, en reconnaissance des services rendus, sinon une aide financière, du moins un partenariat compréhensif et généreux. Ils découvrent une Afrique du Sud oublieuse, guidée par un pragmatisme sans vergogne et par le souci primordial de ses intérêts nationaux.

Dans cette zone australe qui commence à prendre conscience d'elle-même, l'Afrique du Sud inspire désormais un double sentiment. On se réjouit des atouts qu'elle offre à son voisinage comme source de débouchés pourvoyeuse de capitaux ou comme lieu de formation des élites. Mais on redoute autant ses comportements dominateurs. La SADC de demain risque de ressembler, toutes proportions gardées, note un diplomate, au Comecon d'autrefois, avec un centre hégémonique et des satellites à sa dévotion. Fortement déséquilibrée au profit d'un seul pays, elle ne pourra jamais s'apparenter au modèle de l'Union européenne.

FLOT D'IMMIGRÉS

L'Afrique du Sud semble peu désireuse de hâter la réalisation des objectifs fixés par la SADC, à savoir sa transformation en une zone de libre-échange et de libre circulation des personnes. Craignant qu'une levée des barrières douanières ne favorise ses voisins, qui produisent à de moindres coûts grâce à une main-d'oeuvre meilleur marché, elle se drape dans son protectionnisme. Le Zimbabwe est le premier à faire les frais de cette crispation, son grand voisin faisant traîner en longueur la renégociation d'un vieil accord douanier qui pénalise son industrie textile. *« Les Sud-Africains ne jouent pas le jeu*, nous dit avec amertume un ministre zimbabwéen, *cela devient pour nous une vraie frustration. »* En conséquence, le boom commercial intrarégional profite, pour l'essentiel, au pays de Mandela, même si son dynamisme a des effets bénéfiques chez ses voisins. Exemple : au Zimbabwe, 75 % des touristes et 50 % des investissements viennent d'Afrique du Sud.

Une autre crainte explique les réticences de Pretoria, celle de perdre toute maîtrise de l'immigration. Depuis toujours, et même aux pires moments du régime d'apartheid, l'Afrique du Sud a attiré les pauvres et les chômeurs des pays voisins. Elle compte, selon les chiffres officiels, entre trois et cinq millions d'immigrants illégaux – sur un total d'environ quarante millions d'habitants –, dont la plupart viennent aujourd'hui du Mozambique. Nelson Mandela a menacé de durcir la répression contre les clandestins.

Mais comment contrôler efficacement 3 000 kilomètres de frontières terrestres autour d'un pays qui continue de fasciner les masses misérables d'Afrique australe et vit, par surcroît, une expérience de démocratie multiraciale exceptionnelle. Seul un décollage économique des voisins de l'Afrique du Sud diminuera les flux d'immigrants qu'elle accueille contre son gré. Voilà pourquoi le régime de Nelson Mandela aurait intérêt à se montrer un peu plus généreux envers ses partenaires régionaux.

Jean-Pierre Langellier

RECTIFICATIF

LA GUERRE DE SIX JOURS

Dans la chronologie consacrée à l'OLP publiée dans Le Monde daté 21-22 janvier, nous avons écrit par erreur qu'en 1967, pendant la guerre de six jours, Israël avait attaqué préventivement l'Egypte, la Syrie et la Jordanie. En fait, le royaume jordanien est entré de lui-même en guerre contre l'Etat juif après le déclenchement des hostilités.

Le Monde

ÉDITORIAL

Du bon usage de la Russie

« Aider la Russie ne dispense pas d'être clair. » Telle était la ligne tracée par Alain Juppé, alors qu'il dirigeait encore la diplomatie française. Conscient des dérives possibles, il craignait que le mécontentement de l'électorat russe se traduise *« par le regain d'esprit nationaliste et un raidissement incontestable en politique étrangère »*. C'était avant la guerre en Tchétchénie. Au lendemain de l'intervention russe dans le Caucase, il fut encore plus net : *« Quand on veut être un véritable partenaire, il faut être transparent, discuter, pratiquer la concertation, et non la violence et la force. »*

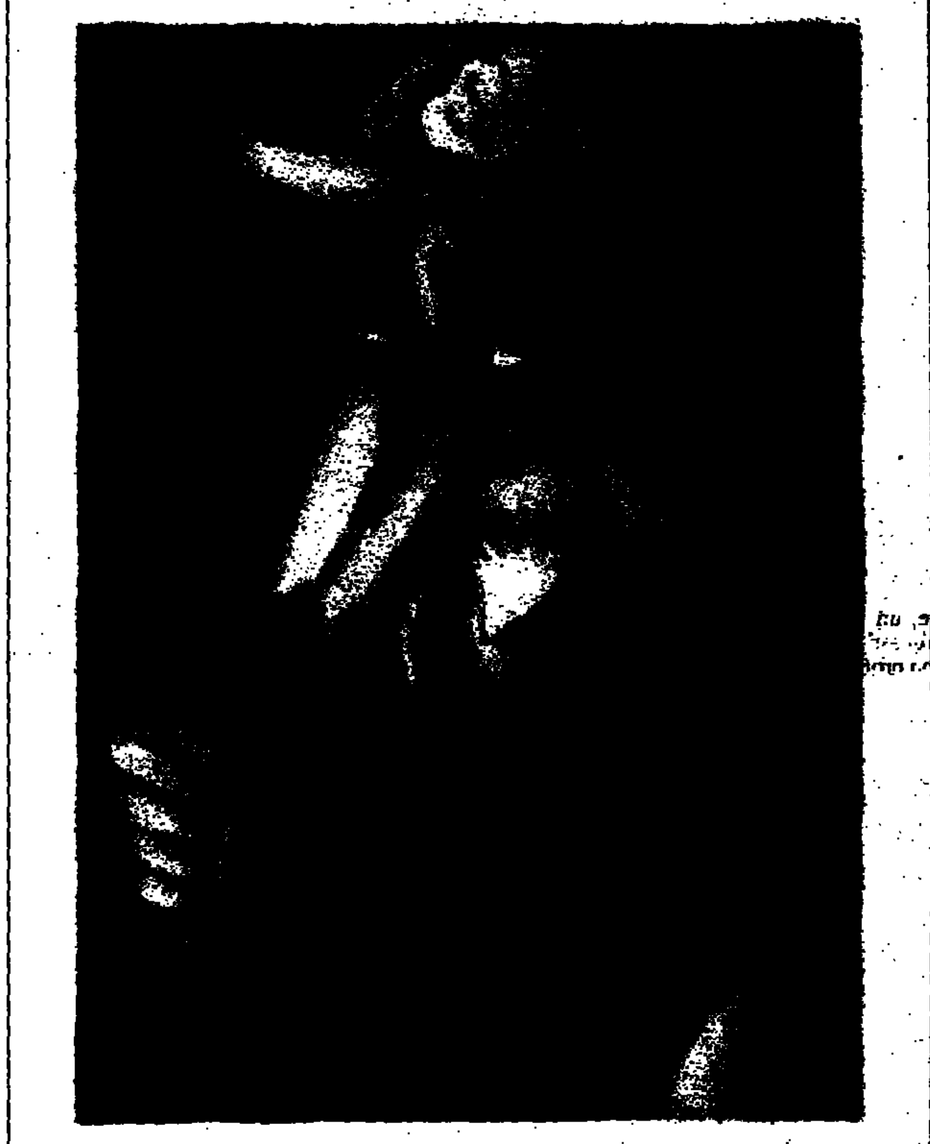
Cette attitude raisonnable semble avoir quitté le Quai d'Orsay en même temps qu'Alain Juppé, comme elle a abandonné la plupart des chancelleries occidentales. Les dérives redoutées sont devenues réalités au cours des derniers mois ; cela n'a pas empêché les gouvernements des grands Etats européens de faire pression sur les délégations parlementaires au Conseil de l'Europe pour qu'elles acceptent, sans condition, la Russie dans cette organisation qui se veut *« la conscience démocratique de l'Europe »*. La répression brutale – *« disproportionnée »*, disent les diplomates avec leur sens de la litote –, les graves manquements aux droits de l'homme constatés par les juristes du Conseil eux-mêmes ne pèsent rien face aux considérations géostratégiques.

Il est vrai que la Russie est une grande puissance, indispensable à l'équilibre européen. L'isoler, l'humilier, après qu'elle eut perdu sans combattre la bataille de la guerre froide, ne ferait que renforcer les forces conservatrices et chauvines. La poursuite du dialogue, le maintien de l'aide économique peuvent être des leviers importants pour soutenir, dans un pays passé sans transition au cours de ce siècle de l'autoritarisme tsariste au totalitarisme communiste, les faibles tendances démocratiques et réformatrices. Il serait naïf d'attendre un passage sans dérapages ni retours en arrière du système soviétique à une société pluraliste. La participation au Conseil de l'Europe apportera des arguments aux défenseurs des droits de l'homme face à l'arbitraire du pouvoir, comme les accords d'Helsinki en avaient donné aux dissidents face à l'appareil soviétique.

Pourquoi ce « réalisme » devrait-il impliquer la complaisance et les manifestations déplacées d'amitié avec des dirigeants dont les actes contredisent tous les jours les bonnes paroles ? Non seulement cette attitude est moralement condamnable, mais elle produit des effets inverses à ceux qui sont recherchés.

Fascinés par les potentats du Kremlin et obsédés par une conception erronée de la stabilité, les Occidentaux répètent avec Boris Eltsine l'erreur commise avec Mikhaïl Gorbatchev et leurs prédécesseurs. Ils soutiennent le président russe comme s'il était le rempart contre l'avènement des communistes et des nationalistes, alors qu'il en est devenu le fourrier. Pour que la Russie ait une chance de devenir un jour un pays vraiment démocratique, encore faudrait-il que les démocrates ne s'y sentent pas abandonnés.

Le brillant technocrate *par Philippe Bertrand*



REVUE DE PRESSE

THE WALL STREET JOURNAL EUROPE

■ Si la bataille pour le pouvoir à l'AFP a soulevé le problème de l'influence politique pesant sur les choix éditoriaux, elle apparaît à bien des égards comme un leurre pour détourner l'attention d'un problème plus important : celui de savoir si l'agence peut rester dans la compétition sans changer. Alors que l'AFP a su garder et même étendre sa part de marché dans la vente d'informations aux médias, elle a été lente à s'engager dans les nouveaux services et les nouvelles technologies. [...] La meilleure stratégie serait pour elle de renoncer à la drogue des aides publiques, et le plus tôt sera le mieux. Il n'y a guère de doute que la dépendance à l'égard de l'Etat, sous quelque forme que ce soit, est incompatible avec une saine gestion financière à long terme.

LE POINT

Bernard-Henri Lévy

■ Affaire Gubler. Je comprends l'émotion de la famille Mitterrand, et j'ai été choqué, moi aussi, de voir un médecin trahir le serment d'Hippocrate qui le liait. Mais, cela étant, soyons sérieux. [...] Que dire de ce mensonge d'Etat, scellé dans de faux bulletins médicaux, dont il s'est fait le complice et dont nous fûmes tous, concitoyens du président défunt, victimes ? Et *quid*, enfin, de l'ahurissante décision de justice qui, en interdisant le livre, en escamotant le corps du délit, nous fait régresser [...] aux pires heures de la censure d'Etat pompidolienne ?

DIE ZEIT

■ Que le premier ministre Jozef Oleksy ait réellement été un agent du KGB ou simplement lié d'amitié pendant des années avec un membre des services secrets soviétiques est, au bout du compte, une question secondaire. Sa réputation et son crédit politique sont de toute façon réduits à néant. Mais son cas est devenu un symptôme, non seulement du passé mal surmonté des nouveaux sociaux-démocrates qui ont, sous une autre étiquette, gouverné la Pologne par la grâce de Moscou pendant des décennies, mais aussi de cette surprenante indépendance des services secrets polonais qui se sont de plus en plus immiscés, ces dernières années, dans les affaires politiques à Varsovie.

Le RPR, les banlieues et l'immigration

INDÉPENDAMMENT des bénéfices aléatoires que peuvent en attendre les populations des quartiers sensibles, le Pacte de relance pour la ville lancé par Alain Juppé possède au moins une vertu : il pose les problèmes des cités populaires en termes sociaux et économiques, abandonnant à la fois la rhétorique insuffisante de l'habitat mais aussi, plus discrètement, celle, spécieuse, de l'immigration. Il paraît à présent évident que la réhabilitation des HLM et la réparation de leurs boîtes aux lettres, aussi indispensables qu'elles soient, ne peuvent compenser l'accumulation de la pauvreté dans les cités. Il est aussi clair que le malaise de certaines banlieues ne se résume pas à la cohabitation d'habitants aux multiples origines ni à l'absence de surveillance de l'immigration aux frontières.

A droite surtout – mais la gauche n'est pas en reste –, ces deux logiques prévalent pourtant largement depuis dix ans, nourrissant les amalgames entre banlieues, insécurité et immigration.

L'aggravation de la crise tant pour les Français d'origine que pour les étrangers et la visibilité nouvelle d'une pauvreté « bien de chez nous » à chaque coin de rue ont conduit les politiques à recentrer leur discours sur le thème de l'exclusion, à combattre la *« fracture sociale »* et la *« France à deux vitesses »*. La plupart des maux dont souffrent les quartiers populaires (isolement, insécurité, violence, drogue, trafic) résultent d'abord de l'inactivité massive des jeunes qui les peuplent. Les « zones de non-droit » où la police serait mise dans l'impossibilité d'intervenir – un mythe tenace – sont d'abord des zones de non-droit économique et social pour leurs habitants. La carte des zones sensibles recouvre désormais une sorte de tiers-monde intérieur de plus en plus étranger aux moeurs et aux préoccupations du reste du pays.

Alain Juppé n'a utilisé aucune image catastrophe mais, à Marseille, il a recadré la réalité en marquant sa volonté de *« mettre l'accent [...] sur le traitement économique du chômage, qui est le premier fléau des banlieues, [...] et sur la lutte contre l'insécurité, qui en est le premier symptôme »*. Résultat, le pacte gouvernemental ne contient pas une ligne sur l'immigration en tant que telle. Loin de toute vision ethnique, il prétend créer des emplois et attirer des activités, rétablir *« l'égalité des chances »* à l'école et la *« paix publique »*. Divine surprise après les provocations verbales du ministre chargé du dossier, Eric Raoult, qui, en pleine vague d'attentats islamistes, tonnait contre l'*« Intifada des banlieues »* et réclamait un *« plan Vigi-banlieue »* !

Mais chassez le naturel, il revient au galop. Voilà que le RPR réclame une réforme drastique de la procédure de délivrance des certificats d'hébergement, documents indispensables pour quiconque accueille un étranger non européen à son domicile (*Le Monde* du 26 janvier).

Alléguant que certains visiteurs – dont le nombre est par définition inconnu – utilisent cette procédure pour entrer légalement en France mais n'en repartent pas à l'expiration de leur visa, les maires RPR réclament le pouvoir de contrôler eux-mêmes les sorties en obligeant les étrangers à déposer à la mairie leur billet de retour. De même, les élus revendiquent le pouvoir de refuser de signer à leur guise les certificats d'hébergement, alors que la loi Pasqua de 1993 ne leur permet aujourd'hui que de faire vérifier la réalité des conditions d'hébergement par un agent de l'Office des migrations internationales.

FLATTER LES ÉLECTEURS FN

Sous ses dehors techniques, cette demande met en cause le pouvoir de contrôle qu'exerce l'Etat dans un domaine essentiel des libertés publiques : le droit d'accueillir des étrangers. On imagine ce qu'il adviendrait de ce droit, aujourd'hui déjà malmené dans de nombreuses communes, dans des villes dirigées par l'extrême droite.

Encore ne s'agit-il là que du premier volet des propositions qu'échafaude la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine, créée en octobre à l'Assemblée nationale.

Les conclusions des députés seront rendues publiques en avril, mais leurs premières réflexions ont déjà commencé à être discutées au sein du gouvernement. Outre les restrictions sur les certificats d'hébergement, un doublement de la durée de rétention administrative en cas de reconduite à la frontière et l'obligation d'une prise d'empreinte des dix doigts des étrangers pénétrant en France sont à l'étude.

Ainsi, le dossier des flux d'immigration, que l'on aurait pu croire apaisé pour longtemps depuis le vote de la loi Pasqua, couronné par une baisse spectaculaire des entrées d'immigrés (*Le Monde* du 31 décembre 1995), serait à nouveau déballé à l'approche d'élections législatives où la majorité redoute l'offensive du Front national. Faut-il, pour flatter certains électeurs, agiter le fantasme d'une France sans visiteurs étrangers, cadenassée de l'intérieur ? Le passé a amplement démontré l'impasse de telles confusions et le danger d'une compétition avec l'extrême droite sur un terrain propice aux dérapages.

Philippe Bernard

Trahison des clercs ?

LES soubresauts pétitionnaires qui ont accompagné les récents mouvements sociaux apparaissent comme un symptôme des transformations des conditions de l'activité intellectuelle. Comment quelques *« experts de gauche »* ont-ils pu faire passer, à travers leurs interventions médiatiques, les cheminots pour des *« privilégiés »* et une responsable syndicale hostile à la grève pour *« une femme courageuse »* ? On ne peut certes préjuger de la diversité des intentions des signataires de l'appel lancé par la revue *Esprit* et la Fondation Saint-Simon. Toutefois, quand ses initiateurs choisissent de publier un texte de soutien à un projet gouvernemental déjà combattu par une protestation sociale d'ampleur, c'est peut-être l'ensemble des Lumières qui se trouvent obscurcies.

La roue de l'activité intellectuelle est bien aujourd'hui voilée, de plus en plus dépendante d'oligopoles éditoriaux et des rythmes médiatiques. A force d'avoir le nez dans le guidon, on ne perçoit plus que la réflexion perd progressivement son tranchant critique. Les nouvelles collusions entre les univers intellectuels, technocratiques, financiers et médiatiques enrayent les potentialités démocratiques de l'espace public.

L'université se contente alors des marges que lui laisse un marché où des produits, souvent aseptisés, fournissent des réponses automatiques avant même de poser des questions. La reconversion de certaines des figures les plus en vue de mai 1968 dans l'activisme carriériste et/ou le désabusement cynique a d'ailleurs contribué à refermer des espoirs et à annihiler cette capacité d'interrogation. La douce violence de l'(auto)censure a restreint les marges du pensable et du dicible dans l'espace intellectuel et médiatique. L'ombre portée de nos faiblesses face aux nouvelles contraintes des jeux intellectuels a-t-elle fini par éteindre toute visée plurielle de vérité ?

La Fondation Saint-Simon, d'ailleurs codirigée par des grands patrons, est aussi un produit et un agent de ce processus. Ces *« intellectuels libres »* ont donné comme un air de nécessité aux politiques qui sacrifient l'emploi et la justice sociale à la logique monétariste, et qui font du service public un obstacle à la modernité. Ils nous ont enfermés de surcroît dans l'alternative surannée du goulag et du marché, aidés en cela par l'acharnement des derniers staliniens à défendre *« le bilan globalement "positif" »* des dictatures de l'Est.

La réduction de la politique à la gestion et de la fonction intellectuelle au conseil du prince et à l'animation de *talk shows* se sont trouvées alors imbriquées. L'enlisement libéral de la gauche n'a donc pas pour seules causes la conversion des dirigeants socialistes à *« la régulation globale par le marché »*, le poids des groupes de pression économiques ou les inerties énarchiques. Le social-libéralisme triomphant, à gauche et à droite, n'a-t-il pas ainsi perdu de vue qu'*« une politique qui se priverait de tout recours contre la situation de fait et ses dilemmes ne serait pas une politique vivante »* (Merleau-Ponty) ?

La douce violence de l'(auto)censure a restreint les marges du pensable et du dicible dans l'espace intellectuel et médiatique

Un autre rapport au travail intellectuel et à la politique est pourtant imaginable. A défaut de décrypter immédiatement *« le sens »* des récents mouvements sociaux, contrairement aux prophètes trop pressés, il est au moins possible de se saisir de quelques-unes des questions qu'ils ont mises à l'ordre du jour. Peut-on définir, dans une position de surplomb, les critères et les modalités de la justice indépendamment des aspirations sociales ? Les mouvements sociaux ne secrètent-ils pas aussi leurs propres formes d'expertise tout aussi légitimes que celles issues des secteurs technocratiques ou intellectuels ? D'autres solutions au chômage, un [illegible] différent de la question du travail ou une réduction profonde des inégalités de revenus et de patrimoines ne déplaceraient-ils pas les termes du problème de la protection sociale ?

Une partie de la jeune génération des universitaires et des chercheurs voudrait répondre, dans la pluralité des points de vue, à ces questions.

Elle a en tout cas commencé à s'exprimer dans la solidarité avec les manifestants (salariés du public et du privé, précaires, chômeurs, etc.). L'écoute de ceux qui n'ont que peu accès à la parole publique, comme la mise au jour des formes de domination, ne sont-elles pas des éléments importants du métier de ceux qui prétendent analyser une société ?

Pour ce faire, nous disposons de quelques repères pour tenter d'avancer. Si les discussions contemporaines sur les théories de la justice nous ont intéressés, c'est surtout en tant qu'outils de clarification de la critique des injustices, et non pour célébrer l'ordre social existant.

Si la question démocratique nous tient à coeur, c'est en tant qu'horizon émancipateur servant de point d'appui à la mise en cause des limites des formes actuelles de la démocratie représentative, comme des menaces venant des logiques marchandes. Nous nous refusons alors à décréter une quelconque *« fin de l'histoire »* autour de *« la démocratie de marché »*.

L'expression publique de la conflictualité nous semble fondamentale, car elle rend visibles, et donc transformables, des modes de domination, d'exploitation et de relégation trop fréquemment occultés. Cela nous a prémunis contre la vulgate qui visait à nous faire prendre « le consensus » pour l'objectif ultime ou un postier pour *« un nanti »*.

La citoyenneté que nous souhaitons, pour être conséquente, devra saisir dans les situations singulières l'horizon d'universalité d'une humanité en devenir, dans la diversité de ses figures. L'Europe libérale et la mondialisation des marchés financiers tant vantées nous convient à l'enterrement de cette ambition.

Peu attachés aux vieux totems, l'opposition de la réforme et de la révolution nous apparaît dépassée. Il faut rappeler que le choc des contradictions est positif.

L'exigence révolutionnaire d'une transformation radicale de la société ne peut-elle devenir l'aiguillon d'un long processus jalon[illegible] ? Les sciences sociales contemporaines nous ayant appris à [illegible] les aspects pluriels de toute réalité humaine, comme leur caractère construit historiquement et socialement, nous ne croyons pas à l'inéluctabilité des *« lois de l'économie »*, ou de *« la seule politique possible »*, pas plus qu'à la platitude de notre planète ou à la numérologie.

C'est à travers les tâtonnements de l'expérience, et dans les vacillements des lumières de traditions reçues en héritage, que nous sommes à la recherche de définitions renouvelées de la place du travail intellectuel dans la cité. Les pesanteurs hiérarchiques, les cloisonnements disciplinaires, les exclusives d'*« écoles »*, les clientélismes inavoués ou les concurrences exacerbées, qui conduisent plus souvent qu'on ne le pense à faire du plus proche l'adversaire principal, tout autant que les éclectismes sans principes et les pensées molles, nous apparaissent nuisibles pour la rigueur et la productivité de notre activité.

Face aux adhérences de soi à soi comme aux contraintes structurelles que les nouvelles modalités d'exercice de notre métier font peser sur chacun d'entre nous, seuls le difficile travail collectif et la confrontation avec d'autres formes de vie et d'action sont peut-être en mesure de nous fournir le recul nécessaire. Nous n'avons aucune vérité définitive et universelle à délivrer à ceux qui luttent, mais tout au moins des savoir-faire, des façons de construire des problèmes, des ressources de distanciation ou des résultats provisoires susceptibles d'être utiles, parmi d'autres et dans le débat critique avec les acteurs.

Sans doute devons-nous participer, avec ceux qui combattent cette société, à l'émergence d'un espace public non oligopolistique. Cela implique certes de travailler avec les médias, mais sans en épouser les logiques actuelles. Il faut surtout inventer des espaces autonomes de critique et de délibération. Osons déchirer le voile de suffisance ignorante des journalistes pressés, des prophètes médiatiques, des technocrates de *« la seule politique possible »* et des mandarins solidement assis !

Contre les visions fatalistes et conservatrices de *« la réalité unique »*, notre perspective reste cette *« utopie consciente »*, dont parlait Musil, qui, *« loin de redouter la réalité, la traite comme une tâche et une invention perpétuelles »*.

***Philippe Corcuff**, maître de conférences [illegible] de Lyon.*

***Bastien François**, professeur à l'université Rennes-I.*

***Delphine Gardey**, chargée de recherche à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris.*

***Sophie Wahnich**, chargée de recherche au CNRS (Amiens).*

Tous sont membres du Club Merleau-Ponty.

Morale républicaine et vie privée

par Daniel Amson

AUX termes de l'article 9 du code civil – introduit dans notre droit par la loi du 17 juillet 1970 – *« chacun a droit au respect de sa vie privée »*.

Or, il n'est pas sérieusement contesté que la vie privée comprenne, notamment, la santé, la vie familiale et les circonstances de la mort. Certains commentaires récents, à propos de François Mitterrand, appellent, dès lors, plusieurs remarques.

La première est relative à la diffusion d'informations relatives à la santé. Il faut observer que, de manière générale, la jurisprudence estime que le droit au respect de la vie privée permet à chacun de voir sanctionner les indiscrétions publiées sur son état de santé. La cour de Paris a, notamment, rappelé ce principe dans un arrêt du 9 juillet 1980, après la publication d'un article consacré à la lutte du regretté Jacques Brel contre la maladie, auquel étaient jointes une photographie le montrant descendant avec peine d'un avion et une autre prise au temps de sa jeunesse. Les juges ont estimé qu'il y avait là une *« atteinte à la vie privée »* de l'intéressé, *« qui, ayant témoigné d'un souci constant de discrétion sur sa maladie, était en droit de s'opposer à ce que son état de santé soit commenté dans de telles conditions »*.

En l'état actuel de notre droit, chacun – qu'il soit notoire ou inconnu, homme politique, chanteur, industriel ou commerçant – est bien en droit de s'opposer à la divulgation d'informations relatives à sa santé. Dans la rigueur des principes, cette règle s'applique également au premier magistrat de la République, dont l'empêchement ne peut être constaté que par le Conseil constitutionnel.

Georges Pompidou il y a plus de vingt ans, François Mitterrand depuis 1981 auraient, dès lors, été en droit de s'opposer à la publication d'informations relatives à leur santé. Mais, si le premier observa, sur ce point, une grande discrétion, le second, dès le lendemain de son élection – et bien qu'aucun texte ne le lui en fît un devoir –, s'engagea à tenir les Français périodiquement informés de son état de santé. Ayant souscrit un tel engagement, il renonçait, dès lors, à la protection dont il pouvait bénéficier – comme tout citoyen – en application de l'article 9 du code civil.

Dès lors, les informations relatives à la santé du président de la République tombaient dans le domaine public et le respect le plus élémentaire de l'engagement qu'il avait pris imposait qu'elles fussent exactes. Aussi bien, le général de Gaulle, qui n'avait pas pris le même engagement, jugea néanmoins de son devoir de faire annoncer publiquement qu'il avait subi une intervention chirurgicale en 1964, et l'opinion aurait évidemment mal compris qu'ayant évoqué ce sujet, il lui dissimulât la vérité.

Il en résulte bien que la faute de François Mitterrand, dont la gravité ne saurait être sous-estimée, n'a pas été de *« déconfidentialiser »* les informations relatives à son état de santé – chacun de nous a le droit d'agir de même – mais d'altérer la vérité de ces informations. Et, plus grave encore, il semble bien qu'en procédant ainsi, il n'ait pas été animé par un autre souci que celui de rester en fonctions jusqu'au 1988 puis de solliciter à nouveau les suffrages des électeurs avec les meilleures chances de succès. Une telle attitude – qui s'apparente à celle d'un candidat qui répondrait inexactement aux questions qui lui sont posées sur son patrimoine – semble bien constituer, à premier examen, une grave atteinte aux principes de la morale républicaine.

Le deuxième problème juridique que pose la vie privée de l'ancien président est celui des péripéties de sa vie conjugale. Sans doute, est-il de principe bien établi que de telles péripéties n'ont pas à être évoquées, même lorsqu'elles concernent des personnes connues et les tribunaux rappellent régulièrement que celles-ci ont droit – comme les autres – *« à la protection de leur vie privée et qu'elles ont seules le droit de fixer les limites de ce qui peut être publié sur leur vie intime, en même temps que les circonstances dans lesquelles cette publication peut intervenir »*.

Mais, la question s'est révélée différente dans le cas de François Mitterrand. Non pas parce qu'il était chef de l'Etat, mais parce que, dans les dernières années de sa vie, il a, sinon encouragé – du moins toléré – la publication de divers articles qui le présentaient comme le père d'un enfant adultérin, dont certains prétendaient qu'il aurait même bénéficié d'avantages tenant au caractère illustre de son géniteur. Là encore, le respect dû à la vie privée cédait le pas, non pas aux exigences de l'information – les Français, dans leur grande majorité, sont relativement indifférents aux péripéties conjugales des hommes et des femmes qui les gouvernent –, mais au fait que le président avait accepté la quasi-officialisation de la double vie qu'il avait menée. Le problème ne concernait plus, dès lors, la vie privée, mais le spectacle que le premier magistrat de la République donnait aux citoyens d'un pays dans lequel le divorce a notamment été institué – puis libéralisé en 1975 – pour porter remède à l'hypocrisie des époux qui ne s'accordent plus.

Il faut avoir présent à l'esprit que, si chacun a droit au respect de sa vie privée, ce droit n'existe que pour autant que l'intéressé n'a pas entendu y renoncer

Là encore, il semble bien qu'un précédent se soit créé dans l'histoire de la République, tendant à faire de son premier magistrat un personnage à part, auquel ses fonctions facilitent le règlement de ses problèmes conjugaux.

Ce n'est sans doute pas faire injure à la mémoire de M. Mitterrand que d'observer qu'un tel précédent n'est pas heureux.

Le troisième aspect de la vie privée de l'ancien président, qui a connu ces derniers jours les honneurs de la presse, est celui des circonstances de sa mort.

La jurisprudence est, sur ce point, très ferme. Dès 1858 – plus d'un siècle avant le vote de la loi sur la vie privée –, le tribunal civil de la Seine avait sanctionné un peintre sans scrupule qui avait livré au public un portrait de la grande actrice Rachel sur son lit de mort. Les juges avaient déclaré, à cette occasion, que *« le droit de s'opposer à une telle reproduction était absolu (et) avait son principe dans le respect que commande la douleur des familles (et) les sentiments les plus intimes et les plus respectables de la nature et de la pitié domestique »*.

Ce principe a été réaffirmé par une ordonnance du président du tribunal de grande instance de Paris du 11 janvier 1977, qui a sanctionné la publication d'une photographie de l'acteur Jean Gabin prise aussitôt après son décès.

Il semble bien, dès lors, que les *« familiers »* de l'ancien président qui ont eu l'inconvenance de le photographier sur son lit de mort se soient exposés, en toute connaissance de cause, à la rigueur des tribunaux.

Il faut avoir présent à l'esprit que, si chacun a droit au respect de sa vie privée, ce droit n'existe que pour autant que l'intéressé n'a pas entendu y renoncer. C'est ce que François Mitterrand a fait, de manière certaine, à propos de sa santé et, de manière implicite, à propos de sa vie familiale. Mais, n'ayant pas autorisé la publication de photographies le représentant sur son lit de mort, il est en droit de bénéficier, sur ce point, de la protection à laquelle peut prétendre tout citoyen.

***Daniel Amson** est universitaire et avocat.*

Oui, la réforme se construit

Suite de la première page

La gestion : par-delà le rôle majeur désormais dévolu au Parlement, la révision de la Constitution va introduire une logique d'objectifs et une dynamique contractuelle entre l'Etat et les partenaires sociaux gestionnaires de la Sécurité sociale.

Le Parlement arrêtera chaque année les grandes orientations de notre politique de sécurité sociale et les priorités de notre politique de santé. Il fixera les conditions de l'équilibre des différentes branches. Son vote déterminera les objectifs de dépenses d'assurance-maladie dont le dépassement entraînera l'application de mécanismes correctifs. Restera ensuite à conclure les contrats d'objectifs et de moyens qui lieront les partenaires sociaux et l'Etat. Ces contrats reposeront sur un partage clair des responsabilités. Ils privilégieront les engagements sur des objectifs par rapport à la tutelle sur les actes.

L'optimisation : la contribution exceptionnelle demandée aux médecins n'ira pas se perdre dans la masse mais sera affectée à la modernisation de la médecine libérale : elle servira à la réorientation des médecins vers la prévention et à l'informatisation des cabinets médicaux. Elle est maintenue dans son montant, comme toutes les autres contributions destinées à rétablir rapidement l'équilibre des comptes (industrie pharmaceutique, contribution de certaines entreprises, frais de procédure...), mais aidera ainsi à adapter l'offre de soin.

Le rééquilibrage des comptes, comme le remboursement de la dette sociale, loin de faire perdre de vue la réforme structurelle peut, au contraire, y contribuer directement et la préfigurer.

Entre le système de santé administré qui conduit tout droit au rationnement des soins, et les modèles qui reposent sur le libre jeu de la protection individuelle, il y a toujours place pour une voie française combinant solidarité et liberté. Les trois ordonnances de réforme structurelle de la Sécurité sociale y contribueront. Elles reposeront toutes trois sur des principes simples de responsabilité et d'évaluation. Elles seront complétées par la loi qui garantira l'accès de tous au système de santé, y compris des plus démunis, en posant les règles d'une assurance maladie universelle. Ces trois ordonnances vont moderniser la Sécurité sociale, permettre une maîtrise médicalisée des dépenses et réformer l'hôpital.

La modernisation de la Sécurité sociale : il s'agit de renforcer le rôle des organismes de sécurité sociale dans la maîtrise des dépenses de santé et d'adapter l'organisation et le réseau des caisses à l'exercice de cette nouvelle mission.

Aux fonctions traditionnelles de paiement aux assurés, de contrôle médical et de négociation avec les professions de santé vont s'ajouter de nouvelles missions d'évaluation et de suivi de l'activité médicale. La mise en place de nouveaux instruments de pilotage va modifier l'organisation de la Sécurité sociale en même temps que le fonctionnement de notre système de santé. Les chantiers sur lesquels les partenaires sociaux et les organisations de médecins vont devoir massivement et durablement s'investir ne manqueront pas !

La maîtrise médicalisée devra tendre vers une meilleure qualité des soins. Elle reposera sur trois piliers : l'évaluation de l'exercice individuel au regard des règles de bonne pratique contenues dans les « références médicales » ; la détection des comportements excessifs du point de vue du nombre d'actes et du volume des prescriptions ; l'application d'un mécanisme de régulation national en ce qui concerne les honoraires.

Entre le système de santé administré qui conduit tout droit au rationnement des soins et les modèles qui reposent sur le libre jeu de la protection individuelle, il y a toujours place pour une voie française combinant solidarité et liberté

La réforme hospitalière, fondée sur une appréciation des besoins réels de la population et sur l'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins, nous permettra de sortir d'un système où les situations acquises se perpétuent année après année. L'intérêt de la santé publique n'y trouve pas son compte, faute d'avoir procédé aux réallocations de moyens et aux restructurations pourtant si nécessaires.

Ce pays attend de son gouvernement qu'il conjugue réforme et dialogue. Il l'a dit clairement en décembre. Comment peut-on, au moment où ce dialogue se noue, en tirer argument pour prétendre que le gouvernement renonce à ses projets ?

Ouvrir le dialogue, ce n'est pas enterrer la réforme, c'est au contraire la rendre possible et l'améliorer. C'est pour cela que des ateliers avec tous les partenaires concernés se sont déjà mis au travail, auprès du secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, Hervé Gaymard, et de moi-même. Un dialogue vrai est fait d'allers et de retours. Nous aurons la modestie d'un pouvoir politique qui sait bien qu'on ne peut pas toujours écrire juste du premier coup. Puis nous prendrons nos responsabilités. Quand l'ouvrage sera conçu, le temps des critiques... ou des louanges pourra venir.

Pour réussir, la réforme doit être comprise. Pour qu'elle le soit, il faut éviter de brouiller les messages. J'entends d'un côté les commentateurs trop pressés, toujours prêts à donner la leçon, et qui veulent que tout soit accompli tout de suite. J'entends de l'autre les partisans de l'immobilisme, qui guettent toute occasion de faire naître des peurs irraisonnées.

Leur duo serait mortel pour la réforme. Je veille à frayer le chemin entre les dogmatismes et les conservatismes qui entravent si souvent la créativité de la France. Parce qu'elle est inspirée par un vrai projet et soutenue par une éthique, la réforme réussira !

Jacques Barrot

ENTREPRISES

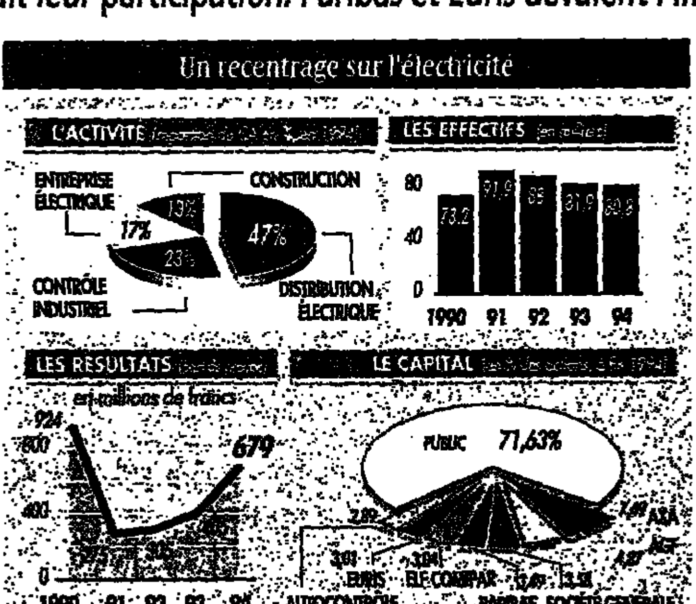
PACTE Didier Pineau-Valencienne, le PDG de Schneider, a obtenu trois ans de sursis auprès de ses principaux actionnaires. Ceux-ci ont accepté de signer un nouveau pacte, qui les engage à rester dans le « *noyau dur* » du capital jusqu'au début de l'année 1999. Ils ont toutefois la possibilité de céder partiellement leurs participations. ● PROCHE DE LA RETRAITE, le président du groupe électrique doit penser à sa succession. Jean-Paul Jacamon, directeur Europe de Schneider Electric, fait figure de favori. ● RECENTRÉ sur les métiers de l'électricité, Schneider est parvenu à améliorer ses performances. Le groupe n'a pas la taille critique et serait une proie tentante pour ses concurrents désireux de se renforcer en France. ● POUR SE DÉVELOPPER, Didier Pineau-Valencienne mise désormais sur des alliances stratégiques avec d'autres partenaires.

Schneider sauvegarde le noyau dur de son capital pour trois ans

Le PDG du groupe vient d'obtenir un sursis de ses principaux actionnaires qui lui laisse le temps de préparer une succession interne. Les AGF ont réduit leur participation. Paribas et Euris devaient l'imiter. AXA, la Société générale et Elf-Comipar maintiendront la leur

TROIS ANS. C'est le sursis qu'a obtenu Didier Pineau-Valencienne (DPV), PDG de Schneider, en concluant un pacte avec ses principaux actionnaires, qui lui garantit un verrouillage partiel de son capital. Il a devant lui trois ans pour recomposer son actionnariat, installer un successeur et conforter les positions du groupe électrique dans le monde.

DPV paraissait pourtant déstabilisé. Ses principaux actionnaires – AXA, AGF, Société générale, Paribas, Euris, Elf/Comipar – s'interrogeaient sur les mauvaises performances du groupe depuis le rachat de son concurrent américain Square D en 1991 et sur les lacunes du management révélées en juin 1994, au moment de la détention de Didier Pineau-Valencienne en Belgique, mis en cause pour la gestion opaque de ses filiales belges. Certains ne cachaient plus leur volonté de vendre leurs participations. Face à son conseil d'administration, le président de Schneider a préféré temporiser et accéder partiellement à ses demandes. Au cours du dernier trimestre de 1995, il a signé avec ses actionnaires un nouveau pacte qui expire début 1999. Ceux-ci qui détenaient 33 % des droits de vote à fin 1994 peuvent désormais réduire leur participation.



UNE MUTATION ACHEVÉE

Didier Pineau-Valencienne minimise cette évolution, « *naturelle* » selon lui. Faire de Schneider un groupe à l'actionnariat totalement ouvert s'inscrit dit-il dans la logique du travail mené depuis quinze ans. A son arrivée, en 1980, Schneider, héritage de l'empire belge des Empain, était une nébuleuse de centaines de sociétés, contrôlées par une cascade d'holdings, véritable « *raffinerie* » selon l'expression de Pierre Mauroy, lorsqu'il fut confronté en 1981, comme premier ministre, aux difficultés de Creusot-Loire, la principale filiale du groupe aujourd'hui disparue.

De ce conglomérat informe, DPV a fait « *un ensemble cohérent recentré sur l'électricité* ». « *Nos actionnaires nous ont aidés, dans une période difficile, à transformer le groupe. Maintenant la mutation est achevée. Schneider n'a plus besoin d'actionnaire de contrôle* » explique-t-il. C'est à son successeur qu'il reviendra de gérer cette nouvelle situation.

Agé de 64 ans, DPV peut conserver la présidence jusqu'à 68 ans, selon les statuts du groupe. Mais ses actionnaires, inquiets de la faiblesse du management, aggravée en 1995 par le départ de deux membres de l'état-major, Jean Chodron de Courcel, directeur financier, et Daniel Melin, directeur général, l'an dernier, souhaitent qu'il désigne un dauphin. Jean-Marie Messier, alors associé-gérant de Lazard, fut un moment pressenti, mais préféra la Compagnie générale des eaux. Depuis, certains administrateurs lui ont suggéré d'autres noms de candidats extérieurs.

Refusant « *les jeux d'une technostructure décadente* », Didier Pineau-Valencienne veut désormais que son successeur soit issu du groupe. Il assure l'avoir déjà choisi et rendra son nom public dans un délai de « *six mois à un an* ». Un nom revient avec insistance chez ses proches : celui de Jean-Paul Jacamon, qui a longtemps travaillé chez Spie, avant de devenir directeur général de la division européenne de Schneider Electric. « *Mais il n'est pas sûr que tous les actionnaires acceptent une nomination interne* », note un proche du dossier.

Ce passage de témoin arrive au moment où Schneider, après de longues années de restructurations, achève son remodelage. Recentré autour de Schneider Electric (distribution électrique et contrôle industriel), le groupe commence à toucher les dividendes de ses efforts. Les gammes des produits ont été renouvelées, les coûts de production fortement diminués. Spie Batignolles, la filiale de BTP du groupe, qui a coûté près de 3 milliards de francs de pertes au groupe ces dernières années, a fusionné avec sa maison-mère et est maintenant sous contrôle (*Le Monde* du 16 mars).

DE MEILLEURS RÉSULTATS

Selon des analystes, le groupe devrait enregistrer pour 1995 un bénéfice net proche du milliard de francs (contre 679 millions en 1994). L'endettement, qui avait dépassé 136 % des fonds propres en 1992, à la suite du rachat de Square D, est retombé à 55 % en 1995. D'ici à 1997, le président de Schneider espère qu'il sera à peine de 30 %.

Pourtant, les salariés s'inquiètent. Depuis les démêlés judiciaires de son président, une chape de plomb s'est abattue sur Schneider. Alors que les projets de regroupement de sites, de transformation des postes se multiplient, ils sont peu expliqués au personnel. Officiellement par peur des délits d'initiés et des concurrents, les informations sont distillées au compte-goutte. Ce climat pesant, inhabituel, renforce les craintes pour l'avenir du groupe, jugé « *trop petit et trop grand à la fois* » par certains de ses cadres.

Numéro un mondial dans la distribution électrique basse et moyenne tension, Schneider fait figure de poids plume face à des concurrents dotés d'une puissance financière considérable comme ABB (Suisse/Suède), Siemens (Allemagne), General Electric (Etats-Unis) ou Mitsubishi (Japon). Pour rivaliser avec ses grands concurrents, il se sent dans l'obligation d'offrir la gamme la plus large possible plutôt que de se concentrer sur ses métiers les plus rentables.

Le groupe mise beaucoup sur l'Asie, où il espère réaliser 20 % de son chiffre d'affaires en l'an 2000 contre 8 % actuellement. Mais c'est l'Allemagne qui lui pose le plus de problèmes. Dans ce pays, qui représente 18 % du marché mondial des équipements électriques, Schneider réalise à peine 4 % de son chiffre d'affaires. Le groupe espérait s'y renforcer en reprenant les activités haute et moyenne tension d'AEG. La filiale de Daimler-Benz a préféré faire affaire, en décembre, avec Alcatel-Alsthom. « *Avec AEG, une carte de plus a été jouée en Allemagne* », reconnaît Didier Pineau-Valencienne. Il veut se rabattre sur des partenariats pour mieux s'implanter outre-Rhin.

Une solution qui a un goût de pis aller. C'est le cas aussi dans le BTP où Schneider, après avoir failli céder sa filiale Spie au groupe Eiffage en août dernier, a fait volte-face et prône désormais des alliances. Des discussions ont repris avec le suédois Skanska, qui avait manifesté son intérêt pour Spie il y a un an. Même scénario dans les onduleurs d'Oerlikon que le groupe a finalement décidé de garder.

Cette ligne a ses limites. En décidant de ne pas faire évoluer son portefeuille d'activités, Schneider ne peut dégager de ressources supplémentaires. Cela lui permet, certes, de garder une dimension importante, relative protection contre ses concurrents : « *Schneider vaut 50 milliards de francs* », aime à répéter Didier Pineau-Valencienne. Mais cela bride son développement. Cet immobilisme, cautionné par son conseil d'administration, fragilise Schneider au moment où les grands constructeurs électriques se redistribuent les cartes dans le monde. General Electric fait ses emplettes en Europe, où il vise 100 milliards de francs de chiffre d'affaires en l'an 2000. ABB comme Siemens cherchent comment se renforcer en France. Schneider serait une proie bien tentante.

Martine Orange

Premiers désengagements

Les actionnaires de Schneider n'ont pas tardé à utiliser la nouvelle liberté donnée par le pacte d'actionnaire pour réduire partiellement leur participation dans Schneider. Dès le 11 janvier, les AGF annonçaient une diminution de ses droits de vote de 7,18 % à 4,37 %. Paribas (3,49 % du capital) et Euris (3,01 %), le holding de Jean-Charles Naouri, devaient l'imiter.

AXA, l'allié fidèle, en revanche conserverait sa part (7,49 %), même s'il regrette que « *la valorisation de Schneider ne soit pas aussi élevée qu'il le souhaiterait* ». La Société générale (3,58 %) ne devrait pas bouger : elle serait le seul actionnaire à enregistrer une moins-value. Ironie du sort : Elf affirme que Schneider n'est pas une « *participation stratégique* », mais est contraint de rester. Les actions du pétrolier sont possédées par une société qu'il détient avec le holding Comipar, en situation de faillite. Après la débâcle de sa filiale, la banque Pallas-Stern, Comipar ne peut plus vendre le moindre actif.

La mythique Verrerie ouvrière d'Albi fête ses cent ans

ALBI
de notre correspondant

La mythique Verrerie ouvrière d'Albi (VOA), celle des Jaurès et Rochefort, des verriers en lutte contre le patron de droit divin, fête sereinement son siècle, fière d'elle-même, de son passé et de son présent. Point trop inquiète en somme, de « prendre de la bouteille ».

Mais quelle histoire ! Née pendant l'hiver 1895-1896, dans la fièvre de l'utopie sociale façon XIXe, elle a failli sombrer au tournant des années 80 et n'a dû son salut qu'à l'injection massive d'argent public sous les gouvernements Mauroy et Fabius. En 1989, le mouvement associatif impécunieux la laisse tomber dans l'escarcelle de Novalliance. Exit l'actionnariat ouvrier et ses 10 % de salaire remis au capital social. Bonjour l'anonymat des holdings... et les heurts et malheurs du capitalisme privé.

Repris en 1991 par Altus Finance, une filiale du Crédit lyonnais, les quelque 350 salariés ont suivi avec inquiétude les déboires de la banque publique. Finalement, celle-ci restera son actionnaire de référence au moins jusqu'à l'aube du troisième millénaire aux côtés de Saint-Gobain (10 %).

Passée définitivement de la rive droite à la rive gauche du Tarn, avec ses deux fours ultramodernes et ses ouvriers techniciens désormais maîtres ès PAO (production assistée par ordinateur), VOA ressemble à n'importe quelle autre verrerie de cette fin de siècle, abordant l'avenir avec, pour lancinante interrogation, la concurrence internationale sur ses marchés historiques du bordelais et des vignobles rhodaniens.

Au sein du personnel, personne n'ignore plus rien des facheuses incidences de la lire dévaluée, mettant la tonne de verre transalpine à 20 % de moins que l'albigeoise. Ni du nécessaire développement de l'export vers l'Espagne et ses vignobles, vers les terres australes, canadiennes ou chiliennes, pour accroître les parts de marché de VOA, aujourd'hui troisième verrier français avec un million de bouteilles par jour.

LA MORT D'UN SYMBOLE

Si les symboles ont la vie dure, celui d'une usine construite par les ouvriers pour les ouvriers est bien mort. La fièvre révolutionnaire s'est muée en « *sens des responsabilités pour assurer la pérennité de l'outil de travail* », comme disent les cégétistes, qui peuvent s'appuyer ici sur un taux de syndicalisation supérieur à 80 %. Mais la direction ne manque jamais une occasion de souligner son « *profond respect* » pour l'identité forte du personnel, qui fait « *que VOA ne sera jamais une société comme une autre* ». Dehors, à l'entrée de l'usine, la statue de Jaurès tend toujours ses bras vers l'idéal.

Jean-Pierre Barjou

Saint-Gobain affiche des bénéfices records en 1995

S'INTERNATIONALISER et se renforcer dans ces métiers. Depuis des mois, Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, suit patiemment ces objectifs. La stratégie se révèle payante : le groupe de matériaux n'est plus aussi sensible aux cycles qu'autrefois. Dans un environnement compliqué, marqué par un net ralentissement au quatrième trimestre 1995, il a annoncé, jeudi 25 janvier, des bénéfices en augmentation pour la deuxième année consécutive. Il risque de faire figure d'exception parmi les groupes industriels français.

Le résultat net part du groupe affiche une hausse de 16 %, à 4,2 milliards de francs (2,7 milliards en 1994). Tout a été obtenu par la force interne du groupe. A la différence de 1994, où il avait réalisé 1,9 milliard de plus-values de cession (vente de sa branche papier-bois), le verrier en 1995 n'a dégagé que 150 millions de résultats exceptionnels.

SE RENFORCER A L'EST

Saint-Gobain a joué de tous ses marchés, de ses sept métiers (vitrage, conditionnement, céramique, abrasifs, fibres de renforcement, canalisations, matériaux de construction). Même s'il ne renie pas ses origines, le groupe n'est plus que partiellement français. Sur un chiffre d'affaires de 70 milliards de francs, 19 % seulement sont réalisés dans l'Hexagone. Le reste provient de l'Europe (40 %), du reste du monde (30 %) et des exportations à partir de la France (10 %).

L'apport de l'étranger devrait être plus important en 1996. Profitant de sa marge de manœuvre financière, Saint-Gobain a multiplié les rachats l'an dernier. Ce ne fut pas de grandes acquisitions comme celle de l'américain Norton (céramique et abrasifs) en 1990, mais des opérations plus petites lui permettant de consolider partout ses positions. Grâce à la reprise de Foster-Forbes, filiale de Pechiney, en association avec l'américain Ball, il est devenu le premier fabricant verre pour emballage aux Etats-Unis. Il a aussi racheté des activités céramiques en Allemagne (Cerasiv), une usine de flaconnage de parfums en Amérique du Nord, signé une joint-venture en Chine, annoncé la création de nouveaux *floats* (fours verriers) au Mexique et en Pologne. Au total, le groupe a mené plus d'une douzaine d'opérations représentant 5,7 milliards de francs d'investissements industriels et 3,9 milliards d'acquisitions.

Et cela sans presque augmenter son endettement : les dettes de Saint-Gobain sont passées de 2,5 milliards en 1994 à 3,7 milliards de francs en 1995, ce qui représente 8 % de ses fonds propres. Le groupe a payé son expansion avec son autofinancement, qui a dépassé 9 milliards de francs en 1995. Cette année, le verrier espère atteindre le cap des 10 milliards.

« *Nous avons une grande liberté de manœuvre* », constate Jean-Louis Beffa. Il compte l'utiliser pour poursuivre une politique qui lui a bien réussi. Depuis le début de l'année, le groupe a racheté le groupe allemand Winter (abrasifs), l'activité céramique de Carborandum au Brésil. Les priorités du groupe sont maintenant de se renforcer en Europe de l'Est et en Asie, là où les marchés sont porteurs.

M. O.

Elf-Atochem devient numéro cinq mondial dans le secteur des adhésifs

« *QUAND VOUS VOULEZ pêcher la truite, vous cherchez le meilleur endroit. Vous vous y installez et vous attendez. Pour la chimie c'est pareil, c'est un petit monde et il faut connaître.* » Satisfait mais discret, Jacques Puéchal, président d'Elf-Atochem, ne veut pas en dire plus long sur les conditions d'acquisition de l'américain Findley Adhesives, annoncée le 25 janvier, qui permet au français de passer de la dixième à la cinquième place dans le secteur des adhésifs, au même rang que l'américain 3 M. Le montant de la transaction n'est pas révélé, mais il équivaudrait à un an de chiffre d'affaires, soit 1 milliard de francs.

Les candidats ne manquent pas lorsque John W. Findley, troisième du nom, décide il y a quelques mois de vendre cette société de Milwaukee dans le Wisconsin. A l'approche de la cinquantaine, le petit-fils du fondateur choisit de se retirer des affaires pour créer une fondation humanitaire. Constituée en 1911, « *l'entreprise familiale la plus grande d'Amérique du Nord* » se présente dans ses publicités comme « *le leader mondial dans la fabrication d'adhésifs pour produits non tissés à usage unique* ». En clair, les couches pour bébés, les produits pour hygiène féminine et pour l'incontinence des adultes.

Elf-Atochem est parmi les premiers intéressés par cette entreprise de 500 salariés : son chiffre d'affaires (200 millions de dollars, environ 1 milliard de francs) est sensiblement équivalent au sien dans les adhésifs (240 millions de dollars) ; leurs activités et leurs implantations sont complémentaires.

La firme française est présente sur les marchés industriels (étiquetage, emballage), de construction (revêtements de sol) et grand public avec les colles Sader et Quelyd, avec des installations essentiellement européennes. L'entreprise américaine est surtout implantée sur son continent d'origine et possède deux usines en Europe, dont une à Colmar (Haut-Rhin). Elf-Atochem est peu présent dans la spécialité de Findley : les adhésifs élastomères. « *Ce sont des produits de haute performance* », commente Jacques Puéchal. « *Imaginez, il faut une vingtaine de composants pour fabriquer une couche pour bébé, vingt-sept pour les plus sophistiquées. Tous ces éléments sont collés, et une machine fabrique 800 à 1 000 couches par minute.* »

UN MARCHÉ EN EXPANSION

Le marché mondial des adhésifs pour produits d'hygiène, de taille modeste (400 millions de dollars), connaît une croissance régulière de 5 %, avec des perspectives prometteuses en Asie (plus de 10 %), hors Japon. « *Et que dire le jour où les bébés chinois commenceront à porter des couches...* », lâche, rêveur, Jacques Puéchal.

A pas comptés, Elf-Atochem poursuit son développement dans la chimie de spécialité : grâce à cette acquisition, elle représentera la moitié de son activité totale. Son objectif d'ici à l'an 2000 : réaliser deux tiers des ventes sur des marchés de haute technologie. L'Amérique est un des points d'ancrage privilégiés du groupe, où, en 1989, il avait fait une percée remarquée en réussissant une OPA de 1 milliard de dollars sur Pennwalt (chimie fine). Texas Gulf (phosphates) a été une aventure moins brillante, et la firme a revendu ses parts pour 800 millions de dollars voici près d'un an. « *Une partie de cette somme nous a permis de financer l'achat de Findley* », explique M. Puéchal.

La maison mère, Elf Aquitaine, a approuvé le rachat de Findley sans réserve : « *Cette acquisition s'inscrit tout à fait dans la nouvelle stratégie du groupe, définie par Philippe Jaffré, son PDG. Pour lui, tout investissement doit ajouter de la valeur à court et long terme à l'action Elf* », affirme M. Puéchal. Après la pause décrétée en 1993 pour assainissement financier, cette avancée américaine est peut-être un signe avant-coureur d'un redémarrage des investissements du groupe pétrolier.

Dominique Gallois

La Banque de France sanctionne la cacophonie gouvernementale sur l'Europe

Les deux principaux taux directeurs sont restés inchangés, jeudi 25 janvier, alors que le franc perdait 2 centimes face au mark

En dépit du nouveau geste de la Bundesbank, mercredi 24 janvier, qui a réduit de 0,10 % le taux de *ses prises en pension* hebdomadaires, la Banque de France a préféré opter, jeudi 25 janvier, pour le statu quo. La devise française a été affectée par l'appel à une semaine d'action lancé par la CGT et surtout par le rebond du débat sur l'Union économique et monétaire européenne. Les divisions gouvernementales sur ce dossier ont fait perdre 2 centimes au franc vis-à-vis de la devise allemande.

LES DIVERGENCES apparues au sein du gouvernement au sujet de l'union économique et monétaire européenne ont reçu une sanction immédiate. Elles se sont traduites par un affaiblissement du *franc* face au deutschemark, lequel, à son tour, a incité la Banque de France à opter pour le statu quo. Son Conseil de la politique monétaire (CPM), qui était réuni jeudi 25 janvier, a laissé inchangés ses deux principaux taux directeurs. Le niveau des appels d'offres reste fixé à 4,20 % et celui des prises en pension de 5 à 10 jours à 5,60 %. Ces deux taux avaient été réduits d'un quart de point jeudi 18 janvier.

De nombreux opérateurs avaient pourtant espéré un geste de l'institut d'émission français à la suite de l'assouplissement monétaire décidé, mercredi 24 janvier, par la Bundesbank. La banque centrale allemande avait ramené le taux de *ses prises* en pension hebdomadaires (Repo) de 3,65 % à 3,55 %. Cette baisse avait surpris les analystes par son ampleur. Justifié par l'absence totale de pressions inflationnistes, par l'évolution sage de la masse monétaire, mais aussi par l'essoufflement marqué de l'activité outre-Rhin, le recul sensible du Repo avait augmenté la marge de manœuvre de la Banque de France.

Le niveau des appels d'offres français est en effet étroitement corrélé à celui du Repo allemand, qui constitue pour lui une sorte de butoir. Après le geste de la Bundesbank, mercredi, l'écart entre ces deux taux *s'était élargi* à 0,65 %. L'institut d'émission français a choisi, jeudi, de ne pas réduire cette prime destinée à assurer la sécurité du franc, quitte à irriter davantage tous ceux qui prônent une action monétaire brutale pour redonner du tonus à l'activité économique.

En agissant de la sorte, la Banque de France a toutefois adopté une attitude conforme à sa doctrine officielle. La stabilité du franc vis-à-vis du deutschemark constitue un déterminant majeur de sa politique monétaire. Les baisses de ses taux directeurs, en *règle générale, viennent* couronner des mouvements d'appréciation de la devise française face à la monnaie allemande. Cette condition *n'était pas remplie.*

Dès mercredi matin, le franc s'était replié vis-à-vis du deutschemark à la *suite* de l'appel à une semaine d'action lancé par la CGT. Les investisseurs étrangers, qui avaient cru que la paix sociale était désormais assurée en France, ont mal accueilli cette nouvelle.

Le franc a fléchi davantage après le rebond du débat sur l'union économique et monétaire européenne. Jeudi matin, au moment même où la réunion du CPM commençait, le franc sortait de ses anciennes marges de fluctuation au sein du *système* monétaire européen (SME) à bandes étroites dans lesquelles il avait évolué depuis le début de l'année.

Les *déclarations de l'ancien président* de la République Valéry Giscard d'Estaing prônant un assouplissement du critère de déficit *public fixé par le traité de Maastricht*, relayées par celles du ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, ont semé le trouble sur les marchés financiers. Elles ont agi de façon négative sur le franc par trois canaux.

Elles ont révélé au grand jour les importantes divisions qui existent, sur ce dossier majeur, à l'intérieur de la majorité parlementaire et au sein même du gouvernement sur la voie à *suivre pour parvenir* à la monnaie unique. Elles ont par là même affaibli la position du premier ministre Alain Juppé.

Elles ont également été l'occasion d'une passe d'armes entre Paris et Bonn, les propos du ministre français des affaires étrangères *s'étant attiré une réplique immé*diate et cinglante de son homologue allemand Klaus Kinkel. De telles querelles sont traditionnellement favorables au deutschemark, qui retrouve alors son statut de monnaie refuge.

Accès de faiblesse de la devise française

3,4430

Source : Bloomberg

Enfin, la remise en cause du critère de déficit public par quelques personnalités éminentes de la majorité a démontré, aux yeux des investisseurs *internationaux*, la fragilité du processus d'assainissement des finances de l'Etat en France. Ce doute des marchés au sujet de la vertu *économique française surgit* au plus mauvais moment puisque le gouvernement allemand a promis, il y a quelques jours, une rigueur budgétaire accrue.

Pierre-Antoine Delhommais

Rebond brutal du dollar

Les fluctuations du dollar ont été violentes au cours des dernières heures. *La remontée du billet vert a été brutalement in*terrompue jeudi 25 janvier après l'annonce par l'agence de notation financière Moody's d'une mise sous surveillance d'une partie de la dette américaine. La devise américaine a alors reflué *jusqu'à 106,25 yens, 1,4735 mark et 5,0590 francs. Puis aussi sou*dainement qu'il avait baissé, le dollar est reparti à la hausse à la suite d'une rumeur de marché selon laquelle la Bundesbank souhaitait une parité dollar-mark de 1,60. Un retournement de *tendance brutal qui a dû faire des dégâts chez certains investis*seurs.

En tout cas, le billet vert *s'échangeait* vendredi 26 janvier dans la matinée autour de 106,90 yens, 1,49 mark et 5,1230 francs. Il bénéficie toujours *selon les cambistes* de taux à court terme américains très attractifs (5,30 % à trois mois) supérieurs d'environ 2 % aux taux allemands équivalents.

COMMENTAIRE

MAUVAIS ARGUMENT

Le débat sur la rémunération du Livret A est suffisamment sensible pour enflammer les *hommes politiques, paralyser* le gouvernement et déclencher une attaque en règle des banquiers. Mais la relance de la *consommation, l'investissement et, partant,* la lutte contre le chômage dépendent-ils du taux du Livret A ? Il n'est pas évident qu'une baisse du taux détournera les ménages de ce bas de laine populaire et les poussera à consommer.

Lorsqu'en 1986, le rendement du Livret A a été brutalement réduit de 6 % à 4,5 %, aucune décollecte n'a pu être constatée. Ce n'est que quatre ans plus tard que la décrue s'est faite sentir. Les détenteurs les plus avertis d'un Livret se sont alors tournés vers des produits plus rémunérateurs, en l'occurrence les Sicav monétaires.

Autre argument souvent avancé : *le financement du logement* social serait menacé par les taux élevés du Livret A. Les offices d'HLM qui se refinancent auprès de la Caisse des dépôts ont calculé qu'une baisse d'un point de la rémunération allègerait d'ici à l'an 2 000 leur endettementde trois milliards de francs. Des gains de productivité dans la gestion controversée des HLM feraient aussi bien l'affaire.

La survie des banques est-elle en jeu ? La baisse du taux de base (TBB) est indissociable de *celle du Livret A, affirment* les banquiers qui cherchent désespérément à compenser l'érosion de leurs marges. Pourtant, le TBB ne sert à financer que 15 % des crédits aux entreprises et 4 % des crédits aux particuliers.

Une baisse modeste du taux du Livret A serait certes acceptable. Pour autant, l'épargne destinée aux ménages modestes mérite d'être encouragée, et ne pas être pénaliséeen raison de l'utilisation massive qu'en font les investisseurs aisés.

Babette Stern

Les banquiers conditionnent la baisse du taux de base à celle du livret A

LE MINISTRE de l'économie a poursuivi, jeudi 25 janvier, son offensive pour obtenir des banques commerciales une baisse de leur taux de base (TBB), dans lequel il voit *« le meilleur levier de la croissance et de l'emploi »*. Ramené à 7,50 % en décembre, celui-ci est aujourd'hui de trois points supérieur au taux du marché à court terme. Le ministre a reçu les ténors de la place, Marc Viénot (Société générale), Michel Pébereau (BNP), Jean Peyrelevade (Crédit lyonnais), Lucien Douroux (Crédit agricole), René Barberye (Caisses d'épargne) et Jacques Delmas Marsallet (Banques populaires), qui, pour la circonstance, avaient décidé d'oublier les multiples différends qui les opposent.

Le ministre étant demandeur, pas question pour eux de laisser échapper l'occasion de sortir le catalogue de leurs doléances et d'en faire un élément de négociation. C'est donc dans un bel ensemble qu'ils ont enfourché leur cheval de bataille favori : une baisse du taux du livret A, inchangé à 4,5 % depuis 1986, qui bénéficie d'une exonération fiscale et dont le monopole de distribution est réservé à La Poste et aux Caisses d'épargne.

René Barberye, président des Caisses d'épargne, cible privilégiée des banquiers, avait le matin même préparé le terrain en accordant un entretien à *La Tribune*. Comme un mois auparavant dans les colonnes du *Monde (Le Monde* du 22 décembre), il y préconisait une baisse modeste de la rémunération du petit livret rouge. Une proposition pas aussi *« surprenante »* que M. Barberye a bien voulu le dire. En anticipant l'offensive des banquiers, il montre sa bonne volonté, détourne le débat du thème de la distorsion de concurrence et limite le risque d'une désaffection du livret A.

EFFETS DE LA DÉCRUE DES TAUX

Pour les banquiers, l'argumentation, depuis longtemps rôdée, est renforcée par la décrue continue des taux d'intérêt menée par la Banque de France. Est-il normal, s'interrogent-ils, que le taux du livret A soit supérieur à celui du taux du marché monétaire ?

« Le taux servi par le livret A sert de référence aux comptes sur livret banalisés distribués par les banques, qui ne sont pas, eux, défiscalisés », explique le patron d'une grande banque. Compte tenu de l'érosion des marges de la profession, il serait suicidaire de baisser le taux de base bancaire sans contrepartie, estime-t-il. Le livret A pèse sur l'ensemble des produits d'épargne et sur le coût des ressources des banques. Il est donc urgent de le baisser. Une thèse reprise par un certain nombre d'hommes politiques. Mardi, René Monory, le président du Sénat, avait déjà plaidé pour une baisse d'un point du taux du livret A. *Jeudi, c'est le pré*sident de la commission des finances de l'Assemblée, Pierre Méhaignerie, qui a souhaité que le gouvernement *« engage en même temps une baisse du taux du livret A de 0,70 point à 3,8 % et une relance du bâtiment »*.

Jeudi en fin de journée, le rapporteur général du budget au Sénat, Alain Lambert (UC, Orne), a profité d'un débat auquel M. Arthuis participait pour joindre sa voix aux tenants de la baisse du livret A dans des termes identiques : *« Il n'y a aucune raison pour que son taux soit plus élevé que celui des appels d'offres de la Banque de France »*, a-t-il lancé en soulignant que la baisse du taux faciliterait notamment l'accès au crédit des PME.

De son côté, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a appelé *« chacun à faire le rapprochement entre les taux administrés, d'un côté, et les taux de marché, de l'autre, et d'en tirer les conclusions appropriées »*.

La rencontre entre Jean Arthuis et les banquiers a donné lieu, selon les termes du ministre, à *« une discussion exigeante »*, mais chacun a campé sur ses positions. Jusqu'à présent, Jean Arthuis s'est arcbouté sur la ligne officielle, répétant que *« le gouvernement entendait préserver l'épargne populaire »*. La semaine dernière, Matignon avait fait savoir qu'il n'était pas question de diminuer la rémunération du livret A, laissant entrevoir d'autres hypothèses, notamment l'abaissement du plafond des dépôts.

Ba. S.

Le fabricant de jouets Mattel veut racheter son concurrent Hasbro

MATTEL – le père de Barbie – a offert de reprendre Hasbro – le créateur du Monopoly – pour 5,2 milliards de dollars (26 milliards de francs). Mais le conseil d'administration de son concurrent de toujours a refusé une telle proposition, sous prétexte que les lois antitrust américaines mais aussi européennes ne les y autoriseraient pas. Mattel s'est engagé à verser 100 millions de dollars à Hasbro en dédommagement si l'opération échoue. L'acheteur espère bien gagner à sa cause les actionnaires de Hasbro pour qu'ils fassent pression sur les instances *décisionnelles de la société*. Mattel estime que la fusion permettrait aux deux groupes d'économiser en frais divers la première année 100 millions de dollars nets d'impôt. Le groupe ainsi constitué pèserait 6 milliards de dollars.

■ **BOEING : le premier avionneur mondial a annoncé, jeudi** 25 janvier, une baisse de son bénéfice net pour 1995 à 393 millions de *dollars, soit environ 2 milliards de* francs (783 millions hors provision exceptionnelle pour un plan de départ en retraite anticipée), contre *856 millions de dollars en 1994. Le* chiffre d'affaires a enregistré un recul de 10,9 % à 21,92 milliards, affecté notamment par un mouve*ment de grève de 10 semaines*. La forte reprise des commandes enregistrées au cours de l'année 1995 devrait permettre une nette reprise *des profits au cours des prochains* exercices.

■ **AT&T : le groupe américain de télécommunications** a annoncé, jeudi 25 janvier, avoir *dégagé* en 1995 un bénéfice net de 139 millions de dollars (695 millions de francs), contre 4,7 milliards de dollars en 1994, pour un chiffre d'affaires de 79,6 milliards de dollars (+ 6 %). Ces résultats incorporent une provision de 6,25 milliards de dollars avant impôt pour couvrir les coûts de la restructuration du groupe : ce dernier doit éclater en trois sociétés indépendantes, opération qui se soldera par 40 000 suppressions d'emplois

■ **SNCF : les recettes de la SNCF** *sur le trafic voyageurs et fret en* 1995 se sont élevées à 39,2 milliards de francs, en baisse de 3,5 % par rapport à 1994, et en recul de 9,7 % par rapport aux prévisions budgétaires de l'entreprise ferroviaire. Pour les voyageurs, les recettes ont reculé de 2,1 % par rapport à 1994, à 23,96 milliards de francs, soit 11 % de moins que ce qui était prévu initialement. La nette reprise enregistrée au cours du premier semestre avait commencé à s'essouffler à partir du mois d'août pour être définiti*vement compromise* par le mouvement de grève en novembre et décembre.

■ **SLIGOS : le groupe français de services informatiques** n'est plus à vendre, du moins pour le moment. Son actionnaire principal, le Consortium de réalisation (CDR), mis en place pour réaliser certains actifs du Crédit lyonnais, donne deux ans à l'entreprise pour *« poursuivre son redressement et développer un projet de valorisation »*.

■ **TÉLÉPHONIE MOBILE : le ministère allemand des postes** *s'apprête* à attribuer une licence pour un quatrième réseau de téléphonie mobile. Il devait procéder vendredi 26 février à l'audition des *groupes intéressés.*

■ **MCI : la compagnie américaine de téléphone et News Corp, le groupe de Rupert Murdoch,** *ont annoncé jeudi 25 janvier* la création d'une société, *détenue* à parts égales, spécialisée dans la diffusion par satellite de services de loisirs (*télévision* numérique) et d'information.

■ **OLIVETTI : le groupe italien d'informatique** a indiqué, jeudi *25 janvier, qu'il supprimera 1 000* emplois de plus que les 5 000 annoncés pour tenir son objectif de retour aux bénéfices en 1996.

■ **REXEL : la filiale de Pinault-Printemps-Redoute** de distribution de matériel électrique a réalisé en 1995 un chiffre d'affaires consolidé de 22 milliards de francs, contre 21,152 milliards en 1994.

■ **LE DOLLAR a continué à s'apprécier, surtout face au deutschemark, vendredi à Tokyo où il cotait 1,4926 mark en fin de séance, contre 1,4752 la veille.**

■ **L'OR a ouvert en nette hausse vendredi sur le marché de Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 406,50-407 dollars, contre 402,70-403 dollars la veille.**

■ **LA BOURSE DE FRANCFORT a continué de battre ses records historiques. Jeudi, l'indice DAX a terminé à 2 443,72 points, en hausse de 0,85 % par rapport à la veille.**

■ **LES RÉSERVES DE CHANGES de la Banque de France ont augmenté de 2,57 milliards de francs entre le 11 et le 18 janvier, pour s'établir à 124,97 milliards.**

■ **LE TRÉSOR a placé, en janvier, 1,212 milliard de francs d'obligations assimilables du Trésor auprès des particuliers (OAT Alphandéry) contre 1,093 milliard en décembre.**

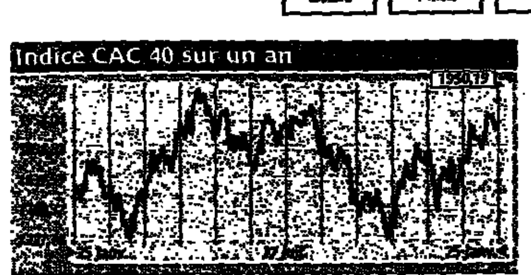
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

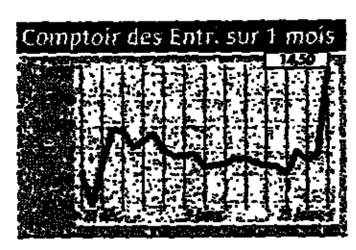
Accès de faiblesse à Paris

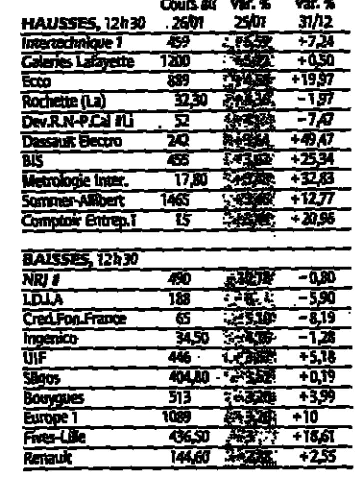
LA BOURSE DE PARIS *évoluait* en baisse, vendredi 26 janvier, *dans* le sillage du Matif, mais des opérateurs estimaient que le marché pourrait rebondir dès qu'il aura atteint des niveaux d'achat, dans la zone de 1 925/1 930 points. Vers 12 h 45, l'indice CAC 40, qui avait ouvert en recul de 0,07 %, perdait 0,45 % à 1 941,44 points. Le volume de transactions totalisait 1,38 milliard de francs, dont 900 millions sur les valeurs composant l'indice CAC 40. « *On suit actuellement les marchés de taux et le franc mais on subit aussi les interrogations dans les milieux politiques en France sur l'Union économique et monétaire. Il y a des dégagements par prudence* », expliquait un intervenant. Certains opérateurs estimaient, par ailleurs, que ce contexte devrait favoriser les valeurs dollar, d'autant que le commerce extérieur de la France a enregistré un excédent de 14,07 milliards de francs en novembre contre 6,38 milliards le mois précédent. Mais d'autres opérateurs relevaient que ce chiffre souligne la faiblesse de la consommation intérieure. Du côté des valeurs, Saint-Gobain, qui a annoncé jeudi un bénéfice net en hausse de 16 %, gagnait 3,2 % à 604 francs. « *Le marché est agréablement surpris. Saint-Gobain est parvenu à freiner le caractère cyclique de ses activités. Comme c'est une valeur d'exportation, elle profite de la fermeté du dollar* », notait un trader.



Comptoir des entrepreneurs, valeur du jour

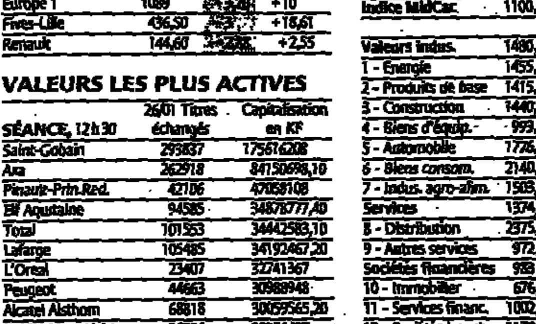
Le Comptoir des entrepreneurs (CDE) a été la plus forte hausse jeudi 25 janvier, à la Bourse de Paris, avec un gain de 20,8 % à 14,5 francs (109 000 actions échangées). L'institution financière a bénéficié de l'approbation, mercredi 24 janvier, par la Commission européenne du plan de redressement, en particulier le plan de redéploiement stratégique. La nouvelle organisation structurée en pôles d'activités est désormais opérationnelle et l'année 1996 devrait traduire une première étape dans le redressement financier.





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 26/01	Var. % 25/01	Var. % 31/12
Intertechnique !	459	[illegible]	+7,24
Galeries Lafayette	1200	[illegible]	+0,50
Ecco	889	[illegible]	+19,97
Rochette (La)	32,30	[illegible]	−1,97
Dev.R.N-P.Cal #Li	52	[illegible]	−7,47
Dassault Electro	242	[illegible]	+49,47
BIS	455	[illegible]	+25,34
Metrologie Inter.	17,80	[illegible]	+32,83
Sommer-Allibert	1465	[illegible]	+12,77
Comptoir Entrep.1	15	[illegible]	+20,96
BAISSES, 12 h 30			
NRJ #	490	[illegible]	−0,80
LDLA	188	[illegible]	−5,90
Cred.Fon.France	65	[illegible]	−8,19
Ingenico	34,50	[illegible]	−1,28
UIF	446	[illegible]	+5,18
Sligos	404,80	[illegible]	+0,19
Bouygues	513	[illegible]	+3,99
Europe 1	1089	[illegible]	+10
Fives-Lille	436,50	[illegible]	+18,61
Renault	144,60	[illegible]	+2,55



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	26/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Saint-Gobain	293837	175616208
Axa	262918	84150698,10
Pinault-Prin.Red.	42106	47058108
Elf Aquitaine	94585	34878777,40
Total	101553	34442583,10
Lafarge	105485	34192467,20
L'Oreal	23407	32741367
Peugeot	44663	30988948
Alcatel Alsthom	68818	30059565,20
LVMH Moet Vuitton	26596	30056497

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 26/01	Var. % 25/01	Var. % 31/12
Smoby (Ly)#	670	[illegible]	+28,84
ICBT Groupe #	197,40	[illegible]	+9,66
Creeks	67,80	[illegible]	+78,89
Crometal	370	[illegible]	+18,58
Inter Parfums nom	127	[illegible]	−1,16
BAISSES, 12 h 30			
Trouvay Cauvin #	85	[illegible]	+43,33
Nomai #	200	[illegible]	−12,28
G.E.P Pasquier	63,10	[illegible]	−12,36
Lectra Syst.(B) #	11,45	[illegible]	+38,78
INFRA +	297	[illegible]	+21,22

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	25/01	24/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1344,04	[illegible]	+0,32
Ind. gén. SBF 250	1295,43	[illegible]	+0,43
Ind. Second Marché	255,63	[illegible]	+0,25
Indice MidCac	1100,84	[illegible]	+0,88
Valeurs indus.	1480,54	[illegible]	+0,25
1 - Energie	1455,14	[illegible]	−0,02
2 - Produits de base	1415,79	[illegible]	+0,44
3 - Construction	1440,25	[illegible]	+0,44
4 - Biens d'équip.	993,83	[illegible]	+0,54
5 - Automobile	1776,69	[illegible]	+0,81
6 - Biens consom.	2140,63	[illegible]	−0,52
7 - Indus. agro-alim.	1503,04	[illegible]	+0,61
Services	1374,37	[illegible]	+0,77
8 - Distribution	2375,10	[illegible]	+0,67
9 - Autres services	972,90	[illegible]	+0,86
Sociétés financières	983	[illegible]	+0,54
10 - Immobilier	676,31	[illegible]	+1,14
11 - Services financ.	1002,59	[illegible]	+0,20
12 - Sociétés invest.	1170,23	[illegible]	+1,13





Progression à Tokyo, record à Francfort

LA BOURSE de Tokyo a terminé en hausse vendredi 26 janvier, son avance s'étant accentuée peu avant la clôture grâce à des achats liés aux indices. L'indice Nikkei a gagné 249,15 points, soit 1,22 %, à 20 663,84 points. « *Cette progression en fin de séance confirme la tendance positive du marché. La cote pourrait tester les 21 000 points la semaine prochaine* », a déclaré Ryoichi Ohta, de Tokyo Securities.

La veille, des prises de bénéfice ont pesé sur Wall Street qui, vingt-quatre heures plus tôt, avait battu en clôture un nouveau record absolu. L'indice Dow Jones a perdu 26,01 points à 5 216,83 points, soit un recul de 0,5 %. Le mouvement de baisse a été amplifié par la hausse des rendements sur les investissements à taux fixe : le taux d'intérêt sur les obligations du Trésor à trente ans est passé de 6,03 % à 6,12 %.

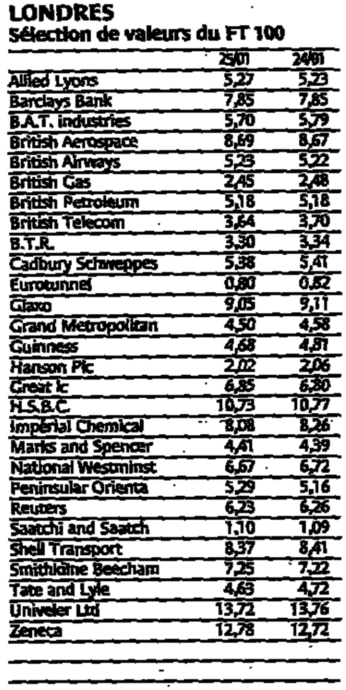
Le repli de Wall Street a entraîné la Bourse de Londres à la baisse : l'indice Footsie a perdu 24 points à 3 734,2 points, soit un repli de 0,6 %. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort, imperturbable, a continué à battre des records. L'indice DAX a terminé à 2 443,72 points, en hausse de 0,85 %.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 25/01	Cours au 24/01	Var. en %
Paris CAC 40	1950,19	1945,97	+0,22
New-York/DJ indus.	5228,39	5242,86	−0,28
Tokyo/Nikkei	20414,70	[illegible]	+0,50
Londres/FT100	3734,20	[illegible]	−0,64
Francfort/Dax 30	2443,72	2423,07	+0,85
Frankfort/Commer.	872,48	863,24	+1
Bruxelles/Bel 20	1906,83	[illegible]	−1,23
Bruxelles/Général	1642,90	1663,06	−1,23
Milan/MIB 30	1000	[illegible]	−0,30
Amsterdam/Gé. Cbs	335,80	[illegible]	−0,03
Madrid/Ibex 35	331,43	[illegible]	+0,33
Stockholm/Affarsal	1341,61	[illegible]	—
Londres FT30	2765,80	2788,48	−0,82
Hong Kong/Hang S.	11103,10	[illegible]	+1,29
Singapour/Strait t	2433	[illegible]	+0,94

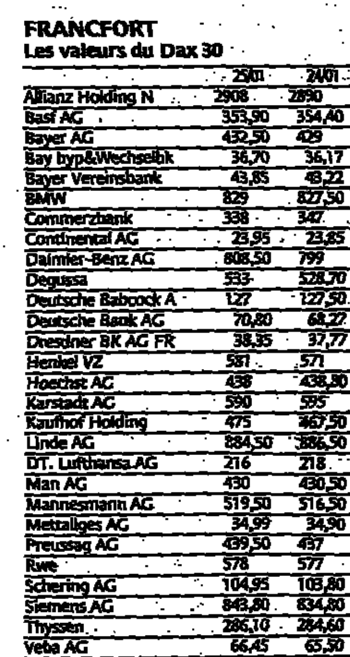
NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

	25/01	24/01
Alcoa	52,87	53,25
American Express	40,75	40,87
Allied Signal	47,87	47,75
AT & T	64,37	65,12
Bethlehem	14,75	14,87
Boeing Co	77	77
Caterpillar Inc.	60,62	62
Chevron Corp.	52,37	51,87
Coca-Cola Co	73,50	75
Disney Corp.	60,12	60,75
Du Pont Nemours&Co	73,75	74,12
Eastman Kodak Co	69,75	68,62
Exxon Corp.	78,87	78
Gén. Motors Corp.H	54	55,12
Gén. Electric Co	74,75	73,75
Goodyear T & Rubbe	45,12	46,50
IBM	104,12	107
Intl Paper	39,37	37,87
J.P. Morgan Co	79,62	79,50
Mc Don Dougl	85,37	86,37
Merck & Co.Inc.	66,75	67,87
Minnesota Mng.&Mfg	63,62	63,25
Philip Moris	92,87	94,50
Procter & Gamble C	85,75	88,62
Sears Roebuck & Co	39,25	39,87
Texaco	79	79,25
Union Carb.	39,87	39,75
Utd Technol	98,50	97,37
Westingh. Electric	19,25	19,62
Woolworth	11	11,37



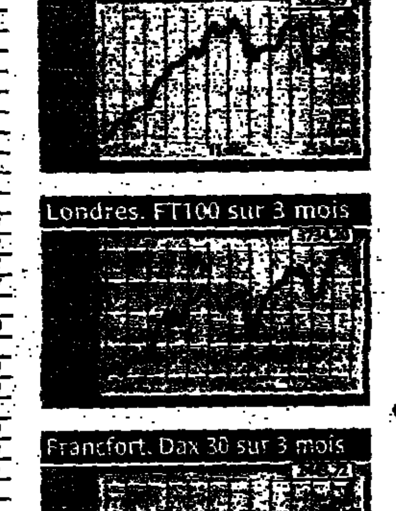
LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

	25/01	24/01
Allied Lyons	5,27	5,23
Barclays Bank	7,85	7,85
B.A.T. industries	5,70	5,79
British Aerospace	8,69	8,67
British Airways	5,23	5,22
British Gas	2,45	2,48
British Petroleum	5,18	5,18
British Telecom	3,64	3,70
B.T.R.	3,30	3,34
Cadbury Schweppes	5,38	5,41
Eurotunnel	0,80	0,82
Glaxo	9,05	9,11
Grand Metropolitan	4,50	4,58
Guinness	4,68	4,81
Hanson Plc	2,02	2,06
Great Ic	6,85	6,80
H.S.B.C.	10,73	10,77
Imperial Chemical	8,08	8,26
Marks and Spencer	4,41	4,39
National Westminst	6,67	6,72
Peninsular Orienta	5,29	5,16
Reuters	6,23	6,26
Saatchi and Saatch	1,10	1,09
Shell Transport	8,37	8,41
Smithkline Beecham	7,25	7,22
Tate and Lyle	4,63	4,72
Univeler Ltd	13,72	13,76
Zeneca	12,78	12,72



FRANCFORT — Les valeurs du Dax 30

	25/01	24/01
Allianz Holding N	2908	2890
Basf AG	353,90	354,40
Bayer AG	432,50	429
Bay hyp&Wechselbk	36,70	36,17
Bayer Vereinsbank	43,85	43,22
BMW	829	827,50
Commerzbank	338	347
Continental AG	23,95	23,85
Daimler-Benz AG	808,50	799
Degussa	533	528,70
Deutsche Babcock A	127	127,50
Deutsche Bank AG	70,80	68,27
Dresdner BK AG FR	38,35	37,77
Henkel VZ	581	571
Hoechst AG	438	438,80
Karstadt AG	590	595
Kaufhof Holding	475	467,50
Linde AG	884,50	886,50
DT. Lufthansa AG	216	218
Man AG	430	430,50
Mannesmann AG	519,50	516,50
Mettallges AG	34,99	34,90
Preussag AG	439,50	437
Rwe	578	577
Schering AG	104,95	103,80
Siemens AG	843,80	834,80
Thyssen	286,10	284,60
Veba AG	66,45	65,50
Viag	642	637,30
Wellag AG	793	802



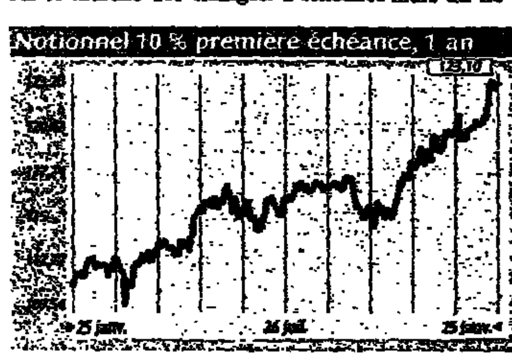
LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bonds 10 ans

Le Matif ouvre en baisse

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français a ouvert en baisse vendredi 26 janvier. L'échéance mars du contrat perdait 26 centièmes à 122,66 au cours des premières transactions.

Jeudi, le Matif avait terminé en légère baisse, réussissant à « limiter les dégâts » malgré le repli du franc sur le marché des changes. L'échéance mars du notionnel n'a finalement perdu que 2 centièmes à 122,92. Le Matif a réussi à résister aux remous sur les marchés de changes. Par ailleurs, la Banque de France a maintenu ses taux directeurs inchangés. Selon un opérateur, « *aux yeux des marchés il ne s'agit que d'une partie remise et la banque centrale a une marge pour abaisser ses taux dans le sillage de la détente monétaire en Allemagne* ».



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

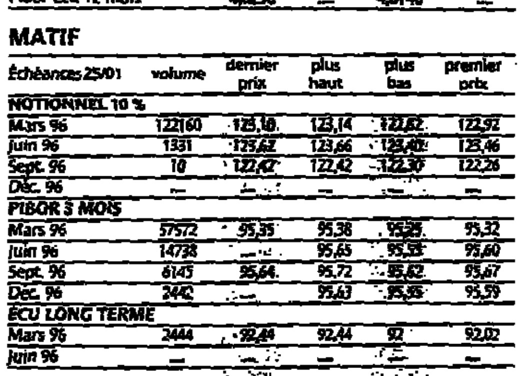
TAUX 25/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,37	6,35	7,07	2,10
Allemagne	3,50	5,78	6,66	1,50
Grande-Bretagne	6,25	7,31	7,72	3,90
Italie	9,93	10,17	10,57	5,80
Japon	0,38	3,23	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,38	5,59	6,02	2,60

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 25/01	Taux au 24/01	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,20	5,30	101,47
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,75	6,67	101,62
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,18	6,13	102,18
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,43	6,36	102,29
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,95	6,98	104,22
Obligations françaises	6,67	6,61	101,65
Fonds d'État à TME	−1,47	−1,48	100,43
Fonds d'État à TRE	−1,16	−1,21	100,62
Obligat. franç. à TME	−0,75	−0,63	99,42
Obligat. franç. à TRE	+0,21	+0,24	100,08

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,50 %)

	Achat 25/01	Vente 25/01	Achat 24/01	Vente 24/01
Jour le jour	4,3750	—	4,4375	—
1 mois	4,44	4,56	4,39	4,51
3 mois	4,53	4,65	4,44	4,56
6 mois	4,59	4,71	4,49	4,61
1 an	4,48	4,60	4,42	4,54
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,5625	—	4,4463	—
Pibor Francs 3 mois	4,6250	—	4,4844	—
Pibor Francs 6 mois	4,6484	—	4,5078	—
Pibor Francs 9 mois	4,6289	—	4,5078	—
Pibor Francs 12 mois	4,6289	—	4,5039	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,7500	—	4,7031	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6875	—	4,6354	—
Pibor Ecu 12 mois	4,6250	—	4,6146	—



MATIF

Échéances 25/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	122160	123,10	123,14	122,82	122,92
Juin 96	1331	123,62	123,66	123,40	123,46
Sept. 96	10	122,42	122,42	122,30	122,26
Déc. 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	57572	95,35	95,38	95,25	95,32
Juin 96	14738	—	95,65	95,55	95,60
Sept. 96	6145	95,64	95,72	95,62	95,67
Déc. 96	2442	—	95,63	95,55	95,59
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	2444	92,44	92,44	92	92,02
Juin 96	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 25/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 96	17148	1957	1966	1945	1949,50
Février 96	3584	1969	1971	1958,50	1956,50
Mars 96	1096	1970	1978	1959,50	1963,50
Juin 96	273	1951,50	1951,50	1942,50	1941,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,0735 | US/DM ↗ 1,4883 | US/¥ ↘ 106,7800 | DM/F ↗ 3,4362 | £/F ↗ 7,6950

Hausse du dollar, recul du franc

LE DOLLAR était en forte hausse, vendredi matin 26 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4920 mark, 106,85 yens et 5,13 francs.

Malgré ce vif rebond du billet vert, le franc s'inscrivait en net recul, vendredi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,4420 francs pour un deutschemark, son plus bas niveau depuis la mi-décembre.

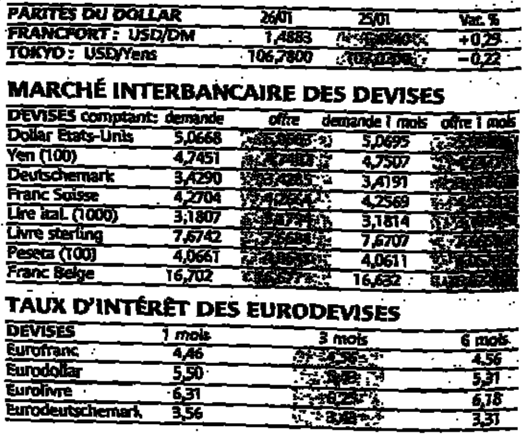
Depuis le début de la semaine, la devise française a cédé près de trois centimes vis-à-vis du mark. Ce mouvement de baisse commencé mercredi, avec l'appel à une semaine d'action lancé par la CGT, s'est accéléré, jeudi, à la suite des propos du ministre de affaires étrangères Hervé de Charette et du ministre de l'industrie Franck Borotra sur le dossier européen, qui ont semé le trouble sur les marchés financiers.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 25/01	% 24/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	343,6200	[illegible]	329	[illegible]
Ecu	6,2970	−0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0735	[illegible]	4,7100	5,3100
Belgique (100 F)	16,7125	[illegible]	16,0500	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	306,8400	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,1810	[illegible]	2,8500	3,3500
Danemark (100 krd)	88,7900	[illegible]	82,5000	[illegible]
Irlande (1 iep)	7,9790	[illegible]	7,4700	8,2200
Gde-Bretagne (1 L)	7,6950	[illegible]	7,1800	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,0775	[illegible]	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	73,3600	[illegible]	67	[illegible]
Suisse (100 F)	427,5000	+0,36	408	[illegible]
Norvège (100 k)	78,3600	[illegible]	72	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,8640	[illegible]	47,3000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0720	[illegible]	3,7000	4,3200
Portugal (100 esc.	3,3100	[illegible]	2,8500	3,5500
Canada 1 dollar ca	3,6952	[illegible]	3,4000	[illegible]
Japon (100 yens)	4,7505	[illegible]	4,5300	4,8800
Finlande (mark)	111,6600	[illegible]	105	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR

	26/01	25/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4883	[illegible]	+0,29
TOKYO : USD/Yens	106,7800	[illegible]	−0,22



MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

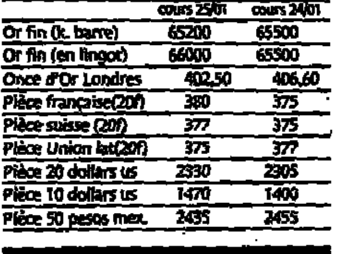
DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0668	[illegible]	5,0695	[illegible]
Yen (100)	4,7451	[illegible]	4,7507	[illegible]
Deutschemark	3,4290	[illegible]	3,4191	[illegible]
Franc Suisse	4,2704	[illegible]	4,2569	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,1807	[illegible]	3,1814	[illegible]
Livre sterling	7,6742	[illegible]	7,6707	[illegible]
Peseta (100)	4,0661	[illegible]	4,0611	[illegible]
Franc Belge	16,702	[illegible]	16,632	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,46	[illegible]	4,56
Eurodollar	5,50	[illegible]	5,31
Eurolivre	6,31	[illegible]	6,18
Eurodeutschemark	3,56	[illegible]	3,31

L'OR





	cours 25/01	cours 24/01
Or fin (k. barre)	65200	65500
Or fin (en lingot)	66000	65500
Once d'Or Londres	402,50	406,60
Pièce française(20f)	380	375
Pièce suisse (20f)	377	375
Pièce Union lat(20f)	375	377
Pièce 20 dollars us	2330	2305
Pièce 10 dollars us	1470	1400
Pièce 50 pesos mex.	2435	2455

LE PÉTROLE

En dollars	cours 25/01	cours 24/01
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	25/01	24/01
Dow-Jones comptant	228,68	[illegible]
Dow-Jones à terme	330,88	[illegible]
CRB	—	[illegible]

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2557	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2510	[illegible]
Aluminium comptant	1546,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1575	[illegible]
Plomb comptant	732	[illegible]
Plomb à 3 mois	724	[illegible]
Étain comptant	6315	[illegible]
Étain à 3 mois	6390	[illegible]
Zinc comptant	1047	[illegible]
Zinc à 3 mois	1066,50	[illegible]
Nickel comptant	8235	[illegible]
Nickel à 3 mois	8330	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,61	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	132	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,89	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,58	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,33	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	233,70	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	200	[illegible]
Orge (Londres)	114,55	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1257	[illegible]
Café (Londres)	1960	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1555,52	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,87	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,16	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

COMPTANT

SECOND MARCHÉ

SICAV

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 26 JANVIER

Liquidation : 22 février
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,57 %
CAC 40 : 1939,17

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
EDF-GDF 3%	7650	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P. (T.P)	950	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	835	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1929	[illegible]	− 0,57	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2041	[illegible]	+ 1,42	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1150	[illegible]	+ 1,47	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1070	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Accor	650	[illegible]	− 1,23	[illegible]
Air Liquide	888	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Alcatel Alsthom	438	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Alcatel Cable	372	[illegible]	− 0,26	[illegible]
Alspi	355,10	[illegible]	− 0,02	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	147,40	[illegible]	− 1,96	[illegible]
Axa	● 320,30	[illegible]	− 0,09	[illegible]
Axime	463	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Bail Investis	840	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Bancaire (Cie)	491,90	[illegible]	− 0,08	[illegible]
Bazar Hot. Ville	400	[illegible]	+ 1,20	[illegible]
Bertrand Faure	146	[illegible]	− 2,05	[illegible]
BIC	536	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
BIS	439,10	[illegible]	+ 3,62	[illegible]
B.N.P.	201,40	[illegible]	− 1,14	[illegible]
Bollore Techno	448	[illegible]	+ 3,34	[illegible]
Bongrain	2855	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Bouygues	530	[illegible]	− 3,20	[illegible]
Canal +	1023	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	147	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Carnaudmetalbox	220	[illegible]	− 1,81	[illegible]
Carrefour	3270	[illegible]	− 0,58	[illegible]
Casino Guichard	158	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Casino Guich.ADP	119	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
Castorama Dl (Li)	900	[illegible]	− 1,77	[illegible]
C.C.F.	242,20	[illegible]	− 1,69	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	56,90	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Cegid (Ly)	380	[illegible]	+ 1,31	[illegible]
CEP Communication	454,90	[illegible]	− 0,85	[illegible]
Cerus Europ.Reun	75,65	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Cetelem	992	[illegible]	− 1,20	[illegible]
CGIP	1071	[illegible]	− 0,09	[illegible]
Chargeurs	1035	[illegible]	+ 3,09	[illegible]
Christian Dior	577	[illegible]	− 1,55	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	186,70	[illegible]	—	[illegible]
Clarins	488	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Club Mediterranee	435	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Coflexip	191	[illegible]	—	[illegible]
Colas	875	[illegible]	− 0,57	[illegible]
Comptoir Entrep.1	14,50	[illegible]	+ 3,44	[illegible]
Comptoir Moder.	1730	[illegible]	− 0,80	[illegible]
CPR	416	[illegible]	− 1,37	[illegible]
Cred.Fon.France	68,50	[illegible]	− 5,10	[illegible]
Credit Local Fce	431,50	[illegible]	− 0,92	[illegible]
Credit Lyonnais CI	240	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Credit National	347	[illegible]	− 0,28	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	219,30	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Damart	3951	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Danone	797	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Dassault-Aviation	371	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Dassault Electro	233,50	[illegible]	+ 3,64	[illegible]
De Dietrich	260	[illegible]	—	[illegible]
Degremont	444	[illegible]	+ 0,90	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal #Li	50	[illegible]	+ 4	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	223	[illegible]	—	[illegible]
Docks France	841	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
Dynaction	95	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Eaux (Gle des)	533	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Ecco	850	[illegible]	+ 4,58	[illegible]
Eiffage	755	[illegible]	+ 2,64	[illegible]
Elf Aquitaine	368,80	[illegible]	− 0,21	[illegible]
ERAMET	331	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Eridania Beghin	870	[illegible]	− 0,57	[illegible]
Essilor Intl	1094	[illegible]	− 0,73	[illegible]
Essilor Intl ADP	760	[illegible]	− 0,65	[illegible]
Esso	611	[illegible]	− 1,80	[illegible]
Eurafrance	1690	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Euro Disney	12,90	[illegible]	—	[illegible]
Euro RSCG W.W.	464,50	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Europe 1	1125	[illegible]	− 3,20	[illegible]
Eurotunnel	6,20	[illegible]	—	[illegible]
Filipacchi Medias	848	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Finextel	73,50	[illegible]	− 2,72	[illegible]
Fives-Lille	450	[illegible]	− 3	[illegible]
Fromageries Bel	4699	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Galeries Lafayette	1135	[illegible]	+ 5,72	[illegible]
GAN	157,90	[illegible]	+ 1,32	[illegible]
Gascogne (B)	470	[illegible]	− 1,17	[illegible]
Gaz et Eaux	1800	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Geophysique	193,50	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
G.F.C.	383	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Groupe Andre S.A.	364	[illegible]	—	[illegible]
Groupe De La Cite	550	[illegible]	+ 1,81	[illegible]
Gr.Zannier #(Ly)	58	[illegible]	+ 1,55	[illegible]
GTM-Entrepose	314,90	[illegible]	− 1,23	[illegible]
Guilbert	640	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Guyenne Gascogne	1480	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Havas	398,80	[illegible]	− 1,20	[illegible]
I.D.I.A	200	[illegible]	− 6	[illegible]
Imetal	660	[illegible]	+ 2,12	[illegible]
Immeubl.France	310	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Ingenico	36	[illegible]	− 4,16	[illegible]
Interbail	260	[illegible]	+ 1,11	[illegible]
Intertechnique 1	430,60	[illegible]	+ 6,59	[illegible]
Jean Lefebvre	297	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Klepierre	610	[illegible]	—	[illegible]
Labinal	600	[illegible]	—	[illegible]
Lafarge	325	[illegible]	− 0,92	[illegible]
Lagardere (MMB)	108	[illegible]	− 2,40	[illegible]
Lapeyre	257,90	[illegible]	− 1,04	[illegible]
Lebon	790	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Legrand	893	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Legrand ADP	551	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Legris Indust.	168,60	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Locindus	836	[illegible]	− 0,71	[illegible]
L'Oreal	1405	[illegible]	− 0,92	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1132	[illegible]	− 0,97	[illegible]
Lyonnaise Eaux	460	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Marine Wendel	369	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Matra-Hachette	111,80	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Metaleurop	44,85	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Metrologie Inter.	17,20	[illegible]	+ 3,48	[illegible]
Michelin	210,10	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Moulinex	82,70	[illegible]	+ 3,38	[illegible]
Navigation Mixte	670	[illegible]	—	[illegible]
Nord-Est	125	[illegible]	—	[illegible]
Nordon (Ny)	420	[illegible]	− 0,95	[illegible]
NRJ #	558	[illegible]	− 12,18	[illegible]
OLIPAR	176,30	[illegible]	+ 2,38	[illegible]
Paribas	261	[illegible]	− 0,61	[illegible]
Pechiney	182,60	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Pechiney CIP	190	[illegible]	—	[illegible]
Pechiney Intl	88,90	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Pernod-Ricard	305	[illegible]	− 0,09	[illegible]
Peugeot	700	[illegible]	− 1	[illegible]
Pinault-Prin.Red	1135	[illegible]	− 2,02	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	360	[illegible]	+ 2,77	[illegible]
Pollet	440	[illegible]	− 1,45	[illegible]
Primagaz	429	[illegible]	− 0,69	[illegible]
Promodes	1317	[illegible]	− 0,45	[illegible]
Publicis	336,50	[illegible]	− 2,52	[illegible]
Radiotechnique	268,10	[illegible]	—	[illegible]
Remy Cointreau	155	[illegible]		[illegible]
Renault	148,90	[illegible]	− 2,88	[illegible]
Rexel	1000	[illegible]	− 2,40	[illegible]
Rhone Poulenc A	107,50	[illegible]	—	[illegible]
Rochette (La)	30,95	[illegible]	+ 4,36	[illegible]
Roussel Uclaf	897	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	3695	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Sade (Ny)	179,90	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Sagem SA	3005	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Saint-Gobain	585	[illegible]	+ 2,90	[illegible]
Saint-Louis	1457	[illegible]	− 0,13	[illegible]
Salomon (Ly)	3090	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Salvepar (Ny)	403,40	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Sanofi	337	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Sat	1855	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Saupiquet (Ns)	1187	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Schneider SA	184	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
SCOR SA	162,80	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
S.E.B.	650	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Sefimeg	330	[illegible]	− 0,90	[illegible]
SEITA	202,10	[illegible]	− 0,39	[illegible]
Selectibanque	96,10	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
SFIM	978	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
SGE	107,90	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Sidel	1466	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
Simco	464	[illegible]	—	[illegible]
S.I.T.A	944	[illegible]	− 0,63	[illegible]
Skis Rossignol	1599	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Sligos	419,60	[illegible]	− 3,52	[illegible]
Societe Gale A	590	[illegible]	− 0,84	[illegible]
Sodexho	1548	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Sommer-Allibert	1416	[illegible]	+ 3,46	[illegible]
Sophia	211	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Spir Communication	475	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Strafor Facom	300	[illegible]	—	[illegible]
Suez	185,10	[illegible]	− 0,05	[illegible]
Synthelabo	332,50	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Technip	387	[illegible]	− 0,51	[illegible]
Thomson-CSF	118	[illegible]	− 1,69	[illegible]
Total	336,60	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
UAP	116	[illegible]	− 0,68	[illegible]
UFB Locabail	427	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
UGC DA (M)	237	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
UIC	63	[illegible]	− 1,58	[illegible]
UIF	464	[illegible]	− 3,87	[illegible]
UIS	127	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Unibail	490	[illegible]	+ 2,04	[illegible]
Union Assur.Fdal	540	[illegible]	− 0,92	[illegible]
Usinor Sacilor	70,75	[illegible]	− 1,48	[illegible]
Valeo	260,50	[illegible]	− 0,99	[illegible]
Vallourec	219,90	[illegible]	− 0,81	[illegible]
Via Banque	150,50	[illegible]	− 1,59	[illegible]
Worms & Cie	250	[illegible]	− 1,84	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	865	[illegible]	+ 2,77	[illegible]
Elf Gabon	855	[illegible]	− 0,93	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
ABN Amro Hol #	235	[illegible]	− 1,27	[illegible]
Adidas AG #	290	[illegible]	− 1,38	[illegible]
American Express	208	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Anglo American	380	[illegible]	+ 1,31	[illegible]
Amgold	536	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Arjo Wiggins App	14,60	[illegible]	− 3,42	[illegible]
A.T.T. #	330	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Banco Santander #	248,60	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Barrick Gold #	150,50	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
B.A.S.F. #	1216	[illegible]	− 1,72	[illegible]
Bayer #	1490	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Blenheim Group	19,80	[illegible]	—	[illegible]
Buffelsfontein	22	[illegible]	+ 2,72	[illegible]
Chase Manhattan #	329	[illegible]	+ 1,51	[illegible]
Cordiant PLC	8,70	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
Daimler Benz #	2808	[illegible]	− 0,64	[illegible]
De Beers	171	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Deutsche Bank #	243	[illegible]	+ 1,44	[illegible]
Dresdner Bank #	131,90	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Driefontein	73	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Du Pont Nemours #	374	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Eastman Kodak #	346,60	[illegible]	+ 3,26	[illegible]
East Rand	4,43	[illegible]	+ 15,12	[illegible]
Echo Bay Mines #	63	[illegible]	+ 1,58	[illegible]
Electrolux #	207,30	[illegible]	− 1,59	[illegible]
Ericsson #	102	[illegible]	− 1,96	[illegible]
Exxon Corp. #	397,10	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
Ford Motor #	139,20	[illegible]	+ 9,12	[illegible]
Freegold	52,70	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
Gencor Limited	21,50	[illegible]	− 2,79	[illegible]
General Elect. #	376	[illegible]	+ 2,39	[illegible]
General Motors #	251,50	[illegible]	+ 2,34	[illegible]
Gle Belgique #	422	[illegible]	—	[illegible]
Grd Metropolitan	35,55	[illegible]	− 1,54	[illegible]
Guinness Plc #	36,40	[illegible]	+ 1,23	[illegible]
Hanson Plc	15,65	[illegible]	− 0,31	[illegible]
Harmony Gold	55,60	[illegible]	+ 3,41	[illegible]
Hitachi #	49,50	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
Hoechst #	1499	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
I.B.M #	544	[illegible]	− 2,38	[illegible]
I.C.I #	64,50	[illegible]	− 4,72	[illegible]
I.T.T. #	659	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Ito Yokado #	287,80	[illegible]	+ 1,25	[illegible]
Matsushita #	82,20	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
Mc Donald's #	246	[illegible]	+ 2,43	[illegible]
Merck and Co #	346,70	[illegible]	− 1,47	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	61,80	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Mobil Corporat.#	563	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Morgan J.P. #	403,20	[illegible]	+ 1,71	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5480	[illegible]	− 1,64	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	72	[illegible]	+ 1,11	[illegible]
Norsk Hydro #	210,10	[illegible]	− 2,57	[illegible]
Petrofina #	1480	[illegible]	− 2,70	[illegible]
Philip Morris #	473,20	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Philips N.V #	204,30	[illegible]	− 1,12	[illegible]
Placer Dome Inc #	140	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Procter Gamble #	430,30	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Quilmes	228,50	[illegible]	− 0,65	[illegible]
Randfontein	43	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	274	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Royal Dutch #	691	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
R T Z #	68,35	[illegible]	+ 1,46	[illegible]
Sega Enterprises	255,40	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Saint-Helena	37,50	[illegible]	+ 2,66	[illegible]
Schlumberger #	335	[illegible]	+ 2	[illegible]
SGS Thomson Micro.	181	[illegible]	− 1,21	[illegible]
Shell Transport #	64,50	[illegible]	—	[illegible]
Siemens #	2903	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Sony Corp. #	302	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Sumitomo Bank #	97,50	[illegible]	− 0,30	[illegible]
T.D.K #	252,50	[illegible]	+ 1,82	[illegible]
Telefonica #	75,70	[illegible]	− 0,19	[illegible]
Toshiba #	39,75	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Unilever #	736	[illegible]	—	[illegible]
United Technol. #	499	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Vaal Reefs	503	[illegible]	+ 3,18	[illegible]
Volkswagen A.G #	1884	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Volvo (act.B) #	95,75	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Western Deep	249	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Yamanouchi #	108,50	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Zambia Copper	3,41	[illegible]	+ 11,73	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 26 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	116,25	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	104,65	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,50	[illegible]
CEPME 9%92-06# TSR	104,15	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	119	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	115	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	107,46	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,69	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	110,56	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	112,01	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	107,63	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	118,06	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	112,71	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,34	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,17	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	114,11	[illegible]
Em.Etat10,26%86-96	100,65	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,73	[illegible]
Finansder 9%91-06#	118,57	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	112,55	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	113,35	[illegible]
OAT 9,8%1/86-96CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	105,08	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	108,96	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	101,99	[illegible]
OAT 9%85-98 TRA	101,50	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	110,27	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,64	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	111,60	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	105,45	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,30	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	102,70	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,79	[illegible]
OAT 8,50% 89-19#	112,41	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	117,43	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,60	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	890	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	198	[illegible]
Bains C.Monaco ◆	600	[illegible]
B.N.P.Intercont.	310	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie)	5	[illegible]
Cambodge	786	[illegible]
Carbone Lorraine	508	[illegible]
CBC ◆	91,50	[illegible]
Centenaire Blanzy ◆	312,10	[illegible]
Ceragen Holding ◆	21,80	[illegible]
Champex (Ny) ◆	14,80	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	361	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2260	[illegible]
Cpt Lyon Alem.	419	[illegible]
Concorde-Ass Risq	666	[illegible]
Cpe Valfond ex.CMP ◆	13,55	[illegible]
Credit Gen.Ind. ◆	25,20	[illegible]
Darblay ◆	342	[illegible]
Didot Bottin ◆	630	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	4300	[illegible]
Ecia	630	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	2200	[illegible]
Eridania Beghin CI	810	[illegible]
Fidei	49,50	[illegible]
Finalens ◆	350	[illegible]
F.I.P.P. ◆	84,60	[illegible]
Fonciere (Cie)	500	[illegible]
Fonciere Euris	165,10	[illegible]
Foncina # ◆	405,10	[illegible]
France I.A.R.D. ◆	1006	[illegible]
France S.A	909	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gaumont #	344,10	[illegible]
Generip	99	[illegible]
Gevelot ◆	1150	[illegible]
G.T.I (Transport)	320	[illegible]
Immobail	100	[illegible]
Immobanque	675	[illegible]
Im.Marseillaise	5400	[illegible]
Invest.(Ste Cie.) ◆	1350	[illegible]
Lille Bonnieres	1690	[illegible]
Locafinanciere ◆	410	[illegible]
Louvre #	151,50	[illegible]
Lucia ◆	53	[illegible]
Monoprix	160	[illegible]
Metal Deploye ◆	448	[illegible]
Mors #	14	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	60	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	240	[illegible]
Pap.Clairefont(Ny) ◆	855	[illegible]
Parfinance	194	[illegible]
Paris Orleans	226	[illegible]
Piper Heidsieck ◆	1369	[illegible]
Porcher ◆	194,80	[illegible]
Promodes (CI)	935	[illegible]
PSB Industries Ly ◆	320	[illegible]
Rochefortaise Com.	142,20	[illegible]
Rosario	186	[illegible]
Rougier #	509	[illegible]
S.A.F.I.C Alcan	250	[illegible]
Saga	184	[illegible]
Salins du Midi	449	[illegible]
Savoisienne (M) ◆	150,60	[illegible]
Silic	723	[illegible]
S.I.P.H. ◆	199,80	[illegible]
Sofal ◆	135	[illegible]
Soffo	354	[illegible]
Sofitam act.a reg. ◆	67,70	[illegible]
Sofragi	3739	[illegible]
Soudure Autogene ◆	1020	[illegible]
Sovabail ◆	380	[illegible]
Taittinger	1550	[illegible]
Tour Eiffel ◆	280	[illegible]
Elyo	162,70	[illegible]
Vicat	441	[illegible]
Virax	125	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	147	[illegible]
Commerzbank AG	1186	[illegible]
Fiat Ord	16,65	[illegible]
Gevaert	321,30	[illegible]
Gold Fields South	170,10	[illegible]
Kubota Corp	29	[illegible]
Montedison act.ep.	4,54	[illegible]
Olympus Optical	47	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	170	[illegible]
Robeco	365,40	[illegible]
Rodamco N.V.	145,40	[illegible]
Rolinco	387,20	[illegible]
Solvay S.A.	2713	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 26 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	62	[illegible]
AFE #	384	[illegible]
Aigle #	189,10	[illegible]
Albert S.A (Ns)	140	[illegible]
Altran Techno. #	829	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	500	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	560	[illegible]
Bque Sofirec (M) ◆	570	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	217,10	[illegible]
Bque Vernes	640	[illegible]
Beneteau #	400	[illegible]
B I M P	81	[illegible]
Boiron (Ly) #	520	[illegible]
Boisset (Ly)#	218	[illegible]
But S.A.	284	[illegible]
Cardif SA	572	[illegible]
CDA-Cie des Alpes	144,10	[illegible]
C.E.E #	244,20	[illegible]
CEGEP #	152	[illegible]
Cermex # (Ly)	284	[illegible]
CFPI #	251	[illegible]
Change Bourse (M)	254,90	[illegible]
Christ.Dalloz #	1155	[illegible]
Clpe France Ly #	332	[illegible]
CNIM CA#	157	[illegible]
Codetour	270	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	260	[illegible]
Confandey S.A.	285	[illegible]
C.A. de la Brie	350	[illegible]
C.A.Gironde (B)	448	[illegible]
C.A.Haute Normand.	350	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	345	[illegible]
C.A. Paris IDF	708	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly#	368	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	328,10	[illegible]
C.A.Loire/H.Loire#	216,50	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	336,50	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	470	[illegible]
C.A. Oise CCI ◆	243,80	[illegible]
C.A.Pas de Calais	414	[illegible]
C.A. Somme CCI	237	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	372	[illegible]
CFJPE(exGAN part)# ◆	731	[illegible]
Chaine et Trame #	139	[illegible]
C.A. Midi CCM(Ly)	286	[illegible]
Creeks	65	[illegible]
Delta Prot.# Ly ◆	301	[illegible]
Devanlay ◆	465	[illegible]
Deveaux(Ly)#	446	[illegible]
Devernois (Ly)	455	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	37	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	365	[illegible]
Emin-Leydier# (Ly)	437	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	222	[illegible]
Europ Propulsion	392	[illegible]
Expand s.a	278	[illegible]
Factorem	590	[illegible]
Faiveley #	298	[illegible]
Finaball ◆	83	[illegible]
Finacor	116	[illegible]
Fininfo	449,50	[illegible]
Fructivie	522	[illegible]
Gautier France #	279	[illegible]
Gel 2000 ◆	85	[illegible]
GFI Industries #	442	[illegible]
Girodet # (Ly) ◆	50,95	[illegible]
GLM S.A.	237,90	[illegible]
Grandoptic.Photo #	476	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	164	[illegible]
Kindy #	163,10	[illegible]
Guerbet ◆	295	[illegible]
Hermes Internat.1#	1015	[illegible]
Hurel Dubois ◆	392	[illegible]
ICBT Groupe #	188	[illegible]
I.C.C.	148	[illegible]
Idianova ◆	66,20	[illegible]
Immob.Hotel. #	75	[illegible]
Installux (Ly) ◆	475	[illegible]
Int. Computer #	89,90	[illegible]
Invest.Paris	138	[illegible]
IPBM	95	[illegible]
M6-Metropole TV	476	[illegible]
Manitou #	528	[illegible]
Manutan	744	[illegible]
Marie Brizard	1131	[illegible]
Maxi-Livres/Prof.	285,20	[illegible]
Mecadyne ◆	144,50	[illegible]
Mecelec (Ly) ◆	84	[illegible]
MGI Coutier	217	[illegible]
Michel Thierry#	690	[illegible]
Monneret Jouet # ◆	70	[illegible]
Naf-Naf #	44,40	[illegible]
Norbert Dentres.#	677	[illegible]
N.S.C Schlum. Ny	770	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.	900	[illegible]
Onet #	757	[illegible]
Paul Predault #	205	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	105,60	[illegible]
Pier Import ◆	80,20	[illegible]
Pochet ◆	903	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	220	[illegible]
Radiall #	565	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	153,50	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	964	[illegible]
Robertet #	1170	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	431	[illegible]
Securidev #	78	[illegible]
Sediver #	190	[illegible]
Seribo	263	[illegible]
Siparex (Ly) #	90,80	[illegible]
Smoby (Ly)#	630	[illegible]
Softo (Ly)	91,20	[illegible]
Sofibus ◆	410	[illegible]
Sogepag #	132	[illegible]
Sogeparc (Fin)	597	[illegible]
Sopra	260	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	105	[illegible]
Sylea	440	[illegible]
Teleseire-France	183,50	[illegible]
TF1-1	500	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	370	[illegible]
Trouvay Cauvin #	90	[illegible]
Unilog	353	[illegible]
Union Fin.France	390	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #	120	[illegible]
Vilmorin et Cie #	404	[illegible]
Virbac	630	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 26 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,01	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	130,50	[illegible]
Nobel ◆	114	[illegible]
Mumm ◆	876	[illegible]
Générale Occidentale ◆	41,60	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 25 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36448,74	[illegible]
Actimonétaire D	31022,22	[illegible]
Agipi Ambition (Axa) ◆	115,45	[illegible]
Amplia ◇	114326,92	[illegible]
Amplitude Monde D	741,70	[illegible]
Antigone Trésorerie	842517	[illegible]
Arbitr. Court Terme	9308,56	[illegible]
Arbitr. Première	8910,04	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17032,13	[illegible]
Asie 2000	715,23	[illegible]
Associa Première	38080,15	[illegible]
Associc	1120,08	[illegible]
Atout Amérique	128,37	[illegible]
Atout Asie	100,56	[illegible]
Atout Futur C	546,40	[illegible]
Atout Futur D	521,21	[illegible]
Aurecic	1600,08	[illegible]
Avenir Alizes	1999,34	[illegible]
Axa Valeurs PER ◆	147,32	[illegible]
Cadence 1	1075,56	[illegible]
Cadence 2	1075,78	[illegible]
Cadence 3	1067,64	[illegible]
Capimonetaire	1977,19	[illegible]
Capioblig	8431,56	[illegible]
Capitacic	1753,38	[illegible]
Cicamonde	1260,54	[illegible]
Coexis	1781,09	[illegible]
Comptavalor	2252,05	[illegible]
Converti CIC	342,53	[illegible]
Crédit Mutuel Capital	1708,23	[illegible]
Crédit Mutuel MID AF	108,87	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	850,51	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	95,38	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	92,36	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22096,06	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.	225,36	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1136,68	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1132,02	[illegible]
Dieze	1751,18	[illegible]
Ecocic	1273,65	[illegible]
Ecupar ◆	130,30	[illegible]
Ecur. Actions futur	202,09	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire	10688,18	[illegible]
Ecur. Expansion (*)	78699,31	[illegible]
Ecur. Géovaleurs	2812,30	[illegible]
Ecur. Investissement	167,40	[illegible]
Elanciel D	124,01	[illegible]
Elicash ◇	906640,61	[illegible]
Emergence Poste D	98,67	[illegible]
Eparcic	4665	[illegible]
Eparcourt-Sicav	202,26	[illegible]
Epargne-Unie	1578,07	[illegible]
Eurco Solidarité	1281,41	[illegible]
Eurodyn	1613,69	[illegible]
Fonsicav	18756,37	[illegible]
France Obligations	490,82	[illegible]
Francic ◆	508,27	[illegible]
Francic Pierre	111,73	[illegible]
Francic-Regions	1482,94	[illegible]
Géobilys C	619,58	[illegible]
Géobilys D	604,14	[illegible]
Gestilion	19856,75	[illegible]
HLM Monétaire	17986,46	[illegible]
Indicia ◆	1163,83	[illegible]
Intensys D	111,91	[illegible]
Interoblig	6318,31	[illegible]
Intersélection Fce	560,42	[illegible]
Japacic	182,38	[illegible]
Jeunepargne	380,18	[illegible]
Latitude C/D	142,82	[illegible]
Lion 20000	16516,25	[illegible]
Lion Association	10976,40	[illegible]
Lion Institution	42707,21	[illegible]
Lionplus	1375,22	[illegible]
Lion Trésor	2413,30	[illegible]
Livret Bourse Inv.	611,14	[illegible]
Livres Portefeuil.	845,77	[illegible]
Méditerranée ◆	247,55	[illegible]
Mensuel CIC	10421,23	[illegible]
Moneden	88128,49	[illegible]
Moné-Dis ◇	10147,81	[illegible]
Mone.J. ◇	11435,37	[illegible]
Monévalor	53012,96	[illegible]
Mutualité dépôts	17949,51	[illegible]
Natio Court Terme	13541	[illegible]
Natio Court Terme2	367771	[illegible]
Natio Epargne	22588,08	[illegible]
Natio Ep. Capital	15256,67	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2198,66	[illegible]
Natio Ep. Obligations	225,33	[illegible]
Natio Epargne Retraite	131,96	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10441,48	[illegible]
Natio Epargne Valeur	533,89	[illegible]
Natio France Index	1046,04	[illegible]
Natio Immobilier	1214,65	[illegible]
Natio Inter	1863,12	[illegible]
Natio Monétaire	5283,34	[illegible]
Natio Opportunités	140,77	[illegible]
Natio Patrimoine	1449,66	[illegible]
Natio Perspectives	1150,53	[illegible]
Natio Placements	75499,45	[illegible]
Natio Revenus	1100,66	[illegible]
Natio Sécurité	11440,25	[illegible]
Natio Valeurs	972,83	[illegible]
Nord Sud Dévelop.	2121,53	[illegible]
Oblicic-Mondial ◆	3355,98	[illegible]
Oblicic-Régions	1168,35	[illegible]
Oblifutur	3873,78	[illegible]
Oblig. ttes caté.	232,30	[illegible]
Oblilion	1814,29	[illegible]
Oblisécurité Sicav	5560,11	[illegible]
Oblitys D	579,51	[illegible]
Oracion	1640,54	[illegible]
Patrimoine Retraite	293	[illegible]
Pervalor	606,78	[illegible]
Plénitude D	149,50	[illegible]
Poste Gestion C	42573,15	[illegible]
Première Oblig. C	12785,89	[illegible]
Première Oblig. D	11123,03	[illegible]
Proficics	1001,77	[illegible]
Rentacic	168,71	[illegible]
Revenus Trimestr.	5398,44	[illegible]
Revenu-Vert	1192,88	[illegible]
Saint-Honoré Capital	17004,24	[illegible]
St-Honoré March. Emer. ◆	601,06	[illegible]
St-Honoré Pacifique	754,93	[illegible]
Sécuricic	2195,87	[illegible]
Sécuritaux	1766,49	[illegible]
Sensivalor	34809,42	[illegible]
SEVEA ◆	104,06	[illegible]
S.G. France opport. C	1459,33	[illegible]
S.G. France opport. D	1407,29	[illegible]
S.G. Monde opport. C	1021,82	[illegible]
S.G. Monde opport. D	1021,82	[illegible]
Sicav Associations	2335,07	[illegible]
Sicav 5.000	529,21	[illegible]
S.I. Est ◆	1205,44	[illegible]
Silvafrance	842,96	[illegible]
Silvam	461,84	[illegible]
Silvarente	233,94	[illegible]
Silvinter	566,03	[illegible]
Sogenfrance C	1375,37	[illegible]
Sogenfrance D	1269,31	[illegible]
Sogépargne	311,81	[illegible]
Sogevar	1210,80	[illegible]
Soginter	1719,93	[illegible]
Solstice D	2340,82	[illegible]
State Street Act. Eur ◆	1305,17	[illegible]
State Street Act. France ◆	1113,05	[illegible]
State Street Act. Japon ◆	1350,41	[illegible]
State Street Act. Monde ◆	1058,41	[illegible]
State Street Activ.Asie ◆	1598,27	[illegible]
State Street Alloc.Franc. ◆	1061,17	[illegible]
State Street Amér.Latine ◆	703,79	[illegible]
State Street Emer. Mts ◆	1524,25	[illegible]
State Street États-Unis ◆	1451,96	[illegible]
State Street OAT Plus ◆	1477,69	[illegible]
State Str. Oblig. Monde ◆	1087,04	[illegible]
State Street Spinnaker2 ◆	1211,65	[illegible]
State Street Trésorerie ◆	1326,41	[illegible]
Stratégie Actions ◆	927,33	[illegible]
Stratégie Rendement ◆	1767,15	[illegible]
Synthesis	15677,90	[illegible]
Thésora C	900,92	[illegible]
Thésora D	856,32	[illegible]
Trésor Plus	1756,43	[illegible]
Trésor Trimestriel	1043,89	[illegible]
Trésoricic ◆	169093,13	[illegible]
Trésorys	254147,81	[illegible]
Trilion	5266,25	[illegible]
Uni-Associations ◇	119,79	[illegible]
Uni-Foncier	1219,76	[illegible]
Unifrance	617,08	[illegible]
Uni-Garantie C	1670,01	[illegible]
Uni-Garantie D	1357,83	[illegible]
Uni Régions	1379,35	[illegible]
Univar ◇	296,37	[illegible]
Univers Actions	1764,74	[illegible]
Univers Obligations	2205,08	[illegible]
Valorg ◆	2378,38	[illegible]
Valrea	34065,21	[illegible]
Winterthur St-Honoré	253,46	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

IMAGES La numérisation des images vidéo permet désormais de les modifier en temps réel. Le groupe Lagardère ainsi que des firmes américaine et israélienne ont développé des systèmes permettant de substituer à des panneaux publicitaires présents sur une épreuve sportive des portions d'images virtuelles qui sont diffusées en direct. ● CES PROCÉDÉS, inspirés des techniques d'imagerie militaires, permettent aux annonceurs de décliner leurs différentes marques et de les adapter à l'audience de chaque pays où est retransmise la manifestation sportive. ● PLUSIEURS ÉPREUVES ont déjà servi de test en grandeur réelle du système français Epsis, dont la mise au point est en voie d'achèvement. Mais son développement commercial se heurte à divers problèmes d'ordre juridique. Les annonceurs hésitent pour leur part à faire appel à ce qui peut être perçu comme de la manipulation d'image.

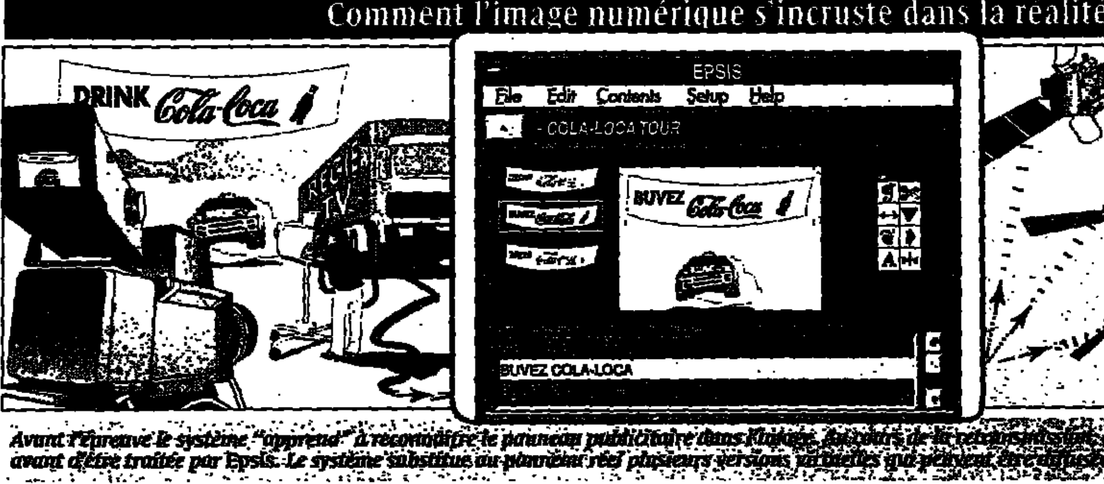
La publicité virtuelle utilise en direct une technologie militaire

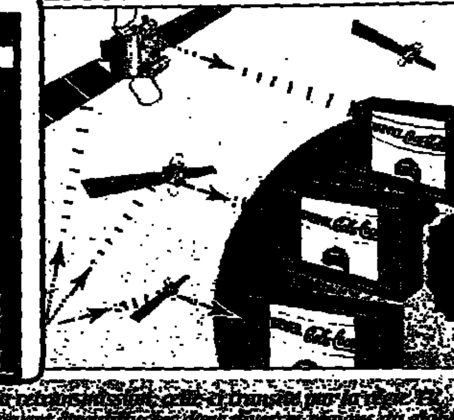
Grâce à trois algorithmes qui travaillent en parallèle, le procédé Epsis réalise un tour de passe-passe cathodique : remplacer une portion d'image réelle par une autre, numérique. Pour cela, 512 processeurs réalisent dix milliards d'opérations par seconde

C'EST UN FOURGON bourré d'électronique et d'écrans vidéo comme dans la série télévisée « Mission impossible ». Avec des performances, directement dérivées des systèmes militaires les plus perfectionnés, c'est un véritable instrument de guerre commerciale. Dans ce véhicule anodin, il y a en effet assez de puissance informatique pour introduire, en direct, des panneaux publicitaires virtuels dans le décor des retransmissions télévisées.

C'est ainsi que sur la ligne d'arrivée du contre-la-montre de la Vuelta, le 23 septembre dernier, les téléspectateurs espagnols ont pu contempler une banderole à la gloire de la bière Aguila, tandis que les Belges, les Néerlandais, les Suisses et les Italiens voyaient les coureurs jeter leurs dernières forces sous les auspices d'Amstel, autre marque du brasseur Heineken (*Le Monde* du 19 octobre 1995). *« C'était la première fois que nous essayions le procédé Epsis en direct »*, rappelle Pierre Pleven, directeur général de la société Symah Vision (Lagardère Groupe) chargée de la commercialisation de cet « Espace publicitaire par substitution d'image ».

Epsis repose sur un tour de passe-passe cathodique : remplacer une portion d'image réelle – en l'occurrence un panneau publicitaire – par une autre, numérique. L'intérêt d'une telle manipulation ? Permettre à un annonceur de décliner ses marques en fonction des pays de diffusion ; rajouter des panneaux publicitaires là où il n'y en a pas ; les effacer lorsque la législation l'impose (tabac, alcool). Les variations sont presque infinies.





Avant l'épreuve le système "apprend" à reconnaître le panneau publicitaire dans l'image. Au cours de la retransmission, celle-ci transite par la régie [illegible] avant d'être traitée par Epsis. Le système substitue au panneau réel plusieurs versions virtuelles qui peuvent être diffusées dans diverses régions du globe.

A l'heure où un acteur vivant (Tom Hanks) peut serrer la main d'un homme politique défunt (John Fitzgerald Kennedy) dans une œuvre de fiction (le film *Forrest Gump*), la prouesse peut sembler banale. Il n'en est rien. Il s'agit ici de travailler en temps réel – soit 25 images par seconde –, avec une fiabilité suffisante pour se lancer sur le fil du direct. En 1992, il fallait dix secondes pour générer une seconde de programme, rappelle Pierre Pleven. Le direct paraissait alors hors de portée. Aujourd'hui, Epsis peut gérer quatre panneaux placés dans le champ de quatre caméras différentes, et parvient à effacer les « obstacles » – automobile, joueur de tennis ou autre – qui auraient le front de s'interposer entre l'objectif et l'espace publicitaire.

Le cœur du système, c'est le traitement de signal, dont Matra Cap Système, l'une des filiales du groupe Lagardère qui a participé à son élaboration, s'est fait une spécialité. Tant pour la défense (analyse des images aériennes et spatiales, contrôle actif du bruit des propulseurs de sous-marin, géographie opérationnelle) que pour les applications civiles (lecture automatique des adresses postales, guidage optique automobile).

TRAITEMENT DE SIGNAL

Inséré dans la chaîne d'images, entre la régie du réalisateur de l'émission télévisée et les satellites qui sont chargés de la retransmettre, Epsis fait appel à trois algorithmes, qui travaillent en parallèle, et dont l'objet est de dire : *« J'ai trouvé le panneau au bon endroit »*, explique Philippe Isamber, directeur adjoint de l'unité « traitement du signal » à Matra Cap Système. Le premier algorithme traite la couleur, le second reconnaît le mouvement global tandis que la structure du panneau est analysée par le troisième. Celui-ci fait appel à des principes de reconnaissance de forme et a été couplé à un module d'apprentissage : avant l'épreuve, un opérateur entre en mémoire un certain nombre de points remarquables de l'image, que l'ordinateur devra repérer en priorité.

L'étape suivante consiste à suivre le panneau dans l'image, afin de pouvoir y insérer son remplaçant. Compte tenu de la rapidité des mouvements de caméra, cette tâche fait appel à des systèmes de calcul dérivés du guidage des missiles en phase terminale. *« Pour s'affranchir des effets de filé qui pourraient l'égarer, la machine doit être deux fois plus rapide que le temps réel, afin de revenir en arrière et recalculer l'image avant qu'elle soit transmise »*, ajoute Philippe Isamber. L'obstacle qui s'interpose devant le panneau est traité comme un *« bruit »*, qu'il convient de découper et de plaquer sur la portion virtuelle.

Pour réaliser la fusion de toutes ces données, Epsis peut effectuer plus de dix milliards d'opérations par seconde (10 gigaflops) et mobilise 512 processeurs qui fonctionnent en parallèle. *« La moitié de l'équipement est consacré aux contrôles de qualité »*, précise Philippe Isamber. Le camion censé transporter à l'avenir cet équipement sur les manifestations sportives a une valeur *« de plus de cinq millions de francs »*. Peut-on imaginer, avec quelques millions supplémentaires, de modifier les publicités que portent les joueurs ou celles qui ornent les voitures de course, par exemple ? *« C'est un objectif encore hors de portée,* répond Philippe Isamber. *Epsis traite des panneaux à deux dimensions. Au-delà, il faudra d'autres procédés et des puissances de calcul inimaginables. »*

Hervé Morin

Un marché européen de 15 milliards de francs

« *Sur le plan technique, des étapes prometteuses ont été franchies*, reconnaît Roland Faure, responsable de la technologie au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). *Mais les problèmes juridiques ne sont pas du tout réglés.* » Faudra-t-il comptabiliser ce nouvel espace dans les quotas publicitaires alloués aux chaînes ? Un logo devra-t-il être apposé à ces images pour prévenir qu'elles ont été « trafiquées » ? Mais surtout, et c'est là le point le plus épineux, comment s'effectuera le partage des dividendes entre les organisateurs des manifestations sportives et les diffuseurs ? Les annonceurs, eux, sont d'autant plus indécis qu'ils craignent d'être accusés de manipulation d'images.

« *En France, on se pose plus de questions philosophiques que dans les autres pays européens* », déplore Pierre Pleven, le directeur général de Symah Vision. Pour lui, cette frilosité fait le jeu des systèmes concurrents – développés par l'américain Princeton Electronic Billboard (PEB) et l'israélien Scidel –, tout aussi désireux de prendre leur part sur un marché publicitaire sportif qu'il évalue à 15 milliards de francs en Europe.

Le collège de la prévention des risques technologiques suspend ses activités

INSTANCE interministérielle placée auprès du premier ministre par un décret du 8 février 1989, le collège de la prévention des risques technologiques a décidé de suspendre ses activités à partir du 1er février. Depuis un an, cette commission d'experts indépendante, dont les douze membres et le président sont nommés statutairement par le président de la République, fonctionnait avec... quatre membres de moins, et sans président.

Pourtant, le dernier président en date, Jean-Jacques Salomon, arrivé à la fin de son mandat le 29 mars 1995, avait accepté d'assurer l'intérim pendant quelque temps, en attendant que M. Balladur puis ensuite M. Juppé procèdent aux nominations nécessaires. En l'absence de toute décision officielle, lassé d'attendre et constatant qu'il était « *hors d'état de délibérer valablement* », le collège s'est résigné à suspendre ses activités.

La décision prise par le collège de la prévention des risques technologiques est d'autant plus logique qu'il ne sait toujours pas officiellement s'il continue d'exister, Matignon souhaitant se séparer de cette instance interministérielle, pour des raisons essentiellement économiques. Une solution pourrait être le rattachement du collège au ministère de l'environnement.

Mais en tout état de cause, les « sages » du collège de la prévention des risques technologiques souhaitent, s'il devait y avoir rattachement, que leur indépendance en matière de droit de saisine et de droit de publication soit préservée. Elle seule peut leur permettre de jouer efficacement le rôle qui leur a été dévolu par le décret de création : évaluer les risques collectifs et les actions de prévention correspondantes dans les activités industrielles, les transports, les technologies nouvelles, et attirer l'attention des ministres responsables sur les sujets qui leur paraissent nécessiter une vigilance particulière.

Christiane Galus

Les ménages français résistent à la vague micro-informatique

***PAS PLUS DE* 1 %** des foyers français sont certains de s'équiper rapidement en micro-informatique. C'est ce qui ressort du sondage réalisé par l'institut d'études marketing GFK auprès de 800 foyers interrogés entre le 7 et le 17 décembre 1995. Les résultats, publiés par le mensuel *Sciences & Vie Micro*, montrent que l'engouement des Français pour l'ordinateur domestique demeure raisonnable. Si l'on ajoute les foyers déclarant qu'ils vont « *probablement* » s'équiper dans les trois mois, on atteint les 5 %.

Selon l'étude, 15 % des foyers français sont équipés d'un micro-ordinateur. Ce taux atteint 39 % aux Etats-Unis, 27 % aux Pays-Bas, 25 % en Allemagne, 21 % en Belgique et 16 % en Grande-Bretagne. L'informatique familiale se trouve au niveau des Caméscope (16 % des familles françaises en possèdent), derrière la télévision (70 %) ou l'automobile (86 %). On peut se féliciter de cette résistance à la mode informatique ou s'inquiéter d'un retard que la France ne semble pas en position de combler rapidement.

ÉLITISME PERSISTANT

Si le coût excessif demeure un obstacle pour 35 % des foyers interrogés, 49 % déclarent « *ne pas avoir l'usage* » d'un ordinateur et 30 % affichent leur « *manque d'intérêt pour l'informatique* ». L'institut GFK a poursuivi son analyse parmi les 15 % de foyers équipés afin de vérifier des idées reçues. Ces résultats doivent être considérés avec prudence, car ils s'appuient sur un échantillon de 100 personnes. Certains points confirment les déclarations de l'ensemble du panel.

Ainsi la croyance en une « *démocratisation de la micro-informatique* » se trouve infirmée par le montant des revenus des possesseurs d'ordinateur. Le plus fort taux d'équipement (42 %) concerne les foyers qui gagnent plus de 40 000 francs par mois. Parmi ceux dont le salaire mensuel est inférieur à 10 000 francs, seulement 12 % sont équipés. La stratégie de l'ensemble des constructeurs, sous l'impulsion du couple Intel-Microsoft, qui augmente sans cesse la puissance des ordinateurs en maintenant leur prix constant, joue un rôle dans la persistance de cet élitisme.

Mais l'étude fournit des conclusions contestables. A la question de savoir si « *un petit micro suffit à la maison* », l'institut estime pouvoir répondre « *pas du tout* ». Le sondage révèle que 24 % des familles informatisées sont équipées de micro-processeurs récents (Pentium ou Power PC). L'institut estime qu'aujourd'hui « *le micro domestique n'a rien à envier aux machines de bureau* ». Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de marché pour ces ordinateurs à 2 500 francs que plusieurs constructeurs (Olivetti, Sony...) projettent de fabriquer. Il lèveraient, en partie, l'obstacle du prix et leur spécialisation dans certaines applications pourrait stimuler l'utilisation d'Internet, qui reste confidentielle.

Michel Alberganti

REVUE DES REVUES

« EURÊKA »

La pollution des villes fait l'objet d'un dossier dans le numéro de février d'*Eurêka*. « *Les villes s'asphyxient*, rappelle le mensuel scientifique du groupe Bayard-presse. *Près d'un Français sur deux possède deux voitures ou plus. Une ville de 300 000 habitants connaît un trafic de l'ordre d'un million de déplacements personnels par jour, et la circulation a été multipliée par quatre depuis les années 60.* » *Eurêka* remet en perspective la situation des villes françaises avec celles du reste du monde, détaille l'origine et les effets sur la santé des quatre principaux polluants. Corinne Lepage, ministre de l'environnement, et Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, sont interrogées sur les solutions possibles.

★ *Eurêka* : 3, rue Bayard, 75008 Paris (19 francs).

« SCIENCE ET VIE JUNIOR »

Dans un dossier hors série consacré à la couleur, *Science et vie junior* décrit toute une palette de curiosités naturelles qui sont longtemps restées inexpliquées : aurore polaire, « couronne » et « gloire », arc-en-ciel et le fameux « rayon vert » cher à Jules Verne. Ce phénomène peut être observé au coucher du Soleil, avec beaucoup de chance et de patience. Il s'explique par la réfraction des rayons lumineux dans les hautes couches de l'atmosphère, et par la soustraction – par absorption et diffusion – de certaines longueurs d'onde, hormis la frange verte, qui peut ainsi colorer le ciel de façon fugace.

★ *Science et vie junior* : 1, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris (30 francs).

Les clients de Federal Express suivent leurs colis à la trace

SAN FRANCISCO, 9 heures du matin. Dori Maynard se ronge les sangs. Elle attend un colis, acheminé par Federal Express (FedEx), pour une réunion de la plus grande importance prévue le jour même à 10 heures. Avec la signature d'un gros contrat à la clé.

Elle connecte son ordinateur sur Internet, affiche la page d'accueil de FedEx, y inscrit le numéro d'envoi que son correspondant lui a fourni par courrier électronique et demande la situation présente du colis. En une fraction de seconde, elle apprend que le paquet a été pris en charge la veille à 17 h 44 au sud de Los Angeles et qu'il a quitté le siège local de FedEx à 21 h 22 pour arriver à l'aéroport d'Oakland, dans la baie de San Francisco, à 7 h 30, ce matin-là. Ensuite, le colis a été chargé par un camion à 8 h 33. Dori n'a donc plus qu'à attendre... quelques minutes.

Si, à 10 heures, l'expéditeur, qui sait dans quelle angoisse se trouve Dori, veut vérifier que le paquet est bien arrivé, il peut suivre la même démarche. Il apprendra que son colis a été livré à 9 h 24. Bientôt, il pourra même visualiser la signature de Dori Maynard, l'accusé de réception de son envoi.

Les amateurs de belles images virtuelles ont toutes raisons de dédaigner la page d'accueil de Federal Express : une nuit intersidérale traversée par un paquet FedEx. Elle illustre pourtant une des grandes vertus d'Internet. Le réseau des réseaux résout de façon économique les tâches les plus compliquées. Raison pour laquelle près de 100 000 entreprises y ont déjà pignon sur cyber-rue.

FedEx, par exemple, transporte chaque jour plus de 2,4 millions de lettres ou colis urgents entre 200 pays, reçoit quotidiennement 380 000 appels et effectue 21,5 millions de transmissions électroniques. De quoi se perdre. Dans ce monde qui ne cesse de courir après son ombre, un des principaux problèmes est l'anxiété des clients, qui payent assez cher pour vouloir que leurs paquets soient arrivés avant même d'être partis. Les demandes d'information sur la situation d'un envoi en cours ne constituent qu'une petite partie de toutes les communications brassées par FedEx. Les satisfaire est indispensable au bon renom de cette compagnie, dont la philosophie a le mérite de la clarté : clients, services, bénéfices.

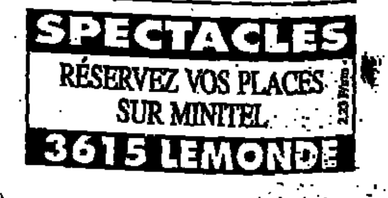
Le secret de FedEx s'appelle Cosmos, un système entièrement automatisé capable de situer de façon instantanée n'importe quel envoi grâce à son numéro d'identification. Rodé au cours des dix dernières années, il donnait pleine satisfaction, mais n'était directement accessible que par les employés de FedEx et certains très gros clients.

Depuis novembre 1994, FedEx permet à tous ses clients d'accéder directement à Cosmos par le biais d'Internet. L'instrument de suivi est le même, mais l'ouverture à tous change tout : les clients sont satisfaits par cet accès direct à l'information et la compagnie fait des économies... qu'elle se refuse à évaluer publiquement. Chaque jour, 10 000 colis (deux fois plus qu'il y a six mois) sont ainsi localisés sans aucune intervention humaine. Dans les rares cas où un client n'obtient pas instantanément la réponse qu'il attend, il peut envoyer un message électronique au « *trackmaster* », le Monsieur Loyal de ce cirque planétaire où virtuel et réel s'entrecroisent à l'infini.

Et si cela ne suffit pas, il reste toujours le coup de fil : même si elle change de nom, « *l'interactivité vocale* » ne devrait pas perdre ses droits.

Francis Pisani

★ Federal Express : http : //www. fedex. com.



La finale des Internationaux d'Australie opposera Boris Becker à Michael Chang

Le joueur américain a surclassé son compatriote André Agassi

L'Américain Michael Chang disputera, dimanche 28 janvier, la troisième finale de sa carrière d'un tournoi du Grand Chelem. La tête de série n°5 des Internationaux d'Australie a battu, jeudi 26 janvier, son compatriote André Agassi, tête de série n°2 et tenant du titre (6-1, 6-4, 7-6). Chang rencontrera l'Allemand Boris Becker (n°4), net vainqueur de l'Australien Mark Woodforde (6-4, 6-2, 6-0).

MELBOURNE
de notre envoyée spéciale

C'était la finale avant l'heure. André Agassi le savait bien. Michael Chang serait son adversaire le plus coriace, plus que les jeunes ambitieux qui avaient truffé sa première semaine d'obstacles et de sets perdus, plus que Jim Courier, auteur de deux sets énormes en quart de finale avant de céder. Il était alors devenu le nouveau numéro un mondial (*Le Monde* du 25 janvier). Jeudi 26 janvier, André Agassi savait que cette victoire-là se mériterait encore davantage car il était fatigué. Son énergie avait été drainée par dix jours de dur labeur pour gagner cinq matches au cours desquels il avait laissé sept sets et beaucoup de sueur.


TENNIS

Les choses ont mal commencé, c'est devenu une habitude pour lui depuis le début du tournoi. Un set perdu en une petite demi-heure face à un Chang compact comme à son habitude, qui ne cède pas un pouce de terrain. Drapé dans son ample tenue noir et blanc, Agassi joue très bien, un coup droit aplati le long de la ligne, une jolie amortie. Mais un beau coup n'est jamais parvenu à effacer dix fautes. André grogne, mais même cela n'est pas suffisant.

En face, Michael Chang comprend sa chance. Il court avec obstination derrière son adolescence et après un nouveau titre en tournoi du Grand Chelem à ajouter à sa victoire à Roland-Garros en 1989, lorsqu'il avait dix-sept ans. Recueilli dans sa quête, il ahane en galopant. Il cède un jeu dans la première manche avant d'en gagner trois dans la deuxième, dont deux sur les services d'Agassi. Celui-ci se réveille, accélère les mises en jeu et les coups droit. Même la volonté de Chang ne peut rien face à des balles trop bien placées. Agassi lui reprend deux services.

FAUTES CALAMITEUSES

Est-ce le démarrage du match ? Toujours pas. Michael empile les aces, les montées à la volée gagnantes, et varie les coups. Avec sa balle tantôt haut tantôt fusant dans les chaussettes d'André, il asticote son adversaire, en habituel empêcheur de jouer en force. Le revers d'Agassi reste en sommeil : c'est lui qui le perdra. Il lâche la deuxième manche, six jeux à quatre. Les changements de côté le montrent interloqué, son regard perdu dans le vide. Agassi, qui a si souvent rencontré Chang et qui l'a si souvent battu, ne sait pas comment le prendre, et c'est agaçant pour lui. *« J'étais à plat*, reconnaît le perdant triste. *Jouer contre le vent devant un adversaire aussi concentré que Michael ne m'a pas aidé, et je n'ai jamais pu être précis. C'est cela qui est embêtant avec le vent : un moment, on fait un coup sublime et on est un héros ; sur le point d'après, on a l'air d'un con. »*

Tourmenté par le vent, il sort bien de sa léthargie dans le troisième set, en emboutissant quelques accélérations et en grognant plus fort. Michael Chang est bien trop loin, même gêné par une minuscule douleur abdominale pour laquelle il a fait appeler le soigneur. Tout à l'heure, au changement de côté, il a fait signe à sa famille de prier pour lui et il s'est encore enfoui dans la partie. A grands coups de services gagnants ou de points terminés par les calamiteuses fautes d'Agassi, les deux hommes s'enferrent jusqu'au *tie-break*. André Agassi y marque deux malheureux points et contemple, cette fois désespéré, les passing-shots croisés de coup droit qui lui viennent d'en face. *« Le vent ne m'a pas du tout gêné*, dit Michael Chang. *J'ai placé mes coups sans m'en soucier et mon service était dans un de ses meilleurs jours. Je progresse tous les ans. »* Chang était arrivé à Melbourne avec une humeur de charme. Les vacances ont été parfaites. Il a marié son frère et entraîneur, Carl, et s'est octroyé quelques jours de ski. Un mois de décembre *« très agréable »*.

Après une convalescence de deux mois, la quinzaine australienne aura en revanche scié les jambes et le moral d'André Agassi. Elle aura été aussi mouvementée sur le court que dans la vie. Entre ses matches de marathonien, le meilleur vendeur de tickets du circuit a connu les turpitudes de son rang. Dans sa luxueuse suite, il s'est cassé la figure dans les escaliers et s'est fait mal au genou avant le début de l'épreuve. Il s'est ensuite fait remettre à l'ordre par son puissant sponsor, l'équipementier Nike, comme un écolier pris en faute. Crâne rasé et tête nue lors de son premier tour, André Agassi a été instamment prié de remettre un couvre-chef arborant la célèbre virgule. La casquette vissée lors d'une nocturne n'a pas fait l'affaire et l'homme a été très contrarié de nouer à nouveau un bandana dont le goût lui était passé. Il en aurait piqué une grosse colère. André Agassi repart d'Australie en numéro un mondial mais la consolation est maigre : *« C'est une place que l'on peut apprécier quand on joue son meilleur tennis »*, lâche-t-il.

Michael Chang, qui bat Agassi pour la première fois dans un tournoi du Grand Chelem, voudrait maintenant en finir avec cette malédiction qui lui interdit la victoire dans les rendez-vous majeurs depuis 1989. Après sa finale perdue aux Internationaux de France contre Thomas Muster, il se mesurera, dimanche, à l'Allemand Boris Becker (n°4). A vingt-huit ans, celui-ci court aussi après la réussite. Il n'a plus gagné de Grand Chelem depuis 1991, aux Internationaux d'Australie.

Bénédicte Mathieu

Première rencontre pour un titre

Il est venu aux Internationaux d'Australie pour la première fois en 1984, inaugurant son statut de joueur professionnel. Il s'est alors hissé jusqu'en quart de finale. Les courts étaient à cette époque plantés de gazon. Sur la nouvelle surface synthétique, il a gagné le tournoi en 1991 : sa dernière victoire en Grand Chelem. Vendredi 26 janvier, Boris Becker s'est qualifié facilement pour la finale du tournoi. Contre l'Australien Mark Woodforde, il a fait une démonstration de puissance et de vélocité.

A vingt-huit ans, l'Allemand veut espérer un triomphe, dimanche, contre Michael Chang. Le match est très ouvert. Dans leur tête-à-tête, Becker mène par trois victoires à une et la dernière est pour lui. Lors de la finale des Masters, en salle à Francfort, en novembre 1995, il avait gagné 7-6, 6-0, 7-6. Une année auparavant, Chang l'avait emporté sur dur et en extérieur (7-6, 6-2). Les deux hommes se rencontrent pour la première fois dans une finale d'un tournoi du Grand Chelem.

Philippe Candeloro et Eric Millot de l'ambition à la désillusion

Les deux Français se sont classés cinquième et huitième de l'épreuve masculine des championnats d'Europe

MERCREDI après-midi, à l'issue du médiocre programme technique de Philippe Candeloro et d'Eric Millot, Alexeï Mishine décidait d'*« inhumer »* le patinage français. *« Ce sont funérailles »*, affirmait en connaisseur l'entraîneur très respecté du champion olympique russe, Alexeï Urmanov. Jeudi 25 janvier, Candeloro et Millot ont conforté Mishine dans son opinion en signant leur plus mauvaise performance à ce niveau de compétition depuis 1991.


PATINAGE

Mal remis de leurs échecs respectifs dans le programme court, les deux Français se sont révélés incapables de déployer l'énergie nécessaire pour créer la surprise dans le programme libre. Deux chutes et un refus sur le triple axel, une rotation incomplète sur la triple boucle piquée ont découragé les amateurs de tenter d'identifier les sauts réussis par Eric Millot. Vétéran de la compétition à vingt-sept ans, le Parisien, qui patine travesti en cow-boy sur des musiques de western, manquera quelque peu de coffre pour conquérir à Edmonton, dans l'Ouest canadien, les faveurs des juges des championnats du monde dans un mois et demi.

PRODUIT DE CONSOMMATION

Plus inquiétant encore est le manque de lucidité qu'affichait jeudi Philippe Candeloro, alias Lucky Luke, après une prestation relevant davantage du gala que de la compétition internationale. *« En me tenant un peu mieux, avec ce que les autres ont fait, je gagne le libre et c'est bonnard*, a affirmé le champion de France. *J'avais digéré la déception de mercredi dans la nuit. J'étais très confiant et, à chaque fois que je suis trop confiant, ça foire. Si le triple flip était passé, je faisais un autre triple derrière. »* Avec des si... Seulement voilà, une chute malencontreuse sur le triple flip, un retournement inopportun sur le triple lutz, une réception laborieuse sur la triple boucle, et la voie du podium était libre pour la jeune armada des pays de l'ex-Union soviétique, appliquée et bûcheuse.

En l'absence d'Urmanov, souffrant d'une conjonctivite, l'Ukrainien Viacheslav Zagorodniouk, vingt-trois ans, médaille de bronze l'an passé à Dortmund, s'est imposé sans conteste avec un programme lisse et d'une grande finesse. Ilia Kulik, le Russe, champion sortant, dix-huit ans (*Le Monde* du 26 janvier), a confirmé son énorme potentiel en terminant troisième derrière son compatriote Igor Pashkevitch. Kulik, malgré une éblouissante présence sur la glace, a souffert de son manque d'expérience pour digérer l'incroyable chemin parcouru depuis son titre mondial juniors d'il y a seulement treize mois.

La régularité de ces jeunes et ambitieux champions, auxquels s'adjoindront au mondial d'Edmonton le solide Urmanov et le tenant du titre, le Canadien Elvis Sotjko, ne permettent pas à Philippe Candeloro et à Eric Millot de rêver raisonnablement au podium dans un proche avenir. Sauf concours de circonstance exceptionnel.

Le temps presse donc. André Brunet, l'entraîneur de Candeloro, l'a reconnu : *« La conception d'ensemble est à reprendre, c'est une défaite. »* Son élève, blessé cet été, accuse un retard de deux mois dans sa préparation. Consacré par le bronze olympique de Lillehammer, l'argent et le bronze mondial de 1994 et 1995, Candeloro a été élevé en France au rang de star. Son contrat annuel avec TF 1 lui rapporterait 1 million de francs. Il est, en outre, devenu la vedette d'une publicité télévisée vantant le nouveau parfum d'une firme cosmétique. Aux derniers championnats de France, son ami Stéphane Bernadis, médaillé de bronze en couple à Sofia avec Sarah Abitbol, avouait ne pas envier Philippe : *« Il ne peut plus bouger. Moi, au moins, personne ne me demande rien. »*

Trop sollicité, Candeloro aurait-il oublié les exigences de sa discipline, l'absolue nécessité de s'imposer des objectifs précis comme l'obligation de batailler pour les atteindre ? Aurait-il décidé de ne plus se contenter que de coups ponctuels ? Son ancien programme, patiné sur la bande originale du film *Le Parrain*, offrait la véritable épaisseur d'un moment d'histoire vécue. Dans ce rôle, Philippe Candeloro incarnait un personnage tour à tour émouvant et haïssable, mais de chair et d'os. Face au Parrain, Lucky Luke et sa mèche gominée a l'aspect factice d'un produit de consommation destiné à l'exportation, calibré pour Edmonton. Plus de cœur, nulle émotion. Rien de la dramatique expression corporelle ni du tempérament avec lesquels Candeloro charmait son public. Seulement du show, trop clinquant. Philippe Candeloro serait-il à court de sensibilité ?

Patricia Jolly

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS

4e Tour retour

Poule A

Malaga (Esp.) - Olympiakos (Grè.)	76-77
Irakls Saloni. (Grè.) - CSKA Mosc. (Rus.)	71-68
Antibes (Fra.) - Istanbul Ulker (Tur.)	86-79
Bayer Leverkusen (All.) - Trévise (Ita.)	60-77

Classement : 1. Trévise, CSKA Moscou, 19 ; 3. Olympiakos, 18 ; 4. Istanbul Ulker, Antibes, 16 ; 6. Malaga, Bayer Leverkusen, 15 ; 8. Iraklis Salonique, 14.

Poule B

FC Barc. (Esp.) - Mac. Tel-Aviv (Isr.)	84-80
Buckler Bol (Ita.) - Benfica Lsb. (Por.)	97-81
Cibona Zag. (Cro.) - Real Mad. (Esp.)	64-59
Panathinaïkos (Grè.) - Pau-Orthez (Fra.)	67-69

Classement : 1. FC Barcelone, 19 ; 2. Panathinaïkos, 18 ; 3. Pau-Orthez, Cibona Zagreb, Real Madrid, 17 ; 6. Buckler Bologne, Maccabi Tel-Aviv, 16 ; 8. Benfica Lisbonne, 12.

FOOTBALL

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS

Groupe C

Zaïre - Liberia 2-0

Classement final : 1. Gabon, 3 ; 2. Zaïre, 3 ; 3. Liberia, 3.

Groupe D

Tunisie - Côte-d'Ivoire	3-1
Ghana - Mozambique	2-0

Classement final. 1. Ghana, 9 ; 2. Tunisie, 4 ; 3. Côte-d'Ivoire, 3 ; 4. Mozambique, 1.

Tableau définitif des quarts de finale à l'issue de la première phase : Afrique du Sud - Algérie ; Egypte - Zambie ; Ghana - Zaïre ; Gabon - Tunisie.

CHAMPIONNAT D'ESPAGNE

23e journée

Atletico Bilbao - Real Madrid	0-5
Rayo Vallecano - Oviedo	1-2
Real Saragosse - Real Betis	1-2
Valladolid - Valence	2-5
Deportivo La Corogne - St-Jacques Compostelle	2-0
Celta Vigo - Salamanque	2-1
Espagnol Barcelone - Tenerife	2-1
Séville - Albacete	1-1
Sporting Gijon - Real Sociedad	1-1
Atletico Madrid - Racing Santander	2-0
Merida - FC Barcelone	0-0

Classement : 1. Atletico Madrid, 52 ; 2. Espagnol Barcelone, 45 ; 3. FC Barcelone, 43 ; 4. St-Jacques Compostelle, 43 ; 5. Valence, 42 ; 6. Real Betis, 37 ; 7. Real Madrid, 36 ; 8. Deportivo La Corogne, 35 ; 9. Tenerife, 35 ; 10. Celta Vigo, 31 ; 11. Real Sociedad, 30 ; 12. Atletico Bilbao, 29 ; 13. Sporting Gijon, 27 ; 14. Real Saragosse, 26 ; 15. Oviedo, 26 ; 16. Merida, 23 ; 17. Séville, 23 ; 18. Rayo Vallecano, 23 ; 19. Salamanque, 22 ; 20. Albacete, 22 ; 21. Racing Santander, 22 ; 22. Valladolid, 14.

PATINAGE ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Messieurs

1. V. Zagorodniuk (Ukr.) ; 2. I. Pashkevitch (Rus.) ; 3. I. Kulik (Rus.) ; 4. S. Cousins (G-B) ; 5. P. Candeloro (Fra.) ; (...) 8. E. Millot (Fra).

TENNIS

INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE

Simple messieurs

Demi-finales

Michael Chang (E-U, n° 5) bat André Agassi (E-U, n° 2) 6-1, 6-4, 7-6 (7/1) ; B. Becker (All., n° 4) b. M. Woodforde (Aus.) 6-4, 6-2, 6-0.

Le Challenge international de Paris au fleuret cherche des partenaires

L'épreuve majeure de la Coupe du monde n'est plus soutenue que par la mairie

LE TOURNOI au fleuret le plus prestigieux du monde est décidément perturbé ces dernières années. Le Challenge international de Paris (CIP), qui a lieu dimanche 28 janvier au stade Pierre-de-Coubertin, est à la recherche de sponsors. L'édition de cette année, comme la précédente, ne doit son existence qu'à l'aide de la Mairie de Paris. Après le départ de la marque d'apéritifs Martini et Rossi en 1990, le fabricant de produits d'hygiène Fabergé a décidé à son tour, il y a deux ans, de se retirer d'une épreuve considérée comme le « Wimbledon de l'escrime ».

Pourtant, dès la création du Challenge, en 1947, époque à laquelle le parrainage sportif n'en est qu'à ses balbutiements, l'escrime avait plutôt bien tiré son épingle du jeu en signant un contrat de partenariat avec Martini. Christian d'Oriola, premier vainqueur du Challenge, assurait, dès le départ, sa renommée pour en faire une épreuve incontournable de la Coupe du monde.

La loi Evin, en 1990, a mis fin à ce cocktail d'escrime et d'apéritif. Sous la pression de la nouvelle réglementation sur la publicité pour les boissons alcooliques, la Fédération française d'escrime (FFE) est obligée de trouver un nouveau partenaire. A huit mois de l'édition 91, son président, Pierre Abric, dépité, explique dans une émission de radio les déboires de sa discipline, qu'il considère comme *« la première victime de la loi Evin »*. Le directeur de Fabergé France, qui écoute l'émission, est immédiatement séduit par l'idée de sponsoriser le Challenge. Pour 1 million de francs par épreuve, le « Martini » devient le « Challenge Fabergé ».

L'idylle sera de courte durée. En 1995, le fabricant de produits d'hygiène décide d'offrir une dimension mondiale à sa stratégie de communication. *« L'image de l'escrime, qui bénéficie d'une incontestable notoriété en France, n'était pas exportable sur les marchés anglo-saxons, sur lesquels nous sommes très présents »*, explique Laurent Boileau, responsable de produits chez Fabergé. Le groupe délaisse donc le fleuret au profit de la voile, jugée plus *« porteuse »*.

Il reste alors trois mois à la FFE et à la Ligue de Paris, coorganisateurs du tournoi, pour trouver le financement nécessaire à sa survie. Face à la menace de disparition de l'épreuve, la Mairie de Paris décide de sauver l'essentiel en mettant à sa disposition le stade Pierre-de-Coubertin et une subvention de 130 000 francs. Si elle implique la fin des fastes d'antan, cette aide, reconduite cette année, a au moins le mérite d'exister. L'avenir reste pourtant incertain, même si Dominique Cane, l'adjoint au maire chargé des sports, se veut rassurant : *« La Ville est prête à poursuivre son effort, mais ce n'est pas forcément sa vocation de prendre en charge la totalité du financement du tournoi. Il est essentiel de trouver des partenaires extérieurs. »*

Selon Pierre Abric, deux ou trois sponsors – pour l'instant anonymes – sont actuellement sur les rangs. Mais le temps presse. La Fédération internationale d'escrime, qui a accordé à l'épreuve le label prestigieux de « Grand Prix » *(lire ci-contre)*, pourrait, à terme, ne plus se contenter d'une organisation à petit budget. Aussi, pour compenser le manque de financement, le tournoi est désormais payant pour les spectateurs. La décision a fait grimacer plus d'un escrimeur, habitué à la gratuité d'un sport qui reste amateur dans l'âme. En 1995, le CIP n'a d'ailleurs pas réussi à remplir le stade Coubertin, d'habitude archicomble pour l'événement.

Au-delà de cette question du sponsoring se pose le problème de la révolution interne à laquelle l'escrime doit s'atteler. Ce sport doit devenir plus attractif, plus accessible au public, bref plus médiatique. Le Comité international olympique a même menacé un temps de rayer certaines épreuves des J.O. si l'escrime ne s'adaptait pas à ces nouvelles contraintes.

La réforme est en cours : le matériel évolue et les règlements se simplifient (*Le Monde* du 25 juillet 1995). Gage de la réussite de cette adaptation, l'escrime est parvenue, depuis quelques années, à attirer des partenaires comme l'UAP ou la BNP sur d'autres tournois. Ces résultats permettent à Pierre Abric de demeurer confiant dans la capacité du CIP d'accueillir dès 1997 de nouveaux sponsors.

Stéphane Lauer

Un tremplin pour Atlanta

A 178 jours des Jeux olympiques d'Atlanta, le Challenge international de Paris constitue une étape décisive pour la qualification des fleurettistes français. Classée seul « grand prix » de la saison par la FIE, l'épreuve permet au vainqueur d'empocher un bonus de points pour le classement de la Coupe du monde. Pour avoir des chances de se qualifier, les Français doivent terminer dans les seize premiers de celui-ci. Lionel Plumenail, vainqueur du CIP en 1995, est le mieux placé (2e), suivi de Franck Boivin (7e) et de Philippe Omnès, champion olympique en titre (11e).

■ **BASKET : les basketteurs de Pau-Orthez** ont réussi, jeudi 25 janvier, un exploit en allant battre sur le fil (67-69) les Grecs du Panathinaïkos, premiers de leur poule, à Athènes. Avec ce succès, les Béarnais se replacent en bonne position pour accéder aux quarts de finale du championnat d'Europe des clubs. Antibes a, pour sa part, arraché un succès vital (86-79) face aux Turcs de l'Ulker Istanbul à l'Espace Piscine.

■ **RUGBY : le demi d'ouverture de Brive Alain Penaud** retrouvera la ligne des trois-quarts du XV de France à l'occasion d'Ecosse-France comptant pour le Tournoi des cinq nations, le 3 février à Murrayfield. Agé de vingt-six ans, Penaud prendra au centre de l'attaque la place du Dacquois Richard Dourthe, suspendu pour un mois par la commission de discipline de la FFR pour avoir marché sur la tête de l'Anglais Ben Clarke. La composition de l'équipe de France est la suivante : Jean-Luc Sadourny ; Emile Ntamack, Alain Penaud, Thomas Castaignède, Philippe Saint-André (cap) ; (o) Thierry Lacroix, (m) Philippe Carbonneau ; Laurent Cabannes, Fabien Pelous, Abdelatif Benazzi ; Olivier Roumat, Olivier Merle ; Christian Califano, Jean-Michel Gonzalez, Michel Périé.

■ **DOPAGE : la cour d'appel de Munich** rendra le 28 mars sa décision sur la légalité de la suspension pour trois ans infligée pour dopage à l'ancienne reine du sprint allemand Katrin Krabbe, double championne du monde du sprint (100 et 200 mètres). Contrôlée positive le 24 janvier 1992, Katrin Krabbe (26 ans) avait été suspendue pour un an par la Fédération allemande (DLV). Cette peine avait ensuite été prolongée par la Fédération internationale jusqu'au 23 août 1995. Le 17 mai 1995, la justice avait partiellement donné raison à Katrin Krabbe en première instance : les magistrats avaient jugé contraire à la loi cette double condamnation. – *(AFP.)*

■ **Le gardien de but de l'AS Monaco, Fabien Barthez, a annoncé**, jeudi 25 janvier, qu'il participera à une campagne de prévention contre l'usage des produits stupéfiants. Le gardien international, qui avait consommé du cannabis et avait été contrôlé positif, le 3 octobre, s'était vu infliger une sanction de quatre mois de suspension dont deux avec sursis.

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS

Problème n° 900

HORIZONTALEMENT

I. Est ici à sa juste place. – II. Vive. La sérénité incarnée. – III. Un des seuls dragons qui nous reste. – IV. Pronom. Aura donc bien servi. L'actualité la plus récente. – V. Souhaite la fin des hostilités. Note. Equipa. – VI. Baie. Se rendirent à David. – VII. Rendent ce qu'on leur donne. Roi. – VIII. Avait sa place dans la musique d'antan. Appel. Participe. – IX. Tout s'y confond dans le bon sens. Fait des affaires avec le bâtiment. – X. Au Japon. De la terre jusqu'au ciel. – XI. Ne sont plus menaçantes.

VERTICALEMENT

1. Partition à deux voix ou plus. – 2. Fugitive. – 3. On y mène l'instruction. Haché. – 4. Si elle se partage, c'est avec le raisin. A laissé le souvenir de sa civilisation. Note. – 5. Tel un pli. Pour le moujik. – 6. Surréaliste limpide. Pour l'attaque ou la défense, après remise en ordre. – 7. Eternellement pour le chef du vieux chef. Compagnon de douleur. – 8. L'image comme vérité. On l'a entraîné pour les courses. – 9. Elles sont loin de la rigueur. – 10. S'est perché loin de la mer. Porta la couronne à Rome. Très mal élevé. – 11. Pronom. Le ciel, après la dissipation des brouillards. – 12. Cadres.

SOLUTION DU N° 899

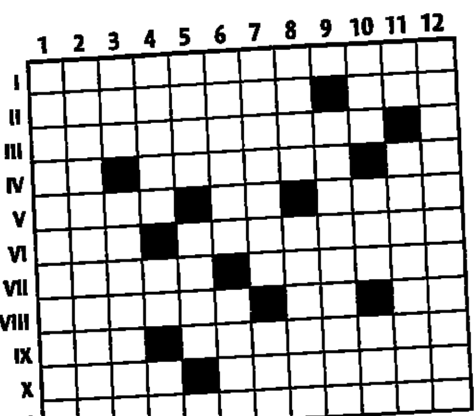
Horizontalement

I. Marivaudages. – II. Amère. Retenu. – III. Nageuse. Trop. – IV. Ozu. FO. Pièce. – V. Eole. Moiré. – VI. Unanimité. PV. – VII. Veto. Ego. CEI. – VIII. Insinuants. – IX. Inoculé. Rire. – X. Ernée. Naudin. – XI. Ressentiment.

Verticalement

1. Manœuvrier. – 2. Amazone. Nre. – 3. Régulations. – 4. Ire. Enoncés. – 5. Veuf. Suée. – 6. Sommeil. – 7. Ure. Oignent. – 8. De. Pitou. Ai. – 9. Attire. Arum. – 10. Gérée. Cnide. – 11. Enoc. Pétrin. – 12. Supervisent.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)

Problème n° 901

Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. EEIPRRUX. – 2. ACCCORS. – 3. CIINSTU. – 4. AABCERT. – 5. CEILNSST (+1). – 6. AEHIINT (+1). – 7. ACEEIIRS (+1). – 8. EILOORST. – 9. ELPSTUU. – 10. DEEEILNV. – 11. EEELSTTU. – 12. ACDLOSTY. – 13. AAEIPRX. – 14. AADDEGIN. – 15. HLORSVY. – 16. ADEEIILS. – 17. EIIINRT. – 18. ABNNORT. – 19. ABEELLS (+1). – 20. EEEMNST. – 21. DEEIORST (+2). – 22. EEINOSS (+1).

VERTICALEMENT

23. CHINOPTU. – 24. AABDIOZ. – 25. AEEIILNN. – 26. ADEOOPS. – 27. ACEEIRSS (+3). – 28. ACEERRS (+5). – 29. ADNORSXY. – 30. CEEEIRT (+2). – 31. IINNOSSU (+2). – 32. DEEORST (+1). – 33. AEEILRST (+8). – 34. ACEHILPR. – 35. DEEISSV (+1). – 36. AEEILSU. – 37. ADMNOY. – 38. AABCESST. – 39. ABEILST (+7). – 40. EEHISTT. – 41. EEEMRSU (+2). – 42. ACEEHLN. – 43. AEELLNPT. – 44. EIOSSTT (+1). – 45. AEERSSU (+2).

SOLUTION DU N° 900

1. VANITEUX. – 2. TERTRE. – 3. ETUVANT. – 4. APITOIES (POETISAI). – 5. ROSETTE. – 6. NOCEUR (CORNUE). – 7. SAURAGE. – 8. BINOCLE. – 9. GAINERIE (GAINIERE). – 10. AXIALES. – 11. ALTERNAT (ALERTANT ALTERANT RATELANT RELATANT). – 12. PLAFOND. – 13. CABRAS. – 14. AMIENOIS. – 15. MENTEUSE. – 16. CARAMEL (CAMERAL...). – 17. PRESSION. – 18. ENSIMES (MESSINE SIEMENS). – 19. SEPIOLES (SPOLIEES). – 20. ISEROIS. – 21. VERANDA. – 22. AMPLIS. – 23. ATONAUX. – 24. MERULE (EMULER LEMURE MEULER). – 25. INOPINE. – 26. GAILLETS (TILLAGES). – 27. ALEZANES. – 28. ENTUBIEZ. – 29. UTERINS (SUINTER INTRUSE RUTINES RUSTINE). – 30. FOISONNE. – 31. INSENSES. – 32. ANGORAS. – 33. POECILE, portique orné de peintures (antiq. gr.) (PICOLEE POLICEE). – 34. CHAPEES. – 35. AORISTE (OTARIES...). – 36. TIREFOND (REFONDIT). – 37. RAMOLLO. – 38. AIRAMES (AIMERAS). – 39. ESCAMOTA. – 40. SILANES (SALIENS...).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE

Problème n° 1669

LE PLACEMENT DE KIT

Un bon technicien doit avoir l'esprit de sacrifice, comme l'a prouvé, dans cette donne, l'Américain Kit Woolsey.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ R 10 9 6 3 ♡ R ◇ R 10 4 ♣ R 10 5 2		
♠ 5 ♡ D 10 7 6 4 3 ◇ D 6 5 2 ♣ 7 3		N / O E / S		♠ A ♡ V 9 5 2 ◇ A V 9 7 ♣ D 9 8 4
		♠ D V 8 7 4 2 ♡ A 8 ◇ 8 3 ♣ A V 6		

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud Woolsey	Ouest Weinstein	Nord Manfield	Est Stewart
1 ♠	passe	3 SA	contre
4 ♠	5 ♡	passe	passe
5 ♠	passe	passe	passe

Ouest (Weinstein) ayant entamé le 4 de Cœur pour le 5 d'Est (Fred Stewart), *comment Woolsey, en Sud, a-t-il gagné* CINQ PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Woolsey comprit immédiatement qu'Est avait forcément les deux As pour son contre d'appel et qu'on pouvait assurer le contrat si Est avait l'As de Pique sec. Woolsey décida donc de faire un jeu d'élimination en vue d'une mise en main et, *après avoir pris le Roi de Cœur avec l'As pour couper le 8 de Cœur*, il joua atout. Est prit avec l'As de Pique sec, mais il n'eut d'autre choix que de jouer Cœur dans coupe et défausse, ou Carreau qui libère le Roi de Carreau du mort, ou Trèfle dans la fourchette.

Si Est avait eu l'As de Pique second, il aurait rejoué atout, mais le déclarant aurait eu encore la ressource de l'impasse à Trèfle sur Est en espérant que la Dame de Trèfle serait troisième et que Sud pourrait *défausser un Carreau sur le quatrième Trèfle* du mort afin de ne concéder que l'As de Pique et l'As de Carreau...

ÉMULE DE MACHIAVEL

La ruse est une arme encore mal connue, comme le montre cette donne jouée au cours d'un championnat de l'ex-URSS, une compétition comparable à notre Coupe de France. Le héros a été le Moscovite Alexandre Garkavy, qui a tendu aux défenseurs un piège difficile à imaginer.

Ouest	Nord / Sud	Est
	♠ 5 ♡ V 10 3 2 ◇ V 8 6 4 3 ♣ V 9 2	
♠ 9 7 ♡ A D 5 ◇ R D 10 9 5 ♣ R 10 6	N / O E / S	♠ D 6 4 ♡ R 8 6 4 ◇ 7 2 ♣ 8 7 4 3
	♠ A R V 10 8 3 2 ♡ 9 7 ◇ A ♣ A D 5	

Ann : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ◇	passe	passe	4 ♠
passe	passe	passe	

Ouest a entamé le Roi de Carreau pour l'As sec de Sud qui a tiré As Roi de Pique, mais la Dame de Pique n'est pas tombée ; et, quand Sud a continué atout, Est a fait la Dame de Pique et a rejoué le 2 de Carreau. Manifestement, la chute était inévitable, à moins d'utiliser un stratagème machiavélique. *Quel a été le piège* qui a pu permettre à Garkavy de gagner ce contrat de QUATRE PIQUES théoriquement infaisable ?

Note sur les enchères

Quand Ouest a ouvert, Sud doit renoncer au chelem et déclarer « 4 Piques ». Toute autre enchère (notamment « contre ») ne ferait que compliquer la tâche du partenaire, qui a forcément une main très faible.

COURRIER DES LECTEURS

Le « Bulldog System »

« Parmi les systèmes américains connus, il y a, paraît-il, le Bulldog System. En quoi consiste-t-il ? », demande J. Maria.

Créé dans les années 50 par Hanna et Steen, ce système était différent du Standard américain par l'emploi de l'ouverture de « 1 SA » de 12 à 14 points non vulnérable et de 17 à 19 points vulnérable. Il comprenait plusieurs conventions spéciales qui ont, pour la plupart, été abandonnées.

Philippe Brugnon

ÉCHECS

Etude n° 1673

TOURNOI DE HASTINGS (1996)
Blancs : A. Miles.
Noirs : J. Hodgson.
Gambit-D. Défense slave.

1. Cf3	d5	20. 0-0	dç7
2. d4	ç6	21. Tf-ç1 (o)	Fxç4
3. ç4	dxç4 (a)	22. Cxç4	Cç-é7
4. é3	b5 (b)	23. Db3	Ta7
5. a4	é6	24. g3 (p)	Tb8
6. axb5 (ç)	çxb5	25. Rg2	h6
7. b3	Fb4+ (d)	26. Tç2	Cç3 (q)
8. Fd2	Fxd2+	27. Txa5! (r)	Txa5
9. Cbxd2	a5	28. Cxa5	Dxa5 (s)
10. bxç4	b4 (é)	29. Txç3!	bxç3 (t)
11. Cé5 (f)	Cf6 (g)	30. Dxb8+	Rh7
12. Da4+	Cf-d7 (h)	31. Db7! (u)	f5 (v)
13. ç5! (i)	0-0	32. Dxé7!	ç2
14. Cé-ç4 (j)	Cf6	33. Dxé6!	ç1-D
15. Fé2 (k)	Cd5	34. Dxf5+	g6 (w)
16. Ff3 (l)	Fd7	35. Df7+	Rh8
17. Dç2	Fb5	36. Df8+	Rh7
18. Cd6	Fa6 (m)	37. Fd5	Dh1+ (x)
19. Cb-ç4	Cç6 (n)	38. Rxh1	abandon

NOTES

a) Cette tentative de conserver le pion par b7-b5 donne lieu à des complications qui passent, généralement, pour être favorables aux Blancs.

b) Après 4..., Fg4 ; 5. Fxç4, é6 ; 6. h3, Fh5 ; 7. Cç3, Cd7 ; 8. 0-0, Cg-f6 ; 9. é4, les Blancs ont un jeu agréable (Ribli-Ljuboevic, Amsterdam, 1986).

ç) Le plus simple, mais 6. b3 a aussi ses partisans ; par exemple, 6..., Fb4+ ; 7. Fd2, Fxd2+ ; 8. Cfxd2 (et non 8. Cbxd2?, ç3), a5 ; 9. axb5, çxb5 ; 10. bxç4, b4 ; 11. Df3, Ta7 ; 12. Dg3, Cç6 ; 13. Dxg7, Df6 ; 14. Dg3.

d) Ou 7..., Cf6 ; 8. bxç4, bxç4 ; 9. Fxç4, Fb4+ ; 10. Fd2, Fxd2+ ; 11. Cbxd2, 0-0 ; 12. 0-0, et les Blancs sont mieux.

é) Telle est la position de base recherchée par les Noirs dans cette variante : en fin de partie, les deux pions passés sur l'aile-D sont un atout important.

f) 11. ç5! est aussi à envisager comme le montre la partie Malanjuk-Maljutine (Forli, 1992) : 11..., Cf6 ; 12. Fb5+, Fd7 ; 13. Da4, 0-0 ; 14. Cé5!, Fxb5 ; 15. Dxb5, Dç7 ; 16. Cd-ç4, Cf-d7 ; 17. Cxd7, Cxd7 ; 18. Txa5, Txa5 ; 19. Cxa5, et les Blancs ont un pion de plus.

g) Pare 12. Df3.

h) Et non 12..., Fd7 à cause de 13. Cxd7 suivi de ç5 et de Fb5.

i) Menace 14. ç6, Cb6 ; 15. ç7+ avec gain.

j) 14. Cd-ç4 permettrait aux Noirs d'alléger la pression par l'échange 14..., Cxé5.

k) 15. Cxa5 est prématuré : 15..., Cç6 ; 16. Dxç6, Txa5, etc.

l) Et non 16. 0-0?, Cç3.

m) La case ç6 est réservée au C-D.

n) Protégeant à temps le pion a5.

o) Menaçant 22. Fxd5, éxd5 ; 23. Cb6.

p) Avant de passer à l'attaque du pion vulnérable a5, les Blancs consolident tranquillement la position de leur R, leur adversaire ne disposant d'aucun contre-jeu évident.

q) Pare la menace Tç-a2.

r) Une combinaison qui récompense les efforts des Blancs et récolte le pion a5.

s) Se défendre avec un pion de moins, dans cette position déjà inférieure, équivaut à une mort lente. Les Noirs s'engagent dans une contre-combinaison qui n'échouera que de justesse.

t) Sacrifiant la T. 29..., Cd5 ; 30. Fxd5, éxd5 ; 31. Tç2 est sans espoir pour les Noirs, alors que le pion ç...

u) 31. Db3 gagne aussi, mais les Blancs choisissent la voie la plus élégante.

v) Si 31..., ç2? ; 32. Fé4+.

w) Le mat est imparable. 34..., Rh8(g8) n'évite pas le mat.

x) Ou 37..., h5. 38. Fg8+, Rh8 ; 39. Ff7+, Rh7 ; 40. Dg8+, Rh6 ; 41. Dxg6 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1672
R. J. TIMMER (1992)

(Blancs : Ré1, Th1, Fb1, Cf4, Ph2. Noirs : Rg8, Tb8, Fd6, Pg5.)

1. Fa2+, Rg7 ; 2. Ch5+! (seul coup gagnant), Rg6! (menaçant 3..., Tb2 et 3..., Th8) ; 3. Cg3, Tb2! ; 4. Fd5, Txh2! ; 5. Fé4+!!, Rf6(f7) forcé ; 6. 0-0+!, et les Blancs gagnent.

Si 2. Cé6+?, Rg6 ; 3. 0-0, Fxh2+! ; si 2. Cd3?, Th8! ; si 2. Cé2?, Tb2.

ÉTUDE N° 1673
K. EUCKEN (1946)

Blancs (3) : Rh7, Fh8, Cd2.
Noirs (3) : Rg5, Pd4 et é2.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

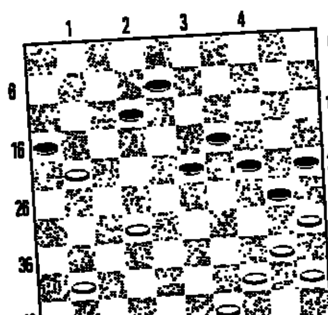
DAMES

Problème n° 523

LE COIN DU DÉBUTANT

LE COUP ROYAL

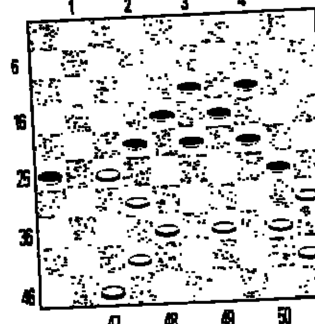
5e exemple :

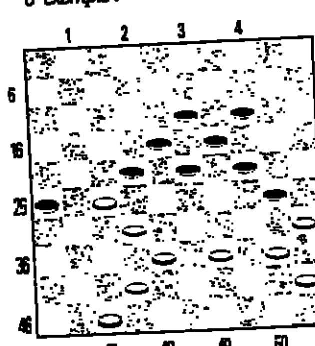


Les Blancs jouent et gagnent.

Solution : les Blancs proposent un choix empoisonné [*proposta avvelenata*] par 32-28 ! (16 × 27 ou 23 × 32) 49-43 (23 × 32 ou 16 × 27) 43-38 (32 × 43) 44-39 (43 × 34) [le pion noir initialement à 23 est conduit à la case 34 après un sacrifice de trois pions, principales caractéristiques du coup royal] 40 × 20 [troisième caractéristique du thème : *pedina 40 assassina*] (25 × 14) 35 × 2, dame, +.

6e exemple :





Les Blancs jouent et gagnent.

Trois fausses solutions [*soluzioni sbagliate*].

1re fausse solution : 27-21 (26 × 17) 32-28 (23 × 34) 40 × 9 (13 × 4) 35 × 13 (18 × 9), N + 1 et + dans cette position.

2e fausse solution : 38-33 (22 × 31) 32-28 (23 × 32) 42-38 (32 × 34) 40 × 9 (13 × 4) 35 × 22 (31-36) puis (26-31) (31-37), etc., =.

3e fausse solution : 47-41 (22 × 31) 32-28 (23 × 34) 40 × 9 (13 × 4) 35 × 22 (31-36) 41-37 (26-31) 37 × 26 (36-41), etc., =.

Solution : 32-28 (23 × 34) 40 × 9 et si *a)* (22 × 31) 35 × 24 (13 × 4, *a1*) 24 × 22, +.

a1) (19 × 30) 9-3, etc., +.

b) (13 × 4) 35 × 13, les Noirs sont mat avec la montée du pion à 45 [*pedina rampicante*] après (9-13).

L'UNIVERS MAGIQUE

Gain radical exécuté, dans la position ci-dessous, avec les Noirs, par l'ex-champion du monde Wiersma, au tournoi de Hoogezand, en 1975.

N+ comme suit : (23-28) 33 × 22 (12-18) 22 × 13 (2-8) 13 × 2 (30-35) 2 × 30 (25 × 41) !, + [*passeggiata di salute*].

SOLUTION DU PROBLÈME N° 522
J. BIRMMAN (1972)

Blancs : dames à 25 et 48, pions à 24 et 45.
Noirs : dame à 3, pions à 12, 28 et 32.

48-30 !! (28-33) [si (32-37) 24-19 !!, mat ; ou si (12-18) 24-20 !! (3-26) 30-8 (26 × 3) 20-14 !, +] 30-39 !! [fabuleux] (33 × 44) 45-40 (44 × 35) 24-19 !! [fantastique stratégie] (3-8) [condamné par harcèlements insoutenables] 25-3 (8 × 24...) 3 × 15 !!, +. Un *fior fiore* signalé en 1976 par le grand expert J.-F. Moser.

PROBLÈME N° 523
A. BIZOT (1941)



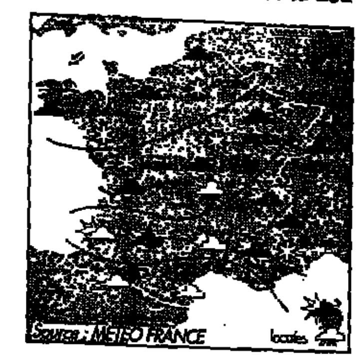
Les Blancs jouent et gagnent.

Autre *fior fiore* signalé également par J.-F. Moser en 1976. Solution (elle aussi particulièrement difficile) dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

Froid au Nord, douceur au Sud

LA DÉPRESSION centrée au large du Portugal et l'anticyclone de Sibérie qui s'étire jusqu'à l'Islande engendrent un flux de nord-est rapide sur la moitié nord du pays, contre un flux de sud sous le 45e parallèle. De l'air froid plonge par le Nord et s'oppose aux remontées chaudes de sud qui concernent le sud de la Loire. La France est donc coupée en deux, avec de l'air froid et quelques flocons de neige au nord de la Loire, contre de la douceur et un soleil dominant au sud.



Prévisions pour le 27 janvier vers 12h00

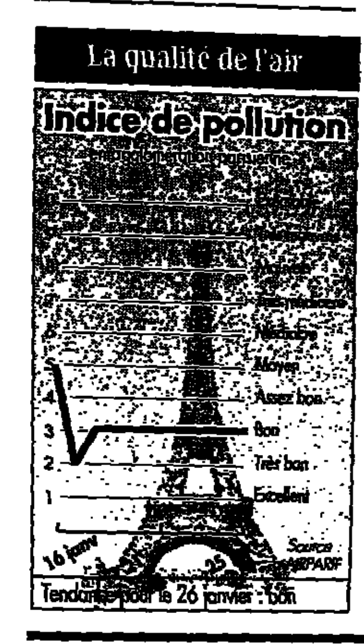
Samedi matin, le ciel sera gris de la Champagne-Ardennes et de la Lorraine aux Pays-de-Loire et au Poitou-Charentes, en passant par l'Ile-de-France, le Centre et le Limousin. De faibles chutes de neige pourront gêner la circulation routière. Du Nord-Picardie aux côtes de la Manche et à la Bretagne, les nuages prédomineront et quelques flocons pourront voler. Sur l'Alsace, la Franche-Comté, le Lyonnais, le Massif Central et le nord de l'Aquitaine, les nuages et les éclaircies se partageront le ciel. Quelques flocons concerneront les Alpes frontalières tandis que la Corse connaîtra quelques pluies. Sur le Pays Basque, la région Midi-Pyrénées, le sud du Massif Central et le pourtour méditerranéen, les quelques brumes matinales laisseront place à une matinée ensoleillée. L'après-midi, la grisaille l'emportera sur un large quart nord-ouest, accompagnée de quelques flocons de la Bretagne aux Ardennes en passant par la Normandie, le Nord-Picardie, le Centre, l'Ile-de-France et le Limousin.

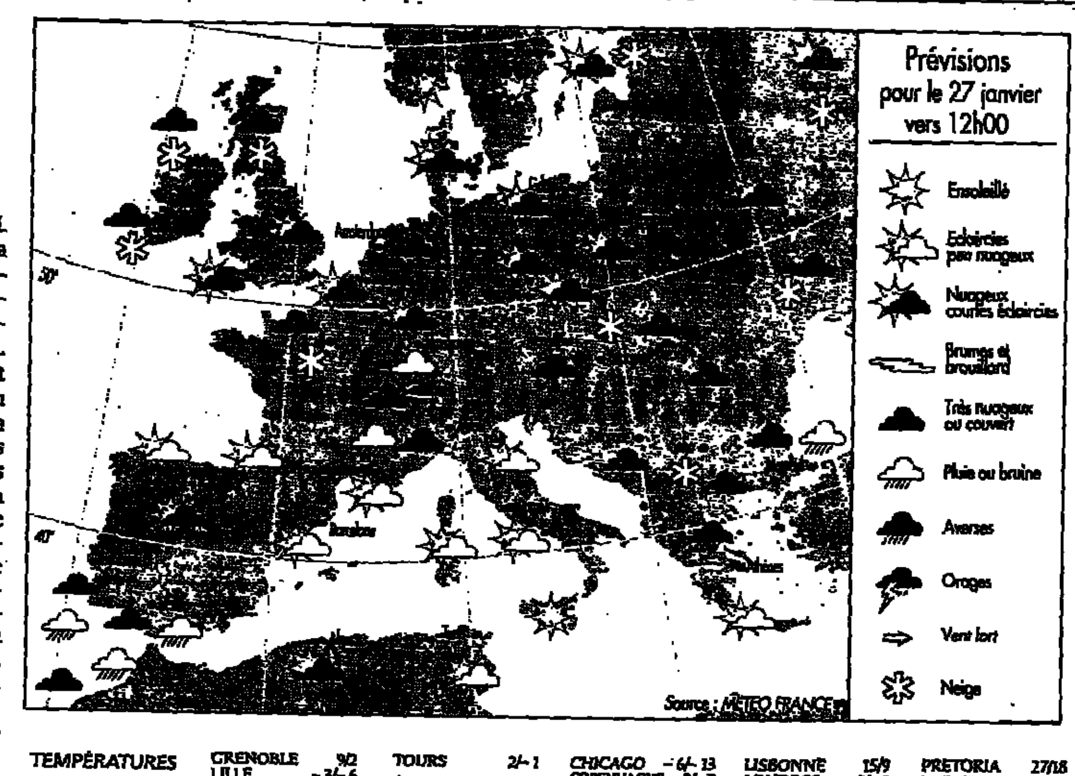
Du Poitou-Charentes à l'Auvergne,jusqu'à l'Alsace-Lorraine, la Franche-Comté, les Alpes, le Comté de Nice et la Corse, les nuages ménageront quelques éclaircies. Ils seront porteurs de quelques flocons ou pluies verglaçantes sur le Nord-Est. Sur le reste du Massif Central et la région Midi-Pyrénées, le soleil prédominera. Quelques entrées maritimes voileront le ciel du Languedoc-Roussillon et dela Provence-Côte d'Azur.

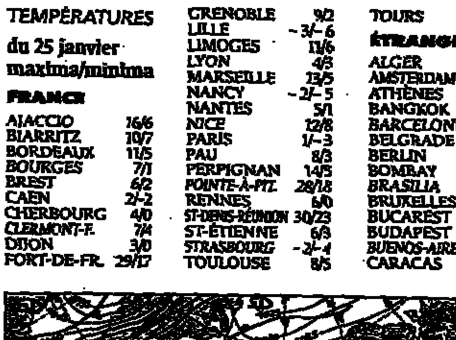
Côté mercure, la France sera coupée en deux, avec au nord de la Loire des températures minimales comprises entre -2 et -7 degrés, contre 0 degrés de la Franche-Comté aux Charentes, et de 2 à 8 du Sud-Ouest à la Corse. L'après-midi, le mercure franchira difficilement 0 degré sur la moitié nord, et s'étagera de 5 à 13 degrés de la Loire à la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air

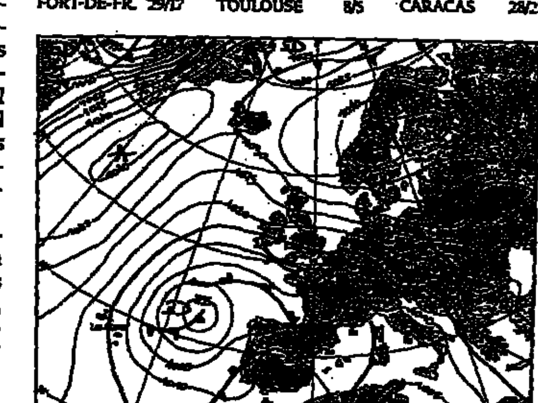




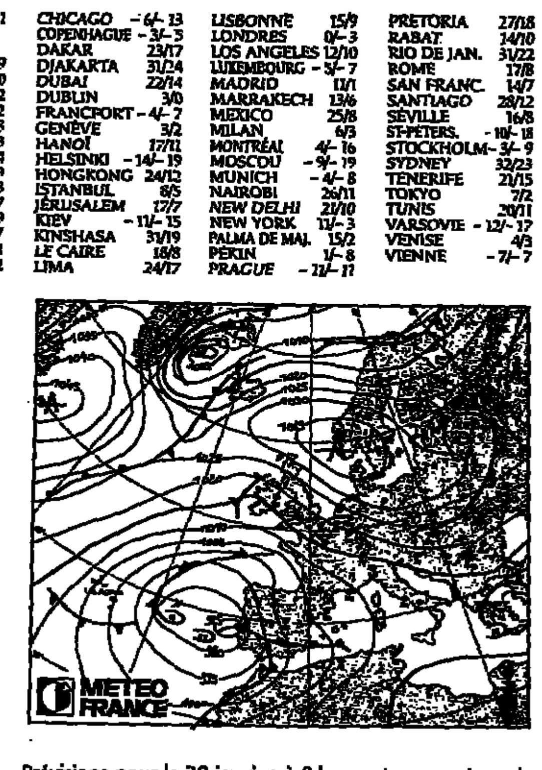


TEMPÉRATURES du 25 janvier maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	16/6
BIARRITZ	10/7
BORDEAUX	11/5
BOURGES	7/1
BREST	6/2
CAEN	2/-2
CHERBOURG	4/0
CLERMONT-F.	7/4
DIJON	3/0
FORT-DE-FR.	29/17
GRENOBLE	9/2
LILLE	-3/-6
LIMOGES	11/6
LYON	4/3
MARSEILLE	13/5
NANCY	-2/-5
NANTES	5/1
NICE	12/8
PARIS	1/-3
PAU	8/3
PERPIGNAN	14/5
POINTE-À-PIT.	28/18
RENNES	6/0
ST-DENIS-RÉUNION	30/23
ST-ÉTIENNE	6/3
STRASBOURG	-2/-4
TOULOUSE	8/5
TOURS	2/-1
ÉTRANGER	
ALGER	16/9
AMSTERDAM	-6/-10
ATHÈNES	13/12
BANGKOK	34/22
BARCELONE	13/3
BELGRADE	0/-3
BERLIN	-9/-14
BOMBAY	33/19
BRASILIA	30/23
BRUXELLES	-5/-7
BUCAREST	-7/-9
BUDAPEST	-7/-7
BUENOS-AIRES	30/21
CARACAS	28/22
CHICAGO	-6/-13
COPENHAGUE	-3/-5
DAKAR	23/17
DJAKARTA	31/24
DUBAI	22/14
DUBLIN	3/0
FRANCFORT	-4/-7
GENÈVE	3/2
HANOÏ	17/11
HELSINKI	-14/-19
HONGKONG	24/12
ISTANBUL	8/5
JÉRUSALEM	17/7
KIEV	-11/-15
KINSHASA	31/19
LE CAIRE	18/8
LIMA	24/17
LISBONNE	15/9
LONDRES	0/-3
LOS ANGELES	12/10
LUXEMBOURG	-5/-7
MADRID	11/1
MARRAKECH	13/6
MEXICO	25/8
MILAN	6/3
MONTRÉAL	4/-16
MOSCOU	-9/-19
MUNICH	-4/-8
NAIROBI	26/11
NEW DELHI	21/10
NEW YORK	11/-3
PALMA DE MAJ.	15/2
PÉKIN	1/-8
PRAGUE	-11/-11
PRETORIA	27/18
RABAT	14/10
RIO DE JAN.	31/22
ROME	17/8
SAN FRANC.	14/7
SANTIAGO	28/12
SÉVILLE	16/8
ST-PÉTERS.	-10/-18
STOCKHOLM	-3/-9
SYDNEY	32/23
TENERIFE	21/15
TOKYO	7/2
TUNIS	20/11
VARSOVIE	-12/-17
VENISE	4/3
VIENNE	-7/-7



Situation le 26 janvier, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 28 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Une semaine sans journaux

EN RAISON d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, les journaux n'ont pas paru du samedi 26 au jeudi 31 janvier 1946. L'article ci-dessous a été publié dans le premier journal de l'après-grève daté 2 février 1946.

Les journaux parisiens ont repris ce matin leur publication, interrompue pendant une semaine en raison de la grève du personnel des rotatives. Nous nous excusons auprès de nos abonnés et de nos lecteurs d'avoir été mis ainsi dans l'impossibilité de les informer, au moment même où la crise ministérielle soulevait les plus graves problèmes, où se débattaient à Londres d'importantes affaires internationales.

C'est l'arbitrage de Louis Saillant qui a dénoué le conflit. Le président du Conseil national de la Résistance a décidé que le travail reprendrait jeudi à 21 heures, une deuxième sentence arbitrale devant, vingt-quatre heures plus tard, énoncer *« les règles sur les bases desquelles la grève aura pris fin »*.

A l'origine de l'affaire se placent les revendications de salaires que le personnel des machines a maintenues contre la décision du ministre du travail. Il s'agissait donc d'un conflit entre les ouvriers d'imprimerie et le gouvernement lui-même.

Ambroise Croizat, ministre du travail, a précisé sa position dans une allocution prononcée mercredi soir devant le micro : *« Je conçois le désir des ouvriers de la presse d'améliorer leurs conditions de vie. Je conçois moins qu'ils aient saisi un tel moment pour déclencher une grève. Ils savent pourtant que la persistance d'un tel conflit met dès maintenant en péril l'existence de nombreux journaux de la Résistance et des principaux organes ouvriers. »*

(2 février 1946.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 18 janvier. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code ENMONTAGNE. Ou sur Internet, code : http :/ www.skifrance.fr

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 70-220 ; Alpe-du-Grand-Serre : 5-40 ; Auris-en-Oisans : 15-80 ; Autrans : 0-25 ; Chamrousse : 15-55 ; Le Collet-d'Allevard : 0-50 ; Les Deux-Alpes : 30-270 ; Lans-en-Vercors : 0-40 ; Méaudre : n.c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : n.c. ; Les Sept-Laux : 0-90 ; Villard-de-Lans : 0-80.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 50-120 ; Les Carroz-d'Araches : 2-140 ; Chamonix : 15-172 ; Châtel : 15-60 ; La Clusaz : 0-90 ; Combloux : 20-65 ; Les Contamines-Montjoie : 5-60 ; Flaine : 20-140 ; Les Gets : 5-50 ; Le Grand-Bornand : 0-65 ; Les Houches : 0-62 ; Megève : 4-80 ; Morillon : 0-140 ; Morzine-Avoriaz : 10-120 ; Praz-de-Lys-Sommand : 5-40 ; Praz-sur-Arly : n.c. ; Saint-Gervais : 14-41 ; Samoëns : 0-145 ; Thollon-Les Mémises : 15-35.

SAVOIE

Les Aillons : 0-40 ; Les Arcs : 33-165 ; Arèches-Beaufort : 15-110 ; Aussois : 20-70 ; Bessans : 50-60 ; Bonneval-sur-Arc : 67-160 ; Le Corbier : 20-90 ; Courchevel : 5-51 ; La Tania : 10-51 ; Crest-Voland-Cohennoz : 10-30 ; Flumet : 10-30 ; Les Karellis : 15-100 ; Les Menuires : 20-70 ; Saint-Martin-de-Belleville : 15-70 ; Méribel : 15-70 ; La Norma : 20-80 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 0-50 ; La Plagne : 65-155 ; Pralognan-la-Vanoise : 5-35 ; La Rosière 1850 : 28-95 ; Saint-François-Longchamp : 20-90 ; Les Saisies : 30-50 ; Tignes : 75-120 ; La Toussuire : 30-60 ; Val-Cenis : 35-110 ; Valfréjus : 10-125 ; Val-d'Isère : 60-120 ; Valloire : 15-80 ; Valmeinier : 15-80 ; Valmorel : 20-100 ; Val-Thorens : 80-120.

ALPES-DU-SUD

Auron : 150-260 ; Beuil-les-Launes : 70-120 ; Briançon : 50-140 ; Isola 2000 : 195-315 ; Montgenèvre : 110-170 ; Orcières-Merlette : 70-250 ; Les Orres : 90-215 ; Pra-Loup : 70-320 ; Puy-Saint-Vincent : 90-250 ; Le Sauze-Super-Sauze : 45-250 ; Serre-Chevalier : 70-200 ; Super-Dévoluy : 20-220 ; Valberg : 150-250. ; Val-d'Allos-Le Seignus : 90-300 ; Val-d'Allos-La Foux : 220-360 ; Risoul : 95-190 ; Vars : 95-190.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 0-100 ; Cauterets-Lys : 0-140 ; Font-Romeu : 60-110 ; Gourette : 30-180 ; Luchon-Superbagnères : 30-70 ; Luz-Ardiden : 60-120 ; La Mongie : 40-90 ; Peyragudes : 15-75 ; Piau-Engaly : 60-230 ; Saint-Lary-Soulan : 20-130.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : 5-15 ; Super-Lioran : 10-30.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 0-5 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 0-10 ; Les Rousses : 0-10.

VOSGES

Le Bonhomme : 25-25 ; La Bresse-Hohneck : 15-40 ; Gérardmer : 15-30 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c. ; Ventron : n.c.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays.

Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ;

Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ;

Autriche : 53-83-95-20, ou par Minitel : 36-15 code AUTRICHE ;

Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ;

Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 44-51-65-51.

PHILATÉLIE

L'« Horizon » de Jan Dibbets

LA POSTE mettra en vente générale, lundi 12 février, le timbre *Horizon* de Jan Dibbets. D'une valeur de 6,70 F, ce timbre est le dernier de la série européenne d'art contemporain lancée en 1992.

Né aux Pays-Bas en 1941, le peintre abstrait Jan Dibbets, marqué par le Minimal Art et l'art conceptuel, n'hésite pas à faire appel à la photographie pour exprimer son art. A noter qu'il a reçu récemment la commande d'un monument destiné à honorer, à Paris, le physicien François Arago.

Le timbre, au format horizontal 36,85 x 48 mm, mis en page par Michel Durand-Mégret d'après l'œuvre de Dibbets, est imprimé en héliogravure en feuilles de trente.

Les douze timbres de la série européenne d'art contemporain sont réunis dans un livre de 32 pages intitulé *L'Art contemporain et le timbre*, qui en présente des agrandissements accompagnés de textes explicatifs (120 F – dont 66 F de timbres –, dans tous les points-philatélie ou, par correspondance, auprès du service philatélique de La Poste, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15).

P. J.

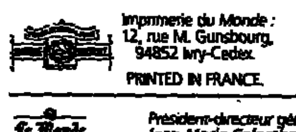
★ Vente anticipée à Paris, les 10 et 11 février, aux bureaux de poste « premier jour » ouverts à l'Institut néerlandais, 121, rue de Lille, 7e, ainsi qu'à la Galerie nationale du Jeu de paume, au jardin des Tuileries, 8e.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Dimanche 28 janvier

■ **FAUBOURG SAINT-JACQUES** : couvents et jardins (55 F), 14 h 30, sortie du RER Port-Royal (Europ explo).

■ **L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** et son quartier (37 F), 14 h 30, place du Québec devant la fontaine (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE BOURRIENNE** et le quartier de la Nouvelle France (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (Didier Bouchard).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** et ses jardins (50 F), 14 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Christine Merle).

■ **MONTMARTRE**, 14 h 30 (50 F), *en haut du funiculaire (Paris autrefois)* ; 15 h 30 (50 F), en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

■ **LE PONT-NEUF** (45 F), 14 h 30, sur le Pont-Neuf devant la statue d'Henri IV (Paris capitale historique).

■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** (60 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Isabelle Hauller).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois dans la cour (Monuments historiques).

■ **MUSÉE NISSIM DE CAMONDO** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 63, rue de Monceau (Elisabeth Romann).

EN FILIGRANE

■ **Ventes.** Vente sur offres Soluphil (Paris, tél. : 48-01-61-00) clôturée le 2 février. Au catalogue, plus de 1 500 lots, dont marques postales et classiques de France ; Luxembourg ; boîtes à timbres. Vente aux enchères Phillips (101 New Bond Street, London W1Y 0AS, Angleterre. Tél. : 0171-629-6602) à Londres, le jeudi 1er février. Au catalogue, 732 lots du Commonwealth britannique. Nombreuses collections et accumulations.

■ **Les *Semeuses*.** La *Semeuse*, présente sur les timbres français de 1903 à 1938, est réapparue en 1960. Une longévité qui se traduit par de nombreuses valeurs et présentations (carnets, « roulettes », etc.) pouvant désorienter les philatélistes désireux de se lancer dans une étude de ce type. *Les Timbres au type Semeuse*, volume au format demi-poche de 100 pages, présenté comme un répertoire de toutes les références, permet d'identifier toutes les *Semeuses*, des plus communes aux plus rares (195 F, cadeau d'une *Semeuse* cotant 100 F aux deux cents premières commandes : Carto, 51, rue de Genève, 16000 Angoulême).

■ **Monaco.** L'Office des émissions de timbres-poste de Monaco a mis en service, le 10 janvier, deux nouveaux timbres : *Festival international du cirque de Monte-Carlo* à 2,40 F et *XIIe Festival de la Magie* à 2,80 F.

ENGAGEMENT Vendredi 26 janvier, à la Mutualité et samedi 27, au Palais omnisport de Paris-Bercy (POPB), le groupe corse I Muvrini rassemble autour de lui des chanteurs de l'île pour partager un *« message de fraternité et de paix ».* ● **AU MOMENT** où la situation de violence qui prévaut dans l'île, l'affrontement des clans nationalistes et les assassinats en série font craindre une dérive mafieuse, l'initiative des plus célèbres des chanteurs corses prend une portée politique inattendue. ● **SOUPÇONNÉ** de sacrifier l'identité profonde de la culture corse à un succès commercial qui dépasse les frontières, I Muvrini se pose en leader d'un mouvement qui veut transcender les difficultés avec le continent pour faire d'un courant culturel, qui se bat pour émerger, un élément nouveau de la donne et un facteur de tolérance.

Le groupe corse I Muvrini lance à Bercy un message de fraternité

Pendant deux jours, les plus célèbres des polyphonistes de l'île veulent fédérer une sorte d'« union sacrée ». Un pari culturel un peu fou au moment où se développe la violence mafieuse

C'EST UN PARI fou que celui tenté vendredi 26 et samedi 27 janvier par le groupe corse I Muvrini : rassembler à Paris compatriotes et amis de l'île pour partager un message *« de fraternité, de tolérance et de justice, d'espoir et de paix »*, dont l'actualité dément avec obstination l'écho. Depuis plus de vingt ans, la violence ordinaire, avec son cortège de victimes et de « martyrs », a fait de l'île le théâtre de luttes armées, hier idéologiques, aujourd'hui plus prosaïquement mafieuses.

Cette synergie de paix annoncée – et inédite – est inscrite dans la composition du Collectif pour Bercy, « union sacrée » de chanteurs, universitaires, éditeurs, responsables politiques, professionnels de la communication et animateurs de projets culturels, qui ont participé, ensemble, à l'élaboration de ces rencontres sans précédent. De quoi s'agit-il ? De *« parler, chanter, fêter la Corse »*. De proposer une autre image de l'île, de traiter *« sans complaisance et aussi sans* a priori *»* la question corse, de redéfinir l'identité insulaire en forum public (vendredi 26 à la Mutualité) et de prêcher l'exemple (le lendemain au Palais omnisports de Paris-Bercy) par le chant, tradition toujours vivante, avec Petru Guelfucci, A Filetta et I Muvrini.

RELAIS INSULAIRES

Le pari de ces *« journées de communion »* autour de l'identité corse, c'est avant tout celui de Jean-François Bernardini, leader d'I Muvrini. Le succès du groupe-phare de la musique corse d'aujourd'hui lui vaut l'accueil des majors du disque (Island, puis Columbia), peu soucieuses de culture insulaire. Mieux, les musiciens ont obtenu de conserver le contrôle de leur exploitation discographique en Corse. Concession inédite, qui préserve le principal : la survie des indispensables relais insulaires. Certains n'en expliquent pas moins le succès international d' I Muvrini par l'infléchissement de leur exigence politique. Ce que les artistes récusent fermement, optant même pour un constat inverse : en vingt ans, *« c'est le contexte de lecture qui a changé, pas les propos »*.

Le temps n'est plus où les usages de la langue corse semblaient autant de bombes lancées contre l'édifice républicain. I Muvrini n'est pas seul. Aujourd'hui, une série d'initiatives hors des calendriers estivaux et touristiques (Festivals du vent ou du jazz à Calvi, du cinéma méditerranéen ou Salon de la bande dessinée à Bastia – 3e édition du 8 au 11 février –, Festivoce à Pigna...) nourrissent la vie culturelle propre de l'île, minuscule vivier de 250 000 habitants. L'action de la MJC de Bastia, devenue au printemps 95 centre culturel, est à ce titre exemplaire. Née en 1977, elle a expérimenté d'emblée une pratique culturelle (arts plastiques, théâtre de rue), bientôt orientée vers les quartiers difficiles de la périphérie (Lupinu), où la (re)connaissance de la culture passe par celle du Maghreb ou de l'Afrique occidentale, autant que celle des traditions de l'île. Mais *« la culture ne nous rachètera pas des dérives politiques fascistes, des bandes armées que salue la « une » des journaux »*, déplore la responsable du centre, Dominique Mattei, pour qui l'acteur culturel ne peut qu'offrir sa vitalité, son engagement civique et sa conscience d'un enjeu de survie. Le parcours d'I Muvrini est de ce point de vue exemplaire. Comme tant d'autres, il pratique d'abord la « chanson buissonnière ».

« Ici, dit Jean-François Bernardini, *il faut inventer la route avant de se mettre en chemin. »* C'est-à-dire désherber un champ de fortune ou annexer la moindre esplanade pour pouvoir se produire dans une région où aucune salle ne dépasse les huit cents places. Le pari de Bercy a le même parfum d'aventure : I Muvrini y invite la Corse. Initiative personnelle que quelques partenaires (dont la SNCM, l'Union des viticulteurs de l'île de Beauté et le Crédit agricole) rendent à peine moins folle. Le risque d'un désastre financier s'est éloigné : le POPB affiche complet, et les pertes ne dépasseront pas les prévisions.

L'enjeu valait le risque. Il correspond à une démarche essentielle pour ceux que l'aide institutionnelle excluait naguère. La frilosité qui a longtemps prévalu est sans doute aujourd'hui moins en cause que l'aberrante gestion de l'île en matière de culture, depuis la loi du 13 mai 1991, qui régit les transferts de compétence entre l'Etat et la région. A mi-parcours de l'actuel contrat de Plan (1994-1998), certains chapitres ne sont pas même entamés. Mais faut-il s'en étonner dans une région où aucune ville n'a de directeur des affaires culturelles ?

Reste l'imagination des hommes, qui rattrape parfois les situations les plus desespérées. Celle du maire de Ghisonaccia par exemple, qui se bat pour créer une structure capable d'accueillir cent à deux cents personnes, le triple en s'ouvrant aux beaux jours sur un théâtre de verdure, avec une salle de répétition, une autre d'exposition, trois ateliers aussi, pour que l'art soit une expérience intime. Celle aussi de ces éditeurs qui unissent leurs énergies pour sortir leurs productions, quasiment inaccessibles sur le continent, d'une clandestinité de fait. Dès 1994, ils ont associé leurs moyens : grands « anciens » comme Jean-Jacques Colonna d'Istria ou Guy Firroloni, et nouveaux acteurs, comme Alain Piazzola ou Christian Peri, assurent en commun leur promotion, distribuent, diffusent leur production. Un serveur Minitel les accueille (3615 GUIDECORSE), qui permet de commander les ouvrages que quasiment aucun libraire du continent ne propose. Bientôt un catalogue commun de vente par correspondance verra le jour, qu'on aimerait consulter sur un stand du Salon du livre, en mars à Paris.

L'ESSENCE MÉDITERRANÉENNE

Si la production de chacun reste très marquée par la vision traditionnelle de la Corse, elle ne s'y cantonne pas. Le folklore accablant à force de véhiculer des poncifs dont l'origine ne remonte souvent pas au-delà du XIXe siècle a ses vertus – pour l'ethnologue ou l'historien. Au nom de la littérature, la Corse de Mérimée ou de Dumas mérite ses partisans. Mais il manque encore trop d'ouvrages sérieux pour trouver les sources de l'identité culturelle corse, masquées par la lecture qu'a imposée la francisation de l'île, percevoir ce que fut la Corse avant que les Angèle et les Toussaint [illegible]formisent les noms [illegible] du Tasse qu'[illegible]eux, avant que le noir ne standardise la couleur des femmes, vouées à cette couleur de deuil comme une signature de drame. Comme le soulignent les plus radicaux des éditeurs, l'histoire de la Corse devrait s'écrire de Gênes, où sa mémoire est conservée, de Venise, où ses héros ont su gagner droit de cité, de tous les lieux qu'ont parcourus les Corses avant cet enfermement peut-être imaginaire.

L'identité passe par la *« redécouverte de l'essence méditerranéenne »*. Lorsque La Marge propose des éditions bilingues, c'est pour confronter sans états d'âme textes corse et français, mais aussi italien, voire – trilingues – arabe. Sans une révision radicale des fondements culturels et identitaires de l'île, il n'y a guère d'espoir de voir se périmer les images d'Epinal, chromos tenaces qui hypothèquent autant l'avenir que les déficiences de structures.

Reste pour les héros de l'heure, chantres d'une Corse conviviale et ouverte, le danger de se voir pris à leur tour dans la glaise dont on fait les statues. I Muvrini aussi ? Leur leader Jean-François Bernardini ne croit pas à ce péril, lui qui se définit avec une humilité vraie comme *« juste un élément de la bande-son de la Corse »*, et défend l'idée que, par-delà le cas exemplaire de l'identité corse, *« la plus belle pratique culturelle, c'est l'acceptation de tous les langages »*.

Philippe-Jean Catinchi

Tradition familiale

En langue corse, *u muvrinu* désigne le mouflon qui vit dans les montagnes de l'île. Peut-on rêver meilleure image pour le groupe I Muvrini qui s'est formé à la fin des années 70 autour des frères Bernardini, Jean-François et Alain. De leur père Ghjuliu, comme du grand pionnier de la transmission orale Felix Quilici, qui enregistrait dans la maison familiale de Tagliu-Isulaccia (Haute-Corse), ils ont hérité la science de la polyphonique traditionnelle, avant de s'ouvrir à d'autres pratiques méditerranéennes, au folk-song ou à la world-music. Après dix ans de travail avec Antoine Leonardi (chez Ricordu) et une longue période d'autoproduction (AGFB), ils sont aujourd'hui distribués par Columbia (Sony Music), accédant ainsi à la sphère internationale et au grand public, notamment grâce à leur collaboration avec Véronique Sanson (*Comme ils l'imaginent*, WEA) et Maxime Le Forestier (*Passer ma route*, Polydor).

Michel-Ange incognito sur la Cinquième Avenue

WASHINGTON
de notre correspondante

Il a suffi, un soir d'octobre 1995, d'un projecteur bien placé pour que le professeur Kathleen Weil-Garris Brandt, de l'Institut des beaux-arts de l'université de New York, ait l'occasion de jeter un œil plus attentif sur une statue qui trônait innocemment, dans le hall de marbre des services culturels de l'ambassade de France, au 972, 5e Avenue, où elle était invitée à une réception. Cette spécialiste de Michel-Ange connaissait ce Cupidon de marbre de 95 cm aux bras et aux pieds cassés, visible de la rue à travers la porte en fer forgé, posée sur un piédestal depuis près d'un siècle, et généralement dans la pénombre. Mais dans les grandes occasions, comme ce soir-là, on allumait les spots. Et sous les yeux ébahis du Mme Brandt, l'éclairage latéral fit ressortir les boucles de la sculpture, un modelé qui lui parut étrangement familier : *« Chaque détail,* dit-elle, *me rappelait les premières œuvres de Michel-Ange. »*

Dans le monde des experts, si l'on tient à sa réputation, on ne lance pas ce genre d'affirmation à la légère. *« Evidemment,* raconte-t-elle à la presse, *j'étais profondément sceptique à l'égard de mes impressions, et inquiète de leurs répercussions... »* Kathleen Brandt, qui est aussi consultant auprès des musées du Vatican en matière d'art de la Renaissance, demanda l'autorisation de photographier la statue pour l'étudier de plus près ; elle acquit ainsi la conviction qu'il s'agissait bien d'une des nombreuses œuvres perdues de Michel-Ange, *« l'œuvre d'un débutant brillant, terriblement doué »*, qu'elle situe en 1494 ou 1495, lorsque l'artiste avait dix-neuf ou vingt ans.

Prudemment, Kathleen Brandt continua à rassembler les éléments permettant d'accréditer sa thèse, sollicita d'autres avis. Mardi 23 janvier, le *New York Times* révélait la découverte, et le directeur du prestigieux Metropolitan Museum of Art tout proche, Philippe de Montebello, vint publiquement apporter sa caution, espérant fermement pouvoir héberger temporairement le chef-d'oeuvre *« afin qu'un plus grand nombre de gens puissent venir en profiter »*. Ce serait la seule sculpture de Michel-Ange existant sur le territoire américain.

L'odyssée de ce Cupidon n'est sans doute pas terminée : la sculpture avait été attribuée à Michel-Ange en 1902 lors d'une vente aux enchères à Londres par un collectionneur de Florence, Stefano Bardini ; mais, ne trouvant pas d'acheteur, elle fut renvoyée à Rome. C'est là que l'architecte américain Stanford White en fit l'acquisition auprès d'un antiquaire, sans en connaître l'origine ; il l'installa dans l'entrée de ce bâtiment Renaissance qu'il construisit de 1902 à 1906, et que l'Etat français acheta en 1952 – avec la statue – pour ses services culturels.

La sculpture partira-t-elle pour Paris ? L'hypothèse n'a pas encore été évoquée, répond le conseiller culturel français à New York, Denis Delbourg, qui souligne qu'elle *« fait partie de la cohérence historique de cet immeuble »* et que son authentification va prendre des mois, voire des années. En attendant l'arrivée d'une délégation d'experts français, il a fait placer autour de la statue un cordon de musée et a informé les vigiles qui gardent l'immeuble vingt-quatre sur vingt-quatre qu'ils avaient une nouvelle responsabilité.

Sylvie Kauffmann

Les mises à nu de la chorégraphe Meg Stuart ressemblent à des mises à mort

NO ONE IS WATCHING, de Meg Stuart, pour sept interprètes. André Lepecki (dramaturgie), Lawrence Carroll (scénographie), Vincent Malstaf (musique), Dorothée Loermann (costumes), Michael Hulls (lumières). Jusqu'au 27 janvier, à 20 h 30, American Center, 51, rue de Bercy 75012 Paris. Tél. : 42-36-37-27. Tournée : les 9 et 10 février, Bruxelles. Le 13, Courtrai.

Il y a trois ans, on découvrait l'Américaine Meg Stuart dans *No Longer Ready Made* au Festival Klapstück de Louvain : elle travaillait sur le thème de l'accumulation, de la surcharge. On la savait nomade, enfuie de New York, créant sa vie et son œuvre entre la Belgique et le Portugal. Telle une sans-domicile-fixe, elle portait sa chorégraphie sur son dos. *Stricto sensu*. *No Longer Ready Made* était une pièce consacrée au déballage, à l'éparpillement des corps et des sentiments, selon la figure de la valise d'où s'échappe le mystère d'une tournoyante énergie sans cesse à la recherche d'un lieu où s'exercer autrement qu'en pure perte. Le mouvement fusait. Dans ce maëlstrom, subsistait l'espoir que tout était encore accessible.

Tout s'est dérobé, définitivement dans *No One Is Watching*. Le spectacle commence par une danseuse qui rit à s'en « taper les fesses par terre » : ce qu'elle fait, au sens propre, avec un bruit mat et un mouvement de balancier. Plier de rire à en pleurer. Et pourtant, sur la bande-son, la voix rassure : elle est celle d'un homme qui parlerait à la femme aimée, voix entrecoupée des bribes de *La Chanson des vieux amants* de Jacques Brel et du *Stabat mater* de Pergolèse. La vie est dans la voix humaine. L'effroi dans les corps des interprètes. Quand un danseur, une danseuse en déshabillent un autre, ce dernier commence à exister par la force du regard posé sur lui. Son corps alors se calme, devient presque immobile. Parfois, il ne supporte pas cette mise à nu et se convulse au sol. Ou devient un corps martial qui rejette à terre celui ou celle qui le touche.

De ce hiatus entre l'intimité que dégage la bande-son et cette danse de perdition, tient la réussite des premiers instants. On pense à un duo où les deux corps ne se rencontrent qu'à travers une tête qui se niche sur l'épaule de l'autre, de deux nuques qui se tournent autour. En revanche, on s'interroge sur la présence de cette femme, grosse, assise de dos, nue, en scène dès le début du spectacle. Est-elle l'incarnation de la vie qui abîme ? Meg Stuart veut-elle montrer l'envers du corps des danseurs ? Plus le spectacle avance, moins sa présence immobile paraît nécessaire.

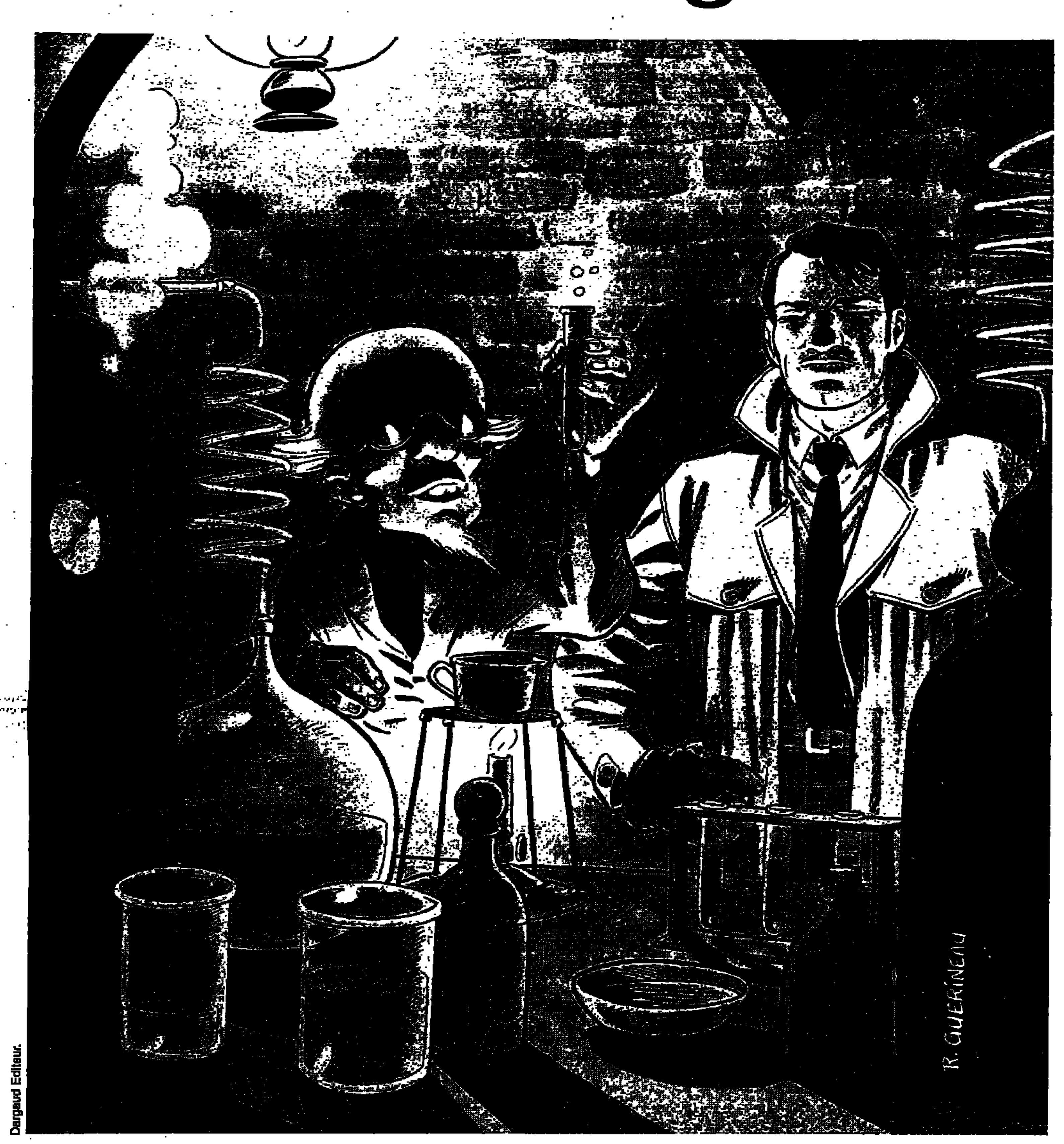
On pourrait en dire autant d'une danse qui se désagrège sous nos yeux. Une danse dont le minimalisme – à la différence de celui des années 60, joyeux, provocant, assuré qu'il était de créer quelque chose de nouveau – est ici plutôt l'expression d'une absence, d'un coma. La certitude qu'il n'y a plus rien à inventer. Pire : qu'il serait presque trop tard pour dénoncer. Cette chorégraphie s'avère un moment de doute, d'ajustement, dans une toute jeune carrière qu'il conviendrait de ne pas « forcer ». Meg Stuart a trente ans.

Dominique Frétard

(Publicité)

25-28 janvier 1996. Festival de la BD d'Angoulême.

Pour voir les petites BD qui montent, qui montent, descendez à Angoulême !



Dargaud Editeur.

Richard Guerineau naît en 1969 et dans son berceau déjà, il dévore en plus de son biberon, les aventures ô combien nourrissantes de Bibi Fricotin, de Bill Tornade et Blek-le-Roc et il adore ça. Pour faire plaisir à ses parents qui voudraient éviter qu'il ne coince trop la bulle, il passe tout d'abord un bac scientifique, entame quelques études puis réalise, au grand dam des oracles familiaux, que sa vraie tasse de thé, c'est la BD, un point, c'est tout. En 1991, il rencontre Corbeyran et, de ce tandem, naît en 1994, L'As de Pique dont Un parfum de psyché est le deuxième album. **Corbeyran**, né à Marseille en 1964, après avoir tâté de la photo, de l'illustration, du conte pour enfants et de la publicité s'est tourné définitivement en 1990 vers l'écriture de bandes dessinées. Depuis, ses nombreux albums chez Dargaud et chez Soleil Productions ont montré la diversité et la richesse de son talent. Sagas sombres et violentes ou séries plus tendres comme le Cadet des Soupetard, Graindazur ou l'As de Pique, Corbeyran a largement de quoi dire : "A nous deux, Angoulême !".

E.LECLERC

Partenaire du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

Hassan El Geretly et sa troupe El Warcha magnifient le patrimoine populaire égyptien

« Torrents de nuit » illustre un ardent désir de rénover le théâtre arabe

La Cité de la musique, en collaboration avec l'Institut du monde arabe (IMA), propose un cycle de musique égytienne qui s'ouvre par un concert du luthiste Hussein El Masry. En lever de rideau, le metteur en scène égyptien, formé en France, Hassan El Geretly et sa troupe El Warcha ont présenté un spectacle jeune public, *Contes de la Vallée du Nil*, les 24 et 25 janvier à la Cité de la musique, après avoir livré à l'IMA *Torrents de nuit*.

MUSIQUES D'ÉGYPTE. Le 26 janvier à 20 heures : Hussein El Masry (luth), musiques populaires de Port Saïd. Le 27 à 20 heures et le 28 à 16 h 30 : la troupe du Nil El Alate El Chaabiyya, la Tannouna (les Derviches tourneurs du Caire). Le 27 à 16 h 30 : Sayyed Al Dowwi (chant). Le 28 à 15 heures : Cheikh Zein (chant). CITÉ DE LA MUSIQUE. 221, avenue Jean-Jaurès. Paris 19e. Mº Porte de Pantin. Tél : 44-84-44-84. Livre-CD : *Musiques d'Egypte*, de Frédéric Lagrange, éd. Actes-Sud/Cité de la musique, 175 p., 120 F.

Torrents de nuit, un *mawal*, sorte de blues nilotique mêlant « racontages » et musiques traditionnelles, est une pièce de théâtre neuve mais inspirée par un classique de la littérature populaire égyptienne. *Torrents de nuit*, présentée par la troupe El Warcha – l'atelier – reprend, en effet, en la modernisant et la magnifiant l'histoire d'amour tragique de *Hassan et Naïma*, issue d'un fait divers bien réel du début de ce siècle et au reste pas unique en son genre, y compris à notre époque en Orient – d'où sans doute en partie le succès du spectacle partout où il a été présenté en Méditerranée du Sud.

Une jeune fille a passé une semaine sous le toit de son promis : *« Elle n'a pas fauté, le médecin a confirmé sa virginité, mais il faut néanmoins laver l'apparence de l'affront dans le sang de l'amoureux. »* Le père et les frères de Naïma décapitent donc Hassan, dont le chef est récupéré par la pauvrette qui, ainsi, renoue avec la légende d'Isis à la recherche des membres épars d'Osiris...

Le spectacle a fait du bruit en Egypte car la censure *de facto* des islamistes (*Le Monde* du 25 janvier) n'a guère aimé *« ces affaires de luxure et de paganisme »* et encore moins le fait que parmi les personnages « positifs » secondaires, la mise en scène ait introduit une nonne copte et également une Arménienne qui a fui les massacreurs turcs de son fils... Les assassinats du jeune Arménien chrétien et du jeune Egyptien musulman finissent par se confondre dans la tête de la *mater dolorosa* du Caucase. Elle chante ce double chagrin. La pièce est, en effet, étoilée de mélopées et de sons captés surtout dans des *mouleds*, ces célébrations de saints coptes ou mahométans de la vallée du Nil, héritiers des divinités pharaoniques.

Outre les musiciens, une *« parade de montreurs d'ombres »* crée des liens étroits avec les cultures du peuple égyptien restées encore vivantes malgré cinéma, presse et télévision américanisés. Le théâtre d'ombres allait, lui, disparaître. Le metteur en scène Hassan El Geretly lui a redonné, dans *Torrents de nuit - Ghazir el leil* –, une actualité grâce au concours du dernier maître égyptien de cet art aux origines cachées dans la nuit des temps.

LE PHARAON ET LE « GHAFIR »

Le travail de mixage, rénovation et retour au patrimoine des villages et quartiers, accompli par El Warcha, est une entreprise venue de loin : dès 1974 le débutant El Geretly, formé en Angleterre et en France, notamment au Centre dramatique du Limousin, était venu montrer au Caire une adaptation du *Roman de Renart*. A cette occasion, il nous avait déclaré (*Le Monde* des 22 et 23 décembre 1974) : *« Cette tournée a achevé de me persuader que je devrai un jour ou l'autre revenir parmi les miens. Des étudiants voudraient que nous leur indiquions comment faire sortir le théâtre égyptien du boulevard à l'orientale dans lequel il se sclérose. »*

De retour au Caire depuis 1982, celui que ses compatriotes avaient surnommé *« Hassan du Limousin »* y a formé sa propre troupe, qui a adapté d'abord, en arabe parlé, Pinter, Handke et Dario Fo, puis s'est attaquée au répertoire populaire, aux *« ballades narratives »*, aux fables, chants et musiques, méprisés par les oracles officiels. Le metteur en scène a donc appliqué au fur et à mesure son « plan » de 1974.

Parmi les projets qui tiennent à coeur aux membres d'El Warcha, figure un spectacle en arabe dialectal égyptien à partir de *La Ballade des siècles*, nouvelle de la romancière libano-égyptienne francophone Andrée Chédid. Ce texte exalte un amour effréné de la vie sous forme d'une rencontre entre un pharaon ressuscité et un *ghafir*, philosophique gardien de tombes antiques vivant en notre fin de millénaire.

La France s'est intéressée à ce projet mais n'a proposé qu'une aide de 50 000 francs alors que le coût est estimé au quadruple. El Warcha ne reçoit pas une piastre du gouvernement égyptien, sauf lorsqu'il s'agit de tournées en Occident. En fait, les autorités du Caire ne savent pas encore trop comment s'y prendre avec de jeunes compagnies indépendantes comme celle d'El Geretly dont elles craignent, sans doute, qu'à un moment ou à un autre elles ne brocardent quelque aspect de la politique officielle.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

DANS LES SALLES DE CONCERT

LE DUO THARAUD-CHAPLIN
Lenot, Poulenc, Rachmaninov. Alexandre Tharaud et François Chaplin (pianos). Festival Claviers d'hiver de Joinville, salle Gaveau, le 21 janvier. Tél : 25-94-17-54.
■ Chaque année, le Festival des Claviers d'hiver de Joinville (qui est une sorte de Roque d'Anthéron hivernale) s'inaugure à Paris. Place cette année, à la Salle Gaveau, au duo de pianistes Tharaud-Chaplin pour un programme intelligent. Les deux jeunes interprètes ont eu l'excellente idée de demander à Jacques Lenot, dont on vient de fêter les cinquante ans, une pièce nouvelle. *Possible Pure Land Emblem*, d'après un tableau de Sam Francis, est une composition d'une douzaine de minutes. Sur fond de trémolos, l'un des deux pianos fait intervenir des éléments lapidaires dans une texture plutôt liquide. Après un passage central où les trémolos laissent place à des résonances de troisième pédale, le discours du premier tiers de l'œuvre reprend, avec les rôles inversés. La durée, la forme, sont parfaites, les couleurs scintillantes. Et la poésie est au rendez-vous. La *Sonate pour deux pianos* de Poulenc sort grandie d'un traitement sans fioritures, mais Rachmaninov (*Deuxième suite*) pâtit d'un traitement trop précautionneux. Il faut convenir que Tharaud et Chaplin jouent comme ils sont : fins, élégants, charmants.
Renaud Machart

BURNING SPEAR
Elysée Montmartre, Paris, le 18 janvier.
■ Burning Spear a donné deux concerts à l'Elysée-Montmartre, les deux à guichets fermés. Né Winston Rodney (Jamaïque) il y a cinquante ans, il est la figure la plus charismatique du reggae *roots*, caractérisé par une ligne rythmique hypnotique et de sinueuses mélodies. Un reggae de la même eau que celui de Bob Marley, qui en 1969 l'incita à enregistrer un 45 tours, *Door Peep*. Malgré sa barbe blanche, Burning Spear déborde d'énergie. Entouré d'un groupe épatant, il tourne, saute, gambade. D'un regard, d'un sanglot ou bien d'un rire vengeur, il galvanise la salle qui plébiscite autant ses anciens morceaux de bravoure, tel *Slavery Days*, que les titres de son dernier album (*Rasta Business* / Déclic-Virgin). Vêtu d'un boubou africain, Burning Spear loue Jah, fustige les marchands du temple et chante Marcus Garvey, cet immigré jamaïquain inspirateur de la cause noire aux Etats-Unis et des indépendances africaines.
Patrick Labesse

ADIB DAYIKH
Théâtre de la Ville, Paris, le 22 janvier.
■ Enfant de la foisonnante cité d'Alep, Adib Dayikh, né en 1938, est l'une des voix les plus en vue de l'art savant au Proche-Orient. La France l'a découvert récemment, à travers deux disques publiés dans la collection Al Sur, L'Art sublime du Ghazal – *Poèmes d'amour au Bîmâristân d'Alep, vol. I et II*. Avec Julien Weiss (cithare), il a donné au Théâtre de la Ville un récital de ghazal, poésie lyrique empreinte de mysticisme. Dans cet art subtil et dense, Adib Dayikh excelle, faisant suivre à sa voix d'infinis méandres. Son chant s'émancipe souvent du *qanoun* pour envahir le silence, profond, nu et intense. Julien Weiss surligne l'émotion du chanteur avec virtuosité.
P. La.

DISQUES

Le funk des mangroves

CHICO SCIENCE vit dans une ville cernée par les mangroves, traversées de bras de mer : Recife, capitale de l'Etat du Pernambouc, dans le Nordeste brésilien. *« Dans le paysage du fleuve, il est difficile de savoir où commence le fleuve, où la terre se sépare de la boue, où l'homme, où la peau se séparent de la boue ; où commence l'homme dans cet homme-là »*, écrivait le poète brésilien Joao Cabral de Melo Neto, auteur de *Morte e Vida Severina*. La pièce, dédiée au peuple pauvre, fut mise en musique par Chico Buarque de Hollanda en 1965, l'année où les militaires prenaient le pouvoir au Brésil.

« Je suis une tête en équilibre au sommet d'un corps, j'écoute le son de l'électrophone qui sort des baraques amoncelées sur la rive du Capibaribe, dans la quatrième pire ville du monde, Recife, ville de la mangrove, incrustée dans la boue, où vivent les hommes crabes... Je suis un mangroveboy », chante, trente ans plus tard, Francisco França, dit Chico Science, jeune homme blanc, frondeur, fondu de hip hop, de funk et de rythmiques nègres.

En quatorze titres expressifs – *Samba Makossa*, *Antene-se* (Antenne-toi), *Rios, Pontes and Overdrives*, *Computadores Fazem Arte* (les ordinateurs font de l'art), *Banditismo por uma Questao de Classe* (Banditisme pour une question de classe) –, Chico Science et son groupe Naçao Zumbi (nation Zumbi, en référence au héros noir Zumbi, leader des premières communautés noires libres) rappent sur la question sociale, dans un beau mélange de *côco* (danse de pêcheurs) et de dub.

Chico Science et Naçao Zumbi cultivent un savant mariage entre la tradition de Pernambouc (avec le *maracatu*, notamment, rituel, danse, théâtre chanté, hérité des Indiens et des Africains, l'*embolada*, genre poétique à la façon des Fabulous Troubadours) et les nouvelles tendances du rock mondial.

« MANGUEBEAT »

Le cocktail, présenté en direct aux Transmusicales de Rennes en 1995 et dans le second album, *Da lama ao chaos*, du groupe est euphorisant, l'esthétique musicale surprenante – chaos des percussions afro-brésiliennes, motifs en boucle de la house occidentale. Derrière, il y a l'affirmation de la culture de « la boue », des mangroves (*mangue* en portugais) hérissées de bidonvilles sur pilotis, lieux de violence, de deal, de rejet social. Chico Science, et ses alter ego, les groupes Mundo Livre S/A ou Fred 04, suivent les préceptes de leur tout nouveau manifeste *Manguebeat; Caranguejos com Cerebro* (littéralement : les crabes avec cerveaux). Ces mauvais garçons de la mangrove, les *mangueboys*, empoignent guitares électriques, tambours, maracas et tambourins, accordéons et caisses claires, écrivent des chansons protestataires, se définissent comme des *manguewriters*, flirtent avec la *forrocore*, mélange de *forro* (les musiques campagnardes jouées à l'accordéon, dont Luis Gonzaga, mort en 1989, a été le pape) et de *hard-core*, la samba-reggae de Salvador de Bahia, ou du *saravà metal* de Sao Paulo.

Au Brésil, Chico Science se classe aux premiers rangs des hit-parades du Sud, fait exceptionnel pour un Nordestin – tout comme il était exceptionnel pour un Marseillais, avant IAM ou Massilia, de prétendre à la gloire nationale. En s'acharnant à revenir sur la culture locale – un mouvement très fort dans le monde entier –, Science scelle les noces du garage et du cocotier, branche ses antennes sur le trip hop, tropicalise le grunge, renonce à l'anglais au profit de l'accent chantant des Nordestins et de l'influence littéraire de Joao Cabral.

Véronique Mortaigne

★ *Da lama ao caos*, 1 CD Chaos 850 224 2. Distribué par DAM.

CLASSIQUE

FRANZ LISZT
Concertos pour piano et orchestre nos 1 et 2 – Danse Macabre
Nelson Freire (piano), Orchestre philharmonique de Dresde, Michel Plasson (direction)

DE SA PRATIQUE de l'opéra, Plasson a acquis une capacité rare à anticiper les réactions de ses solistes et à les suivre jusqu'au bout de leurs idées. De sa longue fréquentation avec ces œuvres, Freire a appris à y débusquer des atmosphères d'une intériorité quasi philosophique. Le résultat ? Vraisemblablement l'une des interprétations les plus abouties de ces trois œuvres concertantes avec celles de Richter et de Byron Janis (Philips) et un pirate de Michelangeli pour la *Danse macabre*.
A. Lo.

★ 1 CD Berlin Classics/Wotre Music.

HENRI DUTILLEUX
Sonate pour piano (et Ohana : *Six Etudes d'interprétation)*
Marie-Josèphe Jude (piano)

IL ÉTAIT DIFFICILE D'AIMER la *Sonate* d'Henri Dutilleux (1948), œuvre négligée par les pianistes, peu (ou mal) enregistrée et mal-aimée de son auteur même. Marie-Josèphe Jude, délaissant les Brahms qui l'ont fait connaître, empoigne cette partition et lui restitue sa vraie dimension, celle d'un authentique chef-d'œuvre pianistique du XXe siècle, qu'il sera désormais loisible d'aimer au grand jour. On peut difficilement imaginer jeu plus fluide, rythmes plus chaloupés, sonorité plus généreuse (les imitations de cloches du troisième mouvement). Les *Études* d'Ohana, également méconnues, complètent ce disque à la fois instructif et captivant.
J.-E. F.

★ 1 CD Harmonia Mundi « Les Nouveaux Interprètes » HMN 911569.

HENRY DESMAREST
Quatre Motets lorrains
Studio de musique ancienne de Montréal, les Violons du Roy, Christopher Jackson (direction)

TOUT « LORRAINS » qu'ils sont, ces motets sont conçus sur le mode « académique » versaillais (solistes, grand chœur et « symphonie » instrumentale). Mais, attention, cette musique est probablement l'une des plus géniales livrées par un compositeur de ce temps. Plus encore que Charpentier ou Campra, Desmarets (1661-1741) va très loin harmoniquement (l'incroyable verset *« Laboravi »*, du *Domine ne in furore*). Deux de ces motets ont été naguère enregistrés pour Erato par Edward Higginbottom. On ne peut pas dire que l'interprétation du Studio de musique ancienne de Montréal apporte du nouveau : les cordes sont rèches, l'ensemble trop réduit et les solistes (hormis Jean-Paul Fouchécourt) sont un peu courts d'expression et de son. Mais il y règne, ce qui est bien l'essentiel, l'envie de servir cette musique exceptionnelle.
R. Ma.

★ Un coffret de 2 CD K 617-Média 7 7053.

Airs du Premier et Second Livre (1597-1600)
Paul Agnew (ténor), Christopher Wilson (luth)

LA VOIX ÉTHÉRÉE du contre-ténor Alfred Deller reste indéfectiblement liée à la musique de John Dowland, souvent mélancolique et hors du monde. Les voix « de poitrine » y provoquent comme un retour à la réalité terrienne. Mais le ténor Paul Agnew est capable de frémir, de murmurer et d'émouvoir sans brusquer la matière si fragile de ces airs, sans rompre le délicat équilibre avec le luth. Justesse parfaite, diction impeccable, legato sans reproche. Paul Agnew, le moins *« british »* des ténors anglais, est un musicien dont on va beaucoup parler dans les années à venir.
R. Ma.

★ 1 CD Metronome-Wotre Musique MET CD 1010.

CHANSON

MARIE-PAULE BELLE
Live 95

IL N'Y A JAMAIS DE HASARD : ainsi sous-titré, l'album de concert qui marque le retour d'une des meilleures chanteuses françaises tend à prouver que tout vient à point nommé. Quand la chanson s'ennuie un peu, perd de son côté pétillant et badin, voici la dame au piano qui revient lancer quelques piques à la société, et rappeler qu'elle nous a déjà beaucoup, intelligemment, distraits. *La Biaiseuse*, *La Parisienne*, *Wolfgang et moi* n'ont rien perdu de leur fraîcheur, *Mais où-ce qu'on les enterre ?* est délicieusement sarcastique. L'écriture de Françoise Mallet-Joris, les mélodies de Michel Grisolia sont d'intarissables plaisirs. Parmi les nouveautés, une chanson de William Sheller, *L'homme que j'aime le plus.*
V. Mo.

★ 1 CS Emma/PolyGram 529769-2.

FRANÇOISE KUCHEIDA
De la Scarpe à la Seine

EN 1965, Pierre Barouh créait les éditions Saravah. *« Les rois du slow-bizz »*, selon l'auto-définition donnée par le label, n'ont pas renoncé à une certaine idée de la qualité. L'album de Françoise Kucheida, chanteuse de blues à la française, des bars, des rues et du coeur, en est le dernier prototype : Allain Leprest et Romain Didier lui ont écrit un texte sur mesure (*Les Chevaliers de Liévin*, sur le Nord, ses brouillards, ses fumées, ses accordéons, sa chaleur). Il y a des reprises, *Tournesol* (Prévert/Kosma), *La Bohème* (Aznavour), *Le Petit Bal perdu* (Niel/Verlor, en duo avec Romain Didier). Accordéon, violons, saxo font tourner la tête et les émotions, la voix grave de Françoise Kucheida indique que le pari du style français est encore possible.
V. Mo.

★ 1 CD Saravah SHL2072.

ROCK

AIMEE MANN
I'm With Stupid

LE TALENT d'Aimee Mann n'a rien d'ostentatoire. Pas de vocalises de diva ni de hurlement rebelle. Pas de mensurations de top model. Ses émotions peuvent se passer de maquillage outrancié. Cette Américaine qui, dans les années 80, présidait aux destinées de Til Tuesday, groupe adulé, maîtrise les canons de l'écriture pop. Sur ce deuxième album solo, quelques invités de marque apportent d'ailleurs leur caution à ce *songwriter* émérite : Chris Difford et Glen Tilbrook de Squeeze, Michael Penn, Juliana Hatfield et surtout Bernard Butler, l'ancien guitariste de Suede, qui prête à ces chansons le lyrisme rêche de sa six-cordes. Car au-delà du classicisme (faussement) sage de mélodies racées, ce pop rock sans sucre laisse entendre une petite musique intérieure et de légères fêlures qui font de *I'm With Stupid* le plus attachant des disques de chevet.
S. D.

★ 1 CD Geffen GED 24951. Distribué par BMG.

FRANK BLACK
The Cult of Ray

ON POURRA certes regretter l'époque des Pixies, quand Kim Deal, Joey Santiago et Frank Black, lutin turbulent alors prénommé Black Francis, ravivaient le rock américain de la fin des années 80 à coups d'audaces foutraques. En solo, cet amateur de petits hommes verts et de surf music a perdu de sa fantaisie, confondant souvent inspiration et boulimie. Pour *The Cult Of Ray* (en hommage à Ray Bradbury, l'auteur des *Chroniques martiennes*), il s'est enfin imposé un régime sec. Guitare dégraissée, format rock basique et titres bouclés en moins de trois minutes. Le chanteur mafflu se transforme en petite boule de nerfs et propulse à l'occasion quelques mélodies accrocheuses (*Men In Black*, *I Don't Want To Hurt You*, *You Ain't Me*). Sans nous guérir tout à fait de la nostalgie de son ancien groupe.
S. D.

★ 1 CD Dragnet 481647 9. Distribué par Sony.

JAZZ

WAYNE SHORTER
High Life

PARFOIS, surnage ce son de saxophone soprano si évocateur qui nous fait aimer, adorer même, Wayne Shorter, musicien grandi avec Miles Davis puis Weather Report et auteur de quelques audaces marquantes. Heureusement donc, Wayne Shorter, instrumentiste, est parfois là, dans cet *High Life* qui manque tellement de l'essentiel, d'un souffle, d'une avancée. Les mélodies sont sans relief, les timbres des synthétiseurs cent fois répétés, les mouvements de la rythmique – l'absence de mouvement – restent esclaves d'une logique mécanique. Et quand Wayne Shorter ne sait plus comment présenter ces tristes égarements, il les enrobe d'un orchestre de cordes et de cuivres, opulence plate. Quand même, dans *Virgo Rising*, revient le grand sorcier sensible aux sons du monde, mais cette envolée semble alors ne pas être à sa place.
S. Si.

★ 1 CD Verve 529 224-2. Distribué par Polygram.

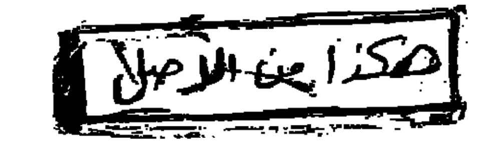
RAYMOND BONI
CLAUDE TCHAMITCHIAN
Ké Gats

UNE GUITARE, une contrebasse : les jeux très personnels de Raymond Boni et de Claude Tchamitchian se complètent dans ce duo improvisé. C'est ne pas savoir d'où l'on part, mais savoir d'où l'on vient et où l'on veut aller. C'est un acte très volontaire dans lequel les deux musiciens ont su à l'évidence se retrouver. On pourra rester ébahi par les sautes de cordes de Raymond Boni, par sa virtuosité d'exécution à la guitare, estomaqué aussi par la force du phrasé de Claude Tchamitchian. A ce premier niveau, se substitue vite celui d'un propos qui va de la plus sobre sérénité à une violence généreuse. *« Prise unique et mixage direct »*, lit-on sur la pochette d'un beau vert éclatant. Cette musique-là – on parle bien ici de musique – ne pouvait vivre que sans artifices.
S. Si.

★ 1 CD Emouvance EMV 1002. distribué par Night and Day.

La cinquième de Sons d'hiver

UNE SOIRÉE À PARIS



La cinquième de Sons d'hiver

Le festival du Val-de-Marne célèbre durant un mois toutes les musiques



L'UNE DES VOLONTÉS du festival Sons d'hiver est de voir se rejoindre les musiques. Ainsi s'est forgée une identité qui passe par une exigence chaque année un peu plus aventureuse. Trente spectacles dans quinze villes du Val-de-Marne, une ouverture méditerranéenne avec les choristes berbères de Timazir'ine et Cheb Mami (Créteil, le 26 janvier) et une belle idée de rencontre entre classique et traditionnel avec « Bartok en Algérie », avant le Minotaure Orchestra de Jean-Marc Padovani (Créteil, le 27).

Suivront les mélodies populaires vues par l'orchestre d' Yves Robert et le trio d'André Ceccarelli (Kremlin-Bicêtre, le 30) ; « L'EnChantier », une confrontation des mondes de Bernard Lubat et du chorégraphe Jean-François Duroure (Créteil, les 2 et 3 février).

★ Du 26 janvier au 24 février, dans une quinzaine de villes du Val-de-Marne. Tél. : 46-87-31-31.

UNE SOIRÉE À PARIS

Hussein El Masry, Ensemble Tanbûra
Une soirée, deux climats, pour ouvrir le week-end consacré à l'Egypte par la Cité de la musique. Dialogue intimiste entre le luthiste sous influences plurielles Hussein El Masry et le joueur de sitâr indien Narenda Bataju, puis ambiance festive aux accents de l'antique lyre *semsemiyya*, instrument de prédilection de la troupe Tanbûra de Port-Saïd.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 26. Tél. : 44-84-44-84. De 100 F à 160 F.

Mithya, la symphonie indienne
Ravi Prasad, chanteur et compositeur indien, a réalisé un ambitieux projet : une symphonie qui en appelle autant à la musique indienne, au jazz, au flamenco ou au classique occidental. Outre des artistes professionnels, des élèves de conservatoire se sont également impliqués dans cette aventure.
Palais de l'Unesco, 125, av. de Suffren, Paris 7e. Mo Ségur. 20 h 45, le 26. Tél. 42-29-36-03. De 80 F à 50 F.

Les samedis du Vieux-Colombier
Les Contes cruels de Villiers de L'Isle-Adam (1838-1889) ont été publiés en 1883. La lecture-spectacle que nous proposent Salomé Broussky et Michel Favory est un montage de huit d'entre eux. Récits satiriques, ils exhalent l'humeur du temps, s'attaquent au bourgeois, au dieu Argent, aux techniques du progrès.
Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. 17 heures, les 27 janvier, les 3 et 10 février. Tél. : 44-39-87-00. 50 F et 60 F.

Georges Appaix
Chanter, déclamer, faire naître le mouvement des accents de la voix : Georges Appaix, chorégraphe de Marseille, est l'un des pionniers du genre. Dans *Hypothèse fragile*, il continue à explorer ce champ poétique et sonore avec des textes de son cru, une danse simple, vive, complexe.
Ferme du Buisson, allée de la Ferme, 77 Marne-la-Vallée. 21 heures, le 26. Tél. : 64-62-77-77. De 70 F à 120 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DENISE AU TÉLÉPHONE
Film américain de Hal Salwen, avec Tim Daly, Caroleen Feeney, Dan Gunther, Dana Wheeler Nicholson (1 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).

LES ENFANTS DU SOLEIL
Film français de Bernard Dartigues, avec Philippe Caubère (3 h 20).
Max Linder Panorama, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10).

LES LIENS DU SOUVENIR
Film américain de Diane Keaton, avec Andie MacDowell, John Turturro, Michael Richards, Maury Chaykin, Nathan Watt, Kendra Krull (1 h 32).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

MA FEMME ME QUITTE
Film français de Didier Kaminka, avec Miou-Miou, Michel Boujenah, Thierry Lhermitte, Line Renaud, Daniel Russo, Darry Cowl (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; reservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

PAR-DELÀ LES NUAGES
Film italien de Michelangelo Antonioni, avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli (1 h 44).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

SOUVIENS-TOI DE MOI
Film franco-algérien de Zaïda Ghorab-Volta, avec Zahra Benaïssa, Salah Teskouk, Zaïda Ghorab-Volta, Thierry Lorent (56).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

WITTGENSTEIN
Film britannique de Derek Jarman, avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay (1 h 15).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

XY
Film français de Jean-Paul Lilienfeld, avec Clémentine Célarié, Patrick Braoudé, Chantal Lauby, Jean-Paul Comart, Patricia Malvoisin, Jean-Paul Lilienfeld (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

RÉGION

Une sélection musique, danse, théâtre et art en région

MUSIQUE CLASSIQUE

AVIGNON
Orchestre lyrique de région Avignon-Provence
Beethoven : *Leonore II, Concerto pour piano et orchestre no 5 « l'Empereur », Symphonie no 7.* Brigitte Engerer (piano), François-Xavier Bilger (direction).
Opéra, rue Racine, 84 Avignon. 20 h 30, le 1er février. Tél. : 90-82-23-44. De 30 F à 120 F.

BORDEAUX
Cosi fan tutte
de Mozart. Mireille Delunsch (Fiordiligi), Béatrice Uria-Monzon (Dorabella), Maryse Castets (Despina), Yann Beuron (Ferrando), Ludovic Tezier (Guglielmo), Marcos Fink (Alfonso), Chœur du Grand-Théâtre de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Dorian Wilson (direction), Jean-Louis Thamin (mise en scène).
Grand-Théâtre, 46, avenue du Parc-de-Lescure, 33 Bordeaux. 14 h 30, le 28 janvier et le 4 février ; 20 heures, le 30 janvier et le 6 février. Tél. : 56-48-58-54.
Orchestre national Bordeaux-Aquitaine
(1) Mozart : *Concerto pour piano et orchestre K 595.* Mahler : *Symphonie no 1.* Alicia de Larrocha (piano), Leopold Hager (direction).
(2) Beethoven : *Fidelio* (ouverture), *Symphonie no 8, Concerto pour violon et orchestre op. 61.* Viktor Tretiakov (violon), Gabriel Chmura (direction).
Palais des sports, place Ferme-de-Richemont, 33 Bordeaux. (1) 20 h 30, le 31 janvier et le 1er février. (2) 20 h 30, le 2 février. Tél. : 56-48-58-54. 100 F.

CANNES
Orchestre régional de Cannes
Ravel : *Pavane pour une infante défunte, Concerto pour piano et orchestre en sol.* Roussel : *Le Festin de l'araignée.* Ravel-Constant : *Gaspard de la nuit.* Alicia de Larrocha (piano), Philippe Bender (direction).
Théâtre Claude-Debussy, Palais des festivals, 06 Cannes. 16 h 30, le 28. Tél. : 92-98-62-77. De 110 F à 140 F.

GRENOBLE et LYON
La Flûte enchantée
de Mozart. Hans Peter Blochwitz (Tamino), Christiane Œlze (Pamina), Thomas Mohr (Papageno), Stéphanie Morales (Papagena), Natalie Dessay (la Reine de la nuit), Franz Joseph Selig (Sarastro), Cornelius Hauptmann (l'Orateur), Steven Cole (Monostatos), Chœur et Orchestre de l'opéra de Lyon, Kent Nagano (direction), Robert Carsen (mise en scène).
Le Cargo, 9, avenue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 19 h 30, le 2 février. Tél. : 76-25-05-45. De 180 F à 220 F.
Et à l'Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 61 Lyon. 20 h 30, les 27 et 28. Tél. : 72-00-45-45. De 70 F à 360 F.

JOINVILLE
Gilles Henry (violon), Yves Henry (piano).
Pierné : *Sonate pour violon et piano op. 36.* Vierne : *Sonate pour violon et piano op. 23.* Magnard : *Sonate pour violon et piano op. 13.*
Château du Grand-Jardin, avenue de la Marne, 52 Joinville. 17 heures, le 28. Tél. : 25-94-17-54. 80 F.

LILLE
La Rosa de Ariadna.
de Dazzi. Susanna Moncayo (Ariadna), Ian Honeyman (Minotauro), Nouvel Ensemble vocal, Ensemble l'Itinéraire, Aldo Brizzi (direction), Stéphane Braunschweig (mise en scène).
Opéra, place du Théâtre, 59 Lille. 20 heures, le 27. Tél. : 20-55-48-61. De 60 F à 210 F.
Orchestre national de Lille
Chabrier : *Joyeuse Marche.* Tchaïkovski : *Concerto pour violon et orchestre, Francesca da Rimini.* Maudot : *Ciel éther, création.* Vadim Repin (violon), Yutaka Sado (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, les 1er et 2 février. Tél. : 20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

LYON
Orchestre national de Lyon
(1) Haydn : *Concerto pour hautbois et orchestre.* Varèse : *Arcana.* Beethoven : *Symphonie no 3 « Héroïque ».* Lajos Lencses (hautbois), Gianluigi Gelmetti (direction).
(2) Beethoven : *Mer calme, voyage heureux.* Dvorak : *Symphonie no 6.* Jean-François Heisser (piano), Chœurs de Lyon, Klaus Weise (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. (1) 18 heures, le 27. (2) À 20 h 30, le 1er février. Tél. : 78-60-37-13. De 70 F à 250 F.

MONTPELLIER
Tristan et Isolde
de Wagner. Heikki Siukola (Tristan), Lisbeth Balslev (Isolde), Eike Wilm Schulte (Kurwenal), Nadine Denize (Brangäne), Matthias hölle (le roi Marke), Chœur de l'opéra de Montpellier, Orchestre philharmonique de Montpellier, Friedemann Layer (direction), Marco Arturo Marelli (mise en scène).
Corum-Opéra Berlioz, esplanade Charles-de-Gaulle, 34 Montpellier. 15 heures, le 28. Tél. : 67-60-19-99. De 120 F à 260 F.

NANCY
Un ballo in maschera
de Verdi. Luca Lombardo (Riccardo), Ines Francisca Salazar (Amelia), Ivan Dimitrov (Renato), Monica Faralli (Ulrica), Elisabeth Vidal (Oscar), Orchestre de Nancy et de Lorraine, Jérôme Kaltenbach (direction), Yves Lefebvre (mise en scène).
Opéra de Nancy et de Lorraine, 1, rue Sainte-Catherine, 54 Nancy. 14 h 30, le 28 ; 20 h 30, le 30. Tél. : 83-85-30-63.

JAZZ

MAUBEUGE
Jazz Festival
Un festival encore discret, qui sait rester « petit » tout en étant animé par une idée de programmation équilibrée entre l'aventure et des « vedettes » encore titillées par l'invention et le risque. Le trio du pianiste Laurent de Wilde jouera à l'Espace Gérard-Philipe de Feignies (le 27 janvier), ici même où se produira la harpiste américaine Deborah Henson-Conant (le 10 février), Didier Lockwood – rejoint par son « élève » Deborah Seffer – au Théâtre du Manège de Maubeuge (le 29 janvier), Roy Haynes, batteur à tout jouer, au Centre culturel de Jeumont (le 2 février) et le Kollektief de Willem Breuker, grande explosion musicale, sera salle Léo-Ferré à Aulnoye-Aymeries (le 3). Une formule jazz-club permettra aussi de découvrir les mouvements de l'Europe avec les Belges du septette de Pirly Zurtrassenn, le trio néerlandais de Yuri Honing et les Français de Paintings, Pharoah et le septette de Laurent Guanzini.
Du 27 janvier au 10 février. Renseignements : Théâtre du Manège, scène nationale, tél. : 27-65-65-40.

DANSE

CHARTRES
Compagnie Larsen
Stéphanie Aubin : *L'Impromptu, Dédicaces.*
Théâtre, place de Ravenne, 28 Chartres. 21 heures, le 30 et le 2 février. Tél. : 37-21-57-29. 100 F

DUNKERQUE
Compagnie Jean-Claude Gallotta
Prémonitions.
Bateau Feu-Scène nationale, 59 Dunkerque. 20 h 45, le 30. Tél. : 21-46-77-00.

GAP
Denis Plassard
En pièces.
Théâtre la Passerelle, 137, boulevard Georges-Pompidou, 05 Gap. 20 h 30, les 2 et 3 février. Tél. : 92-52-52-52.

LYON
Lyon Opéra Ballet
Martino Müller : *Le Jour même.* Jiri Kylian : *Stamping Ground.* William Forsythe : *Second Detail.*
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 61 Lyon. 20 h 30, le 31 janvier et les 1, 2, 3, 6, 9 et 10 février ; 17 heures, le 4 février. Tél. : 72-00-45-45.

METZ
Mathilde Monnier
Nuit.
Arsenal, avenue Ney, 57 Metz. 20 h 30, le 2 février. Tél. : 87-39-92-00. 140 F.

MULHOUSE
Ballet de l'Opéra de Paris
George Balanchine : *Sérénade, Thème et variations, Le Fils prodigue.*
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 20 h 30, le 27. Tél. : 89-36-28-28.

ROUBAIX
Roméo et Juliette
Ballet de Berlioz. Ballet du Nord. Maryse Delente : *chorégraphie.*
Le Colisée, 33, rue de l'Epeule, 59 Roubaix. 20 h 30, le 27 ; 16 heures, le 28. Tél. : 20-24-50-51. De 60 F à 130 F.

BREST ET RENNES
L'Illusion comique
de Pierre Corneille, mise en scène d'Eric Vigner, avec Nazim Boudjenah, Dominique Charpentier, Cécile Garcia-Fogel, Eric Guérin, Denis Léger-Milhau, Gilbert Marcantognini, Jérémie Oler, Grégoire Œstermann, Guy Parigot, Eric Petitjean et le Quatuor Matheus.
Le Quartz, 2-4, avenue Clemenceau, 29 Brest. Le samedi 27, à 20 h 30. Tél. : 98-44-10-10. Durée : 2 h 30. 65 F et 125 F.*
Et au Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. Les jeudi 1er, vendredi 2, samedi 3, mardi 6, à 20 h 30 ; le dimanche 4, à 16 h. Tél. : 99-31-12-31. 110 F. Jusqu'au 11 février.

CAEN
Gaudeamus
d'après Serguei Kaledine, mise en scène de Lev Dodine, avec Oleg Dimitriev, Serguei Karguine, Igor Konialev, Youri Kordonski, Natalia Kromina, Anton Kuznetzov, Igor Nikolaïev, Tatiana Olear, Andreï Rostovski, Artiem Tsipine, Dimitri Vitov, Igor Tchernevitch, Oleg Galanov, Alexandre Kochkarev, Serguei Kouritchev, Julia Moreva, Maria Nikiforova et Arkadi Charogradski.
Théâtre municipal, esplanade du Théâtre, 14 Caen. Les mardi 30, mercredi 31 janvier, jeudi 1er, vendredi 2 février, à 20 h 30. Tél. : 31-30-76-20. Durée : 2 h 15. 40 F et 110 F.*

CAVAILLON
La Princesse de Clèves
d'après Madame de La Fayette, mise en scène de Marcel Bozonnet, avec Marcel Bozonnet.
Théâtre, rue du Languedoc, 84 Cavaillon. Les jeudi 1er et vendredi 2, à 20 h 30. Tél. : 90-78-64-64. Durée : 1 h 20. 90 F et 120 F.*

CHAMBÉRY
Richard III
de William Shakespeare, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Nathalie Bastat, Hugues Boucher, Stéphane Comby, Marcial Di Fonzo Bo, Marie Lauvergeat, Maxime Lefrançois, Frédérique Loliée, Philippe Marteau, Jean-Michel Portal, Sandrine Spielmann, Pascal Tokatlian et deux enfants en alternance.
Espace Malraux, 67, carré Curial, 73 Chambéry. Les mercredi 31 et jeudi 1er, à 19 h 30. Tél. : 79-85-55-43. Durée : 4 h 15. 130 F.

LILLE
Sixième Solo
de et par Serge Valletti.
La Métaphore-Petite Salle, Grand'Place, 59 Lille. Les samedi 27, dimanche 28, mercredi 31 janvier, vendredi 2, samedi 3 février, à 18 h 30 ; les lundi 29 janvier, jeudi 1er, lundi 5 février, à 22 heures ; le dimanche 4, à 11 heures. Tél. : 20-40-10-20. Durée : 1 h 30. 90 F et 130 F. Dernières.*

LYON
Prométhée enchaîné
d'Eschyle, mise en scène de Michel Raskine, avec Jean-François Lapalus, Isabelle Sadoyan et Sylviane Simonet.
Théâtre le Point-du-Jour, 7, rue des Aqueducs, 69 Lyon. Le samedi 27, à 20 h 30 ; le dimanche 28, à 16 heures. Tél. : 78-36-67-67. Durée : 1 h 30. 85 F et 100 F. Dernières.*

NICE
La Tour de Nesle
d'après Alexandre Dumas père, mise en scène de Roger Planchon, avec Jacques Weber, Arnaud Bédouet, Marco Bisson, Yan Duffas, Victor Garrivier, Paolo Graziosi, Yveline Hamon, Micha Lescot, Claude Lesko, Joseph Malerba, Nicolas Moreau et Alain Payen.
Centre dramatique national, promenade des Arts, 06 Nice. Le samedi 27, à 15 heures et 20 h 30 ; le dimanche 28, à 15 heures ; le mardi 30, à 19 h 30 ; les mercredi 31 janvier, jeudi 1er, vendredi 2 février, à 20 h 30. Tél. : 93-80-52-60. Durée : 3 heures. 60 F et 170 F.*

STRASBOURG
Imprécations IV
de Michel Deutsch, mise en scène de l'auteur, avec Judith Henry, Toméo Vergès, André Wilms, Marie Payen et le groupe Sentimental trois 8.
Wacken-Théâtre national, place de la Foire-Exposition, 67 Strasbourg. A partir du 30 janvier. Les mardi 30, mercredi 31 janvier, jeudi 1er, vendredi 2, samedi 3, mardi 6 février, à 20 heures. Tél. : 88-35-44-52. Durée : 1 h 30. 95 F et 125 F. Jusqu'au 17 février.*
La Servante-Ouverture ; l'Architecte et la forêt ; la Serinette ; une fleur imperméable à la nuit
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Damien Barbin, Anne Bellec, Christophe Bernard, Gilbert Beugniot, Irina Dalle, Céline Chéenne, Luc Delhumeau, Michel Fau, Ariane Gardel, Etienne Lefoulon, Philippe Lehembre, Benjamin Ritter, Frédérique Ruchaud, William Nadylam Yotnda et Patrick Zimmermann.
Le Maillon-Théâtre Germain-Muller, 13, place André-Maurois, 67 Strasbourg. Le vendredi 2, à 17 heures. Tél. : 88-27-61-81. Durée : 7 heures. 90 F et 120 F.*
Meurtre de la princesse juive
d'Armando Llamas, mise en scène de Jean-Marc Brisset, avec Sébastien Bourg, Philippe Bussière, Alain Daffos, Richard Duval, Franck Garric, Jacques Vincey, Jean-Stéphane Lefèvre, Quentin Milo, Catherine Morlot, Béatrice Arias, Nathalie Andres, Nathalie Bensard, Christelle Boizante, Paula De Oliveira et Céline Pique.
Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau, 31 Toulouse. Les samedi 27, mardi 30 janvier, jeudi 1er février, à 21 heures ; le mercredi 31, à 19 h 30. Tél. : 61-42-33-99. Durée : 3 h 45. 80 F et 100 F.*

THÉÂTRE

AGEN
La Mouette
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Pierre Debauche, avec Emma Battesti, Sophie Borissoff, Françoise Danell, Claude Saint-Dizier, Pierre Debauche, Florent Ferrier, Richard Grolleau, Cyrille Josselyn ou Didier Kersten, Elsa Lepoivre ou Charlène Lyczba et Matthieu Marie ou Emmanuel Vérité.
Théâtre du Jour, 21, rue Paulin-Régnier, 47 Agen. Les samedi 27 et mardi 30, à 20 h 30. Tél. : 53-47-82-08. Durée : 2 heures. 65 F et 110 F.*

ANGERS
Mariage à Sarajevo
de Ludwig Fels, mise en scène de Claude Yersin, avec Andrée Tainsy, Daniel Briquet, Patrick Moutreuil, Philippe Polet, Yves Prunier, Arnaud Apprederis, François Aubineau, Nicolas Berthoux, Karim Fatihi, Natacha Mircovich, Louis-Basile Samier et Hugues Vaulerin.
Nouveau Théâtre-Beaurepaire, 12, boulevard Gaston-Dumesnil, 49 Angers. A partir du 30 janvier. Les mardi 30, mercredi 31 janvier, vendredi 2, samedi 3, mardi 6 février, à 20 h 30 ; le jeudi 1er, à 19 h 30 ; le dimanche 4, à 17 heures. Tél. : 41-87-80-80. Durée : 2 heures. 85 F et 110 F. Jusqu'au 17 février.*

BÉTHUNE
Savannah Bay
de Marguerite Duras, mise en scène de Jean-Claude Amyl, avec Martine Pascal et Gisèle Casadesus.
Studio-Théâtre, place Foch, 62 Béthune. Le samedi 27, à 20 h 30. Tél. : 21-56-96-95. Durée : 1 h 40. 85 F et 110 F.*

BORDEAUX
Hélène
de Jean Audureau, mise en scène de Jean-Louis Thamin, avec Muriel Solvay, Christophe Allwright, Jean-Yves Chatelais, Vincent de Bouard, Eric Bougnon, Nicolas Delpeyrat, Jean-Marie Galey, Yasmine Modestine et Jérôme Robart.
Théâtre du Port de la Lune, square Jean-Vauthier, 33 Bordeaux. Les vendredi 2, samedi 3, lundi 5, mardi 6, à 20 h 30. Tél. 56-91-98-00. Durée : 2 h. 70 F et 150 F. Jusqu'au 16 février.*

ART

BORDEAUX
Matthew Barney
CAPC-Musée d'art contemporain, 7, rue Ferrère, galerie Sud, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 24 mars 1996. 30 F.
Traffic. Pratiques artistiques des années 90
CAPC-Musée d'art contemporain, grande nef, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 24 mars 1996. 30 F.

CALAIS
Allan Sekula
Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta, 62 Calais. Tél. : 21-46-77-10. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30. Egalement au Musée des beaux-arts et de la dentelle. Fermé mardi. Jusqu'au 25 février 1996.

CASTRES
Anne Pesce
Centre d'art contemporain, 35, rue Chambre-de-l'Edit, 81 Castres. Tél. : 63-59-30-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; samedi, dimanche et jours fériés de 15 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 20 mars 1996.

CHALON-SUR-SAONE
Michaël Kenna
Marie-Paule Nègre
Musée Nicéphore-Niepce, 28, quai des Messageries, 71 Chalon-sur-Saône. Tél. : 85-48-41-98. De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Fermé mardi. Michaël Kenna, jusqu'au 31 mars 1996. Marie-Paule Nègre, jusqu'au 3 mars 1996. 10 F.

CHERBOURG
Tom Drahos
Galeries du théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50 Cherbourg. Tél. : 33-88-55-50. Mardi, jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; mercredi, samedi de 10 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 29 février 1996.

DOLE
Identités et affinités
Musée des beaux-arts, 85, rue des Arènes, 39 Dole. Tél. : 84-72-27-72. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 mars 1996.

FRÉJUS
Peintures françaises
Le Capitou-Centre d'art contemporain, ZI du Capitou, 83 Fréjus. Tél. : 94-40-76-30. De 14 heures à 18 heures ; dimanche sur rendez-vous. Fermé lundi. Jusqu'au 3 février 1996.

LYON
3e Biennale d'art contemporain
Musée d'art contemporain, Cité internationale, quai Charles-de-Gaulle, 69 Lyon. Tél. : 72-41-00-00. De 12 heures à 19 heures ; nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 18 février 1996. 40 F, carte permanente : 70 F.
Et au Palais des Congrès, Cité Internationale, 69 Lyon. Tél. : 72-41-00-00. De 12 heures à 19 heures ; nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 18 février 1996. 40 F, carte permanente : 70 F.

MORLAIX
Alain Clément
Musée des Jacobins, place des Jacobins, 29 Morlaix. Tél. : 98-88-68-88. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; dimanche jusqu'à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars 1996.

NICE
Marc Chagall
Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard, 06 Nice. Tél. : 93-53-87-20. De 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 25 mars 1996. 36 F, dimanche 26 F.
Ernest Pignon-Ernest
Musée d'art moderne et d'art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars 1996. 25 F.

REIMS
Patrick Van Caeckenbergh
Fonds régional d'art contemporain, le Collège, 1, place Museux, 51 Reims. Tél. : 26-05-78-32. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 10 mars 1996.

VENCE
Jean Le Gac, Mimmo Paladino
Matisse
Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, place du Frêne, 06 Vence. Tél. : 93-58-15-78. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 11 février 1996. 20 F.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Fabrice Cavaille, Cécile Dupaquier, Françoise Jury, Pascale Marie
Centre culturel-espace arts plastiques, 170, rue Grenette, 69 Villefranche-sur-Saône. Tél. : 74-68-33-70. De 14 heures à 18 heures ; mercredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 24 février 1996.

(*) Tarifs réduits.

Nouvelle censure allemande sur le réseau Internet

DEUTSCHE TELEKOM, a bloqué la consultation par ses abonnés des documents mis sur le réseau par un membre de l'extrême droite allemande vivant au Canada. Le plus important fournisseur allemand d'accès à Internet – un million d'abonnés – a pris cette décision vingt-quatre heures après avoir fait l'object de plaintes l'accusant de favoriser la propagande néo-nazi sur Internet. Deutsche Telekom a donné l'ordre à sa filiale T-Online de bloquer l'accès au site, créé il y a cinq mois, et qui contient des documents antisémites et néo-nazis qui tombent sous le coup d'une interdiction d'impression et de distribution en Allemagne.
CompuServe est également visé par l'enquête en cours. Figurant parmi les trois principales entreprises américaines de services en ligne, CompuServe est le second fournisseur allemand d'accès à Internet – 220 000 abonnés. Le 28 décembre 1995, la société avait déjà été contraint à la censure dans le cadre d'une information judiciaire ordonnée par le procureur de Munich (*Le Monde* du 31 décembre et 1er janvier).

■ **RADIO : le groupe Europe 1 Communication** sera l'opérateur d'un ensemble d'une vingtaine de programmes radiophoniques qui doit accompagner le bouquet de chaînes numériques par satellite préparé par Canal Plus. Décliné autour de tous les genres musicaux, ce bouquet radio sera composé sur la base du programme Multiradio, déjà diffusé sur le câble, et complété par des projets développés par Europe 2, filiale d'Europe 1 Communication.

Hommage du jury du prix Mumm à notre collaborateur Marcel Niedergang

LES PRIX DE LA FONDATION MUMM pour la presse écrite ont été décernés jeudi 25 janvier pour la douzième fois par un jury présidé par Françoise Giroud et composé de Christine Ockrent, Jean Daniel, André Fontaine, Alain Genestar, Franz-Olivier Giesbert, Claude Imbert, Ivan Levaï, Bernard Pivot, Patrick Poivre d'Arvor et Philippe Tesson. Ont été couronnés Jean-Pierre Adine (*Le Point*, « SNCF : la vérité sur un désastre »), Victor Cygielmann (*Le Nouvel Observateur*, « Quand Rabin fait scandale »), Frédéric Ferney (*Le Figaro*, pour l'ensemble de ses chroniques théâtrales) et Jérôme Garcin (*L'Express*, « Chirac en son miroir »).
Le jury a unanimement rendu un « *hommage spécial* » à notre collaborateur Marcel Niedergang, ancien grand reporter et chef-adjoint du service étranger du *Monde*, pour son article « *Augusto Pinochet toujours là* » publié dans nos pages « Horizons » (*Le Monde* du 22 novembre 1995) et consacré aux quatre-vingts ans de l'ancien dictateur.

Les actionnaires de « Libération » sont parvenus à un accord

Les salariés du quotidien doivent se prononcer mardi 30 janvier sur la prise de contrôle par le groupe Chargeurs de Jérôme Seydoux

LIBÉRATION est dans la dernière ligne droite. Mais la voie pour la franchir est faite de réunions-marathon et de discussions juridiques épineuses. A moins de changements de dernière minute, le groupe Chargeurs de Jérôme Seydoux va prendre le contrôle du journal, marquant une nouvelle étape, la troisième en vingt ans d'existence, dans l'histoire du quotidien.

Après d'âpres négociations et deux conseils d'administration de la société éditrice de *Libération*, mardi 23 et jeudi 25 janvier, qui se sont prolongés jusqu'à minuit, les actionnaires sont parvenus, jeudi, par 8 voix pour et 3 abstentions, à un accord sur le schéma de recapitalisation et sur le principe d'un texte à soumettre aux salariés. Le vote des salariés de *Libération* sur l'augmentation de capital et la prise de contrôle de Chargeurs devrait finalement avoir lieu mardi 30 janvier, et non lundi 29 comme cela était prévu initialement.

Il s'agit d'une augmentation de capital de 70 millions de francs, souscrite pour l'essentiel par Chargeurs (60 millions), les 10 millions suivant provenant de Communication et Participation, qui regroupe plusieurs actionnaires historiques, notamment la Scor et Archimédia, qui se sont montrés réticents aux propositions de Chargeurs.

A l'issue de cette augmentation de capital, Chargeurs devrait prendre 65 % du capital, Communication et Participation, environ 15 %, et la Société civile du personnel de *Libération* (SCPL), 20 % (contre 45,2 %, aujourd'hui). Les autres actionnaires (Danone, Macif, André) seront dilués. Le personnel de *Libération* perd donc une minorité de blocage à 33,3 %, qu'il revendiquait. Le conseil d'administration a examiné les conditions de versements d'un fonds de 17 millions, destiné à indemniser les salariés-actionnaires qui perdent le contrôle de leur journal.

LICENCIEMENTS POSSIBLES

Par un vote serré (6 voix contre 5), le conseil de surveillance de la SCPL avait auparavant rejeté le versement de ce fonds, sous forme d'un intéressement aux salariés. Sous réserve d'ajustements ultérieurs, ces 17 millions devraient être conservés pour permettre à la SCPL, en fonction des résultats de l'entreprise, soit d'atteindre la minorité de blocage, soit de pouvoir se maintenir à hauteur de 20 % en cas d'une nouvelle augmentation de capital. Chargeurs a apporté 75 millions de francs, en janvier 1995, sous forme d'obligations convertibles en actions, mais s'est engagé à ne pas les convertir.

Pour défendre les droits du personnel, un pacte d'indépendance a été mis au point, qui accorde un certain nombre de droits et de garanties à la SCPL, notamment sur la nomination du PDG et du directeur de la rédaction et sur les modifications de statuts ou de capital. Ce pacte d'indépendance a donné lieu à de nombreuses discussions pour renforcer le poids des salariés actionnaires, même si le résultat est jugé insuffisant par certains.

Mais le groupe de Jérôme Seydoux est en position de force. Il en a tiré profit dans chaque négociation, faisant bien comprendre que si l'on ne voulait pas de son argent, il était prêt à se retirer. La prise de contrôle du journal par Chargeurs devra être approuvé par le personnel de *Libération*, au cours d'un vote mardi 30 janvier. Parmi les conditions posés par chargeurs, les négociations avec l'imprimeur Riccobono semblent bien engagées, tandis que celles avec Publicis sur le contrat de régie publicitaire sont plus épineuses.

Il reste encore comme conditions posés par Chargeurs à son entrée la mise en œuvre du plan social engagé par la direction. Celui-ci prévoit la suppression de 78 postes cette année, 65 d'ici le 1er mars, et 13 autres d'ici novembre. Un guichet-départ a été ouvert et se prolonge jusqu'au 1er février. Si à cette date l'objectif des 78 postes n'est pas atteint, la direction est déterminée à procéder à des licenciements pour atteindre cet objectif.

Alain Salles

De la laine aux satellites

Le groupe Chargeurs, dirigé par Jérôme Seydoux, est implanté principalement dans le textile et la communication. Chargeurs est le numéro un mondial pour la transformation et la vente de la laine, avec un chiffre d'affaires consolidé de 9,8 milliards de francs et un résultat net de 344 millions en 1994. Si les activités textiles représentent l'essentiel du chiffre d'affaires (7 milliards) du groupe, il possède aussi Walon (transport de véhicules automobiles) et Novacel (films de protection de surfaces).

La part de la communication est faible dans le chiffre d'affaires d'un groupe présent dans le cinéma, la télévision et les produits multimédias, par le biais de participations minoritaires. Il figure dans la production et la distribution de films (Renn productions, avec Claude Berri), l'exploitation de salles (Pathé). Mais le groupe est surtout un acteur important dans le domaine de la télévision par satellites, grâce à ses participations (20 %) dans BskyB et Canalsatellite.

VENDREDI 26 JANVIER

TF 1

13.00 **Journal, Météo.**
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 Dallas. Feuilleton.
15.25 Rick Hunter, inspecteur de choc. Série.
16.10 Dingue de toi. Série.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Club Dorothée.
17.40 La Philo selon Philippe. Série.
18.05 Les Années fac. Série.
18.35 Le Miracle de l'amour. Série.
19.05 Agence tous risques. Série. Les orages du souvenir.
20.00 **Journal,** La Minute hippique, Météo.

20.50

PATINAGE ARTISTIQUE
Championnats d'Europe à Sofia (Bulgarie). Programme libre danse ; Programme court dames. (110 min). 298997
En l'absence de Moniotte-Lavanchy, les champions de France 96 Anissina-Peizerat pourraient créer la surprise.

22.35

ÇA VA PLUTÔT BIEN
Magazine présenté par Béatrice Schönberg. Invités : Christian Clavier, Clémentine Célarié, Carla Bruni, David Ginola, Marie-Anne Chazel, Patrick Braoudé, Yvette Horner, Petula Clark, Etienne Bacrot, Philippe Le Friant, Marie Arbant. (80 min). 4847336
23.55 ▶ TV Dance Party. Extravadance. Dance d'or 96. Variétés.
2.50 **Journal, Météo.**
3.00 Les Défis de l'océan. 3.55 et 4.20 TF 1 Nuit. 4.05 Intrigues. 4.30 Côté cœur. 4.55 Musique.

France 2

12.59 **Journal, Point route.**
13.45 Derrick. Série.
14.50 L'Enquêteur. Hasta la vista. Série.
15.45 La Chance aux chansons. Musique.
16.35 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.05 Quoi de neuf, docteur ? Le deuxième amour de Mike. Série.
17.35 La Fête à la maison. Panique en sous-sol. Série.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Fin d'un amour.
19.20 et 0.40 Studio Gabriel.
19.59 **Journal,** Météo, Point route.

20.55

MAIGRET
Série de Etienne Périer, d'après Georges Simenon. L'Homme du banc (95 min). 9836046
Un magasinier de farces et attrapes est retrouvé poignardé dans une impasse.

22.30

BOUILLON DE CULTURE
Magazine littéraire présenté par Bernard Pivot. Passions et plaisirs. Invités : Jean-Pierre Dufreigne (Le Génie des orifices) ; Jean-Marc Roberts (Affaires personnelles) (65 min). 4072930
23.40 Géopolis. Magazine présenté par Claude Sérillon. L'Italie, ça marche ! (50 min). 824201
0.25 **Journal, météo.**
1.10 Envoyé spécial (rediff.). 3.00 Tennis. Sport. Open d'Australie, finale dames. 6.00 Dessin animé.

France 3

12.35 **Journal.**
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Les Enquêtes de Remington Steele. Série.
14.30 Victoire sur la nuit. Téléfilm de Robert Butler [2/2], avec Elizabeth Montgomery (75 min). 7450807
15.45 Magnum. Série.
16.35 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé. Divertissement.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** 19.08, Journal régional.
20.10 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. Bouquets d'argent, d'Antoine Mora et Jorge Trivino (60 min). 5442171
Le golfe de Guayaquil (Equateur) est la plus grande réserve de crevettes d'élevage d'Amérique latine. Une industrie qui rapporte gros...

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invitée : Enzo Enzo. Mexique : le rêve des Lacandons, de Patty Villiers et Laurent Desvaux ; Roumanie : le train forestier, de Jacqueline Benousilio et Yvon Bodin ; France : sacrés costauds, de Philippe Lespinasse, Jean-Marie Bertineau et Patrick Boileau (60 min). 2964336
22.50 **Journal, météo.**
23.15 Comment ça va ? Magazine présenté par Jean Lanzi. La mort de l'infarctus (55 min). 5948249
0.10 Dynastie. 0.55 Musique Graffiti. *Symphonie classique ; Suite de Roméo et Juliette, de Prokofiev (25 min).*

La Cinquième

13.00 Détours de France (rediff.). Les métiers du haras. 13.30 Attention santé. 13.35 Défi. 13.56 Le Réseau des métiers. 14.00 Le Siècle de l'espace. 15.00 Le Sens de l'Histoire. Yougoslavie, l'irrésistible ascension de Slobodan Milosevic. 16.30 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Affaires publiques. Le tribunal correctionnel. 18.15 Les Clefs de la nature. Kangourou, c'est dans la poche. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Souvenez-vous, Fort Alamo ! Documentaire de Peter Prestel et Rudolf Sporrer (60 min). 4978
Les liens ambigus qui unissent le Texas au Mexique restent marqués par la défaite de Fort Alamo (1836), bataille au cours de laquelle s'illustra Davy Crockett.
20.00 Brut. Magazine.
20.30 8 1/2 **Journal.**

20.45

PEUR SUR LE JUGE
Téléfilm de Josef Rödl, avec Bruno Ganz, Günther Maria Halmer (1995, 85 min). 372423
Un juge très sévère et détesté par l'ensemble de ses collègues est accusé du meurtre d'une prostituée. Au barreau, personne ne veut le défendre et chacun se réjouit tant la situation semble idéale pour régler ses comptes...

22.10

ROGER AND ME ■ ■
Film américain de Michael Moore (1989, v.o., 90 min). 6564336
Déplacée du samedi au vendredi, la case documentaire s'ouvre aux « classiques » du cinéma. En commençant avec le film de Michael Moore qui fit le scandale en 1990 aux Etats-Unis.
23.40 ▶ Cinéma de notre temps. Documentaire de Jean-Pierre Limosin. Alain Cavalier, 7 chapitres, 5 jours, 2 pièces-cuisine (55 min). 949959
0.35 Women and Men (rediff.) [1/2] Téléfilm. Trois histoires de séduction (v.o.). Il portait une chemise de chez Brooks, de Frédéric Raphaël, avec Beau Bridges, Elizabeth McGovern ; Le Calme avant la tempête, de Ken Russell, avec Peter Weller, Molly Ringwald ; Comme des éléphants blancs, de Tony Richardson, avec James Woods, Melanie Griffith.
1.55 Music Planet (rediff.). Magazine. Pop Galerie. Madonna, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher.

M 6

13.25 L'assassin était dans mon roman. Téléfilm d'Arnaud Innocenti (89 min). 9010713
Un étudiant en littérature et son idole, un écrivain de polars, enquêtent sur la mort de deux sosies parfaits.
15.10 Deux flics à Miami. Série.
16.40 Hit Machine.
17.10 Une famille pour deux. Série.
17.40 L'Etalon noir. Série.
18.10 Agence Acapulco. Série.
19.00 Code Quantum. Le Sauvage. Série.
19.54 **Six minutes d'information.**
20.00 et 0.15 Mode 6.
20.05 Notre belle famille. Série.
20.35 et 23.30 Capital 6.

20.45

DÉFLAGRATIONS
Téléfilm de Robert Lewis, avec Heather Locklear (96 min). 552807
Un déséquilibré fait sauter un immeuble et menace de récidiver si son ancienne fiancée n'accepte pas de revenir vivre avec lui.

22.35

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Dos au monde. Série (55 min). 2662591
Des visiteurs extraterrestres arrivent sur Terre. Pour y survivre, ils doivent prendre possession d'« enveloppes » humaines.
23.40 Sexy Zap.
0.20 Hongkong Connection. L'Œil du tigre. Série.
2.30 Black Ballad. 3.30 Fanzine. 4.00 Fréquenstar. 4.55 Boulevard des clips.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Demolition Man ■ Film américain de Marco Brambilla (1993, 110 min). 9394713
15.35 Pas si vite ! (rediff.).
15.50 Kabloonak ■ Film franco-canadien de Claude Massot (1994, 103 min). 8997046
17.35 Le Journal du cinéma (rediff.).
18.00 Le Dessin animé. Mot.
▶ En clair jusqu'à 20.34
18.28 Les Zinzins.
18.40 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

▶ LA NUIT CYBER
20.55 Ligne 2. Informatique.
21.35 Ligne 3. Interactivité.
22.10 Ligne 4. Virtualité.
22.35 Flash d'information.
22.55 La Nuit cyber.
23.15 Ligne 5. Cybernétique. Présentation de Tron.

23.20

TRON ■ ■
Film américain de Steven Lisberger (1982, 95 min). 9430881
0.50 La Nuit cyber.
0.55 Ligne 6. Jeux vidéo (45 min). 2567442
1.40 Ligne 7. Réseau.
2.00 Ligne 8. Cyber sexe (55 min). 2829085
2.55 Ligne 9. Musique (30 min). 8820355
3.25 Ligne 10. Terminus.
3.55 Poltergeist ■ ■ Film américain de Tobe Hooper (1982, 114 min). 9838085

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. La création radiophonique en question (5).
20.30 Le Banquet. La rupture.
21.32 Black and Blue. Impulse en 20 bits, avec Xavier Prévost.
22.40 Nuits magnétiques. Cher camion, fantaisie routière.
0.05 Du jour au lendemain. Notions de philosophie. 4. Denis Kambouchner, Gérard Lebrun. 0.50 Coda.
1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. Donné le 19 janvier, à la salle des Congrès, à Sarrebruck, et émis simultanément sur les radios de Leipzig, Francfort et Berlin, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Alun Francis : Concerto pour violon et orchestre op. 35, de Tchaïkovski ; Symphonie nº 2, de Scriabine.
22.00 Soliste. Yuri Bashmet.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Berio, Denisov, Bayle.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Medtner.
0.00 Jazz club. Le Belmondo Quintet, enregistré au Sunset le 15 décembre 1995 (2e partie). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Napoléon. Symphonie nº 3 Héroïque, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan ; Revue de minuit de Napoléon, de von Neukomm ; Hary Janos : Bataille et Défaite de Napoléon, de Kodaly, par l'Orchestre symphonique d'Etat de Hongrie, dir. Adam Fischer ; Messe nº 10 Lord Nelson, extrait, de Haydn, par les Solistes du Chœur de Westminster et l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein ; Huit variations sur une mélodie française D 624, de Schubert ; Ode à Napoléon Bonaparte, de Schoenberg, par le Quatuor Juilliard.
22.30 Les Soirées... (Suite). Concert enregistré le 21 octobre 1995 en l'église Notre-Dame de Pontoise, par la Symphonie du Marais, dir. Hugo Reyne.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF, en direct). 20.00 Fort Boyard. 21.30 Le Carnet du bourlingueur. 22.05 Journal (France 2, édition de 20 heures). 22.35 Taratata. Invité : Maxime Le Forestier. 23.50 Alice. 0.30 Journal (France 3, édition Soir 3). 1.00 Journal (TSR, en direct).

Planète

19.40 L'Epopée de la Croix-Rouge. Dans la paix comme dans la guerre. 20.35 ▶ Louis Sclavis comme clarinette 21.25 Les Enregistrements du Dr Peter. 22.10 Retour au Kham. 23.10 Les Nouveaux Explorateurs. Avant qu'il ne soit trop tard. 23.35 La Saison du guépard. 0.25 Histoire de la marine. L'Aventure de la voile (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. 21.00 Jean-Claude Brialy. 21.55 Musiques en scènes.
22.55 La Gioconda. Opéra en quatre actes d'Amilcare Ponchielli. Enregistré à l'Opéra de Vienne (175 min). 98702084

Ciné Cinéfil

20.30 L'Appel de la forêt ■ ■ Film de William Wellman (1935, N., 80 min). 65995539
21.50 Hold That Co-ed ■ Film de George Marshall (1938, N., v.o., 80 min). 92287978
23.10 Boys in Brown ■ Film de Montgomery Tully (1949, N., v.o., 85 min). 35444602

0.35 Les Vaincus ■ ■ Film de Michelangelo Antonioni (1952, N., 110 min). 52284553

Ciné Cinémas

21.00 Doc Hollywood Film de Michael Caton-Jones (1991, 100 min). 74601930
22.40 Le Verdict ■ ■ Film de Sidney Lumet (1982, v.o., 125 min). 91478775
0.45 La Terreur des morts-vivants Film de Norman J. Warren (1978, 80 min). 52948283

Série Club

20.20 Ma mère à moteur. Silence, moteur ça roule. 20.45 (et 23.50) Le Masque. L'ami de Pauline. 21.40 (et 0.40.) Jim Bergerac. Dernière chance pour un perdant. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Méprise. 1.30 L'Or et le Papier (60 min).

Canal Jimmy

20.00 The Muppet Show. Invitée : Lynn Redgrave. 20.30 Les Envahisseurs. Panique 21.20 M.A.S.H. Représailles. 21.50 Destination séries. 22.20 Chronique moscovite. 22.25 Dream On. Bess, tu n'es pas ma femme. 22.55 Seinfeld. L'étiqueteuse. 23.20 Country box. 23.45 La semaine sur Jimmy. 23.55 New York Police Blues. Episode nº 32. 0.45 Angela, quinze ans. C'est la fête ! (50 min).

RTL 9

20.30 Heures sup non comprises. Téléfilm de George Mihalka (1988), avec David Warner. 22.15 Leader. 22.20 La Malédiction du loup-garou. Le tueur fou. 22.50 Laura, les ombres de l'été. Film de David Hamilton (1979, 95 min), avec James Mitchell. *Erotique.* 0.25 Télé-achat. 0.40 Votre dévoué Blake. Film de Jean Laviron (1954, N., 95 min), avec Eddie Constantine. *Policier.*

TMC

20.35 C'est quoi ces petits boulots ? Téléfilm français de Gian Luigi Polidoro [4/4] (1990) 22.05 26 minutes aux courses. 22.50 Rendez-vous à Fairborough. Téléfilm américain d'Herbert Wise. 0.45 La Dernière Science (50 min).

Eurosport

18.30 Patinage artistique. En direct. Championnats d'Europe. Programme libre danse, à Sofia (Bulgarie) (150 min). 7614387
21.00 Patinage artistique. En direct. Programme court dames (60 min). 628572
22.00 Ski. En différé. 22.30 Tennis. Résumé. 23.00 Golf. En différé. 0.00 International Motorsports. 1.00 Automobilisme. 1.30 Tennis. Résumé.
3.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie. Finale dames (330 min). 32276602

Rendez-vous

13.30 Radio Bleue Sylvie Vartan.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Agents du Sdece et assassins d'Etat

« Les Brûlures de l'Histoire » retracent, sur France 3, la guerre sans merci que les « services » livrèrent en métropole aux partisans du FLN

ON EN SAIT UN PEU PLUS désormais sur l'élimination en plein Paris, voici trente-sept ans, d'un avocat pro-FLN, Mᵉ Amokrane Ould Aoudia (*Le Monde* daté 24-25 mai 1959). L'assassin était un agent du Sdece (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, aujourd'hui DGSE). Et *« l'ordre venait du premier ministre personnellement »*, à l'époque Michel Debré. Ces accusations sont l'un des moments forts des « Brûlures de l'Histoire » diffusées samedi sous le titre *Le Second Front : la guerre d'Algérie en France 1954-1962*. Elles émanent d'un autre ancien du Sdece, Raymond Muelle, et n'avaient jamais été formulées aussi précisément.

Inscrit au barreau de Paris, d'origine kabyle, Amokrane Ould Aoudia faisait partie, avec Maurice Courrégé, Mourad Oussedik, Jacques Vergès et quelques autres, d'un collectif d'avocats proche des indépendantistes algériens du FLN. Le 21 mai 1959, en fin d'après-midi, il est assassiné par un tueur armé d'un silencieux à la sortie de son cabinet situé au 10 de la rue Saint-Marc à Paris (2ᵉ). Le crime ne sera ni revendiqué ni éclairci, même si la rumeur désigne avec insistance « la Main rouge », une organisation-écran derrière laquelle se dissimulent des agents du contre-espionnage.

L'émotion atteindra son comble lorsqu'on apprendra que huit avocats du « collectif » ont reçu, comme Mᵉ Ould Aoudia, une lettre de trois mots : *« tu vas mourir »*. La missive destinée à la victime portait le numéro un. Les autres, les numéros 2 à 8. Le lendemain de l'assassinat, les « cibles » potentielles reçurent une seconde lettre tout aussi explicite : *« toi aussi »*. Interrogé pour « Les Brûlures de l'Histoire » par Patrick Rotman, Raymond Muelle explique que les assassinats qui devaient suivre furent décommandés car la première opération avait *« quand même fait du bruit »*.

Le témoignage de Raymond Muelle, un ancien du « service action » du Sdece, n'est pas aussi *« exceptionnel et inédit »* que le prétend Patrick Rotman. Raymond Muelle en avait déjà livré des bribes en 1994 dans son livre *La Guerre d'Algérie* (Presses de la Cité). On dispose également, sur les mêmes événements, des révélations de Constantin Melnik, le bras droit de Michel Debré pour les affaires de sécurité et auteur, depuis, de plusieurs romans à clés. A propos de l'assassinat de Mᵉ Ould Aoudia et d'autres opérations « homo » – c'est-à-dire « homicides » – de même nature, les accusations de Raymond Muelle n'avaient malgré tout jamais été aussi précises : *« On nous a (...)donné l'ordre de participer, nous, en tant que « service action », à certaines actions que ne pouvait pas assumer la police. Par exemple, faire disparaître certains chefs FLN ou certains FLN de deuxième niveau. »* A la question de Patrick Rotman : *« L'ordre venait d'où ? »*, Raymond Muelle répond sans hésiter : *« Du premier ministre personnellement. Ça allait du premier ministre au général commandant du Sdece, le général Grossin à l'époque. Mais la plupart du temps (...), les contacts étaient directs entre le chef du « service action », M. Foccart, et le premier ministre. »*

Le général Paul Grossin est mort il y a quelques années, de même que le chef du « service action » de l'époque, le colonel Robert Roussillat. Dans son livre *Foccart parle* (Fayard/Jeune Afrique, 1995), l'ancien conseiller de de Gaulle qualifie d'*« inventé de toutes pièces »* le témoignage de Constantin Melnik qui le mêle de près à la décision d'exécuter Mᵉ Ould Aoudia. Michel Debré, lui, n'a pas gardé exactement le même souvenir. *« A l'Elysée*, raconte-t-il à propos des opérations anti-FLN en métropole, *Jacques Foccart est au courant quasiment de tout. »* (*Gouverner*, Albin Michel, 1988). Interrogé par *Le Monde*, Raymond Muelle continue de « couvrir » le meurtrier de Mᵉ Ould Aoudia. Il confirme qu'il s'agit d'un de ses *« camarades »* du « service action », un de ses *« bons amis »* qui *« vit toujours »* et tient à l'anonymat. Comme tous les crimes, l'assassinat de l'avocat a été prescrit au bout de dix ans. Il ne peut donc plus être poursuivi.

Bertrand Le Gendre

★ « Les Brûlures de l'Histoire », France 3, samedi 27 janvier à 22 h 20.

La place du Maure

par Luc Rosenzweig

JEAN-MARIE LE PEN, on l'avait presque oublié. Ces derniers mois, il s'était fait plutôt discret, non pas en raison d'une mise à l'écart délibérée par les grands médias, mais parce que le contexte politique était peu favorable à ce que les idées du chef du Front national trouvent un écho. Le mouvement social de novembre-décembre avait révélé un Le Pen ondoyant, passant d'une démagogie viscéralement antisyndicale à des propos plus compréhensifs envers le mouvement, une fois qu'il se fût aperçu que certains de ses partisans étaient dans la grève.

Le « lepénisme municipal », met en lumière la médiocrité de cadres propulsés à la tête des mairies conquises, comme le montrait le petit sujet tourné à Toulon avant l'entretien de Le Pen avec Alain Duhamel et Jean-Luc Mano dans « Invité spécial » sur France 2. Peut-être n'est-ce là qu'une impression fugitive donnée par une émission qui ne brille pas par son inventivité, mais Le Pen semblait obsolète, vieil acteur sur le déclin, trop embourgeoisé pour être honnête. Il ne nous hérissait pas, il nous ennuyait. Certes, il a encore de beaux restes dans le genre voyou du discours, manipulateur vicelard de l'air du temps. Ainsi se servit-il avec un culot sans égal de la nouvelle du jour, la nomination de Michel Lucas, ancien directeur de l'Inspection générale des affaires sociales, à la tête de l'ARC. Selon Le Pen, cette histoire est la métaphore de ce qui va se passer à l'échelle du pays tout entier : longtemps le dénonciateur des turpitudes n'est pas entendu, mais, un beau jour, la vérité éclate, et à qui confie-t-on le soin de remettre de l'ordre dans la maison ? Devinez ! Michel Lucas, qui n'en peut mais, appréciera.

Le chef du Front national allait anticiper sur l'émission qui suivait, « Envoyé spécial », qui présentait un reportage sur les skinheads du Havre, où un jeune masqué affirmait faire partie du service d'ordre du FN. D'avance, Le Pen récusait ce témoignage qui n'avait, selon lui, pas plus de valeur qu'une lettre anonyme. Ceux qui ont pu assister à quelques défilés lepénistes auront pu remarquer que la foule n'est pas uniquement composée de ces militants *« en cravate et en blazer »* que notre homme revendiquait ce soir-là. Enfin, Le Pen fit une déclaration singulière à propos de la Corse, qui, si elle devenait indépendante, ne manquerait pas de se conformer à son emblème national, le drapeau à tête de Maure, en élisant un président immigré.

Cette sortie étrange nous permet de faire une mise au point sur une question de vocabulaire controversée. Lorsque l'on parle de la « place du mort », à côté du chauffeur, il s'agit en fait de la place du Maure. Au temps des diligences, les hommes originaires des contrées barbaresques étaient réputés pour leur habileté à faire avancer les chevaux en donnant de la voix. Cette affirmation étymologique est évidemment dénuée du moindre commencement de début de preuve, mais pourrait, à bien y réfléchir, mieux tenir la route que les nostradamuseries lepéniennes.

SAMEDI 27 JANVIER

TF 1

12.53 Journal, Météo.
13.15 Reportages. La boulangère de Saint-Amant, de Jean-Pierre et Fabien Franey (35 min). 8631486
13.50 L'homme qui tombe à pic. Série.
14.50 Patinage artistique. En direct. Championnats d'Europe de Sofia (Bulgarie). Libre dames. *Surya Bonaly à pour objectif de remporter un sixième titre européen.*
16.20 Melrose Place. Série.
17.05 Hercule. Série.
18.00 Trente millions d'amis. (35 min). 44176
18.35 Alerte à Malibu. Série.
19.25 Vidéo gag. Divertissement.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45

LES ANNÉES TUBES
Divertissement (125 min). 782485
Jean-Pierre Foucault reçoit de nombreux artistes qui vont interpréter leurs plus grands tubes.

22.50

CIA, NOM DE CODE ALEXA
Téléfilm de Joseph Merhi (100 min). 8313718
Alexa est une femme au service d'un des plus dangereux gansters des Etats-Unis. Un as de la CIA arrive à s'en faire une alliée, ce qui déclenche la colère du malfaiteur...

0.30 Formule foot. (35 min). 3711553
1.05 Journal, Météo.
1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). Magazine. 1.35 TF 1 nuit. 1.45 La Facture. Théâtre. Pièce de Françoise Dorin avec Serge Lama, Agnès Soral. 3.50 Les Défis de l'océan. 4.50 Musique. 5.05 Histoires naturelles.

France 2

12.57 Journal, Point route.
13.35 INC. Magazine.
13.40 Savoir plus santé. Le retour de la tuberculose. Reportages : New York : le contrôle des tuberculeux ; Marseille : des dispensaires pour les pauvres ; La jeune fille ... et la tuberculose ; Les risques du métier ; Avec le sida : Vietnam à haut risque.
14.40 Le Rat. Documentaire.
15.35 Samedi sport. 15.40, Tiercé à Vincennes ; 16.00, Rugby : finale du Challenge Yves-du-Manoir : Brive-Pau (125 min). 2858440
17.40 Un privé sous les tropiques. Une créature de rêve. Série.
18.30 Le Choix gagnant. Jeu.
19.05 Surprise sur prise.
19.55 et 20.40 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.45

LA FUREUR DU SAMEDI SOIR
Divertissement présenté par Arthur. Equipe féminine : Hélène Rolles, Michèle Bernier, Vanessa Demouy, Carla Bruni, Lio, Alexandra Kazan, Mlle Agnès. Equipe masculine : Alain Gossuin, José Garcia, Elie Semoun, Elie Kakou, Martin Lamotte, Pascal Légitimus, Bruno Solo (130 min). 781756
Devant l'énorme succès remporté par Arthur et son émission « La fureur du 31 » pour le réveillon de la Saint-Sylvestre, le karaoké s'installe de manière bimestrielle sur France 2 en alternance avec le « Bêtisier du samedi soir ».

22.55 Les Enfants de la télé. Magazine présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Avec Cendrine Dominguez, Pierre Sled, Philippe Vandel, Dick Rivers (85 min). 2604379.
0.20 Journal, Météo.
0.30 ▶ La 25ᵉ Heure. Les Armes de l'esprit, de Pierre Sauvage (95 min). 7071078
2.05 Tatort. 3.30 Paul-Emile Victor. 4.00 Tennis. Open d'Australie, finale messieurs. 79961519

France 3

12.35 Journal.
14.05 Le Retour de Sherlock Holmes. L'école du prieuré. Série.
17.45 Montagne. La face nord de l'Eiger (collection les parois de la mémoire).
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Monsieur Jabot, Monsieur Vieux Bois, de Rodolphe Töpffer.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08, Journal régional.
20.10 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

DOCTEUR SYLVESTRE
Série. Silence... hôpital (90 min). 345889
Un enfant souffrant de méningite meurt à l'hôpital malgré son admission demandée par le docteur Sylvestre.

22.20

LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Le second front, la guerre d'Algérie en France (1954-1962). Avec les témoignages d'Ali Haroun, Raymond Muelle, Robert Davezies, Adolfo Kaminsky (55 min). 8122089
● Lire ci-dessus.

23.15 Journal, météo.
23.40 Musique et compagnie. Les grands amateurs de piano.
0.40 Musique Graffiti. *Valse nº 7* et *Nocturne nº 3* de Chopin, par Elisabeth Léonskaja, piano (20 min).

La Cinquième

13.00 Pareil, pas pareil. 13.30 Va savoir. L'arche retrouvée. 14.00 A tous vents. Le Voyage du «Sarimanok». 15.00 Business humanum est. Les ascenseurs, succès d'hauteur. 16.00 Les Grands Maîtres du cinéma. Sacha Guitry. 17.00 La Yougoslavie, suicide d'une nation. Levée de boucliers en Croatie. 18.00 Arrêt sur images.

Arte

19.00 John Cleese, comment horripiler les gens. [1/3] Série. *Surnommé par ses compatriotes « l'homme le plus drôle du monde », John Cleese, la « clé de voûte » des Monthy Python, revient sur Arte. En v.o.*
19.25 Histoire parallèle. Magazine. Allemagne-Angleterre : enjeux économiques (55 min). 848195
20.20 Le Dessous des cartes. Magazine. Liban 1996.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

DU ROUGE À LÈVRES SUR TON COL
Série de Dennis Potter. [4/6] (60 min). 4965737

21.45 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Sous l'industrie, la culture ; Que lisez-vous en ce moment ? Coup de cœur/coup de colère ; Les 50 ans de *Die Zeit* (60 min). 4592805

22.45

MUSIC PLANET
Pop Galerie. The Scorpions, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (60 min). 6249027

23.45 Un amour d'été. Téléfilm de Iris Gusner (90 min). 1033553 *Sur une île de la Baltique, une artiste héberge la fille de son amie en peine d'amour. Peu de temps après son arrivée elle s'éprend d'un étudiant de passage...*
1.15 Cartoon Factory. [2/10] Dessin animé. Farmer and his Cat (1922) ; Batting Bosco (1932) ; You're Too Careless With Your Kisses (1933) ; Dick Whittington's Cat (1936) (rediff.).
1.40 7ᵉ art bis. Court métrage. [5/8] Pays-Bas et Canada.
2.05 Maestro (rediff.). Magazine. Sergiu Celibidache dirige Debussy et Ravel.

M 6

13.00 Pour l'amour du risque. Série.
14.05 Supercopter. Série.
15.10 Booker. Chasseur de primes. Série.
16.15 Les Champions. Série.
17.10 Chapeau melon et bottes de cuir. A vos souhaits. Série.
18.10 Amicalement vôtre. Une rancune tenace. Série.
19.05 Warning. Magazine.
19.10 Turbo. Magazine présenté par Dominique Chapatte. Le coup de cœur : les chéries de l'homme en noir, Thierry Ardisson ; L'enquête : le transport des matières dangereuses ; L'essai : le nouveau Voyager ; etc.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Mode 6.
20.35 Hot Forme.

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
L'Ange déchu (50 min). 4085176
Espace (50 min). 8215466
Renaissance (50 min). 670992
Dans L'Ange déchu, *Scully et Mulder enquêtent sur le crash d'un engin spatial.* Espace *les met sur la piste du saboteur de la navette spatial.* Renaissance *leur fait croiser la route d'une fillette télékynésiste.*

23.15 A l'ouest d'Edern. Magazine présenté par Jean-Edern Hallier (80 min). 8755060
0.30 Dance Machine Club.
1.00 Hit machine.
1.30 Clips dance.
2.50 Fréquenstar. 3.45 Frank Sinatra. 4.35 Fanzine. 5.00 Boulevard des clips.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.25 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field. La débandade de l'ARC.
14.00 Basket-ball. Limoges-Antibes.
16.00 Football. Quart de finale de la Coupe d'Afrique des nations.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.40 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Documentaire. Altiplano (175 min). 38545756
18.40 Les Simpson.
19.05 Flash d'information.
19.10 et 19.45, 20.20 C Net.
19.15 C'est pas le 20 heures.
19.49 Les Sales Blagues de Vuillemin.
19.50 Cyberculture.
20.25 Pas si vite !

20.35

▶ L'ÉTERNEL VOYAGEUR
Téléfilm de Desmond Davis (89 min). 352824

22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot (45 min). 6390824

23.00

MISTER JONES ■
Film américain de Mike Figgis (1993, 109 min). 2829404

0.55 Oliver Twist ■ ■ Film britannique de David Lean (1945, N., v. o., 110 min). 65178060
2.50 Monsieur Butterfly ■ ■ Film américain de David Cronenberg (1993, v. o., 97 min). 63918802
4.25 Lamerica ■ Film italien de Gianni Amelio (1994, 110 min). 37277027
6.20 Le Perroquet des neiges. Documentaire de Rod Morris (48 min). 2958350

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse. Jacqueline Gravier, à propos du Ballet du Rhin.
20.30 Photo-portrait. Gérard Julien Salvy, éditeur.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Le Gardien du fleuve, d'Arthur Lefebvre.
22.35 Musique : L'Air du temps. Passion Beatles : d'hier ou d'aujourd'hui.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Un long sommeil ; La Fuite, extraits du Temps mort 1, de René Belletto. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Opéra. Donné le 19 janvier, au Théâtre des Champs-Elysées : Le Roi Roger, opéra en trois actes de Szymanowski, livret du compositeur et de Jaroslav Iwaszkievicz (création française), par la Maîtrise et le Chœur de Radio-France, l'Orchestre National de France, dir. Charles Dutoit, Wojciech Drabowich (Le roi Roger), Zofia Kilanowicz (La reine Roxane).
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Concert donné le 25 novembre 1995, salle Olivier Messiaen à Radio-France, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Bruno Ferrandis : L'Exercice de l'amour, opéra-lumière sur un texte de Bernard Noël, d'Essyad (création mondiale).
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Sergiu Celibidache. Concerto pour piano nº 1, de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache, Daniel Barenboïm, piano ; Symphonie nº 9 Du Nouveau Monde, de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache.
22.30 Da Capo. Arturo Benedetti Michelangeli. Gaspard de la nuit, de Ravel (enregistré en 1987) ; Danse macabre, de Liszt, par l'Orchestre de la RAI de Rome, dir. Gavazzeni (enregistré en 1962) ; Andante Spianato et Grande Polonaise brillante op. 22, de Chopin (enregistré en 1987) ; Concerto nº 13 K 415, de Mozart, par l'Orchestre Scarlatti, dir. Caracciolo (enregistré en 1953) ; Sonate en ut Majeur, de Galuppi (enregistré en 1968). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF, en direct). 20.00 Birmanie : Le Pays sans péché. Téléfilm d'Yves Boisset. 21.30 Télécinéma. 22.05 Journal (France 2, édition de 20 heures). 22.35 Perdu de vue (Rediff. de TF1 du 8/1). 0.30 Journal (France 3, édition Soir 3). 1.00 Journal (TSR, en direct). 1.30 Visions d'Amérique.

Planète

19.40 Ils ont marché sur la Lune. 20.35 La Route Hô Chi Minh. Dans la collection Kilomètre zéro. 21.30 Ballade en sol mineur. 21.50 L'Epopée de la Croix-Rouge. Dans la paix comme dans la guerre. 22.45 ▶ Louis Sclavis comme clarinette. 23.35 Les Enregistrements du Dr Peter. 0.25 Retour au Kham (55 min).

Paris Première

20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 (et 0.40) ▶ Paris modes. Spécial hommes.
21.25 Pet Shop Boys. Concert enregistré au Metropolitan de Rio de Janeiro (Brésil).
22.20 Paris dernière. 23.15 Caetano Veloso (60 min).

Ciné Cinéfil

20.50 Le Club. 22.05 Anthologie du cinéma italien. [4/7].
23.00 Un mort récalcitrant ■ Film de George Marshall (1959, N., v.o., 100 min). 20383379
0.40 Le Septième Sceau ■ ■ ■ Film d'Ingmar Bergman (1956, N., v.o., 95 min). 73401845

Ciné Cinémas

20.30 Si Dieu le veut. Téléfilm de Piers Haggard.
22.05 Demi Moore. 22.30 Michael Douglas. Les films que j'aime.
23.00 Fucking Fernand. Film de Gérard Mordillat (1987, 85 min). 4652456
0.25 Extases spatiales. Téléfilm classé X (80 min).

Série Club

19.55 Miami Vice. La dernière aventure. 20.45 Schimanski. Coupable ou innocent. 23.10 Au-delà du réel, l'aventure continue. Un sénateur venu d'ailleurs. 23.50 Le Comte Yoster. Avec l'argent d'autrui. 0.45 La Milliardaire. Téléfilm de Jacques Ertaud [3/3].

Canal Jimmy

21.00 Angela, quinze ans. La vie de Brian. 21.50 Le Frelon vert. Echéance : mort. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Liquid Television. 22.45 Nonante. 23.45 Road Test. 0.10 Seinfeld. L'étiqueteuse. 0.35 Route 66. Paradis artificiel. 1.30 Dream On. Bess, tu n'es pas ma femme (25 min).

RTL 9

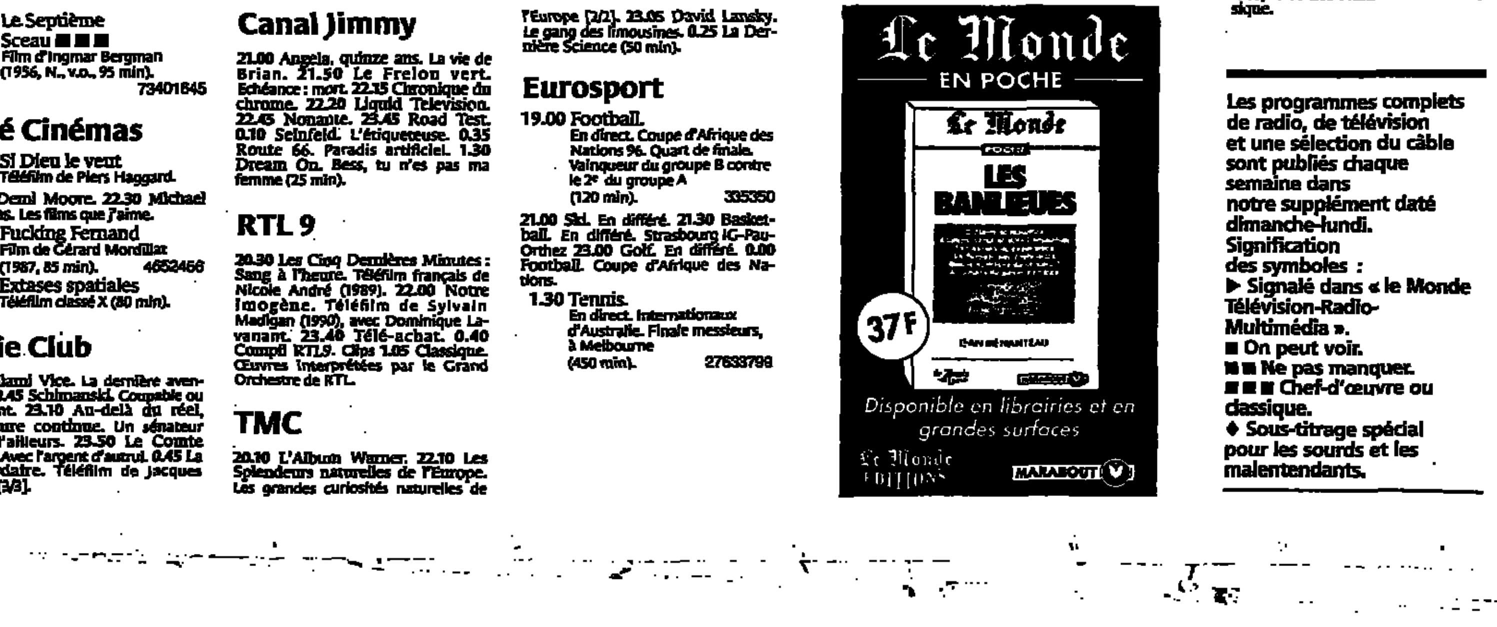
20.30 Les Cinq Dernières Minutes : Sang à l'heure. Téléfilm français de Nicole André (1989). 22.00 Notre Imogène. Téléfilm de Sylvain Madigan (1990), avec Dominique Lavanant. 23.40 Télé-achat. 0.40 Compil RTL9. Clips 1.05 Classique. Œuvres interprétées par le Grand Orchestre de RTL.

TMC

20.10 L'Album Warner. 22.10 Les Splendeurs naturelles de l'Europe. Les grandes curiosités naturelles de l'Europe [2/2]. 23.05 David Lansky. Le gang des limousines. 0.25 La Dernière Science (50 min).

Eurosport

19.00 Football. En direct. Coupe d'Afrique des Nations 96. Quart de finale. Vainqueur du groupe B contre le 2ᵉ du groupe A (120 min). 335350
21.00 Ski. En différé. 21.30 Basket-ball. En différé. Strasbourg IG-Pau-Orthez 23.00 Golf. En différé. 0.00 Football. Coupe d'Afrique des Nations.
1.30 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie. Finale messieurs, à Melbourne (450 min). 27633799



Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

SAMEDI 27 JANVIER 1996

Médecin de Corrèze

par Pierre Georges

CE SERAIT si simple, si beau, si facile à gouverner, une France « comme en Corrèze ». Une bonne vieille France de derrière les fagots, mille ans d'âge tout bonnement, bien dans ses chausses et dans sa tête, solide, pragmatique, travailleuse, chaleureuse.

Comme en Corrèze. Dans le fond, pour peu qu'un parolier se dévoue un jour pour pondre un tube hors quota, le titre est tout trouvé. *Les deux pieds dans les Deux-Sèvres*. Comme en Corrèze. A l'écoute du pays profond. Comme à Egletons. Refrain !

C'est assez formidable, la France. A Matignon, selon des proches qui ne lui veulent pas toujours que du bien, nous aurions Amstrad, pour ainsi dire un Martien de planète cubique et d'esprit carré. A l'Elysée, un Corrézien, pur jus de pomme, jamais aussi à l'aise que dans ses provinciales, façon petit père Queuille et bises à la mariée.

Ainsi donc le président s'en fut aux champs. A l'écoute du pays « profond », du pays « réel », bien loin des pensées et fanfreluches parisiennes. Il s'en fut dans les Deux-Sèvres, département de pointe et qui entend le rester, prendre un bol d'air et de jouvence.

Tandis qu'à Paris le gouvernement s'empaillait publiquement, Maastricht or not Maastricht, monnaie unique ou pas, ce qui fait tout de même un peu désordre, le président écoutait. De toutes ses facultés d'écoute, de toutes ses oreilles, de toutes ses Corrèze. Entre une part de méli-mélo d'agneau de pays plat qui atteste nettement que le pays n'est pas né d'hier et un plateau-repas à la cantine d'usine, le président était venu écouter, si l'on ose dire, à tous les râteliers.

Un président qui écoute aussi bien et de si visible manière ne saurait être fondamentalement mauvais. C'est un métier, l'écoute, le plus beau des métiers, de la politique pure. Pas encore, pas tout à fait, le fameux *« je vous ai compris »*. Mais déjà un prometteur *« je vous ai écoutés »*. Il les écouta tous, et sans jamais faiblir. Les élus, les patrons, les salariés, les lycéens, les étudiants, les moins de vingt-cinq ans et les plus de soixante, tous sans exception. Trois jours d'écoute, trois jours aux écoutes, pas un qui ne soit entendu, qu'il ait quelque chose à dire ou à faire savoir, le dise bien ou maladroitement.

Ah ! ils ne furent point volés, hôtes comme invités, tous écoutés. Et tous entendus, même les plus inattendus représentants du pays réel, ce *« bouquet de gens »* évoqué délicieusement, en page intérieure, par notre envoyée spéciale aux écoutes. Ils furent écoutés comme en Corrèze. Autant dire que cela ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd, mais d'un président. La preuve, il prit notes sur notes !

Il advint aussi que, pris par l'ambiance, de bouquet en bouquet, le président se laisse aller à quelque confidence. A une étudiante cherchant outre ses mots, sa voie, il confia même que, lui aussi, avait hésité un instant sur sa vocation. *« Moi, quand j'étais en première, je voulais être médecin »*. Comme précisément le bon docteur Queuille.

La médecine y perdit ce que la politique y gagna. Docteur Chirac et Mister Juppé, dommage, la tentation eût été forte. Au lieu de quoi, il fut président et dans l'aimable obligation de prendre avec le plus grand soin le pouls national. Comme médecin de Corrèze.

Les patrons britanniques se prononcent pour l'augmentation des salaires réels

Outre-Manche, le coût du travail est un des plus bas d'Europe

LE PATRONAT britannique vient d'opérer une révolution culturelle. Dans son premier discours sur l'économie en sa qualité de nouveau directeur général du CBI (Confédération de l'industrie britannique), Adair Turner a préconisé, jeudi 25 janvier, une augmentation des salaires réels.

« Nous ne pouvons et ne voulons miser sur le fait que la part du revenu national consacrée aux salaires décline indéfiniment (...). Notre économie connaît une croissance soutenue et nous devons accepter le fait que la progression moyenne des salaires soit supérieure à la hausse des prix sur le long terme », a-t-il déclaré. Selon lui, le *« vieux lien entre les prix et les salaires est cassé »*.

Comme dans de nombreux pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la part des salaires britanniques dans la valeur ajoutée diminue. Elle est passée de 66,5 % en 1991 à 62,5 % en 1994. Ce mouvement est perceptible depuis une vingtaine d'années. L'OCDE a montré qu'en prenant l'année 1973 – considérée comme le début de la crise économique – comme base 100, la part des salaires dans la valeur ajoutée britannique s'établissait en 1994 à 98.

Ce mouvement n'est pas spécifique à la Grande-Bretagne. Tous les pays de l'OCDE ont connu un phénomène identique, à l'exception de cinq d'entre eux : les Etats-Unis, la Belgique, l'Autriche et surtout la Finlande et la Suisse, où la part des salaires atteint le niveau 106 pour la même base 100 en 1973.

INÉGALITÉS

Si c'est aux Etats-Unis que les inégalités de revenus restent les plus importantes, c'est en Grande-Bretagne que les écarts de revenus se sont le plus accentués depuis le début des années 80. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne est l'un des pays européens où le coût du travail est le plus bas. Lorsqu'un travailleur français de l'industrie gagne 100 francs, son collègue ouest-allemand en gagne plus de 120, mais son collègue britannique seulement 70.

Jusqu'à présent, le patronat britannique, dans la plus pure tradition thatchérienne, se félicitait de cette situation, à l'origine, selon lui, de la compétitivité britannique. Adair Turner vient de développer une autre thèse, bien plus proche de celle du patronat allemand : selon lui, les augmentations de salaire supérieures à l'inflation ne constituent pas *« un suicide économique »* si elles proviennent de gains de productivité et d'une profitabilité accrue.

Le changement de cap patronal ne concerne pas que les salaires. Alors que la flexibilité constituait jusqu'à présent le maître-mot de la pensée sociale de la confédération britannique de l'industrie, Adair Turner a expliqué devant ses pairs qu'il fallait *« établir un cadre qui donne aux employés des opportunités, des perspectives et une participation au succès de l'économie. Oserais-je dire une prise de participation ? »* Cette dernière formule ne risquait pas de passer inaperçue : le leader travailliste, Tony Blair, a fait de l'économie participative (*« stakeholder economy »*) la pierre angulaire de son programme en vue des élections législatives prévues pour 1997.

Un autre pays européen vient de connaître un important changement en matière sociale : le Portugal. Sous l'égide du premier ministre socialiste, Antonio Guterres, le patronat et les syndicats portugais – à l'exception de la Confédération générale des travailleurs portugais, proche du Parti communiste – ont conclu un accord prévoyant une hausse salariale de 4,5 % en 1996, alors que l'inflation prévue oscille entre 3,5 % et 4 %. Le salaire minimum national (environ 1 800 francs) augmentera de 5 % cette année, et la réduction à quarante heures de la durée hebdomadaire du travail entrera en vigueur au Portugal à partir du troisième trimestre 1997.

Frédéric Lemaître

Un accrochage oppose des bateaux en mer de Chine

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

La marine de Manille a stoppé, lundi 22 janvier, l'incursion dans les eaux territoriales philippines de deux bateaux battant pavillon chinois, des contrebandiers présumés, a indiqué vendredi 26 janvier une source militaire philippine citée par l'AFP. A Pékin, un porte-parole du ministère des affaires étrangères a indiqué que *« cette affaire n'a rien à voir avec la Chine »*.

L'incident, qui n'aurait pas fait de victimes mais aurait causé des *« pertes »* à un navire chinois, a eu lieu lorsqu'un patrouilleur philippin a repéré, dans les eaux territoriales de Manille, deux navires chinois. Le première a aussitôt regagné les eaux internationales tandis que l'autre a tenté, selon Manille, d'éperonner le bâtiment philippin qui a riposté. L'accrochage a éclaté au large de l'île de Capones, elle-même située à l'ouest de l'ancienne base navale de Subic Bay, dont les Etats-Unis se sont retirés en 1991, et qui doit accueillir, en novembre, le quatrième sommet du forum Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Dans ce secteur, les eaux territoriales revendiquées par la Chine recoupent sur une centaine de kilomètres celles des Philippines.

Au début de 1995, la construction par les Chinois d'abris en béton sur le récif Mischief, qui se situe à l'ouest de l'île philippine de Palawan, avait déjà provoqué une crise entre Pékin et Manille. Le 25 mars, la marine philippine avait saisi quatre bateaux de pêche chinois et leurs équipages dans le secteur après avoir détruit des bornes chinoises sur cinq autres récifs situés entre Mischief et Palawan. L'accrochage de lundi n'a pas empêché les Philippins de déporter, jeudi, au terme d'une peine de prison de dix mois, les capitaines des bateaux de pêche saisis. Entre-temps, Pékin et Manille ont tenté de régler un différend en mer de Chine du Sud qui implique aussi le Vietnam, Brunei, la Malaisie et Taïwan, cette dernière s'alignant sur les positions de la Chine. La revendication chinoise sur 85 % des eaux de la mer de Chine du Sud est un grave contentieux territorial entre la Chine et quatre des sept Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean).

La diplomatie musclée de Pékin et le renforcement de sa marine de guerre préoccupent le Japon et les Etats-Unis, ainsi que vient de nouveau de le déclarer, à Manille, Winston Lord, le diplomate américain en charge de l'Asie de l'Est et du Pacifique.

Jean-Claude Pomonti

Les communistes sont divisés sur l'Europe à construire

LES BUREAUX nationaux du PCF, qui se tiennent chaque semaine place du Colonel-Fabien, sont de plus en plus souvent l'occasion de débats tranchés. Mercredi 24 janvier, le « BN » consacré à l'Europe a témoigné avec éclat des dissensions qui existent aujourd'hui au sein du Parti communiste sur la construction européenne. Et laisse présager des contorsions auxquelles devra se livrer Robert Hue pour concilier une *« base »* violemment antieuropéenne, et la *« nouvelle alliance »* politique qu'il entend conclure, notamment avec le Parti socialiste, avant les élections législatives de 1998.

Le principe même de la pétition pour un référendum sur le passage à la monnaie unique fait débat au sein du PCF. Certains, comme Anicet Le Pors, estiment qu'*« il ne faut pas perdre de temps à finasser »*. *« Je mets la fin au-dessus du moyen et je signe cette pétition »*, indique l'ancien ministre à *Futurs*, l'hebdomadaire des Refondateurs, jeudi 25 janvier. Guy Hermier, porte-parole de ces derniers, et Philippe Herzog, économiste et député européen, ont en revanche exprimé leur désaccord.

M. Hermier a expliqué qu'il ne pouvait apprécier un texte proposant *« le repli sur l'Hexagone, mais qui n'offre aucune redéfinition de la construction européenne »*. M. Herzog, dont les positions européennes sont désormais très proches de celles de Jacques Delors et qui avait immédiatement indiqué qu'il ne pouvait donc souscrire au texte de la pétition lancée par son parti (*Le Monde* du 19 janvier), a une nouvelle fois rappelé sa position au bureau. *« Déjà, en 1992, je me bagarrais pour une renégociation, et non pas pour dire oui ou non à une Europe qui se construit mal. »*

Les querelles sur le texte – prudent – de la pétition témoignent des positions divergentes qui existent, au sein du PCF, sur la construction européenne. Lors du dernier congrès, en janvier 1994, Robert Hue avait affirmé sa conviction qu'il fallait construire un instrument monétaire de coopération. Mais ce discours en faveur d'une autre Europe sociale *« qui n'hypothèque pas la nation française »* ne s'était pas articulé publiquement avant le 19 janvier, à Marseille, devant la fédération des Bouches-du-Rhône (*le Monde* daté 21-22 janvier), où M. Hue, *« pour que les choses soient claires »*, a rappelé que son parti était *« pour une construction européenne »* et un instrument monétaire commun.

FORUMS ET PÉTITIONS

S'agit-il, comme le redoutent certains, d'*« une apparence européenne hypocrite »* ? Faut-il craindre, comme le soufflent d'autres cadres plus *« orthodoxes »*, de voir peu à peu le PCF *« rouler »* pour le PS ? Pris en tenaille entre une construction politique qui inclut toutes les forces de gauche, hostiles ou favorables à Maastricht, et une base antieuropéenne « chauffée à blanc » depuis trois ans, M. Hue s'est félicité de ce débat ouvert. *« Forums, pétition, mobilisations et offensives dans les services publics pour bloquer les nouveaux projets »* n'excluent pas *« un débat au sein du parti et avec les autres forces de gauche »*, indique pour sa part le député européen Francis Wurtz, rapporteur du « BN » sur l'Europe. Le 15 février, à Strasbourg, lors d'un forum national consacré à l'Europe, le PCF devrait ainsi mettre *« cartes sur table »* avec le PS.

Ariane Chemin

L'état-major d'EDF a été réorganisé

PACIFIER l'entreprise, renouer le dialogue social et développer l'international, telles sont les priorités que s'était fixées Edmond Alphandéry, le nouveau président d'EDF, en succédant à Gilles Ménage au mois de décembre 1995. L'ancien ministre de l'économie a fait approuver, le 26 janvier par son conseil d'administration, le nouvel organigramme de l'entreprise : une direction collégiale de trois personnes, la création d'un poste de directeur général adjoint des affaires sociales confié à Pierre Moulié, et l'arrivée de Jack Cizain, venant de GEC-Alsthom pour prendre en charge le développement hors des frontières.

Dès sa nomination, Edmond Alphandéry avait obtenu un renforcement du pouvoir du président face au directeur général. Cette clarification des rôles permet la création d'un comité directeur, chargé de conduire les grandes orientations du groupe. Composé de trois personnes – Edmond Alphandéry, François Ailleret, directeur général, et Pierre Daurès, directeur général délégué –, cette équipe se réunira chaque lundi. Un comité exécutif de neuf membres incluant les autres directeurs généraux adjoints et les directeurs opérationnels sera chargé ensuite de concrétiser les décisions.

Le poste de directeur général adjoint chargé des ressources humaines – la crise sociale de décembre 1995 a révélé les carences du dialogue dans l'entreprise – a été confié à Pierre Moulié, cinquante-trois ans, responsable pour le groupe des politiques sociales, de l'évolution des politiques du management. Cet ancien officier parachutiste est entré chez EDF-GDF en 1970. Il avait jusqu'alors en charge la direction commerciale de Gaz de France. Dans ce domaine, Jean-Louis Mathias succède à Gérard Anjolras, dont il était l'adjoint comme directeur du personnel et des relations sociales d'EDF-GDF.

REMODELAGE

Autre surprise, le remodelage de la direction internationale avec l'arrivée de Jack Cizain, quarante-six ans, jusqu'alors président de GEC International. Les deux principaux responsables, Jean-Michel Fauve, directeur général adjoint, et Alain Genel, sont affectés à d'autres secteurs. Le premier se concentrera sur le développement en France, le second est chargé du développement et de la stratégie commerciale.

Le motif invoqué pour cette réorganisation tient aux dysfonctionnements, qui bloquaient certains dossiers, avec les autorités de tutelle que sont le Trésor et le ministère des finances.

Dominique Gallois

Nicole Notat veut « amplifier » le débat à la CFDT

NICOLE NOTAT refuse de *« faire l'amalgame »* entre ses opposants et ceux de ses adhérents qui ont exprimé, lors des mouvements de novembre-décembre 1995, leur *« trouble »* face aux prises de position de la CFDT. Au terme du conseil national confédéral (CNC), vendredi 26 janvier, la secrétaire générale de la CFDT devait souhaiter que le débat, *« sans concessions »*, *« s'amplifie »* à l'intérieur de la confédération. Evoquant le rejet – par 82,22 % des mandats – de la demande de convocation d'un congrès extraordinaire, Mme Notat a affirmé que ce scrutin n'avait pas été *« un vote camp contre camp »*, mais marquait le *« refus d'une logique d'affrontement »* qu'un tel congrès aurait entraînée en remettant en cause celui de Montpellier de mars 1995. Dans une déclaration adoptée à 85,59 % des mandats, le conseil national reconnaît *« le trouble »* des adhérents, mais estime que la direction confédérale a respecté son mandat. Il appelle à une amplification du débat et au lancement d'une campagne confédérale sur la réduction du temps de travail et l'emploi, avec une journée d'action interprofessionnelle en avril-mai.

Si Mme Notat se félicite de la capacité de son organisation à débattre, ses opposants, malgré leur modeste score (un peu plus de 17 %), ne désarment pas. Mercredi 24 janvier, la fédération générale de l'équipement et des transports (FGTE), les unions régionales d'Auvergne, de Basse-Normandie, et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ont invité les syndicats *« à continuer à appuyer et à développer le nombre de demandes de congrès »*. Gérard Balbastre, secrétaire général de la FGTE, a affirmé, jeudi, que plus de 550 syndicats (sur 2 012 *« en activité »*) ont demandé un congrès, alors que la confédération parle de 266 sur 2 185.

Au-delà de leur désaccord sur le conflit, les opposants « de gauche » ont surtout insisté sur *« une différence de conception du syndicalisme »* avec la confédération. Pour eux, l'origine du désaccord avec la direction remonte au *« recentrage »*, amorcé en 1978 et ratifié au congrès de Brest en 1979, qui a ouvert la voie à un *« syndicalisme de propositions »* que Mme Notat a mis en pratique lors des grèves de décembre 1995.

« NOTRE MAISON »

Pour autant, ces opposants excluent tout départ ou toute scission, contrairement aux cédétistes de Paris-gare de Lyon tentés par la création d'un *« SUD-Rail »*. *« Nous sommes à la CFDT, nous y restons*, a affirmé René Defroment, secrétaire général de l'union régionale d'Auvergne. *C'est notre maison. »* Manifestant une prudence maximale pour ne pas donner le sentiment de créer un courant – non conforme aux statuts –, ils sont apparus en retrait par rapport à certains responsables de la FGTE qui envisageaient, comme Bruno Dalberto, « patron » des cheminots cédétistes, une *« opposition structurée »*.

Toutefois, ils ont confirmé leur volonté de *« se coordonner »* pour inciter les syndicats à réclamer encore un congrès, lors du prochain conseil national, en avril. *« Nous sommes très respectueux du fonctionnement confédéral*, a proclamé M. Balbastre en se défendant de *« récupérer »* les syndicats contestataires. *Nous défendrons notre conception* [du syndicalisme] *et nous continuerons à débattre pour mettre en avant la ligne qui est la nôtre. »* Se référant à Reconstruction, qui au lendemain de la Libération avait œuvré au sein de la CFTC pour sa laïcisation, les opposants sont décidés à poursuivre les *« coordinations »* et les *« coopérations »*, ces *« échanges »* pouvant aboutir à *« des propositions communes »*. *« Nous voulons nous donner les moyens de recréer une dynamique démocratique au sein de la CFDT »*, a indiqué Claude Debons (FGTE), en évoquant le lancement d'un journal.

Michel Noblecourt

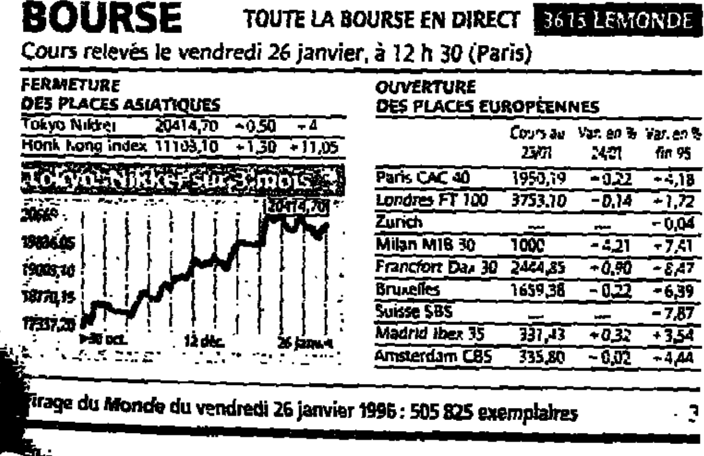
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 26 janvier, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20414,70	+0,50	+4
Hong Kong index	11103,10	+1,30	+11,05



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 25/01	Var. en % 24/01	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1950,19	−0,22	−4,18
Londres FT 100	3753,10	−0,14	+1,72
Zurich	—	—	−0,04
Milan MIB 30	1000	−4,21	+7,41
Francfort Dax 30	2444,85	+0,90	−8,47
Bruxelles	1659,38	−0,22	−6,39
Suisse SBS	—	—	−7,87
Madrid Ibex 35	331,43	+0,32	+3,54
Amsterdam CBS	335,80	−0,02	−4,44

Tirage du *Monde* du vendredi 26 janvier 1996 : 505 825 exemplaires